

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

COMpte RENDU INTEGRAL — 31° SEANCE

Séance du Lundi 24 Novembre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

1. — Procès-verbal (p. 5182).
M. Bernard Parmantier.
2. — Loi de finances pour 1981. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5182).

Jeunesse, sports et loisirs.

Tourisme (p. 5182).

MM. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances; Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan; Louis Perrein, Jean Béranger, Jean-Paul Hammann, Lionel Cherrier.

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Bernard Hugo, Daniel Millaud, Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs; Louis Perrein.

Sur les crédits du titre III.

Amendement n° 177 de la commission des finances. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Retrait.

Amendement n° 178 de la commission des finances. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Retrait.

Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre IV.

Amendements n° 169 de M. Bernard Hugo et 179 de la commission des finances. — MM. Bernard Hugo, le rapporteur spécial, le ministre, Louis Perrein. — Retrait de l'amendement n° 179; rejet de l'amendement n° 169.

Reprise de l'amendement n° 179 par M. Louis Perrein. — Rejet.
MM. Raoul Vadepiéd, le ministre.

Adoption des crédits.

★ (1 f.)

Sur les crédits du titre V.

Amendement n° 180 de la commission des finances. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Retrait.

Adoption des crédits.

Adoption des crédits du titre VI.

Article additionnel après l'article 47 (p. 5200).

Amendement n° 170 de la commission des affaires économiques et du Plan. — MM. le rapporteur pour avis, le ministre, Louis Perrein. — Retrait.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

Section commune et Jeunesse et sports (p. 5201).

MM. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial de la commission des finances; Jean Béranger, Michel Miroudot, Guy Schmaus, Jean Francou, Jules Faigt, Charles Ferrant, Philippe Madrelle.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Michel Miroudot, Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Adoption des crédits de la section commune.

Sur les crédits de la jeunesse et des sports.

Titre III.

Amendements n° 171 de M. Guy Schmaus et 183 de M. Jules Faigt. — MM. Guy Schmaus, Philippe Madrelle, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendements n° 172 et 173 de M. Guy Schmaus, 184 de M. Jules Faigt. — MM. Guy Schmaus, Philippe Madrelle, le ministre, le rapporteur spécial, Jean Francou. — Rejet.

Adoption des crédits.

Titre IV.

Amendements n°s 174 de M. Guy Schmaus et 186 de M. Jules Faigt. — MM. Guy Schmaus, le rapporteur spécial, Philippe Madrelle, le ministre, Jean Francou. — Rejet.

Amendement n° 185 de M. Jules Faigt. — MM. Philippe Madrelle, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 187 de M. Jules Faigt. — MM. Philippe Madrelle, le ministre, le rapporteur spécial. — Rejet.

Adoption des crédits.

Adoption des crédits des titres V et VI.

Article additionnel après l'article 20 (p. 5219).

Amendement n° 175 de M. Guy Schmaus. — MM. Guy Schmaus, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Art. 48 (p. 5220).

Amendement n° 176 de la commission des finances. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Adoption.

Suppression de l'article.

Services du Premier ministre.

Secrétariat général de la défense nationale (p. 5220).

MM. Raymond Marcellin, rapporteur spécial de la commission des finances; Paul Girod, Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.

Adoption des crédits des titres III et V.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

Monnaies et médailles (p. 5225).

MM. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial de la commission des finances; René Monory, ministre de l'économie.

Adoption des crédits.

Economie (p. 5226).

MM. Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances; Gérard Ehlers, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Marcel Gargar, Pierre Ceccaldi-Pavard, René Monory, ministre de l'économie.

Titre III. — Vote réservé.

Sur les crédits du titre IV.

Amendement n° 188 de M. Jacques Descours Desacres. — MM. Michel Miroudot, le ministre, le rapporteur spécial, Gérard Ehlers. — Rejet.

Vote sur les crédits réservé.

Titre V. — Vote réservé.

Rappel au règlement: M. Serge Boucheny (p. 5234).

Comptes spéciaux du Trésor (p. 5235).

MM. Christian Poncelet, rapporteur spécial de la commission des finances; René Monory, ministre de l'économie.

Adoption des articles 20 A et 20 à 29.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Ordre du jour (p. 5239).

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures cinquante minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— I —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du samedi 22 novembre 1980 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

M. Bernard Parmantier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Parmantier.

M. Bernard Parmantier. Monsieur le président, je voudrais simplement signaler à l'attention du Sénat qu'à l'issue de notre dernière séance les propos que m'a adressés M. Dailly, s'ils étaient le fait de divergences politiques normales entre nous, résultaient davantage, en cette circonstance, d'un malentendu dont je suis en partie responsable.

C'est pourquoi il me paraît nécessaire de le dissiper sans plus attendre.

En effet, à deux heures du matin, afin de répondre à la demande du président de séance — notre collègue M. Laucournet — je m'étais efforcé d'être bref; sans doute l'ai-je été avec excès. Faisant référence aux propos tenus par notre collègue, M. Chauvin, j'ai omis de préciser que je visais essentiellement la partie de sa déclaration traitant de l'absence de marge d'appréciation laissée au Parlement en la circonstance. C'est seulement sur ce propos, appuyé et approuvé par MM. Schumann et Dailly, que je me suis fondé pour dénoncer le poids du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif.

Je tenais à le dire afin que tout le monde ici sache bien que ce n'était pas, comme l'a cru M. Dailly, une critique à l'égard du vote émis par mes collègues. Il est bien entendu — je le dis une fois pour toutes — que je suis tout autant, sinon plus que quiconque, attaché à la libre expression de tous et, par voie de conséquence, à la mienne.

M. le président. Il vous est donné acte de cette déclaration qui, permettez-moi de vous le dire à titre personnel, vous fait le plus grand honneur.

Il n'y a pas d'autre observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1981

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 97 et 98 (1980-1981).]

Nous abordons la deuxième partie: Moyens des services et dispositions spéciales.

Jeunesse, sports et loisirs.

III. — TOURISME

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le tourisme.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les services du tourisme se sont trouvés mis en cause par la Cour des comptes dans son dernier rapport public. Cet événement constitue la toile de fond sur laquelle se déroule l'examen de ce projet de budget du tourisme pour 1981.

Sans vouloir jouer les Cassandra, je dois tout de même rappeler que, depuis trois ans, j'ai chaque année attiré votre attention, monsieur le ministre, sur certaines anomalies de présentation et de gestion des crédits du tourisme. Je dois en même temps reconnaître que vous aviez commencé à y mettre bon ordre.

Il vous faut continuer dans cette voie, car toute équivoque concernant l'utilisation des crédits de ce budget risquerait de ternir l'image de marque de l'activité touristique tout entière. D'autre part, quels que soient les efforts que vous déployez pour souligner l'importance économique du tourisme, il n'est pas bon pour ce budget, dont il semble déjà difficile actuellement de faire une priorité parmi les dépenses de l'Etat, que des soupçons puissent être éveillés sur les conditions dans lesquelles vos services apportent leur soutien aux activités touristiques.

Je sais bien — sans doute y reviendrons-nous en examinant les amendements de notre commission des finances — que le caractère interministériel de la politique du tourisme complique la présentation et la gestion des crédits concernés.

Je suis conscient également du fait que l'insuffisance des moyens de la direction du tourisme est souvent à l'origine de certaines actions qui ont pu lui être reprochées.

Aussi mon rapport écrit s'efforce-t-il, sans se contenter pour autant de fournir un simple commentaire de votre politique touristique, d'être objectif et de comprendre vos difficultés avant de juger votre action.

Votre budget, monsieur le ministre — vous le savez bien — n'est significatif ni par son montant ni dans sa présentation.

Il n'est pas significatif par son montant à la fois au regard de l'importance du fait économique touristique et en comparaison de l'ensemble des dépenses publiques touristiques. Que signifie, en effet, un budget de 150 millions de francs en comparaison d'une dépense nationale de 180 milliards de francs et de l'importance d'un secteur qui emploie de 500 000 à 700 000 personnes dans plus de 200 000 entreprises et qui rapporte de 4 milliards à 7 milliards de francs de devises à la France ?

Monsieur le ministre, vous couvrez — si j'ose dire — d'un chapeau aux larges bords une activité dont le vrai visage est modelé par de multiples initiatives privées ou publiques, bénévoles ou salariées, mais le coût de son animation, lui, est assuré pour l'essentiel grâce aux efforts continus de nos collectivités locales.

Que signifient encore les 69 millions de francs d'autorisations de programme du budget du tourisme quand les programmes d'investissements touristiques financés par d'autres ministères dépassent le triple de cette somme ?

Savez-vous, mes chers collègues, que le montant des crédits du fonds de développement économique et social — F. D. E. S. — disponibles pour le financement de prêts d'équipements hôtelier et thermal dépasse le triple du total du budget du tourisme et que le montant global annuel de la participation de la caisse nationale d'allocations familiales aux dépenses du tourisme social est équivalent à ce même budget ?

Les crédits du tourisme, qui ne sont pas significatifs dans leur masse, ne le sont pas davantage dans leur présentation tant sont importantes les différences entre le budget voté et celui qui est exécuté. Ces différences résultent, soit d'abondements d'origine extérieure, soit de transferts entre chapitres à l'intérieur du budget même.

Ces mouvements de crédits, dont certains dénaturent les autorisations budgétaires données par le Parlement, peuvent être facilités par les imprécisions de la nomenclature budgétaire et encouragés par la sous-évaluation systématique de certains chapitres de fonctionnement. Vous en trouverez un graphique éloquent dans le rapport écrit qui vous a été distribué.

Cette distorsion, ces abondements, ces apports ont pour principal inconvénient de fausser volontairement l'appréciation, par le Parlement, de la répartition des dépenses entre les secteurs de l'équipement et du fonctionnement. Il faut dire, cependant, que ces errements ont beaucoup diminué sous votre gestion, monsieur le ministre, et qu'une importante réforme de la nomenclature de ce budget a été réalisée cette année. Je vous en donne acte bien volontiers.

Cependant, 2 814 000 francs ont encore été transférés du titre V au titre III en 1980, tandis que la dotation initiale de 9,5 millions de francs du chapitre 44-01 intitulé : « actions d'intérêt touristique » a été abondée de 34,5 millions de francs.

Quelle est, dans ces conditions, la signification des dotations inscrites dans la loi de finances initiale et, partant, quelle est la signification du vote de ces crédits par le Parlement ? Notre éminent collègue M. Fosset a fort éloquemment souligné ce problème en présentant récemment le rapport annuel de la Cour des comptes.

Quant à la nomenclature de ce budget, malgré la réforme réalisée, elle n'est pas encore satisfaisante, d'une part, parce qu'elle ne permet pas d'individualiser certaines dépenses — je pense, par exemple, à celles qui ont trait aux statistiques du tourisme — d'autre part, parce qu'elle maintient les conditions d'utilisation précédentes de ce chapitre 56-02, que je qualifierai de « réservoir », et qui finance tout autre chose que des aménagements touristiques, contrairement à ce que son intitulé pourrait laisser croire.

Je dois, à ce sujet, vous exprimer mon mécontentement à propos de la façon dont il a été rendu compte de la position du Parlement sur ce problème dans les réponses faites par vos services aux observations de la Cour des comptes.

Cependant, je reconnais qu'une remise en ordre importante a été effectuée; elle doit se poursuivre. Les amendements de la commission des finances ont pour objet de vous faire préciser vos intentions sur ce point.

S'agissant, non plus de l'importance ou du mode de présentation des crédits, mais bien de leur utilisation, je reconnais que l'action que vous menez est dynamique, particulièrement en ce qui concerne, d'une part, la mise en relief de l'impact du tourisme sur notre économie par l'élaboration d'un compte du tourisme, d'autre part, le regroupement des efforts de tous les partenaires intéressés à la promotion du tourisme français à l'étranger, promotion effectuée dans le cadre du groupement d'intérêt économique « Bienvenue France », enfin, la démocratisation de l'information des Français eux-mêmes sur les loisirs, grâce à l'action de l'association « France Information Loisirs ».

Ce dynamisme est d'autant plus méritoire que votre action se trouve souvent entravée — je le reconnais — par des obstacles fiscaux, administratifs ou juridiques ou encore, par l'insuffisance de vos moyens.

Il paraît absolument nécessaire, à ce sujet, d'adapter la fiscalité sur les locations de meublés et de modifier le régime de T. V. A. applicable aux agents de voyages, comme je l'indique dans mon rapport écrit.

D'autre part, il conviendrait de solidifier les infrastructures touristiques et de doter des personnels contractuels des services du tourisme d'un statut adapté à leur fonction. Enfin, il faudrait mettre fin à une dispersion des crédits qui retarde l'exécution des opérations de tourisme social.

Mais votre principal problème — je le sais bien — est de concilier, dans ces temps de difficultés économiques et d'austérité budgétaire, l'élargissement de l'accès des Français aux loisirs et la recherche des devises touristiques indispensables à l'équilibre de notre balance des paiements.

Permettez-moi sur ce point d'attirer votre attention, monsieur le ministre, sur le problème des formations hôtelières : vous êtes chargé de la distribution des crédits du fonds pour la formation professionnelle et la promotion sociale en matière hôtelière, mais c'est le ministère de l'éducation qui définit le contenu pédagogique des programmes des écoles hôtelières.

Il semble que le niveau de la formation dispensée dans ces écoles ne soit pas suffisant en comparaison, par exemple, de celui des écoles suisses ou allemandes, notamment dans le domaine de la gestion et des langues étrangères.

La gastronomie est un facteur. Mais il y en a d'autres qui doivent être conjoints dans ce même secteur ; et il ne faut jamais oublier parmi ces facteurs la gestion et la possession de la langue du pays.

Il semble aussi que nous ne développons pas assez notre coopération avec les pays étrangers dans le secteur de la formation hôtelière.

Il s'agit pourtant d'un créneau qu'avec un peu d'effort et d'imagination, nous serions capables d'exploiter pour le plus grand bien de nos exportations d'équipements hôteliers.

Je vous signale ce problème, bien qu'il soit, en l'état actuel de la répartition des compétences ministérielles, je le sais bien, du ressort de votre collègue ministre de l'éducation, mais je vous sais très sensibilisé par ailleurs à la cause du développement de nos exportations d'ingénierie touristique.

Certaines carences de l'initiative privée jusque dans des secteurs qui devraient pourtant être les plus rentables, comme le thermalisme ou le tourisme d'affaires, vous contraignent à des dépenses dont résulte un partage qui peut paraître discutable entre les crédits de votre budget destinés au tourisme social et ceux consacrés à la promotion ou aux autres actions d'intérêt touristique.

En effet, les frais de publicité, les frais de fonctionnement des bureaux à l'étranger, les subventions au groupement d'intérêt économique « Bienvenue France » ainsi que celles versées aux syndicats d'initiative et à « France Information Loisirs » dépassent les 50 millions de francs, soit plus du double des subventions d'équipement prévues pour le tourisme social.

En commission, d'ailleurs, notre collègue Perrein et nombre d'autres se sont montrés particulièrement attachés à voir privilégier ce mode de loisirs. Et je ne doute pas que le rapporteur de la commission des affaires économiques, mon collègue et ami M. Malassagne — dont la compétence est reconnue par la présidence du groupe de travail « tourisme » du VIII^e Plan — ne s'accorde une fois de plus, sur ce point du tourisme social, avec les observations de notre commission des finances.

Cette situation nous paraît, en effet, d'autant plus choquante que les objectifs du VII^e Plan n'ont été réalisés en matière de tourisme social, et particulièrement pour le camping, qu'à moins de 50 p. 100 tandis que les besoins à satisfaire dans ce domaine demeurent importants.

C'est donc avec soulagement que j'ai appris l'inscription dans le prochain collectif d'un complément de crédits de 25 millions de francs pour ces dépenses, mais je souhaiterais, d'autre part, un cofinancement plus large de certaines dépenses de promotion touristique. Je pense par exemple à la mise en place de centrales de réservation pour tous ceux qui, en dehors de l'Etat et des collectivités locales, peuvent en tirer profit.

Compte tenu cependant du geste accompli par le Gouvernement dans le collectif en faveur du tourisme social, et sous réserve de ses observations, dont certaines se trouvent reprises sous forme d'amendement, votre commission des finances vous demande d'adopter les crédits du tourisme. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les discussions sur le projet de loi de finances, tant à l'Assemblée nationale qu'au sein de notre Haute Assemblée, ont démontré que le budget pour 1981 était un budget de pré-crise, quand je dis « pré », je pense plutôt à préventive qu'à précédent. Celui du tourisme en est malheureusement un exemple.

Alors que le Parlement demande depuis des années la création d'un ministère du tourisme et des loisirs à part entière, ainsi qu'un budget à la hauteur de nos ambitions et du phénomène touristique, nous assistons à un désengagement progressif de l'Etat en la matière. Si l'on pousse un peu loin l'investigation lors de l'examen des bilans du tourisme national, il faut bien constater que trop souvent les aides reçues de l'Etat n'ont aucune commune mesure avec celles consenties par les régions ou les collectivités locales, mais celles-ci sont quand même comptabilisées au profit de ce dernier.

Or, si le tourisme et les loisirs concernent un secteur économique fondamental pour notre balance des paiements — ce que nous n'avons jamais cessé d'expliquer et ce qui commence d'ailleurs à être compris — ils sont aussi, et peut-être avant tout, une activité à caractère social de plus en plus marqué. Le désengagement actuel de l'Etat dans un tel secteur est particulièrement dangereux et ce d'autant plus que les loisirs tendent à devenir partie intégrante de la vie des Français, qui, de plus, dans leur majorité, se trouvent confrontés à une conjoncture peu favorable et à des difficultés d'ordre financier.

En conséquence, votre commission des affaires économiques et du Plan a souhaité, à l'unanimité, que soient rapidement étudiés les besoins en la matière et que, conformément aux conclusions du groupe de travail « tourisme », le tourisme social fasse l'objet d'un P.A.P., c'est-à-dire d'un programme d'action prioritaire au cours de la période du VIII^e Plan, portant notamment sur les équipements.

Nous aurons l'occasion de nous en expliquer lors de la discussion du Plan devant notre Assemblée.

Le temps de parole m'étant compté et le rapport que j'ai établi au nom de la commission des affaires économiques et du Plan ayant été distribué et mis à votre disposition, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur le détail de l'enveloppe budgétaire de votre ministère, excellemment analysée par mon collègue et ami le rapporteur de la commission des finances, expert en la matière, M. Yves Durand, mais j'aimerais néanmoins citer quelques chiffres, malheureusement significatifs. Après quoi, j'exposerai, compte tenu de l'examen de votre projet de budget au sein de notre commission, ce que je pense être aujourd'hui les faiblesses et les inadaptations de la politique touristique française, mais aussi les espérances que nous mettons, monsieur le ministre, dans votre action dont nous avons pu apprécier les résultats substantiels déjà obtenus.

Au regard du profond bouleversement qui s'amorce, le montant de votre budget paraît quelque peu dérisoire, bien qu'il soit peu significatif de l'intervention réelle de l'Etat dans le domaine touristique.

Alors que, l'année dernière, le budget était de 154 millions de francs, il n'est pour l'année 1981 que de 124 millions de francs. Compte tenu du correctif, qu'il est indispensable d'apporter, relatif au changement de présentation des documents budgétaires, dont les avantages et les limites viennent d'ailleurs

d'être exposés brillamment par notre rapporteur de la commission des finances, il est indéniable que les moyens du ministère chargé du tourisme sont en diminution.

Je voudrais réaffirmer, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, le désir formel, conforme d'ailleurs à l'engagement que vous avez pris l'an dernier à cette tribune, monsieur le ministre, que soit annexé au projet de loi de finances un document récapitulant l'ensemble des crédits destinés au tourisme.

Notre commission a d'ailleurs adopté à l'unanimité un amendement sur ce sujet, et j'aurai l'occasion de vous exposer lors de la discussion des articles son contenu.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires les crédits proposés atteignent 95,4 millions de francs contre 83,3 millions de francs pour 1980. Les dépenses en capital se répartissent entre des autorisations de programme réduites à 69,5 millions de francs au lieu de 81,5 millions de francs, soit une baisse de 14,7 p. 100 et les crédits de paiements limités à 54,8 millions de francs au lieu de 72,8 millions de francs pour 1980.

Face à ces chiffres, nous avons toutefois été heureux d'apprendre, lors de la discussion de ce projet de budget à l'Assemblée nationale, que les moyens disponibles en faveur du tourisme allaient être accrus dans la loi de finances rectificative. Vous nous apporterez, je n'en doute pas, monsieur le ministre, des précisions sur cette « rallonge », qui permettra de lever certaines réserves très fondées émises par notre commission.

L'étude du phénomène touristique pour 1979 et les premiers résultats de 1980 nous amènent à penser que le tourisme est touché, lui aussi, par la crise. Nous le redoutions : c'est arrivé !

En conséquence, le tourisme et les loisirs vont devoir, eux aussi, s'adapter aux profondes mutations, à la fois économiques et sociales, du monde actuel.

Certains et vous-même, monsieur le ministre, lors d'un récent colloque sur le thème du « tourisme du futur » font des années 1980 un tournant pour cette activité. Certains sont allés jusqu'à dire : « Le type de vacances change » ! Les raisons financières en sont certainement la principale cause, à laquelle il convient d'ajouter l'aménagement d'un nouveau rythme de vie. D'autre part, une concurrence accrue existe au niveau international en matière touristique.

D'abord, analysons l'année 1979, année de référence dont tous les résultats nous sont connus !

Si, globalement, la progression des Français partis en vacances continue, leurs comportements face aux vacances et aux loisirs connaissent de profondes modifications résultant d'une adaptation à la crise.

Votre rapporteur soulignait en 1978, à cette même tribune, que le chiffre de 50,1 p. 100 de Français partant en vacances n'était pas satisfaisant et qu'il fallait tendre à l'horizon 1985 vers un chiffre de départs avoisinant les 60 p. 100. Il semble donc qu'avec le résultat de 56 p. 100 obtenu en 1979, donc en moins de cinq ans, la moitié de l'objectif ait été largement atteint. Ce point est important à souligner et c'est un encouragement à persévérer dans nos efforts !

Mais cette moyenne recouvre des disparités à la fois socio-professionnelles et géographiques, même si des progrès sont enregistrés par rapport à 1978.

En effet, les taux de départ atteignent 90 p. 100 pour les cadres supérieurs et les professions libérales, 54,9 p. 100 pour les ouvriers et seulement 19 p. 100 pour les salariés agricoles et les exploitants.

De même, l'évolution des taux de départ selon la commune de résidence est marquée par une accentuation du retard des zones rurales, notamment par rapport à la région parisienne, qui demeure « l'immense réservoir à touristes » comme on a l'habitude de la définir. Mais, bien que partis globalement plus nombreux, les Français ont raccourci leurs séjours pour des destinations elles-mêmes plus rapprochées et ont réduit considérablement leurs budgets de vacances.

Une famille sur cinq part moins longtemps et dépense environ 20 p. 100 de moins. Ce sont surtout les bars, restaurants, hôtels, qui sont le plus affectés par cette réduction.

S'agissant des lieux de séjour, si les Français partent moins loin, leurs déplacements à l'étranger connaissent également une régression, ce qui évidemment ne devrait que nous réjouir au regard de notre balance des paiements touristique ! Mais cela n'a pas que des effets bénéfiques, compte tenu du caractère notoirement insuffisant de nos capacités d'hébergement touristique.

Bien qu'un effort en faveur d'un certain étalement soit indiscutablement amorcé, on ne peut que regretter une concentration spatio-temporelle excessive, encore aggravée par le comportement des touristes européens venant en France, qui prennent la fâcheuse habitude de vouloir vivre pratiquement en colonies et en circuit fermé.

Il est, par conséquent, indispensable que notre politique nationale d'étalement des vacances coexiste avec une politique systématique d'accompagnement au plan international, mais surtout européen ; en effet, les trois quarts des étrangers qui choisissent la France comme lieu de vacances viennent des pays européens.

A cet égard, on peut, comme a eu l'occasion de le faire la commission saisie du conseil supérieur du tourisme dans sa session 1979-1980, remarquer et poser le problème de l'absence de prescriptions relatives au tourisme dans le Traité de Rome.

Une des actions en faveur de l'étalement des vacances a malheureusement eu des effets contraires à ceux escomptés. Il s'agit de la décentralisation des décisions relatives à la fixation du calendrier scolaire au niveau de chaque rectorat. Cette décision indispensable est devenue un non-sens, faute de l'existence d'une certaine coordination, qui était pourtant recommandée par le conseil économique et social dans son avis du 14 mai dernier sur les rythmes scolaires /

Pour les vacances scolaires de février prochain, nous allons sûrement constater une accentuation de la concentration, puisque les Parisiens vont se retrouver pour la première fois sur les pistes avec les habitants des académies de Rennes, Nantes, Orléans, Toulouse et Clermont-Ferrand. On est déjà assuré — j'en parle en connaissance de cause — qu'un skieur sur deux ne trouvera pas de place dans nos stations. Il est regrettable que les pouvoirs publics ne se soient pas efforcés de corriger cette anomalie dès la publication des calendriers de vacances et que, notamment, une concertation au plus haut niveau n'ait pas eu lieu entre M. le ministre de l'éducation et vous-même, monsieur le ministre.

Enfin, en dehors de l'action fondamentale en direction des entreprises, des administrations et de l'éducation, il faut inciter les professionnels du tourisme à pratiquer en temps utile une meilleure information sur leurs produits, en particulier sur les prix des prestations offertes. Une telle action promotionnelle existe déjà au niveau des comités régionaux de tourisme, et les résultats sont là pour témoigner de leur efficacité.

Les premiers résultats de 1980 confortent les grandes tendances de 1979. Néanmoins, il est vérifié que se multiplie encore plus le raccourcissement de la durée des séjours d'été mais, cette fois-ci, semble-t-il, au profit des vacances d'hiver.

Les prévisions pour l'hiver 1980-1981 sont, à cet égard, significatives si l'on prend en compte les locations enregistrées notamment lors du dernier salon « Neige et Montagnes ». Si l'enneigement est au rendez-vous, la saison devrait être exceptionnelle, car les réservations sont d'ores et déjà très nombreuses.

Cette situation, si elle se confirme, permettra de rééquilibrer l'ensemble de la saison touristique 1980, qui avait mal démarré en été. Pour prendre un exemple, l'office du tourisme de Clermont-Ferrand fait état d'une baisse de 30 à 35 p. 100 de la fréquentation des hôtels de la capitale régionale, mais le mois de septembre est venu rééquilibrer cette tendance.

Parmi les causes de cette récession, il y a eu le mauvais temps, c'est indéniable. Mais les raisons fondamentales de ce changement sont plus profondes ; elles résident dans une modification essentielle de nos habitudes. Bien qu'il y ait des dominantes susceptibles d'être retenues, la difficulté est, pour le moment, de déterminer précisément quelles caractéristiques de cette nouvelle demande sont susceptibles d'être durables et peut-être permanentes.

En effet, jusqu'au deuxième trimestre de 1980, les observateurs pouvaient conclure que les consommateurs refusaient de sacrifier leurs loisirs ; les postes de dépenses étaient en baisse pour l'habillement, l'alimentation, mais plus élevés pour les sports, les activités culturelles, le tourisme.

Or, depuis le 1^{er} juillet 1980, plusieurs signes concordants tendraient à prouver que ce comportement se modifie ; cet aspect souligne l'importance de la mise au point d'outils d'observation et d'information plus efficaces, point sur lequel je reviendrai à propos de France information loisirs et des centres régionaux d'observations activité touristique, F.I.L. et C.R.O.A.T.

Nous devons donc nous donner les moyens de maîtriser ces nouvelles tendances, car elles ne sont pas sans danger économiquement et socialement.

Il est indéniable qu'existe une nouvelle demande en matière touristique, demande qui n'est pas seulement française mais aussi étrangère, que ce soit sur le choix de la région de vacances, du mode d'hébergement, du type d'hôtellerie, des hébergements collectifs : villages de vacances, camping, chambres d'hôtes, gîtes ruraux.

Nous constatons de plus en plus le regain d'intérêt des estivateurs pour le tourisme le moins cher possible.

Aussi convient-il d'en tenir compte dans la constitution de l'offre touristique, en favorisant notamment les hébergements les moins coûteux.

Or, qu'observons-nous en ce qui concerne nos capacités d'accueil ? Une inadéquation tant quantitative que qualitative nous a fait prendre un retard considérable sur ce qui avait été prévu au VII^e Plan. Si je prends l'exemple du camping-caravaning, c'est la création de plus de 600 000 places qui avait été demandée ; or, moins de la moitié a été réalisée.

En tant que président du groupe chargé d'étudier les problèmes du tourisme dans le cadre de la préparation du VII^e Plan, je ne peux que regretter cette situation en redoutant que les options dégagées à la suite de nos études ne restent lettre morte. Pourtant, les contributions du tourisme à la réalisation des options du VIII^e Plan sont fondamentales pour l'équilibre de la balance des paiements de la France. Mais le peu de réponse qu'elles ont eues, si j'en juge à l'examen du rapport du Commissariat au Plan, qui est devenu le projet de loi que vous savez et qui vient d'être soumis au Conseil économique et social, ne serait-il pas une conséquence indirecte mais fâcheuse des difficultés internes qu'a connues la direction du tourisme ? Je souhaite sincèrement me tromper, monsieur le ministre, eu égard au travail considérable et difficile qu'ont conduit durant huit mois les personnalités qualifiées et les administrateurs, d'ailleurs désignés sur votre proposition.

Des objectifs ont été fixés pour 1985. Il s'agit, d'une part, du doublement du solde positif de la balance des paiements, se montant à 8 milliards de francs, et, d'autre part, de la création annuelle de 150 000 lits en camping-caravaning et de 15 000 en villages de vacances.

Mais, pour mettre en place une planification, il faut des moyens et une volonté politique ; or, nous constatons que le projet de loi pour le VIII^e Plan, qui vient d'être présenté au Conseil économique et social ne fait que de trop brèves allusions au tourisme, encore que, d'une part, l'on doive saluer la priorité donnée au tourisme rural et plus particulièrement aux « pays d'accueil » et que, d'autre part, le budget du tourisme pour 1981 constitue la première année d'exécution du VIII^e Plan et n'est manifestement pas adapté aux options choisies.

Certes, un consensus existe pour que s'accroisse régulièrement le taux de départ des Français en vacances. Permettre à tous de partir en vacances, c'est avant tout développer les capacités d'accueil de type social. Hélas ! monsieur le ministre, le budget d'investissement pour le tourisme social est, cette année encore, en baisse.

Mais c'est avec plaisir que votre rapporteur a pris connaissance de la lettre directive de M. le Président de la République à M. le Premier ministre, lui fixant les objectifs à atteindre avant la fin du septennat. Parmi les options retenues — vingt-neuf au total, si je ne me trompe — figure enfin le tourisme, notamment le tourisme en espace rural, avec les équipements individuels ou collectifs que cela comporte. Il est à noter, toutefois, que c'est essentiellement le Grand Sud-Ouest qui en est bénéficiaire.

Peu nous importe que le résultat soit atteint à travers le VIII^e Plan ou par le biais d'une loi de finances rectificative ; l'essentiel, c'est d'y parvenir !

Monsieur le ministre, vous ne manquerez pas de nous apporter en cette matière des précisions tant qualitatives que quantitatives, et nous vous écouterons avec beaucoup d'attention.

S'agissant du camping-caravaning, j'indiquais dans mon rapport et à cette tribune, voilà un an, que si rien n'était fait dans ce domaine, tous les moyens d'hébergement risqueraient d'être chroniquement débordés par la demande dès 1980. Or la prévision est malheureusement devenue réalité, en particulier dans les zones littorales et aux abords des plans d'eau, et cela à cause du retard pris. Il en est même résulté de grandes difficultés, sur lesquelles je ne voudrais pas insister mais qui sont allées jusqu'à engendrer un phénomène de rejet.

Il est évidemment hors de question de transformer le littoral en un immense champ de toile, mais la solution réside en grande partie dans le développement du tourisme rural et d'arrière-pays maritime.

De même, la prise en compte du camping-caravaning dans l'élaboration des documents d'urbanisme devrait faciliter son développement équilibré et être auprès des particuliers, mais aussi des collectivités locales, un moyen d'incitation fort appréciable.

Le choix en faveur du tourisme rural dans les principales options du VIII^e Plan nous rassure, mais je voudrais préciser qu'en ce qui concerne les pays d'accueil, il est indispensable que leur application fasse l'objet d'une régionalisation et que soient accrus la formation des hommes ainsi que les concours financiers de la part de l'Etat.

En ce qui concerne l'hôtellerie, je voudrais vous dire notre contentement puisque nos entreprises touristiques ont désormais la possibilité de bénéficier de la déduction fiscale de 10 p. 100 en matière d'investissements. Parmi les différents types d'hébergement existants, l'hôtellerie connaît des problèmes spécifiques ; s'agissant notamment de la formation professionnelle, on constate une inadéquation de l'offre et de la demande. Je n'insisterai pas sur ce point, mon collègue Yves Durand l'ayant fait largement.

A cet égard, il est indispensable, afin qu'il ne devienne pas à très court terme obsolète, d'informatiser l'organisme F.I.L. Il a, en effet, un rôle déterminant à jouer dans l'orientation des courants touristiques à l'intérieur du territoire, tant au niveau de l'information et de l'appel qu'à celui de l'accueil. Il faut que F.I.L. soit en relations directes avec nos comités régionaux : offices de tourisme, d'une part, tours opérateurs, agences de voyages et agents à l'étranger, d'autre part.

Le compte satellite du tourisme a eu le mérite de démontrer à ceux qui étaient sceptiques l'importance économique du tourisme, mais la méthode doit être, d'une part, affinée et, d'autre part, soutenue par l'existence des centres régionaux d'observation de l'activité touristique représentant des moyens de collecte et d'observation rapprochés du « terrain ».

A cet égard, je voudrais que vous m'indiquiez, monsieur le ministre, quels sont les moyens budgétaires qui permettront d'assurer leur démarrage tel qu'il avait été prévu et dans quels délais vous espérez que la France sera couverte par un réseau assez dense de C.R.O.A.T.

Enfin, il est dommage, pour l'équilibre de notre économie, que les rentrées de devises soient trop souvent accompagnées d'importations de produits étrangers qui en annulent les effets bénéfiques.

Il conviendrait de remédier à cette situation par diverses incitations tant au niveau de l'achat que de la constitution même de ces produits.

Votre commission des affaires économiques et du Plan aimerait également que vous nous apportiez quelques précisions en ce qui concerne le F.E.D.E.R. — Fonds européen de développement économique régional — et savoir quels ont été, en 1979, la part contributive de la France à cet organisme, le montant des crédits qui lui ont été attribués en retour et quelles destinations ils ont reçues.

De même, en ce qui concerne l'A.F.A.T. — Association française d'action touristique — quel sort, monsieur le ministre, pensez-vous réserver à cette association pour l'avenir, après les réserves qui ont pu être émises sur sa gestion et sur les résultats obtenus ?

Je ne réengagerai pas la polémique sur le « chèque vacances » pour les uns ou le « titre vacances » pour les autres, mais j'aimerais avoir votre avis sur ce qui fut l'une des options du programme de Blois, reprise par le rapport Blanc.

Il est en tout cas indispensable pour le moment que soit engagé un effort de coordination des différentes aides existantes et constituant un imbroglio incompréhensible et coûteux.

Si l'agriculture est le « pétrole vert » de la France, le tourisme en est l'oxygène. Aussi devons-nous opter pour une politique volontariste en la matière et non une politique de laisser faire. En effet, c'est une activité où des choix sont à faire en permanence, comme le rappelait récemment le secrétaire général de l'O.M.T., l'Office mondial du tourisme. Je sais, monsieur le ministre, que vous partagez ce point de vue et que vous n'avez cessé de le mettre en pratique au poste ministériel que vous occupez.

Il faut que disparaissent certains axiomes encore trop répandus, tels que celui selon lequel le tourisme serait une activité réservée aux pays sous-développés ou encore une activité économique qui ne pose pas de problème et marche toute seule ! A cet égard, la présence du tourisme parmi les vingt-neuf actions prioritaires choisies par le Président de la République avant la fin de son

septennat est, nous l'espérons, significative d'un changement profond que nous sommes bien décidés, comme vous-même, monsieur le ministre, à encourager.

Sous les quelques réserves et demandes d'explications que je viens d'énoncer, ne doutant pas, monsieur le ministre, que vous pourrez apporter une réponse affirmative à l'amendement déposé par la commission des affaires économiques et du Plan, votre rapporteur demande au Sénat de bien vouloir suivre sa commission et adopter le projet de budget du tourisme. (*Applaudissements*).

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 13 novembre 1980 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, vingt minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, vingt minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, quinze minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République, douze minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, douze minutes ;

Groupe communiste, sept minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, cinq minutes.

La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lorsque je monte à cette tribune, j'ai toujours l'impression de rabâcher ce qu'a dit la majorité avant moi ; mais, bien entendu, je ne vais certainement pas tirer les mêmes conclusions.

L'année dernière, je vous avais interrogé, monsieur le ministre, sur trois aspects sensibles des projets du Gouvernement en matière de tourisme : d'abord, sur le caractère peu significatif de votre budget, au regard notamment de l'importance du tourisme dans l'activité économique de la nation, ensuite, sur la prolifération des organismes parapublics autour de l'administration du tourisme, enfin, sur la faiblesse de l'effort prévu en matière de tourisme social.

En 1980, je ferai les mêmes observations et formulerai les mêmes critiques.

Votre projet de budget du tourisme pour 1981 ne fait, malheureusement, que confirmer mes appréhensions de l'an dernier. Les crédits proposés ne représentent que trois dix millièmes du budget de l'Etat. De 156 millions de francs en 1980, nous dégringolons — permettez-moi d'employer cette expression — à 123 millions de francs en 1981, soit moins 20 p. 100, auxquels il convient bien entendu d'ajouter l'érosion monétaire.

Mais il faut tenir compte de l'astucieuse présentation de votre budget, qui regroupe tous les crédits de votre ministère dans une section commune. Ainsi, les crédits n'apparaissent en baisse que de 3,77 p. 100.

Ce reflux était déjà sensible l'an dernier — je le rappelle — par rapport à 1979. Ainsi, sur la base d'un budget scandaleusement médiocre et de très faible niveau, on assiste à une érosion considérable des crédits en francs constants. Pourtant, l'importance du tourisme dans l'économie nationale mériterait un meilleur traitement.

Les crédits d'équipement subissent une régression de 20 p. 100 en autorisations de programme et de 50 p. 100 en crédits de paiement. Il est vrai qu'en matière d'équipement d'autres ministères interviennent, allez-vous rétorquer, mais ces crédits sont eux-mêmes en diminution de 20,05 p. 100 en autorisations de programme et de 11,10 p. 100 en crédits de paiement, baisse considérable, comme je le soulignais, si l'on y ajoute le taux de l'érosion monétaire.

Votre budget se caractérise donc principalement par une forte baisse des aides de l'Etat à l'équipement touristique. Il est confirmé, hélas ! que la règle d'or de la politique générale du Gouvernement en la matière se traduit par un coup de frein brutal pour ce qui est des investissements publics.

Les subventions aux organismes à vocation touristique, tels que les syndicats d'initiative et les offices de tourisme, sont en baisse de 28 p. 100. Comment ne pas souligner ce nouveau transfert de charges de l'Etat vers les collectivités locales, qui devront, là aussi, soutenir l'effort principal ?

En revanche, soulignons les crédits d'étude, qui ont fait l'objet de recommandations de la part de la Cour des comptes quant à leur utilisation et qui, ô stupeur ! augmentent de 140 p. 100.

Enfin, les crédits en faveur de l'aménagement touristique baissent de 24,72 p. 100 en crédits de paiement et de 14,71 p. 100 en autorisations de programme.

Les crédits d'intervention en montagne, eux, diminuent de 10 p. 100, ce qui est assez étonnant quand on sait que, le 14 octobre, vous aviez déclaré : « La mise en valeur touristique de notre territoire s'applique tout d'abord à la montagne. » Sans doute nous expliquerez-vous ce qu'il y a de cohérent entre un souci d'aménagement de la montagne et une baisse des crédits de 10 p. 100.

L'aide à l'aménagement diminue de 23 p. 100.

Je rappellerai que les organismes parapublics avaient fait l'objet de critiques de la part du Parlement, en particulier du groupe socialiste. Cela a été confirmé par les faits puisque la Cour des comptes, dans son dernier rapport, a formulé des critiques sévères sur la politique que vous avez menée dans ce domaine. Je me permettrais de rappeler un passage très significatif.

« Plus d'une centaine d'organismes divers reçoivent chaque année une aide de l'Etat au titre de leurs activités touristiques. Quelle que soit l'importance des subventions allouées, leur utilité et leur bon emploi ne sont pas toujours évidents. D'autre part, les critères sur lesquels repose l'octroi de l'aide sont imprécis, de sorte que des organismes similaires reçoivent des fonds d'importance très différente. A la dispersion des aides s'ajoute donc un certain arbitraire dans leur distribution.

« Des subventions sont versées à des associations dont l'activité principale ne s'exerce pas en faveur du tourisme...

« Certaines subventions sont accordées à des associations qui ne paraissent avoir été créées que pour les recevoir... »

Les critiques portées sur l'association française d'action touristique — A.F.A.T. — association fictive chargée par l'administration de collecter des fonds publics et privés, est, à cet égard, très illustrative de la politique de votre ministère, monsieur le ministre.

D'autre part, elle concrétise le démantèlement du service public aboutissant à une gestion désordonnée, pour ne pas dire plus, des fonds publics.

La création de F.I.L., France information loisirs, et de Bienvenue en France, groupe d'intérêt économique, avait également retenu mon attention l'année dernière.

J'avais formulé un certain nombre de critiques. J'avais indiqué, en particulier, que si nous étions sensibles à cette volonté de développer à travers cette association l'information touristique en France, nous souhaitons que ce soit en liaison étroite avec les élus locaux. Or, cet organisme, dont la Cour des comptes, d'ailleurs, trouve que les attributions débordent son cadre juridique, a été mis en place sans une véritable concertation préalable avec les collectivités locales. Cet outil, trop centralisé, issu d'une vision bureaucratique et technologique de l'information, est discuté par les collectivités locales qui, elles, ont essayé l'expérience. Pourtant F.I.L. bénéficie d'une progression spectaculaire de ses crédits pour 1981 puisque vous nous annoncez 390 p. 100 d'augmentation. Il est vrai que les autres départements ministériels — l'industrie et l'agriculture, en particulier — se dérobent alors qu'ils avaient cofinancé cette association en 1980.

Quant au groupement d'intérêt économique Bienvenue en France, ses crédits de l'année dernière sont purement et simplement reconduits pour un montant de 2,5 millions de francs, alors que les bureaux à l'étranger, nous le savons, continuent de ne bénéficier que de moyens très modestes. En ce domaine également — je le signale à la Haute assemblée — la Cour des comptes reste particulièrement réservée et prêche la rigueur et la prudence.

Je souhaiterais une réorganisation de votre département ministériel afin de faire disparaître ces structures parapublics sous forme d'associations fictives qui ne permettent pas une gestion transparente des crédits du tourisme. Cela implique, en particulier, la dissolution de l'A.F.A.T. — association française d'action touristique.

Je souhaite également une augmentation substantielle de l'aide aux associations et organismes tels que les syndicats d'initiative et les offices de tourisme, ainsi que les comités départementaux et régionaux du tourisme sur la base de critères cohérents et connus de tous, notamment du Parlement.

Nous souhaitons également le développement de l'information touristique à partir des collectivités locales et des régions, afin de permettre un meilleur choix pour le plus grand nombre.

En matière de tourisme social, nous constatons dans votre budget une forte baisse des crédits affectés à ces investissements. En effet, par rapport au budget de 1980, les crédits de fonctionnement diminuent de 20 p. 100 et les autorisations de programme de 50 p. 100. C'est donc la misère, alors que cette aide concerne, hélas, le camping et les villages de vacances, c'est-à-dire le tourisme populaire à caractère social.

C'est en direction des plus défavorisés, monsieur le ministre, de ceux qui, au nombre de 10 millions de foyers en France, ne peuvent pas partir en vacances, que vous devriez faire un effort accru. Or, c'est le contraire que vous nous présentez aujourd'hui.

J'ajouterais que les programmes d'action prioritaires — P. A. P. — numéros 23 et 24 du VII^e Plan n'ont été réalisés qu'à 50 p. 100. Cette réduction de crédits aboutit, en fait, à confirmer que vous n'êtes pas disposé à concrétiser les objectifs de ces programmes.

Il me faut également souligner, comme l'a fait fort brillamment notre rapporteur, M. Yves Durand, le préjudice subi du fait de la multiplicité des sources de financement des opérations de tourisme social.

La lourdeur des montages financiers et le manque de coordination des actions entraînent une sous-consommation des crédits consacrés au tourisme social alors que c'est au contraire que nous devrions assister. Cette situation est néfaste à l'action des collectivités locales et des organismes spécialisés sans but lucratif.

Enfin, je voudrais rappeler mon souhait de voir l'aide à la personne compléter l'aide aux structures d'accueil, pour lutter contre les inégalités en matière de vacances.

Monsieur le ministre, depuis de nombreuses années, le Gouvernement, vous-même et vos prédécesseurs, avez annoncé que vous étiez sensibles aux besoins des classes les plus défavorisées et que vous envisagiez de mettre en place ce que l'on a appelé le « chèque vacances ».

Nous souhaitons la mise en œuvre rapide de ce système d'aide personnelle au départ en vacances, sous la forme de ce chèque vacances.

Nous demandons également, monsieur le ministre, que vous nous présentiez un plan d'urgence, notamment en matière de camping et de caravanning, afin d'aider les collectivités locales après une année qui fut le théâtre d'une invasion des départs touristiques du Midi de la France.

Monsieur le ministre, vous avez bien compris que les socialistes n'approuveront ni votre budget, ni votre politique. Le contraire vous eût étonné. (*M. le ministre sourit.*)

La politique que vous nous présentez n'est pas à la mesure de l'importance de l'industrie touristique dans l'économie nationale. Elle n'est pas de nature à combattre de manière volontariste et efficace les inégalités en matière de vacances.

Votre budget manque de courage. Il marque le profond décalage entre vos propos et la réalité des chiffres. Il ne respecte même pas les objectifs que vous vous étiez fixés à travers le VII^e Plan et le rapport de la commission Blanc qui devait apporter des solutions aux problèmes du tourisme social.

Enfin, la gestion et les structures de votre ministère nous préoccupent et nous paraissent très discutables.

Permettez-moi, cependant, avant de conclure, d'attirer votre attention sur un certain nombre de problèmes particuliers.

Il s'agit d'aider le tourisme social dont on a parlé tout à l'heure, mais d'une façon efficace, afin que l'hôtellerie familiale et artisanale, en particulier dans le monde rural, en bénéficie, ses structures pouvant accueillir nos voisins étrangers, pourvoyeurs de devises, qui ont un besoin manifeste de se replonger dans un tissu rural. Cette aide pourrait être considérée comme exportatrice, car elle serait source d'entrée de devises.

Comme je vous l'avais demandé l'année dernière, monsieur le ministre, ne pensez-vous pas également qu'il conviendrait d'augmenter la prime spéciale d'équipement hôtelier ?

Je n'ai pas parlé du tourisme thermal. Notre pays possède le plus important patrimoine thermal d'Europe ; pourtant, il n'accueille que 500 000 curistes contre 1 600 000 en Allemagne et 1 200 000 en Italie. Monsieur le ministre, il faut que vous vous préoccupiez de ce problème. Il convient de mettre en

place une politique de rénovation des équipements thermaux et des hébergements, en particulier de ceux qui sont ouverts aux couches sociales les plus défavorisées. Enfin, une politique de promotion, très pertinente en France et à l'étranger, permettrait d'améliorer le tourisme thermal.

Pour terminer, nous souhaitons vivement que vous nous proposiez, dans un collectif, une amélioration de l'aide apportée aux associations de tourisme social, car elles ne pourront plus jouer leur rôle irremplaçable si vous persistez dans cette politique qui consiste à les asphyxier financièrement.

C'est un appel solennel que nous vous adressons, appel qui devrait être repris de part et d'autre de cet hémicycle. On ne peut pas constamment parler de vie associative et, dans ses actes, faire en sorte que les associations soient ainsi progressivement étouffées. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Béranger.

M. Jean Béranger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est difficile, comme l'a indiqué notre excellent rapporteur, M. Yves Durand, d'apprécier avec exactitude l'évolution en pourcentage des dépenses ordinaires du budget du tourisme. En revanche nous assistons à une véritable chute libre de ses crédits de paiement et surtout de ses autorisations de programme.

Si l'on analyse plus complètement ce phénomène, on s'aperçoit que cette dégradation frappe tout particulièrement les équipements du tourisme social qui subissent, pour leur part, une diminution de 20 p. 100 en autorisations de programme et de 50 p. 100 en crédits de paiement.

Ce véritable désengagement du budget de l'Etat — car c'en est un — dans la poursuite d'une action pourtant indispensable au plan social m'apparaît, monsieur le ministre, d'une particulière gravité en période de stagnation du pouvoir d'achat des familles et de progression du chômage.

On peut s'en étonner quand on sait — cela commence à frapper les esprits au plan national — que le tourisme est la troisième activité économique de la France après celle de l'automobile dont on connaît les difficultés présentes, et à l'égal de celle de l'industrie textile qui, s'il lui reste de beaux jours grâce à la confection de luxe, n'en est pas moins très sérieusement menacée par les pays du tiers monde.

Le tourisme, lui, symbolise l'évasion. A cause des « stress » de la vie moderne et des temps difficiles qui sont les nôtres actuellement, c'est un secteur de notre économie qui progresse — ceux qui le font sont rares — et qui, vraisemblablement sous des formes différentes, devrait encore longtemps progresser. En outre — et c'est essentiel dans la conjoncture actuelle — il devrait être créateur d'emplois.

Aujourd'hui évalué à 8 p. 100 de notre P.I.B., il devrait, à l'avenir, tenir une place de choix dans notre balance commerciale.

Pourquoi, monsieur le ministre, alors que vous-même êtes convaincu — je le sais — de cette importance économique pour notre nation, nous présentez-vous un budget « croupion » par rapport à celui de la jeunesse et des sports, déjà lui-même si léger ? Trois dix millièmes du budget de la nation, c'est d'une faiblesse insigne, encore que, je le reconnais, la multiplicité des sources de financement, soulignée par nos rapporteurs, ne puisse pas conférer à ce pourcentage une signification.

Pourquoi ne pas créer un véritable ministère du tourisme avec un budget et des moyens ?

Les Français, dans leur ensemble, c'est vrai, dépensent moins pour leurs vacances. Il reste le tourisme social et le tourisme rural.

Pour le tourisme social, comme l'ont souligné des orateurs qui m'ont précédé, 50 p. 100 seulement des projets du VII^e Plan ont été réalisés.

Il est donc urgent de mettre l'accent sur les moyens destinés à cette forme de tourisme, en collaboration avec les collectivités locales, et de mettre en place, comme l'a souligné mon collègue, M. Perrein, une aide à la personne.

Je parle de ce problème du tourisme social en connaissance de cause, monsieur le ministre, puisque j'ai l'honneur de présider, depuis bientôt dix ans, aux destinées du plus important village de vacances de tourisme social au plan national, qui groupe 1 000 lits, intéresse douze communes qui représentent

800 000 habitants de différentes régions de France, allant de Rennes à Angers, de Marly-le-Roi à Sartrouville, de Saint-Dizier à Chalon-sur-Saône, etc.

Ce village intercommunal, à gestion exemplaire exercée par des communes de philosophies politiques pourtant différentes, permet d'offrir 200 000 journées vacances par an. Il a 1 000 lits, je l'ai dit, et son taux de remplissage est de 85 p. 100 en moyenne tout au long de l'année, et pas seulement au moment des vacances scolaires ou en juillet et août.

Ces réalisations intercommunales, qui ont reçu au départ une subvention d'incitation importante de la part du secrétariat général au tourisme, voilà douze ans, qui ont bénéficié aussi de subventions du F. D. E. S. à des taux qui, à l'époque, étaient de 4,5 ou 5 p. 100 — je n'ai plus le pourcentage exact en mémoire — ont permis aux communes bénéficiaires de procéder à des investissements remarquables : piscine, équipements sportifs, etc. C'est le bonheur pour les familles modestes. Voilà une initiative qui devrait être largement développée en France.

Le tourisme social s'inscrit dans la civilisation des loisirs de demain. Il est encore naissant mais, quand on sait que 80 p. 100 des Français se réfugient actuellement sur 4 p. 100 du territoire, on imagine que bien des régions attendent le tourisme comme une manne.

Cependant, nous butons là sur le problème de l'étalement des vacances, sur lequel tout a déjà été très bien dit par notre collègue, M. Malassagne.

Les agences de voyages sont soumises au taux de T. V. A. de 17,60 p. 100 alors que l'hôtellerie touristique n'est imposée qu'au taux de 7 p. 100, ce qui ne l'empêche pas d'être bien mal en point dans notre pays. Notre rapporteur, M. Yves Durand, a insisté sur ce problème de la T. V. A. et, bien sûr, nous soutenons totalement son point de vue.

De plus, les Français sont plutôt méfiants à l'égard des agences de voyages. S'il y a un point de vente pour 7 000 habitants à Paris, la moyenne est d'une agence pour 40 000 habitants sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le ministre, avec un règlement mieux adapté, des frais moins lourds, nos agences pourraient être nos ambassadrices auprès de la clientèle étrangère, mais aussi inciter les Français, quels que soient leurs moyens, à consommer en France.

Dans cette perspective, monsieur le ministre, il est urgent d'inciter l'industrie française à être compétitive et mieux équipée car, si, comme vous l'avez souligné devant l'Assemblée nationale, les chaînes hôtelières françaises ont en charge la gestion de plus de 30 000 chambres à l'étranger — d'ailleurs sous l'impulsion des pouvoirs publics, tel le Méridien d'Air France — il reste beaucoup à faire auprès des hôtels métropolitains.

Ce désengagement de l'Etat — que j'ai souligné au début de mon intervention — est une orientation politique à laquelle nous ne saurions, pour notre part, souscrire.

Je sais bien que l'on nous opposera l'argument que la baisse des dépenses de tourisme social est la conséquence d'une mauvaise consommation des crédits de l'exercice précédent.

A mon avis, c'est un prétexte, non une excuse.

En effet, cette mauvaise consommation des crédits réside essentiellement dans l'extrême complexité de mise en œuvre des programmes d'investissements qui font appel à des financements d'origines différentes dont la coordination est, c'est le moins que l'on puisse dire, difficile à obtenir, et plus particulièrement encore entre les diverses participations ministérielles.

Par ailleurs, ainsi que le relève dans son rapport notre collègue, M. Durand, je voudrais insister sur le fait que les réponses apportées par la direction du tourisme aux observations de la Cour des comptes ne sont pas totalement satisfaisantes. Rappelons, en effet, que cet organisme de contrôle a constaté un gâchis dans l'emploi de subventions « dont certaines sont utilisées pour d'autres objectifs que ceux préalablement fixés, ainsi que l'utilisation abusive d'associations pour détourner certaines subventions ». Ce sont là les propres termes du rapport de la Cour des comptes.

Or, monsieur le ministre, de ce point de vue, votre projet de budget nous laisse perplexes.

Que dire, en effet, de la progression spectaculaire de la subvention à l'association France Information Loisirs, qui augmente de 390 p. 100 alors que, à nos yeux, la preuve n'est pas apportée de son efficacité ?

Il y a bien longtemps que l'information est faite à l'échelon national et même international par nos offices de tourisme et par nos comités régionaux, non seulement sur le territoire national, mais aussi par nos agences à l'étranger. Peut-être eût-il suffi de leur apporter seulement quelques moyens supplémentaires, le cofinancement de ces activités étant par ailleurs assuré.

Monsieur le ministre, les radicaux de gauche souhaitent, en définitive, une plus grande clarification de l'action à mener. Cela peut se faire — grâce à une structure centrale réellement responsable qui peut être et demeurer, pourquoi pas ? — une grande direction à part entière de votre ministère, mais qui doit, à l'évidence, recevoir l'ensemble des moyens pour orienter, aider à s'accomplir et à s'épanouir cette activité économique essentielle, je le répète, créatrice d'emplois, créatrice de richesse par les échanges intérieurs et par l'importante masse de devises qu'elle apporte — je reprends à ce propos l'exemple du village de vacances de Lamoura, dans le Jura, où 110 emplois ont été créés sur place, ce qui est important pour la région — créatrice surtout, pour les catégories sociales les plus défavorisées, des conditions leur permettant de recevoir de plus en plus et de mieux en mieux la part de cette nouvelle qualité de vie à laquelle, à bon droit, elles aspirent.

Tout en étant conscients d'une conjoncture économique difficile, qui influe évidemment sur le budget de l'Etat, les membres de la formation des radicaux de gauche, monsieur le ministre, pensent que c'est ce souffle qui manque singulièrement à votre budget et, pour leur part, ils ne sauraient l'approuver en l'état.

M. le président. La parole est à M. Hammann.

M. Jean-Paul Hammann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord relever la qualité des rapports de nos excellents collègues, MM. Yves Durand et Paul Malassagne, et notamment le réalisme et l'objectivité avec lesquels ils ont analysé la situation des activités touristiques en général et le fonctionnement des instances et des organismes publics ou privés qui déterminent les orientations et gèrent le marché du tourisme en France et pour le compte de la France à l'étranger.

Ils relèvent — et nous relevons avec eux — la fragilité d'une activité économique, certes en expansion, mais qui, faute d'avoir des assises financières suffisantes dans le budget que vous nous proposez, monsieur le ministre, risque de ne point permettre la pleine utilisation du potentiel d'extension et de développement du tourisme qui existe en France, un potentiel d'accueil en zone rurale, notamment dans le cadre du tourisme vert, et un potentiel d'augmentation des départs en vacances, notamment dans les milieux agricoles et ouvriers, qui devraient permettre, en toute logique, d'augmenter le revenu du tourisme et d'en faire véritablement une des premières industries françaises et une des toute premières sources de devises pour notre pays.

Mais il faudrait, pour ce faire, que l'état dégagât des moyens d'équipement en conformité avec les ambitions que nous pouvons légitimement nourrir dans la quasi-totalité des provinces françaises.

Or, ce n'est pas avec un budget de misère — le mot n'est pas trop fort puisqu'il s'agit d'un budget de 124 millions de francs — que vous ferez croire, monsieur le ministre, aux destinataires de ces crédits que le Gouvernement est décidé à promouvoir les activités touristiques.

Vous nous dites, monsieur le ministre, que d'autres filières de financement ajoutent des moyens aux vôtres propres : des crédits pour les missions interministérielles pour certaines provinces, notamment pour le Sud-Est et le Languedoc-Roussillon ; des crédits du ministère de l'agriculture, du ministère de la santé, du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural et du fonds d'investissement des départements d'outre-mer.

Vous y ajoutez même, d'après vos déclarations à l'Assemblée nationale, en provenance de la loi de finances rectificative, 35 millions de francs en autorisations de programme et 25 millions de francs en crédits de paiement. Nous vous en remercions, mais nous aimerions aussi connaître leur affectation.

Reconnaissez cependant avec nous, monsieur le ministre, qu'il est difficile, même pour des initiés, d'avoir une vue d'ensemble de ces moyens. Leur diversité, leur dispersion, leur affectation et les procédures administratives pour obtenir leur attribution font souvent obstacle à une utilisation rapide et efficace et

nous soutenons avec fermeté M. Malassagne dans sa demande de faire apparaître, dans un document annexe au budget, l'inventaire de tous les crédits et moyens financiers mis en œuvre pour le développement du tourisme avec, en plus, un « mode d'emploi » pour obtenir leur attribution avec un minimum de difficultés administratives.

Cela redonnerait confiance aux responsables départementaux, qui en viennent à ne plus croire aux déclarations d'intention dont on les abreuve régulièrement, notamment quant à l'importance et à la priorité qu'on accorderait au tourisme rural et au tourisme social.

Dans ce domaine, en effet, qui a toujours été délaissé par vos services, les aides sont encore en régression alors qu'il faudrait les élargir ; il faudrait notamment élargir les aides accordées à la modernisation de la petite hôtellerie en zone de montagne, — zone trop restrictive — au moins à la zone I.N.S.E.E. de montagne et même étendre les aides à toute la petite hôtellerie rurale, qui pourrait ainsi devenir le fer de lance de l'accueil en milieu rural, avec les gîtes ruraux, les campings à la ferme et les campings de passage.

Il est indispensable, dans ce domaine, d'accorder des dotations aux régions intérieures et pas seulement au littoral et de distinguer les parcs résidentiels du véritable camping.

Si vous voulez véritablement permettre aux familles les plus défavorisées de partir en vacances, il faut développer le tourisme vert, qui est à même d'accueillir notamment les familles nombreuses.

Malheureusement, ce sont actuellement les ruraux et les agriculteurs qui supportent pratiquement seuls le poids des investissements ; la participation de l'Etat diminue d'année en année et ne supporte aucune comparaison avec des pays voisins comme l'Allemagne et l'Autriche.

L'investissement est une chose, restent la réglementation et la fiscalité, qui, à l'heure actuelle, ne sont plus du tout adaptées ni à l'évolution du monde rural ni à l'évolution du tourisme rural. Certes, les gîtes ruraux bénéficient d'avantages fiscaux — exonération de taxe professionnelle, abattement de 50 p. 100 pour l'impôt sur le revenu, etc. — mais les formes de tourisme rural se sont considérablement développées et diversifiées. Il serait temps de se préoccuper de l'inadaptation des textes.

Enfin, dans la plupart des départements, l'agriculture et le conseil général ont créé ensemble des organismes chargés de développer les hébergements chez l'habitant et l'animation touristique de l'espace rural. Ces organisations, par le nombre de leurs réalisations à travers la France — plus de 25 000 gîtes ruraux de France, sans compter les campings à la ferme, les fermes-auberges et autres équipements de tourisme rural — ont à présent largement prouvé leur efficacité et surtout leur excellente connaissance des problèmes de la participation des ruraux à l'aménagement touristique.

Comment se fait-il que l'on tienne si peu compte des relais départementaux du tourisme rural ou des relais départementaux des gîtes de France dans les instances du tourisme ? Et ce n'est que depuis peu que ces organismes ont été admis à siéger dans les commissions d'action touristique des départements, et seulement pour les questions ayant trait aux meublés. Quant aux campings à la ferme, aux aires naturelles de camping, aux fermes-auberges, ils n'ont pas voix au chapitre !

Ces relais sont la cheville ouvrière des pays d'accueil. Ils ne sont pas pour autant les interlocuteurs privilégiés du service d'étude et d'aménagement touristique de l'espace rural ou de la direction du tourisme. Je signale, par ailleurs, qu'on ne les retrouve pas non plus au niveau des comités régionaux ni dans les commissions chargées de l'élaboration des plans d'aménagement rural ou des contrats de pays. Nous comptons sur vos directives pour que, dans ce domaine, justice leur soit rendue.

Il faudrait enfin faire un effort financier au niveau de l'animation, de la formation et de la mise à disposition d'animateurs pour permettre aux organisations qui s'occupent de la promotion du tourisme vert de couvrir l'ensemble des zones rurales sans avoir à mendier les moyens de fonctionnement auprès des collectivités locales, des organisations agricoles ou des chambres d'agriculture.

Il est une autre activité qui est oubliée dans votre budget, monsieur le ministre, il s'agit du thermalisme, qui intéresse le nord de l'Alsace et plus particulièrement mon département ; nous sommes là en concurrence directe avec les vallées de la Forêt noire en Allemagne, qui drainent vers elles un flux touristique qu'on pourrait retenir ou amener chez nous si les initiatives prises dans ce domaine par les collectivités locales et les particuliers étaient mieux soutenues.

Monsieur le ministre, nous sommes conscients que vous ne disposez par des moyens financiers nécessaires pour favoriser une véritable expansion du tourisme dans notre pays. Mais une meilleure sélectivité, un meilleur choix des priorités, une gestion plus rigoureuse aussi devraient permettre une utilisation plus rationnelle de vos moyens. Il serait peut-être utile d'étudier une formule de financement du développement touristique semblable à celle qui a été mise en place pour le développement de l'agriculture. Je pense notamment au fonds national de développement agricole, géré par l'association nationale pour le développement agricole, financé par des cotisations professionnelles, qui effectue une péréquation au profit des régions et des organisations les plus démunies. C'est un exemple à méditer.

Cela pourrait être, dans le cadre de la charte du tourisme que vous promettez, ou en liaison avec elle, un élément déterminant pour la promotion d'une activité économique, qui semble être de plus en plus capitale pour l'équilibre de notre économie et de la balance des comptes de notre pays. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Cherrier.

M. Lionel Cherrier. Le tourisme, monsieur le ministre, présente un intérêt particulier pour les territoires d'outre-mer. Aussi souhaitons-nous que ceux-ci ne soient pas oubliés dans vos priorités.

Je tiens, en commençant, à vous exprimer ma satisfaction pour la double orientation arrêtée depuis deux ans. Tout d'abord, en accord avec le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, vous assurez désormais l'ensemble des responsabilités de l'action touristique en faveur de nos départements et territoires, et une mission spécifique a été créée dans ce but au sein de la direction du tourisme. Ensuite, depuis le colloque qui s'est tenu en mars 1979 à Papeete, on assiste à l'amorce d'une véritable politique touristique tenant compte des spécificités des territoires français du Pacifique.

Le tourisme est une des chances du développement économique de la Nouvelle-Calédonie. C'est ainsi que le rapport sur le tourisme dans les départements et territoires d'outre-mer préparé pour le VIII^e Plan rappelle que la Nouvelle-Calédonie a accueilli en 1978 51 000 touristes hôteliers, que les emplois directs liés au tourisme sont au nombre de 1 500 et que ce chiffre peut être doublé si l'on prend en compte les emplois indirects induits par le développement du tourisme. Ce même rapport considère que 2 000 emplois nouveaux peuvent être créés d'ici à 1985 si une action vigoureuse est conduite dans ce secteur.

C'est cette action que nous vous demandons de nous aider à engager et à mener à bien, monsieur le ministre.

Lors du débat qui a eu lieu ici même, le 22 octobre, vous avez déclaré au Sénat que vous étiez prêt à apporter votre aide aux territoires français du Pacifique qui le souhaiteraient, dans le respect de leur autonomie et de leurs compétences propres. Je vous indique que tel est le cas de la Nouvelle-Calédonie.

En premier lieu, il convient donc que soient exploitées au maximum les possibilités de coopération qu'ouvrent les deux conventions signées en 1979 entre votre ministère et le territoire.

Je rappelle que, par la première de ces conventions, la direction du tourisme met un assistant technique à la disposition du territoire, dont elle assure la rémunération, le territoire, en contrepartie, prenant en charge les moyens nécessaires au bon accomplissement de ses fonctions. La seconde convention lie votre ministère à notre office du tourisme; elle concerne les actions de promotion au Japon, en Australie, en Europe et en métropole.

Conformément aux recommandations du colloque de Papeete et à celles du groupe spécialisé du VIII^e Plan, nous souhaitons, avec votre aide, définir et mettre en œuvre une politique globale de développement touristique.

Celle-ci devra concerner tout à la fois une meilleure connaissance du poids de l'activité touristique dans le territoire, le développement des capacités d'hébergement, celui des équipements annexes et, enfin, l'animation culturelle et sportive qui doit nécessairement accompagner le développement du tourisme.

Je voudrais souligner particulièrement deux points.

Le premier concerne les hébergements. Si l'on inclut les capacités du Club Méditerranée, dont l'implantation a été incontestablement un succès, le territoire offre actuellement près de 2 000 lits. Cependant, la reprise de l'hôtel de Château-Royal

par le Club Méditerranée, si elle a permis de faire repartir cet établissement et d'apporter une clientèle spécifique nouvelle, a introduit, en sens inverse, un certain déséquilibre dans les hébergements de Nouméa, où il importe, comme le souligne le rapport du VIII^e Plan, de reconstituer un ensemble hôtelier classique de haut standing. L'existence d'une hôtellerie importante et diversifiée est, en effet, nécessaire à Nouméa, non seulement pour la ville elle-même, mais parce qu'elle sert de relais au développement de l'hôtellerie de brousse et à la mise en valeur touristique des îles.

A cet effet, la reconduction des mesures d'incitation fiscale prévues par la loi de finances de 1978 et qui viennent à expiration le 31 décembre 1980 demeure fondamentale pour promouvoir le développement de notre potentiel hôtelier en particulier, touristique en général. Je rappelle que ces mesures prévoient l'exonération, dans certaines conditions, des bénéfices industriels et commerciaux réalisés en France métropolitaine et réinvestis dans les territoires d'outre-mer.

Voilà quelques jours, M. le ministre du budget, à l'occasion de l'examen de la première partie de la loi de finances pour 1981, a bien voulu accepter un amendement prévoyant cette reconduction déposé par M. Millaud et par moi-même. Je vous demande instamment, monsieur le ministre, d'intervenir pour que ces dispositions particulièrement importantes pour nos territoires du Pacifique soient définitivement reconduites et pour que le décret d'application correspondant soit rapidement promulgué.

En second lieu, je voudrais insister sur le nécessaire développement de l'animation sportive et culturelle. En matière de sport nautique, la Nouvelle-Calédonie dispose de potentialités exceptionnelles actuellement encore très peu exploitées. De même, la coexistence de plusieurs cultures dans les territoires du Pacifique peut constituer pour les touristes, notamment japonais et australiens, un attrait certain. Enfin, le territoire doit présenter, pour les visiteurs étrangers de la zone, cette « vitrine de la France dans le Pacifique » que beaucoup ont souhaitée.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, votre aide pour mettre en valeur ces richesses.

Nous souhaitons également que vous nous appuyiez pour améliorer les conditions de la desserte aérienne du territoire. Certes, toutes les responsabilités en la matière n'incombent pas au Gouvernement français; en particulier, ce n'est pas de son fait si tous les droits de trafic relatifs à la desserte de la Nouvelle-Calédonie ne sont pas utilisés par les compagnies étrangères. Je sais également qu'au sein du Gouvernement le problème du transport aérien n'est pas de votre compétence propre. Je souhaiterais néanmoins que vous interveniez auprès du ministre des transports pour que soient renforcées les fréquences et augmentées les capacités disponibles pour le trafic touristique, notamment avec l'Australie et le Japon. Ainsi que le souligne le VIII^e Plan, il y a dans la situation actuelle un risque de goulot d'étranglement pour la poursuite du développement touristique, et cela est inquiétant.

A ce sujet, l'accord récemment conclu avec le Gouvernement thaïlandais et qui a permis à la compagnie Thai d'obtenir des droits de trafic sur la ligne Bangkok—Manille—Nouméa, apparaît très positif et très prometteur.

Enfin, je voudrais insister sur la nécessité d'un effort soutenu en matière de promotion touristique. Nous nous félicitons de la coopération existant désormais entre votre ministère et le territoire pour les actions à destination du Japon et de l'Australie, qui sont pour nous les deux principaux marchés. De même, nous entendons participer aux campagnes du groupement d'intérêt économique « Bienvenue France » que vous avez créé.

Permettez-moi de souhaiter que, dans votre budget de 1981, les moyens destinés à la promotion des territoires français du Pacifique, et tout particulièrement de la Nouvelle-Calédonie, soient sensiblement renforcés.

Je voudrais vous dire en conclusion, monsieur le ministre, que nous attendons avec confiance la poursuite de cette politique volontariste de développement touristique qui est déjà largement amorcée. Il en va, pour une large part, du développement économique de nos territoires. Il en va également de l'évolution et de la modernisation de la société calédonienne. Il en va enfin des liens entre la métropole et les territoires français du Pacifique, tant il est vrai que le tourisme constitue pour toute la communauté nationale, quelle que soit sa localisation dans le monde, un facteur de cohésion et d'unité.

C'est en formulant cet espoir que je voterai votre budget, monsieur le ministre. *(Applaudissements.)*

(M. Pierre-Christian Taittinger remplace M. Maurice Schumann au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Bernard Hugo.

M. Bernard Hugo. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le tourisme dans notre pays est une activité économique de première importance. Dans notre balance des paiements, le montant des devises apportées par le tourisme est supérieur à celui des devises apportées par l'industrie automobile. Pourtant, le budget que vous nous présentez aujourd'hui est en diminution de près de 20 p. 100. Il ne représente plus que 0,016 p. 100 du budget de l'Etat.

Les crédits consacrés au tourisme dans d'autres ministères sont également en diminution. Le budget du tourisme pour 1981 est un budget d'austérité.

En 1980, les Français sont partis moins nombreux, moins loin, moins longtemps et ont dépensé moins en vacances.

Un sondage révèle que 52 p. 100 des Français ne sont pas partis cette année ; 43 p. 100 des vacanciers ont dû rogner sur leur budget pour partir quand même.

Je n'évoque pas le cas des enfants. Mon collègue Guy Schmaus le fera cet après-midi, en évoquant le problème des centres de vacances.

Comment s'étonner de cette inégalité quand, de concert avec le patronat, vous tentez d'augmenter l'exploitation des travailleurs, quand le nombre des chômeurs augmente, quand, selon la dernière enquête de l'I.N.S.E.E., un salarié sur deux gagne moins de 3 300 francs par mois ?

On a pu constater, cet été, l'insuffisance des équipements en matière de camping : 8 millions de campeurs se sont partagé moins de 1 800 000 places dans les camps autorisés. Les autres se sont installés où ils ont pu. Qu'en serait-il si tous les travailleurs avaient pu partir ?

J'ai eu l'occasion d'intervenir sur ce point lors d'une question orale posée à M. d'Ornano, vendredi dernier. Je sais que vous avez pris connaissance de mon propos. Je ne le rappellerai donc pas, mais la réponse de M. Delmas m'a profondément déçu.

Le tourisme social est sacrifié. Les dotations prévues pour les terrains de camping et les villages de vacances diminuent de 20 p. 100 en autorisations de programme et de 50 p. 100 en crédits de paiement, et ce sans tenir compte de l'inflation.

Le tourisme social ne représente que 0,005 p. 100 du budget de l'Etat, contre 0,007 en 1980 et 0,010 en 1979. De plus, le rapport de la Cour des comptes révèle « une constante sous-consommation des crédits d'équipement, pourtant restreints, ouverts au budget du tourisme ». Les dépenses effectives de crédits d'équipement n'ont représenté que 65 p. 100 des disponibilités de l'exercice 1977, et 60 p. 100 en 1978.

On est loin du rapport Blanc qui préconisait la création de 150 000 places annuelles en camping et de 15 000 lits en villages-vacances.

La consommation populaire française sera reléguée dans l'arrière-pays pour mieux livrer nos côtes au tourisme de luxe et à sa clientèle étrangère. Il est significatif à cet égard que seuls augmentent sensiblement, dans votre budget, les crédits destinés à la promotion à l'étranger du tourisme de luxe.

Déjà, des sites entiers sont réservés aux étrangers, certains gestionnaires de terrains de camping parlent même de ne plus prendre de vacanciers de passage, mais de travailler directement avec les tours-operators, notamment étrangers.

Dans le cadre de cette restructuration, on élimine ce qui ne s'inscrit pas dans la logique capitaliste du profit, en premier lieu le tourisme social, mais aussi d'autres formes d'activités touristiques commerciales traditionnelles.

Je voudrais en évoquer simplement deux.

Je suis, monsieur le ministre, un fidèle du caravanning et j'ai pu cet été faire une expérience fort intéressante en passant mes vacances sur une « caraberge ». Il s'agit de deux flotteurs supportant un plateau pouvant accueillir une caravane et propulsés par un petit moteur. Ce mode de loisirs, éminemment écologique, permet de redécouvrir, sous un autre angle, nos campagnes et nos villages et peut contribuer à leur redonner vitalité. Il est également démocratique, puisque deux à quatre fois moins cher que les « house-boats ».

Ces vacances m'ont ainsi permis de m'intéresser aux difficultés que rencontrent les professionnels du tourisme fluvial. Plus de 70 p. 100 de la flotte louée en France appartiennent à des sociétés anglaises. Derrière ces sociétés, on trouve des groupes financiers qui n'ont aucune mesure avec les petites sociétés françaises de location.

De plus, ces sociétés bénéficient d'avantages fiscaux importants dans leur pays et échappent à la T.V.A. Les bateaux anglais peuvent être loués sans permis avec des moteurs de trente-cinq chevaux, alors qu'aucun loueur français ne peut louer de bateaux avec un moteur d'une puissance supérieure à 9,9 chevaux si le client n'a pas son permis, ce qui est le cas de la majorité des Français.

Les sociétés françaises emploient du personnel français, fabriquent et louent des bateaux français, paient la T.V.A. française et n'ont aucune possibilité d'aide financière, alors que c'est une forme de loisir en pleine expansion.

Alors que cette activité est créatrice d'emplois, il est pratiquement impossible, en raison du monopole des sociétés anglaises, de trouver un lieu d'implantation sur certains canaux. Par exemple, sur le canal du Midi, tous les ports sont tenus par des sociétés anglaises et aucune société française ne peut s'implanter.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il y a Auxerre !

M. Bernard Hugo. Dans une ville que vous connaissez très bien, monsieur le ministre, je crois savoir que le port est donné en gérance à un Hollandais.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Le port est géré par la chambre de commerce.

M. Bernard Hugo. Ah ! bien, je l'apprends.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous m'indiquiez les mesures que vous envisagez cependant de prendre pour permettre au tourisme fluvial de se développer dans de meilleures conditions et, pour le moins, si vous ne voulez pas les privilégier, pour mettre à égalité de charges les fabricants français et étrangers.

La deuxième activité que je voudrais examiner est le développement du caravanning. Je regrette vivement, monsieur le ministre, que cette année encore vous n'avez pu venir inaugurer le salon international de la caravane et des véhicules et résidences de loisir.

Vous ne m'en voudrez pas de l'avoir fait sans vous avec une délégation du parti communiste français.

J'ai discuté avec les fabricants et plus particulièrement avec le président M. Rothivel. Les professionnels sont très inquiets, ils auraient voulu vous entretenir de leurs problèmes.

Ainsi, si le nombre d'immatriculation, je ne parle pas des 2 500 camping-cars, marché encore faible même s'il progresse sensiblement, de la saison 1978-1979 s'est élevé environ à 90 000, il n'est plus pour la saison 1979-1980 que de 77 361, ce qui représente une baisse de 15 p. 100 et sur ces 77 000 caravanes, 58 668 sont fabriquées en France et 18 693 sont importées.

J'aurais voulu citer un certain nombre d'exemples concrets de marques qui sont en difficulté. La liste pourrait s'allonger encore si vous ne prenez pas des mesures concrètes, ce que fait la République fédérale d'Allemagne, par exemple.

Ainsi, elle a fabriqué, au cours de la dernière saison, 75 000 caravanes dont 40 000 ont été vendues chez elle et 35 000 exportées grâce à une aide importante à l'exportation.

En revanche, elle impose des barrières techniques très lourdes pour homologuer les caravanes étrangères, c'est-à-dire pour en autoriser la vente chez elle. De ce fait, aucun modèle français n'a été homologué, donc vendu chez elle, depuis longtemps.

En France, nous avons fabriqué pendant la même saison 80 000 caravanes, mais 20 000 sont restées en stock chez les concessionnaires. Cela correspond tout à fait aux 18 693 caravanes importées et immatriculées en France, que j'évoquais tout à l'heure.

Dans notre pays, le marché est très gêné par ces importations. L'alignement des prix avait été souhaité en 1975, le continuellement demandé. Comment envisagez-vous d'aider notre marché français et de sauver ainsi des dizaines de petites et moyennes entreprises, des centaines, voire des milliers d'emplois.

Je vous demande non pas des mesures de protection, mais plutôt de leur donner une égalité de chances à l'exportation.

Pour en revenir aux vacances, qui constituent un moment privilégié pour pratiquer le tourisme, je veux affirmer en conclusion, monsieur le ministre, que les Français ne veulent plus de vacances au rabais. Georges Marchais le rappelait, jeudi dernier, dans notre plan de lutte présenté à la presse. Il faut prendre des mesures pour permettre à tous les travailleurs des villes et des campagnes et à leurs enfants de partir en vacances en été et en hiver à savoir : la cinquième semaine de congés payés et la semaine de trente-cinq heures, un plan de doublement en cinq ans des places de camping, une augmentation du budget du tourisme social — de nombreux orateurs l'ont déjà rappelé — permettant aux diverses collectivités et associations d'obtenir une subvention de 50 p. 100 des infrastructures, un véritable chèque-vacances avec participation patronale à 50 p. 100 et exonération fiscale, l'attribution de bons d'essence pour les vacances, la suppression des péages autoroutiers pour les trajets de vacances et un deuxième billet S. N. C. F. de congés payés.

Ces mesures que vous ne voulez pas prendre, les travailleurs vous les imposeront par leur lutte, avec le soutien actif des élus communistes.

L'absence de mesures gouvernementales allant dans ce sens et l'insuffisance des crédits que vous nous proposez, notamment en matière de tourisme social, justifient notre opposition à votre budget que nous ne voterons pas. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon excellent collègue, Pierre Vallon, sénateur du Rhône et président du groupe d'études sur les problèmes du tourisme et des loisirs au Sénat, étant retenu dans son département, m'a demandé de vous présenter le texte de son intervention sur le projet de budget 1981.

« J'avais, l'année dernière, commencé mon intervention en soulignant la difficulté pour un parlementaire de parler du tourisme, car il s'agit d'un phénomène par trop diffus, par trop hétérogène et dont l'animation et l'administration sont dispersées entre un trop grand nombre d'acteurs publics ou privés.

« Le projet de budget pour 1981 n'offre encore cette année qu'une idée très partielle des efforts et des aides consentis à ce secteur.

« S'il existe effectivement un chiffre réservé aux vacances dans ses prévisions pour 1981, l'élasticité de la notion de vacances fait que les sommes affectées au tourisme ne passent toujours pas par ce seul ministère, mais transitent par des comités ou des fonds interministériels les plus variés : les caisses d'allocations familiales, le ministère de l'environnement et du cadre de vie, le ministère de l'agriculture, pour n'en citer que quelques-uns.

« Autant dire que nous regrettons encore plus cette année, monsieur le président, que les seuls documents qui font la critique et l'analyse complète des différents crédits affectés au tourisme ne soient à notre disposition que quelques jours avant la discussion budgétaire.

« En effet, les rapports de MM. Durand et Malassagne sont pour nous les seuls vrais instruments qui permettent aux parlementaires d'asseoir, outre leur expérience personnelle, les réflexions qui détermineront leur vote.

« Cette année encore, je tiens personnellement à les remercier pour la qualité de leurs conclusions et de leurs propositions.

« L'expérience de ces hommes, plongés depuis de nombreuses années dans ce labyrinthe qu'est le tourisme, confirme et vous l'avez solennellement reconnu l'année dernière, que le Sénat est le lieu privilégié de l'élaboration de la politique touristique française.

« A M. Malassagne, je voudrais dire également combien nous lui sommes reconnaissants pour son action dans le cadre du VIII^e Plan et je m'étonne régulièrement qu'il ne soit pas plus souvent fait appel à ces hommes d'expérience pour des missions de conseil de l'Etat.

« Monsieur le ministre, le budget que vous nous présentez laisse un parlementaire de la majorité sur deux impressions contradictoires. Il a la satisfaction de constater que le projet de budget s'inscrit dans un effort de rigueur, corollaire du refus du Gouvernement d'accroître la pression fiscale, et il éprouve du dépit et de la déception de remarquer qu'année après année votre ministère perd régulièrement les moyens si nécessaires au développement d'une politique dynamique du tourisme.

« Le président du groupe du tourisme du Sénat se doit de choisir et sa critique, toujours plus insistante, montrera l'attachement de plus en plus profond qu'il porte au développement de ce secteur et à l'octroi, à une direction du tourisme par trop fragile, des moyens qui lui permettraient de rechercher et d'encourager les actions nécessaires au maintien du niveau d'une des quelques activités de pointe françaises.

« Depuis que vous représentez, monsieur le ministre, cette permanence souhaitable du tourisme au sein des délibérations gouvernementales, votre détermination, je le concède, a enfin permis de donner à ce secteur sa place et à dire qu'il est désormais un fait économique majeur.

« J'irais encore plus loin que vous, en affirmant que s'il s'agit d'un fait économique et social de première importance en termes de dépenses, de revenus et d'échanges extérieurs, ce développement du tourisme modifie également profondément notre mode de vie et est une des composantes importantes de notre civilisation.

« Comment ne pas être désagréablement surpris par ce projet de budget qui ne reprend qu'une faible partie de l'action de l'Etat en matière touristique ?

« Comment ne pas être déçu lorsque l'on constate que, sous son apparente stabilité, il reflète une nette régression dans les investissements ?

« Derrière une progression qui permet à peine d'honorer l'évolution inéluctable des charges en personnel ou en loyer, il constitue — et je m'en inquiète — un affaiblissement de la capacité d'intervention de l'Etat par l'action touristique.

« Ainsi, pour 1981, non seulement je n'enregistre aucun progrès, mais le fait de « noyer » dans une section commune du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs cette partie du budget, qui représente « la vie quotidienne du tourisme », n'est pas sans poser des problèmes.

« Au nom de l'unité et de l'effet de masse, n'a-t-on pas sacrifié à la clarté et à la rigueur ? Quelle garantie auront les parlementaires quand ils voteront cette section commune ? N'y aura-t-il pas perpétuellement un échange de postes et de crédits au sein de l'administration des sports, de la jeunesse et du tourisme, au terme duquel on peut craindre l'affaiblissement d'une direction déjà bien pauvre en moyens et en hommes ?

« Quels avantages concrets les personnels rattachés actuellement, pour leur gestion, au ministère de l'environnement et du cadre de vie ou au ministère de l'éducation peuvent-ils attendre de la création d'un corps qui, par ses dimensions, sera étriqué dès l'origine et aura beaucoup de mal à offrir aux catégories qui le composent des possibilités réelles de mobilité et de promotion ?

« Telle est ma première question sur un problème qui se doit d'être bien étudié afin de lier au mieux les intérêts concrets de l'administration de l'Etat, au niveau de ses finances et du personnel.

« Dans le domaine de l'investissement, l'effort de rigueur imposé au budget du tourisme est moindre que celui qui est demandé aux autres ministères, puisque sa diminution n'est que de 14,7 p. 100 contre 20 p. 100 ailleurs. Malheureusement, cet effort relatif est compensé par les restrictions suivantes.

« La parution du premier compte provisoire du tourisme reconnu comme un progrès incontestable, ne sera fiable qu'au terme de plusieurs années de recherches et d'efforts. Comment admettre, dans ces conditions, que le chapitre 56-01 destiné au financement des études ne figure plus dans le projet de budget pour 1981 que « pour mémoire » ? J'espère que cela ne signifie pas l'abandon de l'effort de connaissance et de compréhension qui avait été trop longtemps négligé par le passé.

« La réduction des autorisations de programme ne va-t-elle pas nuire, en outre, aux politiques de développement déjà engagées, notamment en matière de grands aménagements ? Les efforts décidés en faveur du grand Sud-Ouest, du Massif Central, de la Vendée, des départements d'outre-mer, risquent d'être réduits à néant par suite du net recul des engagements de l'Etat. Les problèmes que pose l'aménagement nécessiteraient, pourtant, une politique à plus long terme.

« En ce qui concerne le chapitre 56-02, « aménagement touristique », il importe que l'administration dispose d'une plus grande marge de manœuvre lui permettant de jouer son rôle d'incitation et d'animation. Je sais quelles critiques ont été adressées à ce chapitre dit « fourre-tout ». Je sais également que, par le passé, certaines initiatives ont pu susciter des reproches, mais j'affirme que c'est à partir de ce chapitre qu'ont

pu être conduites les actions les plus dynamiques et les plus rentables pour le tourisme français au cours des dernières années.

« C'est pourquoi je souhaite que vous nous disiez, monsieur le ministre, quelle capacité d'initiative il restera à votre administration lorsqu'elle aura honoré les engagements ministériels et interministériels qu'elle a d'ores et déjà contractés pour le développement du tourisme, particulièrement en montagne, sur le littoral et, bien plus encore, en espace rural.

« Dans le domaine de l'équipement, il me faut encore parler des autorisations de programme pour l'hébergement collectif en villages de vacances ou en camping.

« Je connais par avance toutes les remarques — d'ailleurs justifiées — qui peuvent être faites sur le retard de consommation des crédits de paiement. Je demande que l'on s'interroge sur les raisons de ces retards et, en particulier, que l'on réfléchisse sur le problème des fonds sociaux des organismes de sécurité sociale. L'on ne doit pas, cependant, en tirer prétexte pour renoncer à satisfaire aujourd'hui les besoins du tourisme social dont nous sommes tous très conscients.

« Après mes interrogations sur la section commune et les investissements, je voudrais m'attacher quelques instants aux crédits de fonctionnement de l'administration. Une vision globale peut faire penser à une légère progression des dépenses ordinaires, mais cela n'est qu'apparence.

« L'accroissement des dépenses de loyers consécutives au regroupement, dans des conditions satisfaisantes, de la direction du tourisme, la revalorisation indispensable des traitements des fonctionnaires pour les emplois budgétaires existants et une mesure nouvelle de 4 millions de francs en faveur de « France information loisirs », centre national de l'information touristique française, en sont les éléments positifs. Mais ils ne sauraient justifier la régression ou l'absence de solution dans d'autres domaines.

« Tout d'abord, alors que l'année dernière un premier effort avait été consenti, d'une part en faveur des comités régionaux de tourisme, d'autre part en faveur de l'amélioration du fonctionnement des délégations régionales, ne peut-on craindre d'ores et déjà une régression par rapport à 1980 du fait de la faiblesse des crédits qui seront engagés ?

« Le nécessaire renforcement des structures de l'administration du tourisme à l'échelon national ne doit-il passer que par la création de seize postes seulement de délégués régionaux dont les statuts restent, par ailleurs, toujours aussi flous et inadaptés ?

« Enfin, la faiblesse des moyens effectivement affectés à la promotion, à l'étranger, du tourisme dans notre pays permettra-t-elle à celui-ci de demeurer le secteur créateur d'emplois et pourvoyeur de devises que vous mettez aussi régulièrement en avant, monsieur le ministre ?

« Telles sont, sans sévérité excessive, les questions que l'on peut se poser à la lecture du projet de budget. La recherche d'une plus grande unité dans sa présentation ne peut-toutefois dissimuler la trop grande faiblesse de ses moyens par rapport aux ambitions d'une politique à laquelle, depuis plusieurs années, j'ai été gagné et converti.

« Le groupe d'étude sur les problèmes du tourisme et des loisirs du Sénat s'est associé, cette année, au colloque organisé par M. Roger Fenech, député du Rhône, président de l'intergroupe d'étude sur les problèmes du tourisme et des loisirs à l'Assemblée nationale, consacré au tourisme du futur.

« La plupart des problèmes qui se posent actuellement dans le secteur du tourisme ont été abordés et des propositions de solutions sont contenues dans les quatre documents établis par les commissions. J'ose espérer, monsieur le ministre, que vos services sauront utiliser au mieux les informations essentielles qu'ils recèlent.

« J'aurais pu reprendre ici la presque totalité des questions que j'avais évoquées il y a une année et qui sont restées sans réponse. Elles se posent avec la même acuité et je vous laisse le soin de vous référer à mon discours du lundi 3 décembre 1979.

« Toutefois, quelques points essentiels me paraissent devoir être évoqués cette année.

« Tout d'abord, l'introduction des techniques nouvelles de l'information et de la télématique doit être source de développement. Les pouvoirs publics devraient, par l'intermédiaire notamment de la mission informatique, prendre les précautions indispensables afin que certaines orientations nouvelles ne portent pas préjudice aux professionnels.

« En effet, l'essor du tourisme et des loisirs, ainsi que la multiplication des services et produits touristiques qui l'accompagne, vont nécessiter de plus en plus un recours systématique et généralisé à des outils télématiques tels Teletel ou à des réseaux privatifs de téléinformatique.

« Le développement de la télématique n'est pas neutre à l'égard de la politique du tourisme. Il va modifier de façon considérable les conditions actuelles de la demande et de l'offre en matière de services et de produits touristiques. Ces modifications peuvent avoir un impact à la fois positif et négatif sur la politique du tourisme.

« En tant que membre de la commission « Informatique et libertés », j'ai eu l'occasion, lors du congrès du syndicat national des agents de voyage qui s'est tenu à Cannes, d'intervenir auprès des professionnels du tourisme afin qu'ils participent plus activement aux expériences « pilote » en ce domaine. Ils pourront mieux apprécier ainsi l'évolution de la technologie et s'adapter aux nouveaux médias.

« Parmi les aspects positifs de cette nouvelle politique figure la mise à disposition des consommateurs d'un réseau télématique banalisé qui permettra d'avoir accès en temps réel — à coûts faibles et à partir de tous les points du territoire — à l'ensemble des services touristiques et favorisera ainsi le développement du tourisme.

« En revanche, le contrôle par un fournisseur monopolistique d'un réseau touristique pourrait pénaliser gravement et les consommateurs et les petits professionnels. Le groupe du tourisme du Sénat s'engagera, par une action vigilante d'arbitrage, à étudier les conséquences probables de ce développement de la télématique en l'orientant dans le sens le plus conforme à l'intérêt général.

« Un autre aspect de mon intervention concerne l'avenir de la profession hôtelière. Cet avenir dépend, en premier lieu, de l'amélioration de l'enseignement public supérieur.

« Cet enseignement hôtelier a fait des progrès remarquables et la gamme des matières enseignées y est déjà des plus complètes.

« Toutefois, il paraît curieux que les pouvoirs publics aient laissé à une initiative privée le soin de prendre lieu et place de l'enseignement supérieur public pour la formation des futurs « managers » de l'industrie hôtelière.

« Quel étudiant français pourra s'offrir un enseignement de modèle américain coûtant 9 500 francs par trimestre pour une scolarité de deux années ? L'association de Cornell et de l'Essec suscite un large débat chez les professionnels du tourisme. On se demande, d'ailleurs, pourquoi la France n'est pas capable de mettre au point cette formation supérieure qui, compte tenu de son coût, favorisera surtout les candidats étrangers qui bénéficieront de l'aide de leur gouvernement.

« Il serait particulièrement souhaitable que figure dans la charte du tourisme la reconnaissance du rôle privilégié de l'enseignement hôtelier public français à tous les niveaux, dont celui du management, adapté à l'évolution et au caractère exportateur de l'hôtellerie à vocation internationale.

« Cette formation permettrait de perpétuer le rayonnement de l'hôtellerie française dans le monde.

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Très bien !

M. Daniel Millaud. « Encore une fois, force est de constater que votre ministère ne se donne pas les moyens de sa politique, alors que notre pays occupe le deuxième rang mondial dans ce secteur.

« Je voudrais également m'étonner du projet d'aide à l'investissement contenu dans la présente loi de finances, dont le caractère restrictif et imprécis risque, à terme, de nuire au développement de l'industrie hôtelière.

« Le dernier point de mon intervention concerne l'étalement des vacances comme facteur de développement harmonieux du tourisme.

« En 1972, furent instituées trois zones de vacances durant le mois de février. Cette formule avait prouvé son utilité et son efficacité. Cette répartition, qui isolait les académies de la région parisienne, avait permis une meilleure élaboration des congés et, surtout, une meilleure utilisation des équipements de sports d'hiver.

« La France scolaire en congé pendant trois semaines au lieu d'une a provoqué le développement des vacances à la neige.

L'expansion de ce secteur constituera un moyen d'enrayer l'exode des montagnes et de promouvoir un nouvel essor de ces zones.

« En 1980, la liberté octroyée aux recteurs de fixer, sans concertation préalable, les dates et la durée des vacances, a conduit cinq académies à choisir, comme Paris, la semaine du 7 au 15 février. Ce « télescopage » involontaire a déjà provoqué un afflux de réservations et va doubler les difficultés déjà rencontrées. Un skieur sur deux ne trouvera pas de place à cette période.

« On peut s'étonner du manque de réaction de votre ministère face à ce non-sens dû à la légèreté des pouvoirs publics concernés. Cette liberté sans concertation réduit à néant l'espoir mis dans l'étalement des vacances.

« Il y a plus grave et l'actualité m'oblige à vous interroger sur la nature de l'action et sur le contrôle qu'exerce votre administration du tourisme lorsque des affaires frauduleuses, comme celle du club des Néréides-Socéan, éclatent.

« Quelle protection, monsieur le ministre, pensez-vous assurer aux consommateurs qui ont été trompés et volés par des professionnels peu scrupuleux ?

« J'ai noté, d'ailleurs — cela est tout à son honneur — que le syndicat national des agents de voyages avait déposé plus de trente plaintes en 1980 afin de protéger la profession.

« Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans souligner, monsieur le ministre, l'importance et la qualité du travail effectué par le conseil supérieur du tourisme qui fournit à la profession les études les plus solides et les plus complètes.

« Cette année encore, je suis très embarrassé pour conclure mon intervention car, soucieux de l'intérêt primordial du tourisme, mon jugement sur votre projet de budget ne peut être qu'extrêmement réservé.

« Le repli de l'intervention de l'Etat dans le secteur du tourisme se confirme en 1981 et le désintérêt qu'il montre envers le tourisme social, unique moyen de favoriser l'accès de tous aux vacances, méritent de ma part un jugement sévère, d'autant que les promesses du Gouvernement sur le chèque-vacances n'ont pas été tenues, alors qu'il s'agit d'une des promesses du programme de Blois et que, d'autre, la gestion de votre ministère a été très critiquée cette année par la Cour des comptes, notamment celle qui est relative à l'A. F. A. T. Il est surprenant que des crédits lui soient encore attribués en 1981. J'aurais pensé que, suivant les conseils de la Cour des comptes, cette association aurait été supprimée.

« Ma critique est donc encore plus dure qu'il y a un an, car je suis obligé de constater qu'année après année, alors que l'incertitude économique hypothèque profondément notre avenir, les pouvoirs publics, votre ministère, ne se décident pas à prendre à pleines mains les destinées d'un secteur qui a toujours manqué d'une structure étatique dynamique apportant les impulsions nécessaires au maintien de son développement.

« Toutefois, espérant que ma très vive interrogation sera entendue, je me rallierai, cette année encore, à l'analyse de nos deux rapporteurs.

« Je voudrais, en outre, montrer par mon vote favorable, monsieur le ministre, la confiance et l'estime que je vous porte personnellement pour la concertation que vous avez toujours accepté d'engager avec les parlementaires et le groupe d'étude.

« Mon vote favorable doit être également interprété comme un encouragement à l'action que devra désormais mener le nouveau directeur du tourisme, que je salue ici. » (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais, d'entrée de jeu, indiquer que pour le tourisme, en 1981, il n'y aura pas de désengagement de la part de l'Etat.

La charte du tourisme que le Président de la République vient de demander au Gouvernement d'élaborer en est la manifestation. Mais il convient également d'être clair. Le rôle de l'Etat est d'inciter et de coordonner ; il n'est pas le plus souvent de procéder par intervention financière directe, surtout dans une période où la volonté du Gouvernement est de ne pas accroître le prélèvement opéré par l'Etat sur la richesse nationale.

C'est la raison pour laquelle, d'une part, je me suis refusé à la création d'une administration d'Etat du tourisme au niveau

du département et, d'autre part, je me suis attaché depuis deux ans à clarifier l'organisation locale du tourisme et à préciser le rôle de la direction du tourisme.

De fait je voudrais, compte tenu de l'excellent travail effectué par vos rapporteurs, MM. Durand et Malassagne, et de l'action développée par l'intergroupe du tourisme présidé par M. Vallon, indiquer que l'action du Gouvernement se résume à un triple effort de clarification, de modernisation et de promotion.

Nous voulons, d'abord, clarifier au niveau des structures locales. Cette clarification s'est opérée en plusieurs étapes : d'abord, en 1978, à travers la convention passée sous mon autorité entre la fédération nationale des offices de tourisme, les syndicats d'initiative et la fédération nationale des comités départementaux de tourisme ; ensuite, en 1979, à travers la convention passée entre l'Etat et la fédération nationale des comités départementaux de tourisme, convention signée ici même au Sénat ; enfin, tout récemment, le Gouvernement vient d'autoriser des établissements publics régionaux à apporter aux comités régionaux de tourisme une aide au fonctionnement pour la promotion touristique de leur région. Cette décision conforte l'action d'un des partenaires essentiels de l'Etat, les comités régionaux. Je rappelle, à cet égard, que pour mieux coordonner cette action, j'assume la présidence de la conférence permanente des présidents de ces comités.

Ainsi, progressivement, ont été établis, sur des bases précises, les rôles respectifs des comités régionaux, des comités départementaux, ainsi que des offices de tourisme et des syndicats d'initiative. J'ai le sentiment, répondant d'ailleurs ainsi aux demandes de vos commissions, d'avoir joué la carte d'une large décentralisation des responsabilités dans un domaine aussi riche que celui du tourisme. C'est le gage même de l'efficacité.

Cette clarification s'est également opérée au niveau de l'administration centrale. J'ai souhaité une direction unique du tourisme et j'indique au Sénat que je souhaite, pour 1981, un renforcement de cette direction du tourisme.

C'est la raison pour laquelle le projet de budget qui vous est soumis prévoit, dans une période budgétaire de restriction, la création de onze emplois nouveaux et la transformation de huit emplois.

C'est la raison pour laquelle aussi, en liaison avec le ministre du budget, un chapitre particulier d'études générales, le chapitre 34-13 a été créé. Il sera doté d'un crédit de 1,3 million de francs afin de poursuivre un certain nombre d'études dont nous avons les uns et les autres, souhaité la réalisation.

Je voudrais, pour répondre à plusieurs intervenants, notamment à M. Perrein et à M. Vallon, préciser le rôle de l'A. F. A. T., l'association française d'action touristique. Monsieur Perrein, il ne s'agit pas de tout d'une association fictive. L'A. F. A. T. existe. Elle va simplement être réorganisée, en fonction des conclusions du rapport de la Cour des comptes, et une nouvelle assemblée générale se tiendra en janvier 1981 après l'apurement des comptes de l'exercice 1980.

L'A. F. A. T. aura, à l'avenir, deux activités essentielles à assumer. La première sera la mobilisation des concours financiers publics et privés pour des actions de promotion à l'étranger. Quand telle région veut organiser, dans tel pays étranger, prenons par exemple l'Allemagne, une action permettant de mieux faire connaître ses produits, ses possibilités, c'est tout naturellement par l'A. F. A. T., dans des conditions financières d'une très grande rigueur d'utilisation des crédits, qu'elle passera.

La deuxième mission de l'A. F. A. T. sera l'organisation d'un service national d'accueil. Je m'en suis longuement entretenu avec MM. Yves Durand et Malassagne. En l'état actuel de la situation, je pense que c'est la bonne solution pour permettre la mobilisation des crédits nécessaires, dès l'instant qu'une convention est passée entre l'Etat et l'A. F. A. T. et que nous avons toutes les assurances sur le fonctionnement dans des conditions de grande rigueur de cette association.

Je voudrais dire que les remarques faites par vos rapporteurs, notamment les suggestions présentées par M. Yves Durand, tendant à une meilleure association des efforts publics et privés, me paraissent du plus grand intérêt. Je crois, par exemple, que l'association « France Information Loisirs » devrait pouvoir, à l'avenir, mobiliser certains capitaux privés et faire appel à des sources de financement — qui, jusqu'à présent, n'ont pas été utilisées — afin d'accroître et de diversifier encore plus largement son champ d'intervention. Je retiendrai, dans les instructions que je pourrai donner au directeur du tourisme, les observations de vos deux commissions.

Le premier objectif est de clarifier, le second est de moderniser les industries et les équipements. Je voudrais indiquer

au Sénat que jamais, sans doute, l'effort d'investissement de la profession hôtelière n'a été aussi important qu'au cours de ces deux dernières années. Le crédit hôtelier a ainsi consenti en 1979 des prêts d'un montant de 1 272 millions de francs et, reprenant les indications de M. Yves Durand, je souligne que le fonds de développement économique et social a consenti, pour sa part, des prêts d'un montant de 21 millions de francs, si l'on tient compte des reports, qui sont d'ailleurs très largement supérieurs, comme il l'a lui-même indiqué, aux crédits de mon propre budget.

Le Gouvernement, dans le budget pour 1981, souhaite aller plus loin encore dans cette voie, pour permettre la nécessaire modernisation de l'industrie hôtelière en métropole.

C'est ainsi qu'à la suite d'un échange de lettres entre M. Maurice Papon et moi-même, il a été convenu que la déduction instituée pour les investissements soumis à l'amortissement dégressif, que le Sénat a votée dans la première partie de la loi de finances, s'appliquera également à tous les agencements et installations des établissements ouverts à la clientèle, donc les hôtels et les restaurants, dans des conditions qui seront particulièrement favorables à l'effort d'investissement consenti actuellement par les professions du tourisme et je donne acte à M. Vallon de son intervention.

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Cet effort de modernisation doit concerner les industries, mais également les équipements.

Je voudrais indiquer au Sénat que l'effort d'équipement pour le tourisme est et doit demeurer un effort interministériel, dont l'intérêt est évident pour tous. Mon rôle est d'inciter les autres départements ministériels intéressés, notamment le ministère de l'environnement et du cadre de vie, le ministère de l'agriculture, le secrétariat aux départements et territoires d'outre-mer, à faire en sorte que des financements en provenance des divers fonds de l'Etat, fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, fonds d'intervention pour la qualité de la vie, fonds d'intervention pour le développement et l'aménagement rural, fonds d'intervention pour les départements et territoires d'outre-mer, puissent être dégagés en faveur d'actions touristiques que j'incite et qui sont décidées et financées en commun.

J'ai parfaitement conscience que les crédits du seul budget du tourisme ne permettent pas de répondre aux préoccupations qui ont été très largement développées à la tribune du Sénat, mais j'ai également conscience que le rôle essentiel qui est le mien et qui est celui du directeur du tourisme est d'être à l'origine d'une politique qui permette de rassembler les financements qui proviennent de presque tous les départements ministériels et de conduire les actions que nous souhaitons et qui résultent, très largement d'ailleurs, de la concertation développée avec votre Assemblée.

Deux grandes orientations se dégagent : le développement du tourisme social et la contribution du tourisme à une politique ambitieuse d'aménagement du territoire.

S'agissant du tourisme social, je dirai à MM. Yves Durand, Malassagne, Perrein, Béranger et Hugo que je préconise, moi aussi, une action plus volontariste de développement du tourisme social. Le Parlement sera saisi du projet de loi portant élaboration du VIII^e Plan. Le Gouvernement est prêt, dans le cadre de cette discussion, à toute étude qui permettrait de retenir plus largement la priorité reconnue au tourisme, notamment en fonction de l'élaboration de la charte du tourisme.

Nous aurons donc, messieurs les rapporteurs — je me tournerai plus particulièrement vers M. Malassagne, qui a présidé la commission de préparation du VIII^e Plan — à étudier ensemble les conditions dans lesquelles nous pourrions intégrer dans la loi qui sera définitivement votée, et que vous voterez, les préoccupations qui ont été aujourd'hui celles de la Haute Assemblée.

Les moyens du tourisme disponibles pour 1981 seront considérablement amplifiés par les décisions que le Gouvernement vient tout récemment de prendre, à ma demande, dans le cadre du « collectif » de 1980, et qui prévoient pour le tourisme un effort tout à fait particulier d'augmentation des crédits de 35 millions de francs en autorisations de programme et de 25 millions de francs en crédits de paiement. M. Béranger constatera qu'il n'y a donc pas de chute libre, s'il me permet de reprendre son expression, puisque je dégage 35 millions supplémentaires d'autorisations de programme sur un total de 81 millions. Cet effort est incontestable, et je demande à M. Béranger de bien vouloir reconsidérer sa position.

Je connais bien le village de vacances de Lamoura dont il s'occupe et je vois bien les difficultés que peuvent éprouver de semblables établissements. Je vois bien aussi l'intérêt qui s'attache pour un pays comme le nôtre à généraliser de tels villages de vacances et à permettre ainsi aux enfants des agglomérations de bénéficier, dans de bonnes conditions financières, de vacances de la campagne ou à la montagne. Ce doit être, dans le cadre du VIII^e Plan, l'une de nos préoccupations majeures.

Je ne voudrais pas laisser s'achever cette discussion sans donner mon sentiment sur le camping. Cet été, j'ai fait en quelque sorte le tour de France des régions touristiques. J'ai visité de très nombreux campings, non seulement à l'intérieur du pays mais le long des côtes. J'ai donc pu me rendre compte des difficultés qui sont les nôtres. Je reconnais que nous n'avons pas pu tenir le rythme que le VII^e Plan avait fixé, et que nous devons, au cours des prochaines années, lever certains obstacles qui s'opposent à la création d'emplacements de camping.

Je regrette de n'avoir pu répondre à la question que m'a posée à ce sujet M. Bernard Hugo. Mais je prends l'engagement devant le Sénat de venir un jour participer à un débat sur tous les problèmes du camping-caravaning et même sur les formes nouvelles que je ne connaissais pas, telles que celle que M. Bernard Hugo a expérimentée cet été.

Les obstacles sont d'abord de nature administrative. Il faudra simplifier les procédures de création des terrains de camping. Tel est le sentiment du directeur du tourisme. J'attends le rapport de M. Roger Fenech, parlementaire en mission auprès de moi, pour prendre, au cours des prochains mois, les décisions nécessaires à ce sujet.

Mais les obstacles sont aussi de nature foncière. Je me tourne vers les très nombreux maires présents dans cet hémicycle qui, très souvent, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, ne réservent pas les emplacements qui permettraient la création de terrains de camping. Il existe, de ma part, une volonté d'incitation à la création de terrains de camping, mais je ne retrouve pas toujours, veuillez m'excuser de le souligner, la même volonté de la part des collectivités locales elles-mêmes. Il se pose donc dans ce domaine un problème sérieux dont je souhaiterais que le Sénat se saisisse tout particulièrement.

J'ajoute, parce que je sais que c'est l'une des préoccupations essentielles de M. Hammann, que ma priorité est le développement du tourisme en espace rural. Nous en avons tous les deux débattu lors d'une réunion de votre commission.

Je connais le souci de M. Hammann de faire en sorte qu'à l'avenir l'animation soit mieux assurée alors que, trop souvent, dans des départements comme le sien, elle ne peut pas l'être.

L'effort en faveur du tourisme rural sera poursuivi, en 1981, par l'élaboration de nouveaux schémas régionaux, par la poursuite de la politique des pays d'accueil, qui est un succès, il faut le dire, par le développement de la petite hôtellerie rurale — monsieur Hammann, j'ai retenu votre demande — par le développement de l'hébergement chez l'habitant, et par l'encouragement aux nouvelles formes de tourisme sportif, culturel ou de découverte.

Enfin, je voudrais répondre à l'intervention de mon ami Lionel Cherrier. Je connais son désir de mettre en place les structures permettant une politique plus ambitieuse de développement touristique de la Nouvelle-Calédonie. Nous avons signé avec ce territoire deux conventions. Elles seront appliquées. J'ai déjà dégagé — M. Cherrier le sait — les crédits nécessaires en matière d'assistance technique, ce qui devrait favoriser le « décollage » de ce territoire.

Je souhaite, en liaison avec le directeur du tourisme, m'entretenir avec M. Cherrier et les autres élus du territoire des conditions dans lesquelles la politique engagée doit être développée, peut-être modifiée, pour tenir compte de certains éléments et prendre un aspect plus global, intégrant notamment — mais cela concernera d'autres membres du Gouvernement — la desserte aérienne, qui est essentielle.

Quant au thermalisme — je réponds à MM. Malassagne et Hammann — nous attendons le rapport confié au docteur Hebrard. Lorsque nous en connaissons les conclusions, je souhaite que nous puissions en discuter avec tous les élus qui s'intéressent à ce problème.

Nous ne pouvons pas laisser s'aggraver la distorsion que nous constatons, en matière de thermalisme, entre deux pays comme la France et l'Allemagne.

Le potentiel dont nous disposons devrait permettre un renouveau du thermalisme français dès lors que ses deux caractères principaux sont bien affirmés : non seulement sa caractéristique

sanitaire liée à la sécurité sociale, mais aussi sa caractéristique touristique qui, jusqu'à présent, n'a pas été suffisamment mise en valeur et qui constituera, pour l'avenir, une de mes préoccupations essentielles.

Clarifier, moderniser, promouvoir, telle est la troisième grande priorité de l'action du Gouvernement. C'est la raison pour laquelle, dans la nomenclature budgétaire, un nouveau chapitre 34-14, regroupant les moyens de promotion et permettant de dégager des mesures nouvelles de l'ordre de neuf millions de francs, vous est présenté.

Cette promotion doit s'effectuer à l'étranger et en France.

A l'étranger, c'est le rôle non seulement de nos vingt-deux bureaux du tourisme français, mais aussi du nouveau groupement d'intérêt économique Bienvenue France, dont je vous propose de reconduire la dotation de 1980 à hauteur de 2,5 millions de francs.

En France, ce doit être le rôle essentiel de l'association France information loisirs. Je précise à l'intention de M. Perrein que cet organisme est présidé par l'ancien président de la fédération nationale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative et qu'il est mis en place, sur l'ensemble du territoire, en étroite concertation avec les collectivités locales. Je citerai les noms de quelques communes qui viennent de passer une convention avec France information loisirs. Je trouve : Reims, Nantes, Lille, Grenoble, et je trouverai bientôt Rennes et Nîmes. Ce ne sont pas là des villes gérées par la majorité, ou pas encore. (*Sourires.*) Il s'agit de villes à direction socialiste ou communiste et ces villes, très librement, ont choisi France information loisirs et de participer à une action nationale de développement du tourisme français, sans opposition entre les uns et les autres.

Je souhaiterais donc que cesse ce faux débat sur l'absence de concertation et d'ouverture de F. I. L. puisque, sur le terrain, je ne connais pas une seule grande ville ou un seul département qui ait refusé d'adhérer à cet organisme, bien au contraire. Le succès de l'association est incontestable. D'ailleurs, le nombre des candidatures dépasse actuellement très largement nos possibilités d'action. Reconnaissons donc ce que nous faisons ensemble de bon et avec l'accord de tous.

Mesdames, messieurs les sénateurs, le développement du tourisme français, vous l'avez tous souligné, est une action nécessaire à l'équilibre même de notre balance des paiements. L'évolution du poste « Voyages » de la Banque de France pour le premier semestre de 1980 fait apparaître un excédent de 7 milliards de francs, en très sensible augmentation par rapport à l'excédent de l'année 1979. C'est dire que, sans le tourisme, notre pays n'a aucune chance d'équilibrer sa balance des paiements. C'est dire aussi que l'élaboration de la charte du tourisme et que les préoccupations qui peuvent être les nôtres au début du VIII^e Plan sont fondamentales et qu'elles doivent répondre à un double souci : un souci de nature économique, qui est de permettre des rentrées de devises plus importantes, et un souci de nature sociale, qui est de permettre au plus grand nombre de Français de partir en vacances.

Si je devais, en conclusion, résumer les deux objectifs de la politique que je me suis fixée, je dirais qu'il doit s'agir, pour l'étranger, d'un tourisme de devises et, pour les Français, d'un tourisme de famille.

Permettre à des devises étrangères, grâce au tourisme, de venir équilibrer notre balance des paiements, permettre aussi à un plus grand nombre de familles françaises de partir en vacances en France, telles sont les deux orientations essentielles de la politique du Gouvernement, que vous trouverez dans la charte du tourisme et que je souhaiterais que nous puissions dégager ensemble pour le VIII^e Plan. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. Louis Perrein. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le ministre, apparemment vous n'avez pas répondu à nos préoccupations. La conclusion de votre exposé nous laisse sur notre faim. Vous l'avez terminé en définissant les deux préoccupations du Gouvernement, à savoir : faire en sorte que le tourisme participe à l'équilibre de la balance des paiements et que les Français soient plus nombreux à partir en vacances.

Or nous n'avons absolument rien entendu sur le tourisme social. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*)

Sans doute y avez-vous pensé, mais vous ne l'avez pas dit.

Nous avons posé un certain nombre de questions précises en matière de tourisme social. Nous sommes un certain nombre, dont MM. les rapporteurs, à estimer que l'effort consenti en faveur du tourisme social est nettement insuffisant et même en régression.

J'ai posé une question toute particulière et, me semble-t-il, pertinente — peut-être impertinente pour vous — en ce qui concerne le chèque vacances, qui est, comme l'Arlésienne, évoqué mais jamais vu. Vous ne nous avez pas répondu. Vous vous étiez pourtant engagé à mettre en œuvre ce chèque vacances. Pourtant, après cinq ans de promesses, nous ne voyons toujours rien venir.

Monsieur le ministre, j'aimerais quand même, encore une fois, dire combien le Parlement est traité avec désinvolture par le Gouvernement. Chaque fois que nous apportons notre pierre à la construction d'une société meilleure, d'une chiquenaude vous repoussez nos propos et nos suggestions, et vous vous permettez même d'ajouter des petites phrases apparemment innocentes. Ainsi, lorsque vous parlez des communes qui, actuellement, sont « provisoirement » dirigées par des conseils municipaux de gauche. Je ne vois pas ce que vient faire cette affirmation dans une discussion qui devrait être sereine et, au contraire, s'appuyer sur les propositions de l'opposition pour améliorer ce budget que vous ne pouvez pas défendre sereinement, malgré votre talent oratoire.

Il est clair, très clair, que tous les orateurs ici présents ont déploré la médiocrité de ce budget. Tous les arguments que vous pouvez avancer pour justifier la diminution de vos crédits et prétendre qu'ils vont être mieux utilisés ne nous convainquent pas.

Certes, je sais que vous avez une majorité au Parlement, mais craignez, monsieur le ministre — je l'ai déjà dit à cette tribune — que cette politique, qui est au fond une politique dérisoire, car elle fait payer aux plus démunis les restrictions budgétaires, ne débouche un de ces jours sur des lendemains extrêmement douloureux pour la France.

En conséquence, le groupe socialiste maintient sa position, n'est pas convaincu par vos arguments et votera contre ce budget de misère.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs (III - Tourisme) et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, moins 20 475 050 F ».

Par amendement n° 177, M. Yves Durand, au nom de la commission des finances, propose d'augmenter cette réduction de 1 745 000 F.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous avais annoncé ces amendements dans mon rapport pour obtenir de vous un certain nombre de précisions.

Si je me permets de demander une réduction de crédits au titre III de ce budget, ce n'est pas parce que je mets en cause l'utilité des dépenses de fonctionnement des services du tourisme. C'est parce que j'estime qu'il n'est pas admissible qu certaines de ces dépenses aient été évaluées avec une telle imprécision au cours des années précédentes.

Encore en 1980, ces crédits ont été modifiés pour un montant de 2,814 millions de francs, dont 1,215 million de francs en ce qui concerne le seul chapitre 34-14, qui finance les dépenses de promotion touristique.

En fait, ce n'est pas une réduction mais plutôt des augmentations que j'aurais dû demander, si je n'encourais pas, ce faisant, les foudres de l'article 40 sur lequel la commission des finances est amenée quelquefois à se prononcer à la requête du Gouvernement.

En effet, de nombreux chapitres du titre III du budget du tourisme semblent sous-évalués et se trouvent abondés en cours d'année.

Cette situation, cependant, a d'ores et déjà été beaucoup améliorée. Si vous me prouvez que cette amélioration se poursuivra encore en 1981, je retirerai mon amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je comprends le souci du Sénat de parvenir à une présentation plus nette des crédits de fonctionnement du tourisme.

Le chapitre 34-14 du titre III a été effectivement abondé au cours de l'année 1980 de la somme que vous avez indiquée, monsieur le rapporteur, à savoir 1,215 million de francs. Les crédits correspondants provenaient d'un transfert des missions interministérielles, en particulier de celle du Languedoc-Roussillon, pour assurer le fonctionnement de leurs représentations à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Je conçois parfaitement qu'une telle procédure ne permette pas le contrôle budgétaire dans les conditions que souhaiterait la commission des finances. C'est l'occasion pour moi de dire à M. Yves Durand que je souhaiterais que nous puissions poursuivre la concertation que nous avons engagée pour aller plus loin dans l'effort de clarification qui a été commencé et dont j'ai dit qu'il était l'une de mes préoccupations essentielles.

Je suis prêt à examiner avec la commission des finances, en liaison avec le ministre du budget, les modifications qui pourraient être apportées afin que soit présenté, l'année prochaine, un projet de budget qui tienne plus largement compte des préoccupations de la commission des finances.

Sous cette réserve, je demanderai à M. Durand de bien vouloir retirer son amendement.

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, l'amendement est-il maintenu ?

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Après avoir entendu les explications de M. le ministre, qui nous éclairent et parlent d'un avenir meilleur, je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 177 est retiré.

Par amendement n° 178, M. Yves Durand, au nom de la commission des finances, propose d'augmenter la réduction du crédit du titre III de 500 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Il s'agit, là encore, mes chers collègues, d'une mesure qui semble difficilement explicable.

Le ministère du budget supprime, en 1980, la dotation du chapitre 56-01 du budget du tourisme, qui finance celles des études qui ont le caractère, à nos yeux, le plus opérationnel.

Dans le même temps, il crée un nouveau chapitre pour le financement d'études qualifiées de « générales », dont l'utilité, en ce qui concerne les statistiques du tourisme, apparaît souvent beaucoup plus contestable.

L'amendement que je présente au nom de la commission a pour objet de diminuer les crédits destinés aux études générales pour augmenter ceux qui sont consacrés aux études que je qualifie d'opérationnelles.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. La création du chapitre 34-13 répond à un souci de clarification qui est celui du Sénat.

Le ministre du budget a demandé à tous les membres du Gouvernement de prévoir désormais, dans leur budget, un chapitre d'étude particulier qui doit permettre un meilleur contrôle de l'exécution du budget par le Parlement.

C'est ainsi que le chapitre 34-13 a été inséré dans le budget du tourisme. Il s'agit de mieux identifier les dépenses d'études et, pour vous comme pour moi, d'assurer un meilleur suivi des opérations.

Le chapitre 34-13 devrait supporter désormais toutes les dépenses nouvelles d'études touristiques, lesquelles ne pourront être imputées que sur ce seul chapitre, le chapitre 56-01 ne subsistant que pour assurer le paiement des études en cours. A l'avenir, il n'existera qu'un seul chapitre pour ces études, ce qui ne veut pas dire qu'un certain nombre d'études opérationnelles, dont vous souhaitez comme moi la poursuite, comme celles qui permettront à notre pays de disposer d'un meilleur appareil statistique, ne devront pas être poursuivies; bien au contraire, elles le seront, mais au titre de ce chapitre unique.

Nous avons fait, je crois, depuis deux ans, des progrès très importants dans la connaissance du poids économique du tourisme.

La publication du compte du tourisme, sujet qui a d'ailleurs été repris sur tous les bancs de cette assemblée, nous permet désormais de disposer d'une base statistique.

Je sais qu'il faut aller plus loin. Je sais, comme vous l'avez, les uns et les autres, souligné, que nous devons aller vers une meilleure connaissance du poids local du tourisme au niveau de telle ou telle région.

Je sais que nous devons multiplier les études pour mieux connaître, donc mieux agir dans le secteur du tourisme, mais nous devons le faire à partir d'un seul chapitre, afin de mieux clarifier l'action qui doit être celle de l'administration du tourisme.

C'est la raison de la création de ce chapitre consacré aux études et qui est destiné, à l'avenir, à financer la totalité des études touristiques du ministère.

Compte tenu de ces explications, je demanderai à M. le rapporteur spécial, M. Yves Durand, de bien vouloir accepter de retirer cet amendement.

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, l'amendement est-il maintenu ?

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Je remercie M. le ministre pour ses explications et je lui confirme, une fois de plus, que notre désir était de voir les dépenses individualisées dans les chapitres spécifiques, ce qui n'est pas tout à fait le cas.

Mais ses dernières explications me laissent cependant penser que nous pourrions surveiller très exactement les dépenses effectuées sur ledit chapitre. Dans ces conditions, je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 178 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. Les groupes communiste et socialiste ont voté contre ce crédit; je leur en donne acte.

« Titre IV, plus 2 002 835 F. »

Je suis saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 169, présenté par M. Bernard Hugo et les membres du groupe communiste et apparenté, a pour objet de réduire ce crédit de un million de francs.

Le second, n° 179, présenté par M. Yves Durand, au nom de la commission des finances, tend à réduire ce même crédit de 3 millions de francs.

La parole est à M. Bernard Hugo, pour défendre l'amendement n° 169.

M. Bernard Hugo. Monsieur le président, faute de temps, je n'ai pu intervenir tout à l'heure sur l'A.F.A.T., comme j'avais prévu de le faire.

Monsieur le ministre, l'amendement qui est soumis au Sénat a pour objet de mettre fin à des pratiques qui ont été dénoncées par le rapport de la Cour des comptes en réduisant de un million de francs le crédit prévu au titre IV, article 20, au chapitre 44-01.

Celle-ci « souligne en particulier, et une fois de plus, le caractère anormal de l'utilisation de crédits budgétaires d'un montant croissant par le biais de subventions à des organismes extérieurs qui sont, directement ou indirectement, étroitement subordonnés à l'administration, et qui lui permettent de s'affranchir des procédures réglementaires ».

Les critiques de la Cour des comptes visent en particulier l'A.F.A.T., dont la gestion révèle des irrégularités incompatibles avec la rigueur que l'on est en droit d'attendre dans la gestion des fonds publics.

D'autres associations sont dénoncées par la Cour, dont une, qui a reçu des subventions du ministère, s'est révélée inexistante.

En ce qui concerne l'A.F.A.T., « la Cour a pu constater qu'une partie importante des subventions versées pour son fonctionnement était, en fait, utilisée à couvrir les dépenses du cabinet du ministre ou des services ».

Outre le paiement de fournitures diverses, on relève : les aménagements dispendieux de certains bureaux, des locations

de voitures et postes de télévision, la prise en charge de frais de déplacement ou de séjour non susceptibles d'un remboursement, de dépenses de représentation ou de réception, des rémunérations occultes à de proches collaborateurs, enfin, l'acquisition d'un véhicule, destiné à l'usage d'un haut fonctionnaire, dont l'équipement en radio-téléphone et l'assurance ont également été payés sur une subvention particulière versée à cette fin.

Je sais bien, monsieur le ministre, que vous nous avez déjà répondu et que vous nous avez déjà fait part de votre sentiment à ce sujet. Malheureusement, malgré vos affirmations les zones d'ombre subsistent et l'on peut légitimement s'interroger sur l'importance des moyens et la sollicitude dont vous faites preuve à l'égard de l'A. F. A. T., qui a pour but la promotion à l'étranger du tourisme de luxe, alors que, dans le même temps, et j'approuve tout à fait ce qu'a dit mon collègue Perrein, les crédits alloués au tourisme social sont réduits comme la peau de chagrin.

Cet exemple montre qu'en mettant fin au gaspillage des fonds publics et en diminuant les crédits au tourisme de luxe, les moyens existent, dans votre budget, pour permettre une réelle promotion du tourisme populaire.

Tel est le sens de l'amendement que nous vous soumettons.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, pour défendre l'amendement n° 179 et faire connaître l'avis de la commission des finances sur l'amendement n° 169.

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, le chapitre 44-01 du budget intitulé « actions d'intérêt touristique » a été abondé, je l'ai rappelé tout à l'heure, de 34 469 000 francs exactement à ce jour, en 1980, alors que le Parlement n'avait voté, dans la loi de finances initiale, qu'une dotation de 9,5 millions de francs.

Sur le montant de cette majoration 15,7 millions de francs ont été fournis par un transfert, que je qualifie d'irrégulier, du titre V au titre IV, en provenance du fameux chapitre 56-02, dont il sera d'ailleurs question dans mon prochain amendement.

Le chapitre 44-01 finance en outre l'association française d'action touristique qui, on l'a déjà rappelé, a été mise en cause par la Cour des comptes dans son dernier rapport public. Or, tandis que le maintien de cette association paraît envisagé, comme vous venez de nous le dire, les crédits de l'article 10, consacrés à la propagande, et de l'article 20, consacrés aux organismes à vocation touristique, de ce chapitre sont diminués, en 1981, de près de 2 millions de francs.

L'importance des transferts que je viens d'évoquer semblait pourtant indiquer que ces articles étaient sous-évalués. Voilà, monsieur le ministre, qui me semble demander quelques explications. Là aussi, si je l'avais pu, ce n'est pas une diminution mais une augmentation des crédits que j'aurais demandée.

Je voudrais revenir à l'A. F. A. T. Vous avez déclaré, voilà un instant, qu'elle continuerait à jouer un rôle en matière de promotion du tourisme français à l'étranger. Pourriez-vous m'indiquer quelle différence vous faites, dans ce domaine, entre le rôle de cette association et celui du groupement d'intérêt économique « Bienvenue France » ?

M. Louis Perrein. Bonne question !

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Lorsque la commission des finances a examiné cette question, elle n'avait pas en sa possession les quelques indications qui viennent d'être données. Elle avait pris une position très nuancée sur l'A. F. A. T. En effet, en l'état des renseignements dont nous disposons, si le ministère du budget refuse la création d'un chapitre « dotation des crédits évaluatifs » pour assurer les dépenses de développement, il faudra bien maintenir cette association afin de gérer, mais alors de gérer avec toute la rigueur nécessaire, le service national d'accueil dont on ne peut nier le rôle nécessaire et pour lequel on ne peut pas mettre en doute l'obligation de disposer de moyens pour assurer cet accueil.

Au bénéfice de ces explications, la commission s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 169.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ce n'est pas moi qui ai créé l'A. F. A. T., je l'ai, en quelque sorte, trouvée dans ma corbeille de mariage et je me suis efforcé de tenir compte des observations de la Cour des comptes, en liaison avec votre commission.

Actuellement, je me préoccupe de réorganiser l'A. F. A. T. D'une part, le contrôle financier de l'association sera désormais assuré par le contrôleur financier du ministère. D'autre part, les missions de l'A. F. A. T. ont été précisées en liaison directe avec le ministère du budget et la gestion du service national d'accueil lui sera confiée dans le cadre d'une convention passée avec la direction du tourisme.

Je ne vois pas ce que je pourrais faire d'autre en l'état actuel de mes crédits. Je ne veux pas supprimer le service national d'accueil parce que cela conduirait à une régression très importante de nos efforts de promotion à l'étranger. J'imagine ce que pourrait écrire à ce sujet tel ou tel journaliste étranger accueilli dans notre pays.

En ce qui concerne l'étranger, et notamment la « concurrence » qui pourrait exister entre « Bienvenue France » et l'A. F. A. T., je peux vous dire que « Bienvenue France » intervient dans les pays étrangers où n'existent pas, en principe, de bureaux du tourisme français à l'étranger.

M. Louis Perrein. Il faut en créer !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je ne suis pas certain que la création de bureaux du tourisme français à l'étranger soit le moyen de régler tous nos problèmes. Je pense qu'une association d'efforts privés et d'efforts publics est plus efficace que l'action de fonctionnaires français venant s'implanter dans un pays qu'ils ne connaissent pas et dont ils ne parlent pas toujours la langue.

Il faut choisir pour le tourisme des solutions qui soient en rapport avec la véritable nature économique de ce secteur et ne pas rêver.

L'A. F. A. T. interviendra là où existent des bureaux du tourisme français à l'étranger. Il serait nécessaire qu'une liaison existât entre l'A. F. A. T., à laquelle est associé l'effort de l'Etat, et les comités régionaux de tourisme. En effet, très souvent, ce sont eux qui nous demandent la mobilisation de fonds pour des actions de promotion. Dès lors, l'A. F. A. T. interviendra en liaison directe avec nos bureaux du tourisme français à l'étranger. Là où n'existent pas de représentation, l'A. F. A. T. pourra intervenir en liaison avec le groupement d'intérêt économique « Bienvenue France », et par son intermédiaire, pour la défense de nos intérêts. Le partage se fera donc en fonction de l'implantation géographique de nos bureaux à l'étranger.

Mais, je le répète, le contrôle de l'A. F. A. T. sera assuré par le contrôleur financier du ministère, comme cela se fait déjà pour France Information Loisirs, je le signale au Sénat.

L'intervention de M. Yves Durand a posé le problème plus général de l'existence du chapitre 56-02. Il me donne l'occasion de revenir sur un point qu'il a traité avec une grande intelligence dans son rapport.

Je comprends parfaitement que le fonctionnement de ce chapitre 56-02 — qui ne peut supporter lui-même aucune dépense et dont les crédits doivent être transférés aux autres chapitres pour leur exécution — a un caractère gênant pour votre commission des finances.

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'adopter, pour la prochaine loi de finances, la règle suivante : lorsque l'imputation finale d'une dépense actuellement prévue sur le chapitre 56-02 sera prévisible dès le stade de la préparation du budget — je dis bien « l'imputation finale », c'est-à-dire lorsque la destination de la dépense pourra être précisée dès la préparation du budget, je pense notamment aux frais de fonctionnement des services d'études — je demanderai que, dès la préparation de la loi de finances, cette dépense soit inscrite suivant sa bonne imputation.

En outre, je ne suis pas du tout opposé à un changement d'intitulé du chapitre 56-02 qui ne répond pas, vous avez raison, monsieur le rapporteur, de le souligner, à son véritable objet.

Compte tenu de ces précisions et de l'engagement du Gouvernement notamment sur l'imputation préalable d'une dépense dont nous pourrions connaître, dès la préparation de la loi de finances, l'exactitude, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre amendement.

M. le président. Monsieur le rapporteur, votre amendement est-il maintenu ?

M. Yves Durand, rapporteur spécial. En raison de l'engagement pris et de l'affirmation d'un contrôle plus rigoureux, je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 179 est donc retiré.

Je vais mettre aux voix l'amendement n° 169.

M. Louis Perrein. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Nous voterons l'amendement présenté par nos collègues communistes ainsi que l'amendement de la commission des finances s'il n'est pas retiré, car, monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu aux questions qui vous ont été posées.

Vous nous dites que l'A. F. A. T. fera ceci, que « Bienvenue France » fera cela, et vous nous précisez que l'A. F. A. T. interviendra dans les pays où existent des bureaux du tourisme français à l'étranger.

Mais je vous ai posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Cette dispersion de crédits ne vous permet pas d'affirmer que les bureaux du tourisme français à l'étranger ont les moyens d'une politique de développement de l'information à l'étranger. Vous multipliez, en outre, des organismes pour pallier cette insuffisance des moyens dont sont dotés nos bureaux de tourisme à l'étranger.

Par ailleurs, si nous n'avons pas de bureau du tourisme français à l'étranger, vous dites que le groupement « Bienvenue France » intervient. Et vous ajoutez que l'on ne peut pas créer des postes de fonctionnaires partout. Certes, mais nous avons tout de même des ambassades à l'étranger, que je sache ! Que font leurs services ? Ne sont-ils pas qualifiés ou n'ont-ils pas les moyens nécessaires pour promouvoir le tourisme à l'étranger ? Là aussi, nous aimerions que vous nous expliquiez cette politique apparemment incohérente ou du moins — je ne voudrais pas être vexant — qui manque de cohérence.

C'est la raison pour laquelle nous appuierons l'amendement du groupe communiste et, si la commission des finances retirait le sien, je le reprendrais à mon compte.

M. le président. La commission des finances a déjà retiré cet amendement.

M. Louis Perrein. Je le reprends.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 169, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 179 rectifié, présenté par M. Perrein et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à réduire les crédits du titre IV de 3 millions de francs.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 179 rectifié, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. Louis Perrein. Vous persévérez dans l'erreur.

M. Jules Roujon. Chacun est libre de faire ce qu'il veut.

M. le président. Je vais mettre aux voix les crédits du titre IV.

M. Raoul Vadepied. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Vadepied.

M. Raoul Vadepied. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera, bien sûr, le budget du tourisme, mais il tient à faire une réserve importante.

Notre réserve tient, comme nos rapporteurs, MM. Yves Durand et Paul Malassagne, Pont souligné, à la diminution des crédits affectés au tourisme social.

Bien entendu, nous insistons également pour que soit mis un terme au transfert entre les dépenses d'équipement et celles de fonctionnement.

Pour le tourisme social, mes amis, MM. André Fosset et Henri Goetschy, ont justement souligné, en commission des finances, la gravité de la réduction des subventions d'équipement, ce qui est grave tant au titre des crédits de paiement que des autorisations de programme.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, que, dans le cadre de la préparation du prochain budget, vous soyez extrêmement attentif à ce point.

Le désengagement de l'Etat est malheureusement suivi par un désengagement de la caisse nationale des allocations familiales en matière de financement des investissements de tourisme social.

La plupart des associations de tourisme social seront contraintes de réduire, voire de stopper, tous leurs projets de constructions nouvelles.

Enfin, il serait normal de prévoir dans le prochain budget une dotation spéciale qui permette la rénovation du patrimoine existant en matière de tourisme social.

Sous cette réserve, qui serait davantage une invitation à rectifier l'action de votre ministère en un domaine important, mes amis et moi-même voterons les crédits qui nous sont proposés.

M. Jean-Pierre Scisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Scisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur Vadepied, le Gouvernement l'a compris, certaines dotations d'équipement, concernant notamment le tourisme social, sont insuffisantes pour conduire les actions que nous avons définies ensemble l'année dernière et que j'avais engagées. C'est la raison pour laquelle nous avons pensé que, dans la loi de finances rectificative pour 1980, un complément de crédit devait être proposé au Parlement.

Or ce complément est important. Les autorisations de programme pour 1980 s'élevaient à 81,5 millions de francs et le complément qui vous est proposé se monte à 35 millions de francs. J'attire votre attention sur la comparaison de ces deux chiffres.

Je m'en étais entretenu avec MM. les orateurs, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, ainsi qu'avec les groupes de la majorité. Nous souhaitons ainsi montrer que, dès cette année, pour permettre l'exécution des grands programmes, pour développer les actions, notamment en faveur du tourisme rural, qui recueillent toute votre approbation, comme l'a dit M. Hamman, nous faisons l'effort nécessaire.

Quant au problème des transferts et à la dotation du chapitre 56-02, je renouvelle l'engagement que je viens de prendre à l'égard de M. le rapporteur et de la commission des finances.

Il y aura imputation au bon chapitre dès l'instant que nous connaissons effectivement au moment de l'élaboration du budget la destination finale de la dépense.

Telles sont les deux indications qui concernent, d'une part, une augmentation très substantielle des crédits d'équipement, d'autre part, l'engagement du Gouvernement d'encadrer l'utilisation des crédits du chapitre 56-02.

Je remercie le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès de soutenir le Gouvernement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits sont adoptés.)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 36 384 000 F. »

« Crédits de paiement, 20 000 000 F. »

Par amendement n° 180, M. Yves Durand, au nom de la commission des finances, propose de réduire les crédits de paiement de 1 265 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yves Durand, rapporteur spécial. M. le ministre a répondu par avance à la précision que cet amendement avait pour but d'obtenir.

Qu'il me permette toutefois de souligner combien je trouvais anormales que les dépenses de fonctionnement — je dis bien « de fonctionnement » — des services d'études et d'aménagement touristique aient été, jusqu'à ces dernières années, financées sur un chapitre d'équipement. Cela appelait quelques éclaircissements.

Il nous semblait, en effet, que certaines dépenses étaient parfaitement prévisibles puisqu'elles étaient reconduites d'année en année.

Autant l'on peut comprendre que certains crédits d'animation touristique puissent difficilement faire l'objet d'une prévision de répartition entre dépenses ordinaires et dépenses d'investissement, autant il paraît anormal que les dépenses régulières de fonctionnement de certains services ne soient pas imputées correctement dans la loi de finances initiale.

L'objet de cet amendement est de corriger cette anomalie, que vous venez vous-même de relever. Si vous me confirmez vos dires, monsieur le ministre, je suis prêt à retirer mon amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je reconnais que M. Yves Durand a raison : les pratiques qui ont été utilisées jusqu'à présent ne sont pas, au regard du droit budgétaire strict, de bonnes pratiques.

Je confirme l'engagement du Gouvernement, et je souhaite que nous puissions associer la direction du tourisme et la direction du budget afin de limiter, en tenant compte de la destination précise des crédits, les transferts à partir du chapitre 56-02.

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, l'amendement est-il maintenu ?

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Il est retiré, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 180 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre VI. — Autorisations de programme, 33 172 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 6 000 000 F. » — (Adopté.)

Article additionnel après l'article 47.

M. le président. Par amendement n° 170, M. Malassagne, au nom de la commission des affaires économiques, propose, après l'article 47, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Un état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré au tourisme sera annexé chaque année au projet de loi de finances. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis. Depuis plusieurs années — depuis cinq ou six ans, je crois — votre commission regrette la dispersion dans plusieurs fascicules budgétaires des dotations affectées au tourisme. Le budget du tourisme représente moins de la moitié de l'effort de l'Etat en faveur du tourisme, ce qui est bien peu.

Sans remettre en cause le caractère interministériel de nombreuses actions intéressant le tourisme — et dont nous reconnaissons d'ailleurs le bien-fondé — il apparaît nécessaire de mesurer annuellement l'effort budgétaire et financier accompli en faveur du tourisme.

Une telle récapitulation doit être annexée au projet de loi de finances pour permettre au Parlement d'apprécier plus précisément la portée du vote annuel du budget.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je comprends parfaitement les préoccupations de M. Malassagne, qui rejoint d'ailleurs celles de l'Assemblée nationale.

Mais je voudrais indiquer que cet amendement pourrait faire double emploi avec l'amendement qu'a proposé le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, M. Fernand Icart, et qui a conduit à l'introduction, dans le projet de loi de finances, d'un article 49.

Je vous donne lecture de cet article 49 : « Lorsque les actions conduites par un ministère font l'objet de financements budgétaires autres que ceux retracés par le fascicule correspondant, la loi de finances comporte une annexe récapitulant, par ministère, l'ensemble des crédits budgétaires qui s'y appliquent. »

L'amendement de M. Malassagne — je le reconnais bien volontiers — apporte une précision supplémentaire par rapport à l'article 49 ; cette précision a trait au caractère « financier », et

non plus seulement budgétaire, de certaines dépenses ; elle permettrait, par exemple, que figure, dans l'état récapitulatif, le montant des prêts du fonds de développement économique et social.

Je tiens à dire à M. Malassagne que le Gouvernement ne serait pas opposé à ce que, le moment venu, il amende l'article 49, pour apporter cette précision ; ainsi les crédits du tourisme pourraient-ils être appréciés dans leur totalité, sous leur aspect budgétaire et financier à la fois.

Pour ma part, en tant que ministre responsable du tourisme, j'appelle de mes vœux cette récapitulation. Mais elle pourrait être prévue par la voie d'une modification du texte adopté par l'Assemblée nationale, sur la proposition de M. Icart.

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, lorsque notre commission a approuvé l'amendement que je lui ai soumis, elle n'avait pas encore eu connaissance du texte de l'article 49 adopté sur la proposition de M. Icart, puisqu'il n'avait pas encore vu le jour.

Toutefois, cet article ne répond que partiellement aux vœux de la commission des affaires économiques, ainsi que vous venez de le souligner, monsieur le ministre, car il vise exclusivement le financement budgétaire.

L'amendement que nous présentons tend à instituer une récapitulation de l'effort « budgétaire et financier », comparable à celle qui existe actuellement pour les départements et les territoires d'outre-mer ; dans les annexes concernant les départements et territoires d'outre-mer figurent, par exemple, les prêts du F. D. E. S. L'annexe que nous proposons pour le tourisme comporterait une récapitulation des crédits budgétaires, mais aussi des prêts accordés.

Je veux bien retirer mon amendement. Mais, monsieur le ministre, je vous annonce d'ores et déjà que je proposerai, avant la fin de la discussion du projet de loi de finances, un amendement visant à modifier l'article 49 dans le sens que vous venez de nous suggérer. Je ne doute pas que, à cette occasion, la commission des affaires économiques recevra l'appui total de la commission des finances, car, en la matière, nos soucis et nos désirs sont communs — n'est-ce pas, monsieur le rapporteur de la commission des finances ?

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Absolument.

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis. Je pense que vous-même, monsieur le ministre, serez favorable à cet amendement complétant l'article 49. Dans cette perspective, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 170 est retiré.

M. Louis Perrein. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Voilà une discussion fort intéressante. On assiste, en effet, depuis un certain temps, à une sorte de démantèlement de la puissance publique et surtout à un amoindrissement des pouvoirs du Parlement.

A ce qu'a dit M. le rapporteur pour avis, je voudrais ajouter qu'il serait tout de même bon que le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs nous donne également, l'année prochaine, un rapport sur le fonctionnement de F. I. L., de l'A. F. A. T. et de « Bienvenue France » ; nous devons être totalement informés de l'affectation des crédits que le Parlement a votés.

Je crois qu'il faudrait que M. Malassagne, dans l'amendement qu'il déposera à l'article 49 — et croyez-moi, mon cher collègue, les socialistes vous approuveront — prévoie que chaque fois qu'il y a démantèlement de services publics, les sociétés filiales, les groupes d'intérêt économique et autres associations particulières financés sur des fonds publics fassent également l'objet de rapports spéciaux annexés à la loi de finances.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je n'ai pas du tout l'intention d'engager avec M. Perrein la moindre polémique à ce sujet. Mais je voudrais recueillir, de la part du Sénat, l'accord le plus large possible.

J'ai toujours donné aux commissions, notamment en ce qui concerne l'Association française d'action touristique et France Information Loisirs, toutes les précisions qui m'ont été demandées.

Pour l'avenir, l'A. F. A. T. sera soumise, comme l'association F. I. L., au contrôle financier du ministère, c'est-à-dire qu'aucun crédit, si minime soit-il, ne pourra être engagé sans l'accord du contrôleur financier et donc du ministère du budget. Nous aurons ainsi l'assurance que toutes les sommes consacrées à la promotion seront soumises, avant leur engagement, au double accord de mes services et de la direction du budget.

Dans cette affaire, on ne peut déceler la moindre volonté de démantèlement du service public. En fait, le tourisme est un secteur économique diffus, divers, qui suppose nécessairement des actions qui ne peuvent pas toutes dépendre de la comptabilité publique. Lorsqu'un comité régional de tourisme — quelle que soit sa coloration politique — nous demande de participer au financement de la venue en France d'un groupe de journalistes étrangers, comment répondre à cette demande? Je ne vais pas appliquer à ces journalistes étrangers venant dans notre pays le tarif des indemnités « restaurant » de la fonction publique! Permettez-moi de vous dire qu'ils repartiraient avec une piètre image de la gastronomie française! (*Sourires.*) Je suis donc obligé de les traiter autrement que mes propres fonctionnaires. De même, quand mes fonctionnaires reçoivent des journalistes étrangers, je ne peux pas faire une différence entre l'assiette de nos hôtes et celle du directeur du tourisme. Tous doivent être logés à la même enseigne.

Nous sommes bien obligés de tenir compte de telles considérations. Mais nous le faisons dans des conditions de rigueur et de contrôle qui puissent recevoir l'accord de tous les groupes du Parlement.

M. Louis Perrein. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein, pour répondre au Gouvernement.

M. Louis Perrein. Je ne suis pas satisfait de la première partie des explications de M. le ministre, à savoir que le contrôleur financier va exercer son contrôle sur les crédits affectés à F. I. L., à « Bienvenue France » et à l'A. F. A. T. C'est le Parlement — et non le ministère du budget — qui doit être informé de l'utilisation de ces crédits. C'est à lui qu'il revient de contrôler.

Quant au fait que les règles de la comptabilité publique ne permettent pas de recevoir dignement nos hôtes étrangers, je vous en donne acte très volontiers. Des solutions doivent effectivement être trouvées. Mais, là aussi, nous souhaiterions être associés, pour exercer non pas un contrôle tatillon, mais un contrôle global. Nous devons au moins savoir où nous allons ou, plus exactement, où vous allez, monsieur le ministre.

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions concernant le tourisme.

Le Sénat vaudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures quinze minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER.

M. le président. La séance est reprise.

Jeunesse, sports et loisirs (suite).

I. — SECTION COMMUNE ET II. — JEUNESSE ET SPORTS.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, I. — Section commune et II. — Jeunesse et sports.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la jeunesse et des sports que j'ai l'honneur de rapporter pour la première fois comporte cette année une réforme de présentation.

Il comprend, en effet, trois sections : la section commune, qui regroupe les moyens en personnel et en matériel de l'administration centrale ; la section jeunesse et sports proprement dite et la section tourisme que notre collègue M. Yves Durand vous a présentée ce matin.

Dans mon rapport écrit, vous trouverez l'analyse détaillée des crédits afférents à la section commune et à la section jeunesse et sports. Je limiterai donc mon propos, après vous avoir fourni quelques données globales, à commenter les observations que ce budget appelle de la part de votre commission des finances.

Le projet de budget du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs s'établit au total à 3 943 millions de francs, soit une progression réelle d'environ 11 p. 100.

Quant à la seule section jeunesse et sports, il est prévu de la doter de 3 719 millions de francs, soit une hausse réelle de 11,7 p. 100. A ces crédits budgétaires, il convient d'ajouter les ressources du fonds national pour le développement du sport, c'est-à-dire 207 millions de francs, mais cela ne représente qu'environ 6 p. 100 des dotations de la jeunesse et des sports.

Ainsi, dans cette période d'austérité, le budget de la jeunesse et des sports apparaît encore plus austère, avec une croissance inférieure à la moyenne des budgets civils qui se situe à un peu plus de 15 p. 100.

Cette constatation est encore renforcée par un examen un peu plus affiné des crédits. En effet, si l'on écarte les dépenses de fonctionnement des services, on s'aperçoit que la croissance des aides et subventions est quasi nulle, tout comme celle des crédits d'équipement.

Il y a là un état de fait très préoccupant sur lequel je tiens à insister, mais que j'aurai l'occasion de mettre à nouveau en évidence à propos de chacune des actions que mène le ministère et dont je vais maintenant aborder l'examen.

Dans ce tableau fort ombragé, il y a tout de même une zone de lumière relative : la priorité accordée à l'éducation physique dans l'enseignement du second degré.

Les moyens nouveaux mis en place à la rentrée de 1980 et ceux qui sont prévus pour la rentrée de 1981 devraient entraîner une nette amélioration des horaires parallèlement à la réduction des effectifs des classes. Toutefois, après l'arrivée des 500 enseignants que nous promet le ministre de la jeunesse et des sports pour septembre 1981 — il est vrai d'ailleurs de reconnaître de ce point de vue que ce nouveau contingent comporte seulement cent postes de professeurs et quatre cents postes de professeurs adjoints, ce qui renverse la tendance et ne saurait être encouragé — il subsistera des déficits même s'ils ne sont pas supérieurs dans la plupart des cas à un demi-poste et ce, bien entendu, dans le cadre des objectifs fixés par le programme d'action prioritaire concernant le sport à l'école et qui ne seront point atteints, d'ailleurs, au cours du VII^e Plan.

On ne peut s'empêcher de regretter que certains élèves soient encore privés d'éducation physique et sportive, notamment dans les milieux ruraux si souvent défavorisés à maints égards. Il faut poursuivre et redoubler d'efforts dans ce domaine.

Vous avez pris connaissance comme moi, monsieur le ministre, des résultats d'une récente enquête effectuée dans le public. Contrairement à une idée souvent répandue, il en ressort que les parents souhaitent, dans leur majorité, que la pratique du sport à l'école soit développée. C'est dès l'école primaire que cette pratique devrait commencer sérieusement. Les expériences d'aménagement des rythmes scolaires que vous vous proposez de poursuivre pendant l'année scolaire en cours devraient être complétées et élargies au plan interministériel pour aboutir à des solutions rapidement concrètes.

C'est donc à une réflexion globale sur la mise en place d'une action plus ambitieuse tendant à redéfinir la place du sport à l'école et les horaires à lui consacrer — et ce, dès l'école primaire, qui a été jusqu'à présent si négligée à tous points de vue — que nous devons nous livrer à l'orée du VIII^e Plan, afin de faire de la politique sportive un tout cohérent, évolutif et formateur pour notre jeunesse.

Cette politique, il faut la définir d'autant plus vite qu'elle conditionne l'avenir des jeunes qui se destinent à l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Je ne crois pas qu'il soit bénéfique, compte tenu de la demande potentielle, de se contenter de réduire les effectifs des étudiants dans les universités ou dans des C.R.E.P.S. Il conviendrait plutôt de s'orienter vers un élargissement des débouchés susceptibles de leur être offerts.

Pour en terminer avec le sport à l'école, laissez-moi, monsieur le ministre, vous faire part de mon inquiétude — d'ailleurs, elle ne vous surprendra pas — en ce qui concerne le fameux « franc-élève ». Cette dotation permet à vos directions régionales de contribuer, notamment, aux frais de fonctionnement des installations sportives que les municipalités mettent à la disposition des établissements scolaires.

A la suite d'une réduction opérée sur ces crédits au début de l'exercice 1980, la dotation qui nous est proposée pour 1981 est inférieure à celle de 1979. Voilà où nous en sommes. Cette situation est d'autant plus regrettable que nos communes connaissent des difficultés sans cesse croissantes et je veux espérer, monsieur le ministre, qu'un effort pourra être fait sur ce point précis qui nous tient à cœur.

Avant d'aborder l'ensemble du problème sportif, je parlerai brièvement du sport optionnel, qui s'adresse aux élèves mais qui se pratique en dehors des heures d'éducation physique obligatoire. Les crédits qui lui sont destinés sont purement et simplement reconduits, alors que ce secteur devrait être beaucoup plus soutenu. Ainsi, chaque année, les services d'animation sportive, qui encadrent ces activités, manquent-ils de l'argent qui est tout simplement nécessaire aux déplacements des conseillers, par définition itinérants.

J'en viens à l'examen des activités sportives que votre ministère a la charge de développer en association étroite avec les groupements sportifs nationaux et les clubs, qui sont les véritables cellules de base du sport français.

Votre projet de budget comporte, pour le soutien aux activités sportives, un crédit global de 480 millions de francs, en augmentation de près de 8 p. 100 par rapport à 1980. Dans ce total, les dépenses de fonctionnement progressent de 14 p. 100, mais les interventions publiques, c'est-à-dire les crédits de subventions pour les fédérations et clubs sportifs, diminuent de 6,4 p. 100.

J'entends bien que le sport bénéficie de l'appoint précieux des 207 millions de francs du fonds national pour le développement du sport. Mais, même ainsi complétés, les moyens affectés au sport de masse ne s'élèveront, au total, qu'à 336 millions de francs, alors que la commission Neuwirth avait évalué ses besoins, en 1978, à 390 millions de francs de l'époque.

N'oublions pas, en outre, que lorsque le fonds a été créé — et le Sénat n'est pas étranger à cette création — il s'agissait d'apporter une aide complémentaire au sport de masse, destinée non pas à se substituer à l'aide budgétaire de l'Etat, mais à la renforcer.

Je voudrais parler maintenant des activités socio-éducatives, c'est-à-dire celles qui concernent essentiellement les associations de jeunesse.

Ce secteur, dans le projet de budget qui nous est soumis, est peut-être moins sacrifié qu'il ne l'a été dans le passé, mais cette appréciation est toute relative puisque, si la progression globale des crédits est proche de 10 p. 100, la croissance n'est que de 8 p. 100 environ pour les interventions publiques.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire jouent pourtant, vous le savez bien, un rôle fondamental, mais, pour vivre, elles ont besoin du soutien des pouvoirs publics.

Celui-ci, d'année en année, leur fait cruellement défaut et les collectivités locales doivent, là encore, tant bien que mal pallier cette insuffisance.

Parmi les différents postes de dépenses qui figurent dans le budget de la jeunesse et des sports, il en est un que je voudrais signaler spécialement à votre attention. Il concerne la formation des animateurs. Aux 26 800 000 francs prévus à ce titre en 1980, vous n'ajoutez que 100 000 francs, alors que les coûts de formation ne vont certes pas en diminuant et que les associations qui les supportent éprouvent les plus grandes difficultés à le faire.

Ne serait-il pas possible, sur ce point précis, de faire un effort, ne serait-ce que pour encourager ceux qui, bénévolement ou professionnellement, consacrent leur énergie au développement de ces activités socio-éducatives ?

Ne serait-il pas possible également d'exonérer de taxe sur les salaires les associations de jeunesse à but non lucratif, comme cela a été fait l'année dernière pour les bureaux d'aide sociale ?

Je terminerai ce propos en parlant des équipements sportifs et socio-éducatifs des collectivités locales.

Vous envisagez, monsieur le ministre, de faire porter l'effort, à partir des crédits budgétaires de 1981, sur les salles polyvalentes notamment.

L'année prochaine, en effet, quand seront connus les lauréats du concours national actuellement en cours, il sera procédé à la construction d'une centaine de salles, grâce à un double apport de l'Etat : celui d'une structure porteuse et celui d'une subvention en crédits non déconcentrés.

Par ailleurs, sur les ressources du fonds national pour le développement du sport, et avec le concours financier des fédérations de football, de rugby et de tennis, vous lancez deux séries d'opérations : d'une part, la construction de mille terrains de jeux en deux ans ; d'autre part, l'aménagement de cinq mille courts de tennis en cinq ans.

Ces perspectives ne sont évidemment pas négligeables.

Il reste que le budget de 1981 est marqué par une diminution des autorisations de programme de plus de 20 p. 100 et par une augmentation des crédits de paiement inférieure à 3 p. 100.

La commission des finances s'est montrée très préoccupée de cette évolution, d'autant plus qu'elle se renouvelle depuis plusieurs années. Cette inquiétude est encore avivée quand on sait que les objectifs du VII^e Plan sont loin d'avoir été atteints dans ce domaine et quand on connaît les besoins qui restent à satisfaire dans nos villes et nos communes.

En conclusion, monsieur le ministre, laissez-moi espérer que vous pourrez, comme vous l'avez fait à l'Assemblée nationale, en renforçant les moyens de vos services extérieurs, répondre à notre attente, en consentant un effort supplémentaire pour ce budget dont l'originalité, dans l'austérité générale — ainsi que je l'exprimais au début de mon propos — est d'en accentuer le caractère, ce qui est pour nous particulièrement préoccupant.

C'est d'ailleurs sous le bénéfice de ces observations que votre commission des finances, mes chers collègues, a décidé, dans sa majorité, de soumettre à l'appréciation du Sénat le budget de la jeunesse, des sports et des loisirs. (Applaudissements.)

M. Michel Miroudot, vice-président de la commission des affaires culturelles. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le vice-président de la commission des affaires culturelles.

M. Michel Miroudot, vice-président de la commission des affaires culturelles. Mes chers collègues, le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, M. Roland Ruet, retenu à Genève par suite du brouillard, n'est pas encore parmi nous.

En conséquence, je demanderai à M. le président de bien vouloir donner la parole aux orateurs inscrits en espérant qu'avant la fin du débat, M. Ruet sera arrivé et pourra présenter son rapport. Dans le cas contraire, je l'exposerai moi-même.

M. le président. D'après les renseignements que nous possédons, il se trouve actuellement dans l'avion. C'est la raison pour laquelle j'accède à votre demande.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 13 novembre 1980 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, trente minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, vingt-neuf minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, vingt-six minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, vingt-quatre minutes ;

Groupe communiste, vingt et une minutes.

La parole est à M. Béranger.

M. Jean Béranger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la jeunesse et des sports me paraît malheureusement refléter les principales tendances budgétaires du Gouvernement, dans un domaine « social » que les difficultés économiques ne vous font manifestement et malheureusement pas considérer comme prioritaire. Quelles que soient les affirmations du Gouvernement, une chose est claire : les crédits de la jeunesse, des sports et des loisirs augmentent moins que l'ensemble des crédits de l'Etat puisqu'ils n'augmentent que de 11 p. 100.

Sans doute, monsieur le ministre, me direz-vous que la critique est facile, et qu'elle est systématique. J'observe néanmoins que les crédits de la jeunesse, des sports et des loisirs affichent 0,61 p. 100 du budget de la nation alors que, depuis son élection en 1974, le Président de la République, M. Giscard d'Estaing, ne cesse d'affirmer que ces crédits atteindront, l'année suivante, 1 p. 100 du budget de la nation.

J'aborderai tout d'abord l'examen de votre politique — ou plutôt, je le dis clairement, d'une certaine « absence de politique » — en matière de sport scolaire.

Dans votre projet de budget, vous affirmez la priorité du sport à l'école et annoncez que le plan a été réalisé à 96,3 p. 100 dans ce domaine. Nous savons tous, notamment les sénateurs-maires, ce qu'il en est véritablement : un nombre considérable d'élèves est encore exclu de la pratique sportive car la diminution, nécessaire, je le dis nettement, des effectifs dans les classes a rendu insuffisant le nombre des professeurs d'éducation physique.

Au moment où la France compte près de 1 500 000 chômeurs, une telle politique est-elle raisonnable ? L'Etat disposait là d'un bon moyen de contribuer à la réduction, si légère soit-elle, de ce nombre de chômeurs. Il ne le fait pas, malgré les besoins.

Personne n'ignore les efforts de compensation que les communes — vous êtes maire vous-même, monsieur le ministre, vous devez me comprendre — doivent consentir pour améliorer les pratiques sportives locales. Ces communes, monsieur le ministre, souhaiteraient trouver dans vos discours des propositions d'aménagement horaire entre l'école, les équipements sportifs et les lieux de travail ; en quelque sorte, une meilleure réglementation concernant l'ouverture des équipements sportifs. Or, vous ne proposez rien.

J'ai bien lu votre budget et le schéma que vous présentez, mais ils m'ont déçu car je n'oublie pas, monsieur le ministre, que vous êtes responsable de l'aménagement du temps à l'échelon interministériel.

Hormis le système excellent de convention que vous avez pratiqué, les relations concernant le sport avec les collectivités locales se sont amplement dégradées. Je ne citerai que le « franc-élève » pour lequel n'est prévue aucune majoration, ce qui implique un transfert de charges pour les collectivités locales, comme l'a souligné l'excellent rapport de notre collègue M. Bonduel.

Le sport à l'école primaire n'a pas la place qu'il devrait avoir.

Certes, je le sais, il faut respecter l'unicité de l'enseignement, mais sans l'effort des communes — j'aperçois mon collègue maire de Salon-de-Provence, il en sait quelque chose, de même que moi, à Marly, et d'autres ailleurs — sans l'effort des communes, dis-je, qui ont accepté un transfert de charges pour mettre en place des moniteurs d'éducation physique dans l'enseignement primaire, qu'en serait-il ? Où irait-il ?

Le sport à l'université ne semble pas non plus être, pour le moment, l'un de vos soucis prioritaires, monsieur le ministre.

Je me souviens, monsieur le ministre, d'un temps — c'était il y a environ treize ans, où le haut comité des sports, dont j'ai été membre pendant trois ans, avait, avec votre prédécesseur M. Herzog, redonné moyens et vigueur au sport universitaire. Je regrette qu'on ne sente pas aujourd'hui s'affirmer une volonté aussi nette que celle qui, à l'époque, était manifestée par le haut comité des sports. Celui-ci n'existe plus, je le sais et, personnellement, je le regrette.

Même carence, monsieur le ministre, au niveau de la formation ; même absence de politique au niveau des personnels. Où sont, dans votre budget, les crédits correspondant à la troisième année de formation des professeurs de gymnastique ? A l'heure où vous désirez créer des cadres spécifiques au ministère, pourquoi les conseillers techniques et sportifs n'ont-ils toujours pas de statut ?

Ces carences se manifestent aussi dans la politique d'équipement, comme M. Bonduel l'a déjà relevé. Je constate que les autorisations de programme baissent de 20,5 p. 100 dans le budget de l'Etat. Sans doute trouvez-vous que nos communes sont bien équipées en matière sportive.

S'il faut effectivement reconnaître qu'un remarquable effort a été réalisé dans ce domaine, n'oublions pas, malgré les subventions d'incitation et malgré les transferts sur les départements quand l'Etat ne finance pas — 15 p. 100 par exemple dans les Yvelines — n'oublions pas, dis-je, que cet effort a surtout été permis grâce aux collectivités locales.

Ce désengagement ne peut que susciter l'inquiétude des élus à la veille de l'application de la loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales qui nous laisse dans une complète ignorance des véritables transferts, particulièrement en matière d'équipements sportifs et de crédits de fonctionnement destinés aux associations.

Au cours du débat qui a eu lieu hier, nous avons eu l'occasion de signaler à M. le ministre du budget un point qui nous préoccupe particulièrement.

Il est prévu une dotation globale d'équipement. Celle-ci, au début, devra à peu près couvrir et répartir entre les communes 50 p. 100 des anciennes subventions d'investissement pour les communes, les 50 p. 100 restants, étant, en principe, réservés à des subventions d'incitation. Il est évident que plus le budget de l'Etat diminue en matière de forfait pour les équipements, plus les dotations de référence des dotations globales d'équipement seront faibles. La plupart des élus éprouvent actuellement une inquiétude profonde à ce sujet.

Quant à la jeunesse, monsieur le ministre, l'accent est mis sur les loisirs quotidiens en dehors de l'école — n'oublions pas que les enfants des écoles françaises ont 210 jours de congé par an et que leurs mères sont parmi celles, en Europe, qui travaillent le plus à l'extérieur — et sur la création de nouveaux centres régionaux d'information qui, malheureusement, ne recevront d'aides que pendant les deux premières années de leur fonctionnement.

On sait qu'une information, pour être efficace, doit s'adapter à la demande du citoyen, donc être proche de son lieu d'habitation. En conséquence, les antennes communales ou départementales sont, je le reconnais, les mieux adaptées. Sans doute est-ce pour cela que les collectivités locales auront finalement la charge de les financer entièrement après deux ans.

Mais ce qui m'inquiète le plus, monsieur le ministre, dans votre budget, c'est la véritable carence en matière de politique associative. N'est-ce pas pourtant le meilleur moyen, pour les jeunes, de devenir citoyens ?

Je dirai simplement que, là aussi, les crédits en matière d'animation sur les lieux de vie me paraissent bien insuffisants, d'autant que les programmes d'actions prioritaires du VII^e Plan n'ont été réalisés qu'à 78 p. 100 et 48 p. 100 en ce qui concerne les loisirs quotidiens et la prévention.

Les radicaux de gauche, que je représente ici, ne peuvent qu'être extrêmement inquiets de ce désengagement en matière de vie associative. Il est prévu, dans le budget, une réduction de 500 000 francs des crédits destinés aux associations de jeunesse. Quelle incohérence à l'heure où le Gouvernement parle des mesures en faveur de la vie associative !

De plus, en ce qui concerne la formation des animateurs, les interventions de l'Etat stagnent — 100 000 francs d'augmentation seulement en 1981 — et le rapport sur le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire — le Fonjep — préconise l'accroissement de la participation des collectivités locales à ce fonds. Les collectivités locales étant actuellement étranglées, à la limite de certaines facultés contributives, les associations disposeront donc, c'est clair, de moins de crédits en 1981.

Paièrent-elles, en compensation, moins de taxes, ce qui ne serait que justice ? Eh bien ! non, alors qu'une véritable politique associative ne peut être envisagée qu'à partir de la réforme du système fiscal et particulièrement de la taxe sur les salaires — à laquelle M. Bonduel, au nom de la commission des finances, a fait allusion tout à l'heure — revendication primordiale, vous le savez, de la plupart des maisons de jeunes.

Sait-on assez que les associations françaises emploient 700 000 salariés et sait-on seulement combien de bénévoles s'y dévouent également, contribuant ainsi à faire vivre la démocratie ? Leur refuser une véritable formation est difficilement admissible.

Je connais, monsieur le ministre, une association constituée de bénévoles hautement qualifiés et qui a pour vocation les loisirs des jeunes handicapés, moteurs ou mentaux : il s'agit de l'association « J'interviendrai », créée dans le cadre de la loi du 30 juin 1975. Ses animateurs attendent toujours le décret d'application qui les concerne et qui leur permettrait d'obtenir quelques subventions.

Les activités sportives ou pseudoculturelles aident toutes à vivre mieux, autant sur le plan physique que sur le plan mental : « *Mens sana in corpore sano* », c'est toujours vrai, monsieur le ministre, et encore vrai même quand l'esprit n'est plus tout à fait sain.

Je sais, monsieur le ministre — et je l'ai déjà dit ce matin pour le budget du tourisme — que la situation économique et la crise permettent de justifier le manque de moyens de certains ministères. Sans doute est-il difficile d'être ministre en temps de crise. Je l'admets et il faut le dire.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Merci.

M. Jean Béranger. Il n'empêche, monsieur le ministre, que la volonté politique manque et que les choix budgétaires qui nous sont proposés ne peuvent recueillir l'assentiment de la formation des sénateurs radicaux de gauche.

M. le président. La parole est à M. Miroudot.

M. Michel Miroudot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'interviens ici non seulement en mon nom personnel, mais aussi au nom de notre collègue M. Boyer, retenu dans son département et qui a souhaité poser à M. le ministre un certain nombre de questions.

Devant notre commission des affaires culturelles, vous avez indiqué, monsieur le ministre, quelles étaient vos priorités dans le domaine du sport : le sport à l'école et l'aide aux clubs.

Sur le premier point, le Sénat a toujours soutenu vos efforts et il ne peut que se féliciter, aujourd'hui, des résultats qui ont été obtenus et que vous avez rappelés.

Nous connaissons, les uns et les autres, la volonté du Gouvernement de limiter le budget de l'Etat, notamment les effectifs des personnels de l'Etat. C'est ainsi que l'objectif de trois heures par semaine dans le premier cycle et de deux heures dans le second, objectif qui paraissait facile à atteindre au début du VII^e Plan, a nécessité qu'une priorité toute particulière soit retenue dans l'élaboration des budgets successifs de la jeunesse et des sports.

Le mérite vous reviendra d'avoir, grâce à votre tenacité et à votre fermeté, mis un terme à une situation qui n'avait que trop duré. Car en définitive, dans cette affaire, l'Etat n'a fait que satisfaire des objectifs qu'il s'était lui-même fixés.

Aujourd'hui, nous serons nombreux à vous demander d'aller plus loin et de vous donner de nouveaux objectifs plus ambitieux pour l'enseignement de l'éducation physique.

Un nouvel objectif de cinq heures d'éducation physique par semaine, qui équivaldrait au doublement de votre corps enseignant, suppose qu'au préalable un certain nombre de conditions soient remplies.

Tout d'abord, un effort de modernisation de la pédagogie doit être entrepris dans le cadre des horaires actuels afin d'aboutir à une éducation physique moins académique et plus conforme aux goûts et aux aptitudes des élèves.

De plus, il conviendrait que les emplois du temps soient mieux aménagés. Trop souvent, les trois heures d'éducation physique sont éparpillées dans la semaine et sont « mangées » par le temps pris pour les déplacements.

Enfin, il faut sans doute que les obligations de service des enseignants d'éducation physique soient revues de manière que leur charge de travail réelle se rapproche de celle des enseignants des autres disciplines.

Je m'associe à M. Ruet lorsqu'il pense qu'avant d'aller plus loin dans le second degré un effort urgent s'impose dans le primaire.

Les syndicats d'enseignants eux-mêmes reconnaissent que le principe de l'unicité du maître est dépassé. Nous savons tous que ce principe condamne purement et simplement le sport à l'école primaire, puisque 70 p. 100 des instituteurs actuellement en fonction n'ont reçu aucune formation initiale en éducation physique.

Il est évident que le recyclage des instituteurs doit être accentué, que le nombre de conseillers pédagogiques de département ou de circonscription doit être augmenté, mais il est évident également que, tant que l'on s'accrochera au principe de l'unicité du maître, aucun progrès véritablement sensible ne pourra être obtenu.

Je comprends également que le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs ne soit pas en mesure de créer des postes d'enseignants en nombre suffisant dans le premier degré pour assurer le tiers temps pédagogique.

C'est pourquoi je crois que vous rendriez un service important au sport à l'école primaire en acceptant, avec votre collègue

de l'éducation, de spécialiser un certain nombre d'instituteurs en éducation physique et en reprenant l'idée que les tâches peuvent être mieux réparties au sein de l'équipe pédagogique.

Cela m'amène d'ailleurs à la première question que M. Boyer voulait vous poser et qui concerne les attributions respectives des instituteurs et des maîtres nageurs sauveteurs.

J'en viens maintenant à votre seconde priorité : l'aide aux clubs.

Nous avons le sentiment dans cette assemblée que, si le fonds national pour le développement du sport existe aujourd'hui, c'est très largement grâce à l'initiative du Sénat et nous nous félicitons que les crédits inscrits à ce fonds atteignent 207 millions en 1981.

Sans doute est-ce encore trop peu lorsque l'on rapporte ces crédits aux quelque 100 000 clubs qui existent en France.

Encore faut-il que ces crédits soient bien utilisés et que chaque club reçoive ce qui lui est dû.

J'ai moi-même, à Villersexel, un club de hand-ball et un club de canoë-kayak qui ont prouvé leur valeur sportive à l'échelon national et il me semble — je ne suis pas le seul de cet avis dans cette assemblée — que, pour ces types de clubs, le fonds national pour le développement du sport a engendré plus de déceptions que de satisfactions.

Nous avons le sentiment que les crédits s'éparpillent ou se perdent à tous les étages entre un trop grand nombre de priorités. La méthode actuelle aboutit à une répartition des crédits qui conduit à des subventions dérisoires, qui est contestée sur le terrain et dont personne ne perçoit la signification.

Le Parlement a voulu que les crédits du fonds national pour le développement du sport aillent exclusivement aux clubs. Or, le système qui a été mis en place favorise les fédérations au détriment des clubs. Il doit être revu de fond en comble et je propose que l'on en revienne à des critères sportifs pour l'attribution des subventions.

En effet, les résultats sportifs sont le seul critère objectif susceptible d'être compris et accepté par tous. De plus, ils conditionnent largement le budget d'un club, notamment à travers les frais de déplacement.

Autant la répartition des subventions de fonctionnement me paraît critiquable, autant je souhaite vous dire notre satisfaction devant l'utilisation qui est faite des crédits d'équipement du fonds national pour le développement du sport.

Les opérations consistant à acheter du matériel ou des ballons, l'opération « 1 000 terrains de grands jeux », l'opération que vous avez annoncée concernant les tennis ont reçu un accueil enthousiaste. Je m'associe d'ailleurs à M. Boyer pour vous demander de nous donner plus de détails sur l'opération « 5 000 tennis ».

Arrivé à la fin de mon intervention, je vais vous demander, au nom de M. Boyer, comment se présente actuellement le statut des cadres techniques, notamment régionaux et départementaux.

Telles sont les quelques observations que je voulais vous présenter, monsieur le ministre, au nom du groupe de l'union des républicains et des indépendants, dont tous les membres apporteront sans défaillance leur appui à votre budget. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.)

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Monsieur le ministre, si je vous rappelle d'emblée vos promesses électorales et celles du Président de la République, selon lesquelles le budget de la jeunesse et des sports devait s'élever à 1 p. 100 du budget global de l'Etat, ce n'est pas pour déplorer passivement, contrairement à d'autres, vos 0,61 p. 100, c'est surtout pour vous dire que notre protestation a le sens d'une lutte : lutte contre votre politique de désengagement et de délestage du sport et des activités physiques, lutte pour exiger que le sport ait enfin sa place, toute sa place dans notre pays.

Je limiterai mon propos à quatre séries d'observations. Elles concernent l'éducation physique à l'école, le sport de masse, le sport de haut niveau, l'aide aux associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Premier point : l'éducation physique à l'école.

Un enfant sur deux ne fait pas d'éducation physique et sportive à l'école élémentaire. Or, c'est à l'école maternelle et primaire que se trouvent ensemble les enfants des familles

de toute condition. C'est donc là qu'il faut jeter les bases d'un bon développement physique et psychique de l'enfant et de l'adolescent.

Oui, l'éducation physique et sportive est une dimension irremplaçable du programme scolaire en même temps qu'elle crée le goût et l'habitude de la pratique.

Malheureusement, la conception actuelle de l'école, les horaires, l'organisation et les rythmes scolaires s'opposent aux besoins réels en activité physique de l'enfant.

Les parents et l'opinion publique viennent de vous redire avec force par un sondage : « Nos enfants ne font pas assez de sport à l'école. »

Alors, monsieur le ministre, ne nous dites pas que « le mode de vie et le confort dans lequel vivent les Français ne les prédisposent pas naturellement à l'effort qui est la base du sport de compétition ».

C'est bien vous et votre gouvernement qui, au travers de la réforme de la formation des instituteurs, avez réduit la part consacrée à l'éducation physique et au sport, puisque le temps de formation est passé de deux à trois ans, tandis que le nombre de postes de professeurs d'école normale est resté le même, soit une réduction d'un tiers.

C'est bien vous et votre gouvernement qui avez une nouvelle fois diminué le franc-élève, si bien que, l'an prochain, ou bien il y aura moins d'heures d'éducation physique et sportive dans les stades et les gymnases ou bien elles seront davantage encore à la charge des parents et des municipalités.

C'est bien vous et votre gouvernement qui n'avez pas respecté le plan d'action prioritaire concernant la création de postes. Selon les calculs du syndicat des professeurs d'éducation physique, le déficit est de 1 700.

C'est bien vous et votre gouvernement qui avez par votre plan, dit de relance, réduit de 300 000 le nombre d'élèves membres de l'U. N. S. S., l'union nationale du sport scolaire.

Enfin, c'est bien vous et votre gouvernement qui non seulement renoncez à la quantité des postes à créer, mais, par un renversement du rapport entre professeurs et professeurs adjoints, privilégiez la formation courte au détriment de la formation universitaire, alors que les étudiants-professeurs sont beaucoup plus nombreux que les étudiants-professeurs adjoints.

Quant à nos propositions, elles sont hardies et claires !

Que chaque jour les enfants participent à des activités physiques et sportives variées dans le cadre du programme scolaire obligatoire.

Que les instituteurs suivent des stages sérieux à cet effet.

Que tous les enfants sachent nager à leur sortie de l'école primaire.

Que, dans le secondaire, les enseignants soient rattachés au ministère de l'éducation.

Que leur discipline soit réellement reconnue et entièrement intégrée à la vie scolaire et universitaire.

Tout montre que plus un jeune a fait du sport à l'école, plus il agira ensuite pour surmonter les obstacles à une pratique régulière.

Cela m'amène à évoquer le second point de mon propos : le sport de masse.

Autrefois passe-temps des élites, le sport est devenu un besoin qui s'exprime et progresse malgré toutes les contraintes, les inégalités, les injustices dont la classe ouvrière, les travailleuses, les travailleurs sont les premiers frappés.

Voilà pourquoi l'usine ne saurait être conçue uniquement pour le profit du patronat et pour l'exploitation des travailleurs, mais elle doit être aussi un lieu où l'on fait du sport.

L'inadmissible discrimination dont est victime la F. S. G. T., la fédération sportive et gymnique du travail, alors qu'elle est l'une des fédérations à accorder une attention particulière au sport à l'entreprise, apporte la preuve de votre orientation anti-ouvrière.

Nous réclamons deux heures de sport par semaine dans les entreprises pour les travailleurs qui en font la demande. Chez Ducellier, dans la Loire, cette revendication est déjà une réalité.

Nous réclamons cinq heures de sport pour les moins de dix-huit ans.

C'est dès maintenant qu'avec la C. G. T. nous exigeons des droits nouveaux pour la formation permanente des sportifs, des entraîneurs et des dirigeants, pour des équipements intégrés ou proches de l'entreprise.

L'Etat, monsieur le ministre, en tant que premier employeur du pays, ne devrait-il pas donner l'exemple ?

Concernant l'aide aux clubs et aux associations sportives, vous savez que nous avons été les seuls, nous, les communistes, à nous opposer aux ressources extra-budgétaires, parce que nous prévoyions le désengagement accéléré de l'Etat.

La pente est raide ! C'est un vrai schuss. Aussi sommes-nous en droit de nous demander si le schuss n'aboutit pas à la crevasse, bref à la suppression pure et simple, à terme, de ce chapitre budgétaire.

Au demeurant, combien de clubs, petits et moyens, bénéficient de subventions ? Leur répartition suscite de vives et légitimes critiques, car une partie très importante de l'argent est détournée de ses destinataires et la distribution des fonds est, pour une large part, incontrôlée.

J'avais, l'an dernier, déposé un amendement tendant à ce que les représentants du Parlement participent aux commissions nationales et régionales de répartition, mais je n'ai pas été suivi.

Je vous demande, monsieur le ministre, d'accepter cette mesure indispensable.

Permettez-moi, enfin, de renouveler la question que je vous ai posée lors de votre audition devant la commission des affaires culturelles. Quel est le montant de la taxe sur la valeur ajoutée perçue par le Gouvernement sur les articles de sport ? Ates-vous en mesure de me répondre ? Il est, en effet, utile de savoir combien le sport rapporte à l'Etat.

J'aborde maintenant le troisième point.

Tout au long de l'année 1980, chacun a pu vérifier combien le sport est désormais partie intégrante de la vie sociale et politique.

L'affrontement a été rude, mais, comme l'a dit M. Samaranch, président du comité international olympique, « l'olympisme est sorti renforcé des jeux de Moscou ». Notre parti s'honore d'avoir apporté une contribution efficace à leur succès.

Pourtant, en France, dans tous les autres partis politiques, on avait imprudemment enterré les jeux Olympiques. Pour Michel Rocard, ils étaient morts et, pour François Mitterrand, sans signification.

Vous nous parlez aujourd'hui des « turbulences de l'été », mais vous aviez déclaré forfait et limité au maximum, en nombre et en durée, la participation de nos athlètes.

J'ajoute qu'au Sénat les propositions que j'ai formulées au nom du groupe communiste pour la présence d'une délégation de notre assemblée aux jeux Olympiques ont été repoussées par tous les autres groupes politiques.

Malgré vous, les jeux Olympiques ont été un succès du sport et des sportifs, dont les nôtres, un succès pour les relations entre les peuples et pour la paix, un succès pour les pays socialistes et les pays en voie de développement.

L'organisation du sport mondial doit nécessairement évoluer, mais, sans nous immiscer dans ce qu'il revient aux sportifs de résoudre eux-mêmes, cette évolution, c'est clair, ne se fera pas en gommant la personnalité nationale du champion. Bien au contraire, la Marseillaise a été chantée à Moscou. J'y étais et je m'en félicite.

La ligne budgétaire consacrée aux jeux Olympiques diminue de moitié. Je ne pense pas, monsieur le ministre, que ce soit la meilleure façon de préparer Sarajevo et Los Angeles.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il n'y aura pas de Jeux en 1981 !

M. Guy Schmaus. Non, mais il y en aura en 1984 à Sarajevo et à Los Angeles. Il faut les préparer dès maintenant.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. La ligne budgétaire n'est augmentée que l'année des jeux.

M. Guy Schmaus. Une ligne budgétaire est prévue pour les jeux Olympiques, les relations internationales et les compétitions sportives internationales. Il ne faut pas que les crédits soient diminués. Il faut préparer dès maintenant les jeux Olympiques prochains.

Si l'année 1980 restera dans l'histoire du sport comme une grande année olympique, je n'oublie pas pour autant la piètre expédition de l'équipe de France de rugby en Afrique du Sud.

Vous avez cautionné l'opération comme d'ailleurs vous cautionnez la participation à des compétitions en France de sportifs d'Afrique du Sud, tous blancs.

Croyez-vous que cela soit conforme au rayonnement et à l'honneur de notre pays ? Quand je pense qu'au moment même où nos rugbymen jouaient là-bas devant un public uniformément blanc, deux jeunes enfants étaient assassinés parce que noirs, comme la grande majorité des habitants du pays de l'apartheid !

Quand allez-vous, monsieur le ministre, cesser de contrevenir aux décisions du mouvement olympique ? En effet, vous le savez, c'est à l'unanimité que la commission exécutive du comité international olympique a, le mois dernier, à Lausanne, réaffirmé sa position.

La dimension sociale et culturelle du sport s'exprime à la fois par le sport de masse et par le sport de haute compétition. L'un et l'autre sont indispensables et indissociables.

La haute performance enrichit la pratique de tous et le patrimoine de l'humanité ; elle appelle recherches et études, concentration de moyens spécifiques.

Elle demande aux sportifs un investissement de temps et d'énergie considérable, si bien que la vieille opposition entre amateurisme et professionnalisme est devenue caduque.

Cela ne fait que souligner la nécessité de garantir à l'athlète de haut niveau, un statut, des conditions de vie décentes durant sa carrière sportive, tout en lui permettant de se préparer à une réinsertion professionnelle appropriée.

C'est le sens d'une proposition de loi du groupe communiste, dont nous demandons la discussion.

Enfin, vous avez avancé des chiffres concernant les équipements sportifs dans notre pays.

J'observe que s'il y a eu des réalisations dans ce domaine — mais il en faut davantage — on le doit pour une grande part aux actions des sportifs, des enseignants, des parents qui ont pu faire valoir les besoins.

On le doit aux efforts des collectivités locales, on le doit aussi à feu la loi de programme et d'équipement. C'est pourquoi, en raison des besoins, nous renouvelons avec insistance notre demande d'une troisième loi de programme d'équipements sportifs.

Le quatrième et dernier point de mon intervention concerne les crédits dérisoires que vous attribuez pour la jeunesse et l'éducation populaire. Je ne peux, faute de temps, que relever le décalage accru entre les discours officiels et la réalité.

Les discours officiels, c'est la flatterie pour les associations. La réalité, c'est leur asphyxie.

Les coupes sombres frappent particulièrement les actions de formation des animateurs, la promotion des activités et besoins éducatifs, l'aide aux centres de vacances.

N'est-il pas vrai que dans le même temps où vous réduisez les actions de formation des animateurs par les associations, vous vous orientez de plus en plus vers des formations « maison ». Le développement de votre action directe, c'est la « giscardisation » généralisée de l'encadrement de la jeunesse.

S'agissant des centres de vacances, on constate que les effectifs des enfants accueillis régressent, alors qu'un enfant sur deux est actuellement privé du droit aux vacances. Ce qui justifie notre revendication des 500 francs pour tous les enfants accueillis dans les centres de loisirs.

Oui, les familles défavorisées ne peuvent plus faire face aux frais de séjour mais, au lieu d'accroître l'aide à ces familles, au lieu d'augmenter les subventions de fonctionnement des centres, vous les réduisez.

Quant aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, elles contribuent au développement de la culture, du progrès, de la démocratie ; elles sont légitimement attachées à leur indépendance. C'est bien ce qui vous gêne. Voilà pourquoi vous les frappez « à la caisse ». Vos promesses, notamment fiscales, ne sont pas tenues.

Or, nous pensons, nous, communistes, qu'il faut non seulement sauvegarder, mais développer les associations de jeunesse

et d'éducation populaire, afin qu'elles soient plus largement ouvertes aux jeunes travailleuses et travailleurs, en prise plus directe sur la vie.

Ne croyez-vous pas qu'elles peuvent apporter une contribution extrêmement précieuse à la lutte contre la consommation de drogue si inquiétante dans notre pays et contre la délinquance ?

C'est vrai que la réalité pour beaucoup de jeunes s'appelle chômage, austérité.

Mais vous ne voulez pas de jeunes qui luttent, c'est pourquoi vous vous accordez des drogués.

Eh bien ! nous, nous n'acceptons pas plus les injustices que la misère physique et morale. Voilà pourquoi notre « non » à votre budget n'est ni triste, ni désespéré, c'est un « non » d'appel à la poursuite et à l'intensification des luttes pour le sport, pour la jeunesse, pour une bonne santé de la France.

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Votre budget, monsieur le ministre, est pour nous l'occasion de vous faire préciser et de faire préciser par le Gouvernement quelle politique du sport vous entendez suivre. Pour qui et pour quoi allez-vous employer les crédits que vous sollicitez ?

Aussi n'allons-nous pas chipoter sur l'insuffisance de telle ou telle ligne budgétaire, sur la modicité d'une dotation — à entendre les bénéficiaires, elles sont toutes modestes — ou sur le report de telle ou telle action.

Nous voudrions cerner votre budget en vous posant deux questions à propos des actions majeures que vous avez retenues.

La première est celle-ci : pour qui, essentiellement, sont destinés ces crédits d'enseignement du sport ? Les deux années précédentes et aujourd'hui encore, dans l'exposé que vous avez fait devant l'Assemblée nationale, vous en avez appelé à la priorité pour l'enseignement du sport.

C'est vrai, puisque sur les quatre milliards de francs que représente le budget global du ministère des sports pour 1981, trois milliards de francs environ — soit plus de 70 p. 100 — sont affectés aux traitements et aux charges sociales des enseignants du sport dans les lycées et dans les collèges.

Au surplus, la principale mesure nouvelle va se traduire par le recrutement de 400 professeurs d'éducation physique dans ces mêmes lycées et collèges.

Devons-nous alors comprendre que la priorité décidée par le Gouvernement concerne l'enseignement de l'éducation physique dans le second degré et seulement celui-là ? Si c'est le cas, constatons que cette priorité existe depuis plus de dix ans.

C'est, à notre avis, une erreur capitale que celle de ne juger ou de n'apprécier l'enseignement du sport à l'école qu'à travers les chiffres de votre seul budget pour les lycées et les collèges.

Alors, on ferait croire au pays que nous aurions une véritable politique du sport à l'école le jour, où donnant suite aux demandes des syndicats d'enseignants, nous pourrions, par exemple, doubler le nombre des professeurs d'éducation physique dans le second degré en recrutant 10 000 de plus et en leur permettant de dispenser cinq heures au lieu de trois ou de deux dans leur programme ? Ainsi, nous continuerions tranquillement à construire le premier étage d'une maison dont les fondations n'existent pas et où le rez-de-chaussée lui-même n'est supporté que par des allumettes.

On compte environ 10 millions de jeunes scolarisés en France, à peu près un million dans l'enseignement supérieur, 4,5 millions dans les lycées et collèges, mais 5 millions dans les maternelles et le primaire et 10 millions d'autres dans la vie active ou dans l'enseignement professionnel prolongé.

Exception faite du financement très insuffisant des postes d'enseignant dans les écoles normales d'instituteurs — et il manquera 150 cette année — du financement des postes de conseiller pédagogique et hormis quelques crédits pour des stages de perfectionnement et de recyclage d'instituteurs, rien d'important n'est prévu dans le budget de la jeunesse et des sports pour l'enseignement du sport à l'école primaire puisque ces crédits figurent dans un autre budget.

Or, ceux qui m'ont précédé à cette tribune l'ont remarqué, tout part de l'école primaire : la formation physique, les habitudes, les goûts, les réflexes. Nous n'aurons jamais d'athlètes de haut niveau et de succès olympiques qui pourraient traduire

la valeur de l'enseignement de base si nous n'accordons pas la priorité des priorités à l'enseignement du sport à l'école primaire.

Vous avez déjà répondu à ce sujet, monsieur le ministre, que le Gouvernement, préoccupé de ce problème, envisageait de renforcer les mesures déjà prises en la matière par le ministre de l'éducation.

Pour les cinq millions d'enfants de quatre à onze ans concernés par le sport à l'école primaire et maternelle, nous disposons de 260 000 instituteurs et institutrices en poste. Leurs traitements aux chapitres 31-20 et 31-30 et leurs charges sociales aux chapitres 33-90 et 33-91 du budget de l'éducation représentent en tout vingt-trois milliards de francs.

Or, sur les vingt-sept heures d'enseignement qu'ils doivent à l'éducation chaque semaine, cinq heures sont ou devraient être consacrées dans les programmes, au plein air et au sport. C'est-à-dire que nous dépensons théoriquement les 15 p. 100 de ces vingt-trois milliards pour l'enseignement et la pratique du sport à l'école primaire. Cela coûte donc au budget de l'éducation 3 500 millions de francs.

Si cet argent était efficacement dépensé dans ce but, le Gouvernement aurait répondu aux critiques qui lui sont faites pour le passage à 1 p. 100 du budget du sport ; quatre milliards de votre budget et 3,5 milliards de celui de M. Beullac consacrés au même objet, et nous aurions largement dépassé ce seuil fatidique de 1 p. 100.

Nous savons que les enseignants du premier degré, attachés à l'unicité du maître, seraient prêts à suivre pourtant une politique de perfectionnement, un enseignement de la pédagogie du sport à l'école primaire et à participer à une véritable politique de formation sportive à l'école primaire.

Les mesures qui ont été prises vont dans ce sens. Déjà, 10 000 instituteurs sont recyclés chaque année, mais, à ce rythme, il faudra encore vingt-cinq ans pour en terminer.

Les créations de conseillers pédagogiques, le recrutement promis mais non encore réalisé à plein des enseignants dans les écoles normales vont dans le même sens ; mais peut-on parler d'une véritable politique de l'enseignement du sport à l'école primaire ? Nous sommes encore loin d'une politique active et des mesures que nous réclamons.

Il y a une deuxième question qui vous préoccupe et qui nous préoccupe dans votre budget, c'est le financement des clubs, c'est-à-dire celui du mouvement sportif.

La création du fonds national pour le développement du sport est une initiative de notre Assemblée. Son objet principal, qui était de fournir exclusivement des moyens de fonctionnement au mouvement sportif, avait été combattu au départ par l'un de vos prédécesseurs parce qu'il souhaitait pouvoir utiliser ces ressources dans l'ensemble de son budget. L'avenir lui a donné raison puisque vous pouvez maintenant utiliser près de la moitié de ce fonds pour des investissements.

Mais un certain nombre de nos collègues s'étaient alors abstenus ou avaient voté contre notre proposition parce qu'ils estimaient que ces ressources extrabudgétaires permettaient de diminuer la participation du budget des sports au fonctionnement du mouvement sportif. Il me semble que, là aussi, l'avenir leur ait partiellement donné raison et que le budget pour 1981 marque un léger retrait des crédits venant du budget général en faveur du mouvement sportif et cela à un moment où ce mouvement sportif fait des efforts extraordinaires pour faire face à la demande.

Le sport universitaire, pour ne citer que celui-là, dont en un an les effectifs sont passés de 40 000 à 50 000 adhérents et qui a eu de meilleurs résultats internationaux, n'a pas les moyens qu'il lui faut.

Quant à ceux qui se plaignent que les fonds ne parviennent pas jusqu'aux clubs, oublient-ils que, pour cela, on avait estimé à 400 millions de francs en 1974 les sommes nécessaires, et que sur les 207 millions de francs prévus en 1981, près de 80 millions iront à l'équipement et près de 30 millions au sport de haut niveau ?

Il restera donc moins de 100 millions de francs pour le mouvement sportif, section « Fonctionnement ». Et l'on ne peut pas dire que les jeunes footballeurs du président Sastre et les rugbymen du président Ferrasse ne piaffent pas aux portes des stades, que les clubs de tennis de M. Chatrier ou les clubs de basket de M. Busnel peuvent accueillir encore plus de jeunes ni qu'ils dilapident les fonds qu'on leur confie.

Où trouver de nouveaux crédits pour former de jeunes athlètes à la fédération d'athlétisme de M. Marmion ? Où M. Garot au ski, Mme Dumont à l'escrime, M. Pfeiffer au judo ou M. Samuel à la voile vont-ils trouver de nouveaux entraîneurs bénévoles ?

C'est le mouvement sportif dans son ensemble qui manque de moyens appropriés. Et pourtant !

En dehors de l'enseignement du sport à l'école primaire ou au lycée, c'est bien sur le mouvement sportif que repose la pratique du sport toute l'année et pour tout le monde. Non seulement il permet de faire du sport aux 10 millions de Français de moins de vingt ans qui sont dans la vie active, mais ce sont encore nos fédérations et leurs clubs qui recueillent nos enfants les mercredis, samedis et dimanches dans la période scolaire.

Ce sont eux, et pratiquement eux seuls, qui peuvent les recevoir pendant les vacances. Et les jours de congés et de vacances sont aussi nombreux dans l'année, ou presque, que les jours de classe.

Ce sont eux, et surtout eux, qui peuvent offrir aux scolaires le sport optionnel.

Mais, par rapport aux 4 milliards du budget, leur part est encore trop minime. Ce sont les animateurs bénévoles et les municipalités qui, pour l'essentiel, les font vivre médiocrement.

Par rapport aux 3 milliards de l'enseignement dans le second degré, la part qui leur est réservée dans le budget n'est pas non plus significative, ou plutôt elle est significative de l'impossibilité accrue dans laquelle ils se trouvent pour accueillir tous ceux qui voudraient faire du sport avec eux.

Une somme de 207 millions, telle est la part que leur offre le budget 1981 ; 207 millions qui viennent uniquement des ressources extra-budgétaires créées par le Parlement, principalement à l'initiative du Sénat.

Pour les apprécier, il faut les amputer, en 1981, nous l'avons dit, de 80 millions de francs affectés aux équipements et des crédits pour le sport de haut niveau. Nous sommes loin, très loin, des 400 millions d'un budget de fonctionnement du mouvement sportif, estimés justes voilà quatre ans par la commission Neuwirth. Cette estimation avait rencontré l'accord des ministres, des parlementaires et des représentants de toutes les fédérations.

Comment voulez-vous alors que ces crédits de fonctionnement puissent descendre jusqu'aux clubs ?

Ils intéressent pourtant 10 millions de licenciés en 1980. Combien de clubs refusent-ils des jeunes par manque d'installations et aussi par manque d'encadrement, d'entraîneurs, d'animateurs et en raison de l'insuffisance des frais de déplacement qui leur sont remboursés ?

Combien de bénévoles vont-ils accepter encore longtemps d'encadrer des jeunes de plus en plus nombreux ?

Combien de municipalités, sur lesquelles reposera à peu près exclusivement cette charge, vont-elles pouvoir augmenter leurs participations, sollicitées comme elles le sont déjà par la construction et l'entretien des installations sportives, alors qu'avec la dotation globale d'équipement et, par conséquent, la perte des subventions spécifiques, d'autres problèmes ne vont pas tarder à se poser ?

Dans les années qui viennent, monsieur le ministre, le Gouvernement — et nous le comprenons — fera passer avant le sport les problèmes de soutien industriel, de redéploiement et de croissance économiques.

De même, il fera passer également avant le sport, l'aide à l'emploi, les problèmes sociaux, la formation professionnelle, mais aussi les problèmes de santé et de sécurité et les problèmes de défense. Et nous le comprenons !

Aussi, croyons-nous que même en employant mieux les crédits du premier degré — 3,5 milliards de francs sur le budget de l'éducation et une somme presque égale sur votre propre budget — il ne pourra pas dégager d'autres crédits pour le mouvement sportif et les équipements. Ceux-ci resteront principalement à la charge des municipalités et des moyens extra-budgétaires que nous pourrions trouver.

Il faudra donc, comme dans tous les pays démocratiques de l'Europe occidentale, et même dans ceux qui ne le sont pas, rechercher d'autres sources de financement extra-budgétaires pour faire vivre le sport de masse.

Un effort supplémentaire serait encore possible sur les paris du loto et du P. M. U., mais il y a certainement des limites. Seuls les paris sportifs pourront nous permettre de trouver des ressources suffisantes.

De la Pologne à la Tchécoslovaquie, de la Suède à l'Espagne, de l'Allemagne à l'Autriche, ces financements existent et aident le mouvement sportif. Ils relaient les investissements sportifs des communes et soutiennent la préparation olympique. Croyez-vous que leurs jeunes seraient pour autant moins équilibrés que les nôtres ou moins bien éduqués ? Il faut rapidement y venir, car dans la conjoncture qui va être la nôtre pour longtemps, il n'y aura pas d'autre moyen d'en sortir et pas d'autre solution, sauf à continuer le financement de quelques commandos pré-olympiques, tous les quatre ans, et à croire que tout va mieux parce qu'il y aura eu 400 ou 500 postes d'enseignants de plus dans le second degré.

Sans un changement complet et rapide dans l'emploi des fonds que l'éducation nationale consacre aux sports, sans un financement extra-budgétaire plus important du mouvement sportif, nous ferons illusion dans une discipline ou dans un match. Mais ce n'est pas la politique sportive que nous souhaitons et que vous souhaitez. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Faigt.

M. Jules Faigt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans l'ensemble des budgets qui nous sont présentés par le Gouvernement, deux ont le regrettable privilège de susciter un maximum de réserves, je dirai même de sérieuses marques de désapprobation. Il s'agit du budget de la culture et de celui de la jeunesse et des sports.

Les associations concernées, les fédérations, tout particulièrement la Fédération nationale des offices municipaux des sports, qui exprime, avec de sérieuses références à l'appui, les doléances et les besoins des collectivités locales, les parents d'élèves, les syndicats, les enseignants et les professeurs d'éducation physique ont tour à tour, sous des formes diverses, élevé de vives protestations contre les insuffisances de ce budget qui ne correspond à aucun espoir et n'en autorise pas plus.

Il est aussi un des rares budgets qui ait provoqué et justifié des manifestations devant l'Assemblée nationale lors de sa présentation.

Dans la presse enfin, les spécialistes des questions sportives se sont longuement interrogés sur les besoins du sport dans notre pays et sur la faiblesse des moyens contenus dans ce budget pour 1981.

Les porte-parole des formations politiques ont émis également de très sérieuses critiques. Je les ai relevées lors de la présentation de votre budget devant l'Assemblée nationale. Un représentant, non de l'opposition mais de la majorité, s'est ainsi exprimé : « Votre petit budget aux petits moyens ne correspond pas à nos espoirs et il nous faudra faire un gros effort pour le voter. »

Un autre parlementaire soulignait que votre budget était « le plus mauvais que nous ayons connu depuis vingt ans. »

Les chiffres justifient largement de telles appréciations, même si l'on peut discuter sur le montant total des crédits en fonction des ressources extérieures. Mais que ce budget représente 0,614 p. 100 du budget de l'Etat ou 0,66 p. 100, il n'en reste pas moins inférieure à ceux des années précédentes, notamment à celui de 1970 — 0,9 p. 100 — ou de 1965 — 1,3 p. 100. Ce qui est certain, c'est qu'il ne représente que le trentième de ceux de l'éducation et de l'armée.

Nous sommes donc bien loin du 1 p. 100 maintes fois promis, promesse que l'on renouvellera peut-être encore en haut lieu à l'occasion d'un certain événement d'avril 1981.

Le désengagement de l'Etat apparaît de plus en plus nettement quand on constate que si l'on exclut les moyens des services, votre budget n'est plus que de 1,2 p. 100, c'est-à-dire qu'il baisse en volume de 13 p. 100.

Aucun secteur n'est épargné. Les crédits d'équipement sont les plus touchés. Les investissements exécutés par l'Etat baissent de plus de 30 p. 100 en volume pour les crédits de paiement et de 35 p. 100 pour les autorisations de programme. A ce propos, monsieur le ministre, nous souhaiterions connaître vos intentions en ce qui concerne la participation de l'Etat à la réalisation d'équipements qui peuvent être considérés comme nationaux, à l'occasion de grands événements sportifs, par exemple, une prochaine coupe du monde de football, si elle se déroulait en France, comme il en a été question.

J'ai, en effet, relevé, dans une déclaration récente de M. Jean Sadoul, réélu président du groupement du football professionnel,

les projets concernant la construction de cinq grands stades de 55 000 à 60 000 places et la création, à Marcoussis, d'un centre technique réservé essentiellement au football.

Ces équipements, dont on sait qu'ils représentent des engagements financiers importants, et pour la réalisation desquels la collaboration des pouvoirs publics est évoquée, feront-ils l'objet de dotations spéciales ? Relèveront-ils d'un fonds particulier ? Ou bien les crédits correspondants seront-ils pris sur les budgets normaux ? Si c'était le cas, que risquerait-il de rester pour les équipements plus modestes qui font encore cruellement défaut ?

Vous allez sans doute, monsieur le ministre, évoquer largement les ressources extra-budgétaires du fonds national. Tous les orateurs qui m'ont précédé en ont parlé. Mais ces ressources sont aléatoires et critiquées, car le contrôle des élus est nettement insuffisant tant au plan national que régional. Il y a là également un désengagement de plus en plus important de la part de l'Etat. Il faut tout de même se rappeler que sur les 132 000 clubs sportifs existants, regroupant 9 400 000 licenciés, 6 000 seulement ont bénéficié en 1979 du produit du loto.

Dans votre budget, l'aide directe aux mouvements sportifs régresse pour sa part de 2,3 p. 100.

En tout état de cause, un débat reste indispensable sur le fonds national.

Mon collègue et ami Madrelle interviendra plus longuement sur les difficultés du sport scolaire. Je me contente de dire que celles-ci sont bien réelles, en soulignant que le sport à l'école doit rester un objectif prioritaire. Un sondage réalisé par la Sofres ne révélait-il pas que 75 p. 100 des Français estimaient que le sport à l'école est une discipline aussi importante que les autres ?

Je voudrais m'arrêter un instant sur les crédits réservés aux associations de jeunesse et d'éducation populaire. Notre collègue Fuzier, qui regrette d'être retenu à l'extérieur, devait les évoquer.

Je reprendrai l'essentiel de l'intervention que notre ami Laurain a faite devant l'Assemblée nationale. Il s'exprimait ainsi : « Alors que le Président de la République ne perd pas une occasion de proclamer son attachement à la vie associative et qu'un conseil des ministres devrait être consacré à l'examen des mesures fiscales propres à améliorer le sort des associations, aucune mesure n'a été prise en leur faveur. Plus grave : le budget pour 1981 va les mettre dans une situation catastrophique... Le désengagement est particulièrement manifeste à l'égard du F. O. N. S. E. P. : après n'avoir bénéficié d'aucune création de poste en 1980, celui-ci aura droit à neuf créations en 1981, mais on est loin des objectifs fixés dans le VII^e Plan en matière de recrutement d'animateurs. »

Il est bon de rappeler à ce sujet que, de son côté, votre collègue M. le ministre de l'éducation se propose aussi de supprimer 300 postes d'instituteur mis à la disposition d'associations de jeunesse et d'éducation populaire. En outre, dans le budget pour 1980, la participation de l'Etat au financement des postes était passée de 25 920 francs à 28 200 francs ; mais sur quelle augmentation les associations pourront-elles compter en 1981 ? Le budget ne l'indique pas... Le F. O. N. S. E. P. sera obligé de licencier des animateurs, car les collectivités locales sont incapables de prendre le relais de l'Etat. C'est du reste peut-être ce que vous cherchez. La promotion des activités de loisirs et les centres de vacances ne bénéficient que de faibles majorations : 11,6 p. 100 et 7,2 p. 100.

Quant aux échanges internationaux, ils n'ont droit qu'à des subventions insuffisantes et si l'Office franco-allemand se voit attribuer une hausse de 10,3 p. 100, c'est sans doute pour compenser l'écart entre le mark et le franc. Un exemple : la ville de Béziers échange, chaque année, avec la ville allemande de Heilbronn, des centaines de scolaires. Cela suppose, pour les deux villes, pour Béziers en particulier, un effort financier très important. Cet effort risque, demain, de ne pouvoir être reconduit car l'aide qui nous est apportée dans ce domaine est notoirement insuffisante.

Les associations peuvent donc prétendre légitimement à une aide plus substantielle de l'Etat. C'est ainsi qu'elles revendiquent d'être exonérées de la taxe sur les salaires et de jouir d'un taux préférentiel de T. V. A. sur leur presse.

Elles demandent aussi qu'on aménage la réglementation qui s'applique à la formation de leurs cadres et que l'on accorde à ceux-ci un crédit d'heures et une compensation pour perte de salaire. Elles voudraient également que l'Etat décide, dans son budget, de subventionner le financement de leur fonctionnement ou de leurs équipements.

Toutes ces mesures figurent dans la proposition de loi sur la reconnaissance de la vie associative que les socialistes ont déposée en décembre 1978. Il faudrait que cette proposition soit enfin inscrite à l'ordre du jour pour que se déroule le débat qui permettrait de juger de la bonne foi du Gouvernement et de la majorité.

Un mot encore, au passage, concernant la jeunesse, pour qui la moto est devenue un outil de distraction et souvent même un outil de travail. Le paiement d'une vignette paraît être l'élément essentiel de ce qui a été fait en faveur de ce sport. Ses adeptes ont manifesté récemment. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour le favoriser ?

Il me paraît indispensable d'évoquer maintenant l'effort en matière sportive imposé aux collectivités locales, de plus en plus abandonnées à leur triste sort.

Je le ferai, d'abord, au travers de ce qu'il est convenu d'appeler le franc-élève. Désengagement encore, puisque le budget de 1981 consacre une baisse dans la dotation prévue pour y faire face.

Nous avons eu l'occasion de vous dire, en commission, monsieur le ministre, combien cette situation était inadmissible. Alors que, déjà, les crédits antérieurs se révélaient notablement insuffisants, que les répartitions départementales entre vos services et les collectivités locales donnaient lieu à des discussions, à des marchandages sans fin, que va-t-il se passer si la somme à répartir est diminuée ?

Vous avez laissé espérer une revalorisation à l'occasion de la discussion budgétaire tant à l'Assemblée nationale que devant nos commissions. Mon inexpérience parlementaire ne m'a pas permis de déposer un amendement correspondant, mais nous souhaitons que vous nous apportiez, tout à l'heure, sur ce point particulier, quelques certitudes.

Je vous ai cité un exemple, en commission, monsieur le ministre. Permettez-moi de le reprendre à cette tribune : voilà six ans, la ville de Béziers dépensait 280 000 francs pour permettre l'éducation physique aux élèves du second degré et percevait, en compensation, 30 000 francs ; aujourd'hui, on peut raisonnablement estimer que cette participation atteint de 350 000 à 400 000 francs et elle ne reçoit que 40 000 francs. Je crains que, dans de tels cas, il ne soit plus possible aux collectivités locales, dans un proche avenir, en matière d'utilisation de piscines notamment, de faire face aux besoins.

Autre exemple : le conseil général de l'Hérault a vu son budget sportif passer de 400 000 francs, en 1977, à 1 170 000 francs, en 1980, et il sera demandé à l'assemblée départementale 2 190 000 francs, en 1981, cela pour faire face aux besoins des communes, des plus petites notamment, besoins qui restent immenses. Quelle comparaison éloquente avec la faiblesse constante de vos crédits !

Ce département vient aussi d'inaugurer une maison destinée à abriter les ligues et les comités. Le mode d'investissement est aussi significatif : conseil général, 45 p. 100 ; établissement public régional, 31 p. 100 ; Etat, 21 p. 100. La ville de Montpellier a fourni le terrain alors que ce dernier devait être cédé gratuitement par l'Etat.

Un mot encore pour attirer votre attention sur le sort qui est fait aux fonctionnaires départementaux et régionaux de la jeunesse et des sports. Ils gèrent la pénurie et nous devons leur rendre l'hommage qui leur est dû tellement leur tâche est difficile. Encore conviendrait-il qu'on leur apporte quelques améliorations dans les crédits qui leur sont alloués pour accomplir leur mission, ce qui ne semble pas être le cas.

A toutes ces constatations, le parti socialiste oppose ses solutions. Il les a concrétisées dans une proposition de loi n° 1903, déposée à l'Assemblée nationale en juin 1980. Le samedi 13 décembre prochain, elle sera officiellement présentée au monde sportif, mais nous savons qu'elle recueille déjà un large assentiment.

Il me faut conclure. Ces jours derniers, évoquant la pose d'une plaque dans un lycée voisin d'ici — il s'agit du lycée Saint-Louis — M. Robert Parienté, dans le journal *l'Equipe*, a consacré à cet événement un article que vous avez certainement lu, intitulé : *Cent ans après*. Il a conclu son article ainsi : « En dévoilant la plaque dédiée à Malizard, Marcadet, Renoult, pionniers du sport moderne, certains responsables devraient se voiler la face en pensant à tout ce qui aurait pu être fait, sur la lancée des premiers Stadistes, et qui ne l'a pas été. Balzac a écrit : « Les bonnes résolutions sont des chèques en blanc tirés sur l'avenir. » Il est bien vrai que les intentions sont souvent clairement formulées dans notre pays : mais on sait,

hélas, depuis longtemps qu'en matière de sport et d'éducation sportive, plus encore que la volonté politique ce sont les fonds qui manquent le plus. »

Je ne pouvais pas trouver meilleure conclusion. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ferrant.

M. Charles Ferrant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui est soumis à notre appréciation ne peut nous donner la satisfaction que nous attendions puisque nous assistons au désengagement de l'Etat en ce qui concerne le financement des investissements pour les équipements sportifs.

Par ailleurs, nous constatons que les crédits seront insuffisants pour ce qui concerne les actions de formation des animateurs, la promotion de activités loisirs éducatifs et l'aide aux centres de vacances.

Une politique plus dynamique des échanges internationaux de jeunes ne saurait se satisfaire de subventions trop parcimonieuses accordées tant à l'office franco-allemand qu'à l'office franco-qubécois de la jeunesse.

Nos amis et moi-même avons évoqué, lors des précédents budgets, la nécessité de transformer l'office franco-allemand de la jeunesse en un office européen de la jeunesse, qui permettrait de multiplier les échanges de jeunes sans pour autant renoncer à l'action menée pour les échanges entre les jeunes Français et les jeunes Allemands.

Dans le domaine de l'éducation populaire, il est regrettable que des postes supplémentaires de type Fonjep ne soient pas créés pour permettre sinon le développement, du moins le maintien de l'action des maisons des jeunes et de la culture et de l'action menée par les fédérations nationales et régionales des maisons des jeunes et de la culture.

Dans le domaine de la jeunesse et des sports, c'est, bien entendu, le développement de la vie associative, sous toutes ses formes, qui nous semble fondamental, et je voudrais vous signaler les suggestions qui feront vraisemblablement l'objet d'une proposition de loi de notre part. Les membres du groupe de l'union centriste et des démocrates de progrès formulent deux séries de propositions à cet égard.

Voici la première de ces deux séries de propositions. Sous peine de voir disparaître le bénévolat, il faut améliorer le régime fiscal des associations par l'instauration d'un taux unique de T. V. A. et d'un taux unique de la taxe sur les salaires applicables aux associations. De même, la presse des associations, qu'elle soit de caractère sportif ou socio-culturel, devrait pouvoir disposer des mêmes avantages que ceux qui sont consentis à la presse d'opinion. Il nous semble indispensable, également, que soit encouragé, comme dans les pays anglo-saxons, le développement des fondations au bénéfice du sport et de la culture populaire.

J'aborde maintenant la seconde série de propositions. La définition d'un cadre juridique amélioré pour les associations qualifiées d'associations d'utilité sociale devrait permettre de passer des contrats avec les collectivités publiques, en particulier avec les départements et avec les communes, contrats dans lesquels seraient fixés, d'une part, les concours financiers apportés par celles-ci et, d'autre part, les modalités de l'action entreprise par les associations.

Enfin, pour développer dans chaque département la réalisation d'une maison départementale des sports, il serait utile d'envisager un programme général permettant, par un financement de l'Etat, des départements et des communes, d'assurer le développement de telles réalisations.

Un mot, enfin, sur le programme envisagé de développement des terrains de tennis. Nous serions heureux d'entendre sur ce point, monsieur le ministre, comme sur les différents points soulevés au cours de cette brève intervention, vos explications. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les années passent et se ressemblent. Avec 3 719 millions de francs contre 3 354 millions de francs en 1980, le budget de la jeunesse et des sports n'augmente que de 10,8 p. 100, alors que l'augmentation pour les services publics est fixée à 16,5 p. 100. Il s'agit donc, une nouvelle fois, d'un « budget catastrophe », dont la part ne représente que 0,61 p. 100 du budget de l'Etat. Nous sommes très loin des promesses et des engagements lancés pendant la dernière

campagne électorale et nous sommes en droit de nous demander dans combien d'années le budget de la jeunesse et des sports atteindra 1 p. 100 de l'ensemble du budget national.

Il n'y a pas de politique sérieuse du sport en France. Depuis plusieurs années, celui-ci souffre de l'absence d'un véritable plan, de l'authentique définition d'une politique éducative et culturelle au sein de laquelle les activités physiques et sportives occuperaient une place prioritaire.

Monsieur le ministre, lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, vous avez présenté le développement des activités physiques et sportives et du sport à l'école comme l'une des premières priorités de votre politique, qui doit se concrétiser par la poursuite de l'application du plan de relance du sport à l'école décidé en 1978. Croyez-vous, comme vous l'affirmez, que « l'éducation physique et sportive soit, de loin, la mieux lotie » des disciplines de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ?

Pour nous, socialistes, il est essentiel de dénoncer la faillite totale des moyens que vous présentez par rapport aux objectifs proclamés par les différents secrétaires d'Etat ou ministres, par rapport aux promesses réitérées fidèlement chaque année. Force est de constater que, cette année encore, ce budget de misère ne permettra pas d'assurer les trois heures hebdomadaires d'enseignement obligatoire !

Pour le sport comme dans d'autres domaines, « tout commence à l'école » et, dans ce secteur, les lourds bilans, les retards accumulés rendent l'action difficile et urgente.

Alors qu'il faudrait encore 7 000 postes supplémentaires en éducation physique et sportive pour atteindre l'objectif global des trois heures hebdomadaires dans le second degré et plus de 10 000 pour atteindre les cinq heures, objectif des socialistes, le projet de budget pour 1981 ne prévoit que 300 créations de postes, 200 de professeur adjoint et 100 de professeur.

Je tiens à rappeler que le VII^e Plan, voté par le Parlement, avait fixé à 1 000 le nombre des créations annuelles. Avec la création de 300 emplois seulement, nous en sommes à l'un des nombres les plus faibles enregistrés ces dix dernières années. Une fois de plus, cet exemple illustre la contradiction flagrante entre les intentions énoncées par votre ministère et la volonté de les réaliser.

Manque de cohérence et de démagogie, voilà bien les deux qualificatifs qui peuvent caractériser votre projet de budget pour 1981 ; manque de cohérence des moyens mis en œuvre pour atteindre vos objectifs ; démagogie dans votre volonté d'améliorer l'enseignement, alors que vous supprimez des postes et que vous optez pour le développement d'une formation universitaire courte.

Ce désir de réduire à terme la longueur de la formation des enseignants risque de se traduire, à longue échéance, par une baisse de la qualité de l'enseignement dans nos écoles.

Je rappelle ici l'attachement de notre groupe au maintien d'une formation longue et unique pour les enseignants en matière d'éducation physique et sportive.

Vous préférez, et pour cause, combler le nombre de postes de professeurs adjoints, qui reçoivent une formation courte et moins onéreuse dans les centres régionaux d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire. De plus, les professeurs adjoints, lésés dans la progression de leur carrière, sont en droit de s'inquiéter, car votre budget ne fait nullement apparaître des mesures de revalorisation de leur statut.

A notre sens, cette catégorie de personnel enseignant doit être progressivement intégrée dans le corps des professeurs.

En mai dernier, un groupe de travail avait formulé un certain nombre de propositions. Vous aviez alors accepté le principe d'une formation en trois ans, reconnu la nécessité du statut d'élève fonctionnaire et admis l'institution d'une équivalence des activités physiques et sportives avec le D. E. U. G. des sciences et techniques. C'est en vain, monsieur le ministre, que j'ai cherché la trace de cette énoncé de mesures dans votre projet de budget.

Ces mesures, m'objecterez-vous, ne sont pas uniquement du ressort de votre ministère. La critique que je ferai à ce propos, monsieur le ministre, porte sur votre conception — qui a malheureusement été celle de tous les responsables qui se sont succédés à la jeunesse et aux sports — conception qui tend à maintenir l'éducation physique et sportive éloignée, même isolée de l'éducation.

Il est essentiel de lutter contre cette division artificielle. C'est la raison pour laquelle les parlementaires socialistes se battent

pour que l'éducation physique et sportive devienne une dimension essentielle de l'éducation et soit pleinement intégrée à l'éducation nationale.

Un des grands drames des activités physiques et sportives en France, c'est l'absence de coordination entre les différents ministères concernés. Ce cloisonnement des disciplines, si typiquement français, et cette absence de concertation ne favorisent aucune évolution dans l'élaboration, pourtant urgente, du statut d'une certaine catégorie de personnel de la jeunesse et des sports, à savoir les conseillers techniques régionaux et départementaux. C'est ainsi que 950 agents de l'Etat mis à la disposition des fédérations sportives sont toujours en attente d'un statut et ce, malgré vos promesses, monsieur le ministre.

L'hétérogénéité de cette catégorie de personnel, qui travaille dans des conditions particulièrement difficiles et forme l'ossature du mouvement sportif français, ne saurait constituer une excuse à cette absence de statut.

Déjà loin d'être idyllique, la situation des personnels enseignant et d'encadrement se trouve aggravée par l'absence de toute précision dans ce budget quant à leur formation initiale, leur classement indiciaire, leur rémunération, leurs perspectives de carrière !

Comme nous venons de le constater, le budget pour 1981 est incapable de fixer un plan cohérent pour développer l'éducation et la pratique sportive dans le cadre scolaire qui est pourtant l'étape essentielle et déterminante si l'on veut doter notre pays d'une capacité sportive susceptible de lutter au plus haut avec l'ensemble des nations.

Au moment où se manifeste une véritable demande sociale en matière de loisirs, de sport, où la pratique de celui-ci s'étend jusque dans les zones rurales les plus reculées, l'Etat se désengage en laissant de plus en plus les responsabilités aux collectivités locales. Bon nombre de communes, aux ressources souvent modestes, participent plus qu'activement à l'effort d'équipement sportif et je crois bien que ce sont elles qui, finalement, assurent votre véritable budget d'équipement.

Les crédits d'équipement sont plus touchés que le reste du budget. Les investissements exécutés par l'Etat baissent de 16 p. 100 en crédits de paiement et en valeur ; les subventions d'investissement accordées par l'Etat baissent de 75 p. 100 en crédits de paiement pour les équipements sportifs d'intérêt national et n'augmentent que de 2,5 p. 100 en valeur pour les équipements régionaux et locaux.

L'aboutissement des trois premières lois de programme d'équipement sportif de la France a révélé, d'une part, des inégalités régionales importantes et, d'autre part, une incapacité à répondre à l'émergence des nouveaux besoins dans le domaine des activités physiques et sportives.

C'est pourquoi nous proposons l'élaboration d'une carte sportive recensant l'ensemble des équipements sportifs par département et permettant aux collectivités locales d'adapter ces équipements aux besoins locaux.

Il n'apparaît pas souhaitable que les collectivités locales se lancent dans des programmes d'équipements sportifs sans évaluation véritable des coûts de fonctionnement et sans appréciation de l'aide qu'elles pourront recevoir de l'Etat.

On constate, en milieu rural, une demande croissante d'installations sportives et d'équipements, alors que votre budget ne comporte aucun crédit spécifique d'aide aux collectivités locales pour assurer la maintenance et l'entretien des installations sportives.

Monsieur le ministre, vous entendez mettre en œuvre un programme de 1 000 terrains de jeux et de 5 000 courts de tennis, ainsi que la construction de salles polyvalentes et d'équipements sportifs annexés à des établissements scolaires ; mais aucun mode de financement nouveau pour aider la réalisation et l'entretien des équipements sportifs ne figure dans ce projet de budget. On reconnaît bien là l'attitude traditionnelle du pouvoir qui se décharge sur les finances locales.

Monsieur le ministre, vous vous efforcez de masquer le désengagement budgétaire en mettant en avant les ressources extra-budgétaires qui devraient rapporter, en 1981, 207 millions de francs au fonds national pour le développement du sport, qui ne vous sert, en fait, que d'alibi. Ces sommes ont un caractère aléatoire et ne sont que des prévisions. De plus, leurs affectations revêtent un caractère fortement discrétionnaire.

Comme l'ont montré les débats lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, les parlementaires socialistes s'attachent à dénoncer les véritables manipulations budgétaires dont fait l'objet le fonds national. En effet, 90 p. 100 des crédits du

fonds doivent servir à financer les opérations d'équipement et de fonctionnement des associations sportives des collectivités locales pour le développement du sport de masse.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, mes chers collègues, m'interroger sur les mécanismes de distribution et de répartition de ces ressources extrabudgétaires.

Au lieu de compléter les crédits budgétaires et satisfaire ainsi des besoins importants, les ressources provenant du fonds national se substituent au budget, d'où l'urgente nécessité de rechercher, non seulement une plus grande cohérence entre les deux modes de financement, mais d'instituer un véritable contrôle des fonds par la représentation nationale. Un contrôle étroit permettrait de constater si les clubs sportifs, qui devaient être les principaux et véritables bénéficiaires du fonds national, reçoivent bien les crédits auxquels ils ont droit.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de faire part de mon empressement à connaître les conclusions du rapport que vous avez déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale sur le fonctionnement du fonds. Si elles ne sont pas tronquées, ces conclusions devraient révéler un profond décalage entre les sommes, les subventions normalement attribuées par les directions régionales de la jeunesse et des sports, par les commissions départementales, et leur destination.

A ce propos, je pourrais citer l'exemple du projet de construction d'une nouvelle U. E. R. d'éducation physique et sportive à Bordeaux, déclarée prioritaire en décembre 1975 par M. Mazeaud. Cette construction n'est toujours pas réalisée en cette fin d'année 1980. Le problème de financement de cette U. E. R. d'éducation physique et sportive réside essentiellement dans la ventilation des crédits de la jeunesse et des sports et, plus précisément, dans la répartition de l'enveloppe attribuée à l'administration régionale de la jeunesse et des sports.

Monsieur le ministre, lors de la discussion du budget de votre ministère à l'Assemblée nationale, vous souhaitiez l'instauration d'une plus grande coordination entre les actions financées par le fonds national pour le développement du sport et celles conduites par les directions de la jeunesse et des sports ; vous aviez également promis un débat sur l'existence et le rôle de ce fonds national. Mais, pour nous socialistes, il importe avant tout de mettre un terme à ce faux débat en budgétisant ces ressources. Cela nous paraît la solution la plus responsable vis-à-vis, d'une part du mouvement sportif auquel ne sera plus versée une aumône par des chemins opaques et détournés et dont les droits seront enfin reconnus, et, d'autre part, du problème essentiel du contrôle des crédits d'Etat par les élus de la nation.

En conclusion, ce n'est pas encore cette année que votre budget de misère vous permettra d'atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés. Loin de correspondre à la place qu'occupent désormais dans notre pays les loisirs, le sport, les activités physiques et culturelles, votre budget, sous une présentation fallacieuse, est incapable de jeter les bases d'une véritable politique nationale.

Pour nous socialistes, pour que vive le sport, il faut avant tout en conserver l'esprit et lui donner des moyens. Or vous ne prenez en compte aucune de ces deux exigences. C'est pourquoi les socialistes voteront contre ce budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. En attendant l'arrivée de M. le rapporteur pour avis, le Sénat vaudra sans doute interrompre quelques instants ses travaux. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures dix minutes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, je vous suis très reconnaissant de bien vouloir m'autoriser à intervenir maintenant.

M. le président. Puisque vous êtes sorti du brouillard ! (*Sourires.*)

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. Le développement du sport est l'un des principaux phénomènes sociaux de notre époque. Distraction individuelle et fête collective, loisir de masse et monopole d'une élite, pratique éducative et spectacle, jeu et travail, expression spontanée et technique élaborée, toutes ces dualités ne permettent pas de bien cerner le sport. Dans sa pluralité d'expression, il se présente avant tout comme un élément de culture et une activité de loisir.

Certes, une différence apparaît toujours entre le pratiquant, qui se livre avec plus ou moins de réussite à son sport favori, et le spectateur, qui regarde les ébats des autres sur les stades ou les écrans de la télévision. Mais qu'il soit action ou spectacle, le sport occupe de plus en plus une place privilégiée dans la vie des hommes.

Nous avons accueilli avec satisfaction la loi du 29 octobre 1975, qui devait favoriser le développement de la pratique sportive. Il faut reconnaître que les résultats n'ont pas répondu à nos ambitions, et nous ne devons pas tenir pour acquise la mutation profonde que nous voulions susciter, même si d'appréciables progrès permettent d'espérer une amélioration plus décisive.

La mise en place d'une institution politique et administrative chargée de soutenir et de guider cette évolution pour qu'elle soit profitable au plus grand nombre a été et reste d'une importance primordiale. C'est pourquoi votre commission des affaires culturelles a toujours réservé la plus grande attention au secrétariat ou ministère de la jeunesse et des sports. Elle n'a pas attaché moins de prix au développement de l'éducation physique dans les écoles qu'elle n'a suivi avec intérêt et quelquefois angoisse la façon dont s'est modifié l'enseignement du français, des langues anciennes ou des mathématiques. La qualité de l'éducation exige un équilibre entre les disciplines intellectuelles, les activités sportives et les apprentissages artistiques.

Un effort sérieux a été fait, surtout dans les collèges et les lycées, pour mettre des professeurs qualifiés et des équipements à la disposition des élèves.

Mais assurer une culture équilibrée aux jeunes ne suffit pas. Le ministère directement concerné doit en outre apporter une réponse aux antinomies et carences de la civilisation moderne. Cette tâche, combien difficile, appelle une collaboration avec d'autres ministères, surtout ceux de l'éducation, de l'intérieur, de la justice et de la santé.

Le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs résume ses principales intentions dans le projet de budget que nous examinons aujourd'hui.

On dénombre, en France, 16 280 000 jeunes dont l'âge n'exède pas vingt ans. Les crédits pour la jeunesse et ses activités socio-éducatives s'élèveraient à 296 millions de francs, soit un accroissement d'environ 10 p. 100 ; cela ne représente que 0,50 p. 100 du budget civil de la nation. En 1980, les crédits avaient augmenté de 5 p. 100.

La faiblesse des moyens dont dispose le ministère impose des choix. Les priorités retenues, qui favorisent l'information et l'animation, ont été bien choisies.

Attirés par leurs loisirs, les jeunes ne conçoivent plus de structurer leur vie autour du seul travail. Il n'en demeure pas moins qu'avoir un emploi reste une nécessité. Le besoin d'information sur le monde du travail se fait de plus en plus pressant, car la crise économique, qui limite les espérances en aggravant les risques de chômage modifie les comportements sociaux, d'où certains troubles comme l'alcoolisme, la délinquance, l'usage de la drogue, qui, pour être marginaux, n'en sont pas moins graves. Si les tribunaux doivent juger un nombre toujours plus grand de drogués, c'est d'abord parce que la toxicomanie étend ses ravages, mais aussi parce que la police pourchasse avec efficacité les trafiquants et leurs victimes.

Un phénomène nouveau est apparu : les personnes touchées se trouvent non seulement dans les milieux scolaire et étudiantin, mais aussi dans le monde des ruraux et chez les chômeurs.

Le ministère accorde son soutien pécuniaire à plusieurs associations : « S. O. S. Amitié », « Aide à toute détresse », le centre Didro, tous spécialisés dans la lutte contre la drogue.

D'après une enquête récente portant sur les jeunes dont l'âge varie entre quatorze et vingt ans, il apparaît que 31 p. 100 des garçons et 15 p. 100 des filles consomment régulièrement des boissons alcoolisées. Le ministère encourage notamment l'ouverture de cafés-clubs où les adolescents ne peuvent pas obtenir de l'alcool.

Les crédits pour l'information de la jeunesse qui atteindront 19 046 000 francs, soit une augmentation très faible de 0,5 p. 100 par rapport à 1980, sont répartis entre les centres régionaux et les bureaux locaux.

Le centre de Paris, par exemple, a reçu en 1980 une subvention de 7 500 000 francs, soit à peine 4 p. 100 de plus que l'année précédente, alors que son taux de fréquentation a progressé d'environ 20 p. 100 : 56 000 personnes par mois, auxquelles s'ajoutent 3 600 demandes écrites et 220 appels téléphoniques par jour.

Les demandes concernent surtout la formation professionnelle, l'emploi, l'hébergement, l'enseignement, les loisirs et le sport.

Ce centre d'information et de documentation, qui entretient des liens étroits avec le secteur associatif, a contribué au succès de plusieurs manifestations au cours desquelles plus de 5 000 visiteurs ont été renseignés.

Les jeunes estiment qu'ils ne trouvent plus ni modèles ni valeurs de référence dans la société des adultes et les institutions traditionnelles n'ont plus le même crédit qu'autrefois.

Néanmoins, un encadrement souple reste nécessaire. Mais comment former et recruter assez d'animateurs lorsque les crédits stagnent ? Le ministère a pris une initiative intéressante en lançant une opération « jobs d'été » qui permet aux jeunes d'acquérir une expérience utile à leur formation. Ce travail temporaire peut contribuer à vérifier le bien-fondé de leur orientation et satisfaire leur désir d'autonomie financière.

Un certain nombre d'animateurs sont rémunérés grâce aux subventions qu'accorde le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, le Fonjep. Le taux du poste Fonjep atteindra 28 200 francs, ce qui représente une augmentation de 8,80 p. 100, hélas ! inférieure à celle du coût de la vie.

La commission des affaires culturelles du Sénat souhaite que des moyens nettement plus importants soient mis à la disposition de ce fonds.

Le ministère accorde aux centres de loisirs sans hébergement des subventions destinées à l'achat de matériel éducatif, mais il n'intervient pas lorsque sont créés des postes d'animateur dont le recrutement incombe aux associations et aux collectivités locales.

Nous avons plusieurs fois demandé que les centres de vacances soient efficacement aidés par l'Etat, car l'égalisation des chances ne relève pas de la seule éducation, mais aussi de l'organisation des loisirs.

La rénovation des centres, entreprise dans le cadre du VII^e Plan, se poursuivra : 85 établissements ont été remis en état pendant les douze derniers mois et 5 millions de francs supplémentaires sont prévus pour continuer ces améliorations en 1981.

Soucieuse de voir se tisser des liens entre les jeunes de tous les pays, surtout en Europe, votre commission des affaires culturelles souhaite que le ministère favorise les séjours à l'étranger.

Le centre européen de la jeunesse est un établissement de formation pour les cadres et un lieu de rencontre pour les dirigeants des organisations internationales non gouvernementales. Le budget de ce centre augmentera de 10 p. 100.

En un an, l'office franco-allemand pour la jeunesse a permis l'échange de 46 702 jeunes Français contre 49 806 jeunes Allemands. Ces chiffres accusent une légère diminution par rapport à ceux des années précédentes. La contribution française passera de 32 millions à 35 millions de francs.

L'office franco-québécois, qui a permis l'échange de 1 500 jeunes, ne recevra — et il faut le regretter — rien de plus que l'année précédente. Le seul accroissement de crédits concerne les salaires, pour qu'ils restent en rapport avec le coût de la vie.

Cotravail, dont on ne saurait trop louer l'activité bienfaisante et qui a envoyé 14 500 volontaires sur 450 chantiers, n'obtiendra aucun accroissement de subventions en francs constants.

Le deuxième volet de votre budget, monsieur le ministre, n'est pas le moins important. Permettant de révéler certaines valeurs avant de les développer, le sport est un élément essentiel de la culture, il doit concourir à l'éducation des jeunes.

Un sondage a d'ailleurs révélé que 82 p. 100 des parents d'élèves pensent qu'il est nécessaire que leurs enfants fassent du sport à l'école. La commission sénatoriale des affaires culturelles, qui a toujours défendu cette position, ne peut que se féliciter de voir l'opinion publique de plus en plus favorable au développement des activités sportives.

Mais la place de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement est très inégale : particulièrement faible à l'école primaire, stabilisée à un meilleur niveau dans l'enseignement secondaire, elle reste marginale dans l'enseignement supérieur.

La France n'a pas encore compris que la personnalité humaine ne peut s'épanouir harmonieusement que par la culture simultanée du corps et de l'esprit.

À l'école primaire, l'éducation physique et sportive devrait être assurée durant cinq heures par semaine. La situation s'améliore d'année en année, mais la progression n'est pas assez rapide. En 1980, les trois quarts des enfants ont bénéficié de

plus de deux heures d'éducation physique. Comme 70 p. 100 des instituteurs n'ont pas reçu de formation initiale pour enseigner l'éducation physique et sportive, il faut noter avec intérêt que leur formation continue sera améliorée grâce à un crédit supplémentaire de un million de francs.

De même qu'il préconise la relance du sport optionnel pour les élèves des collèges et lycées, votre rapporteur pense que l'initiation sportive à l'école primaire serait plus attrayante pour les enfants si l'habituelle gymnastique dans une cour était complétée par des jeux sur un véritable terrain de sport.

Lors de la dernière rentrée scolaire, 480 professeurs et 500 professeurs adjoints ont été affectés à l'enseignement du second degré qui s'améliore nettement. Le projet de budget prévoit que cent postes de professeurs et quatre cents de professeurs adjoints seront créés en 1981. Devant s'étaier sur cinq années, le plan prévu pour résorber l'auxiliaire vient de prendre fin. Il a permis d'intégrer 1 500 maîtres auxiliaires dans le corps des professeurs adjoints d'éducation physique et sportive.

Compte tenu des conditions requises, il ne reste aucun maître auxiliaire d'éducation physique et sportive réunissant neuf années de service et donc susceptible d'être titularisé par liste d'aptitude. Cependant, 400 maîtres auxiliaires, qui s'étaient présentés au concours spécial de 1980, n'ont pas été admis à la titularisation.

Ainsi, à notre grande satisfaction, un douloureux problème humain est réglé. Espérons que le ministère ne connaîtra plus jamais une telle situation, aussi dommageable pour les auxiliaires que pour les étudiants qui sont candidats au concours de recrutement.

Monsieur le ministre, vous avez décidé de modifier le statut des professeurs adjoints pour permettre leur intégration dans le corps des professeurs. L'effectif des promus sera égal au neuvième du recrutement annuel des professeurs qui sont issus des certificats d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. Tout en souhaitant que la formation des enseignants soit améliorée, nous approuvons cette mesure favorable aux professeurs adjoints.

Le nombre d'établissements qui restent dépourvus de tout enseignement est passé de 61 à 24 en deux ans ; 39 823 élèves ne reçoivent aucune éducation physique et sportive, soit 1,50 p. 100 de tout l'effectif.

L'horaire réglementaire — deux heures dans le premier degré et trois heures dans le second — est mieux assuré. Il l'est totalement pour 77 p. 100 des collégiens et 95 p. 100 des lycéens. Le déficit global vient d'être ramené à 33 193 heures.

Alors que le VII^e Plan avait prévu la création de 5 000 postes d'enseignants avant la fin de cette année, on en compte maintenant 4 562 de plus. L'objectif du Plan sera vraisemblablement atteint l'année prochaine, c'est-à-dire avec douze mois de retard.

Ainsi, monsieur le ministre, les mesures que vous avez prises l'an dernier, et qui restent valables, ont produit des effets sans aucun doute bénéfiques, mais elles auraient été plus efficaces encore, si elles ne s'étaient pas heurtées à la mauvaise volonté de ceux qui défendent leur privilège sans se soucier du service public.

Versée pour payer en partie les dépenses qui permettent de louer des installations, d'acquérir du petit matériel et d'assurer le transport des élèves, la dotation du « franc-élève » diminuera en passant de 13 francs à un peu plus de 12 francs. Cette regrettable baisse est encore plus importante, si on l'évalue en franc constant. Votre commission des affaires culturelles demande donc avec insistance que le franc-élève soit augmenté.

M. Michel Miroudot, vice-président de la commission des affaires culturelles. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur pour avis ?

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Miroudot, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Miroudot, vice-président de la commission des affaires culturelles. Je voudrais à ce sujet confirmer, en tant que premier vice-président de la commission des affaires culturelles, ce que vient de dire M. le rapporteur pour avis.

En effet, sur la base d'un franc-élève de 12,99 francs en 1979 et compte tenu, d'une part, de la dépréciation monétaire et, d'autre part, de l'évolution des effectifs, la dotation ne devrait pas être de 53 515 081 francs — montant des crédits inscrits au budget — mais de 70 313 610 francs.

Je vous demande, monsieur le ministre, de faire un effort et je souhaite qu'en seconde délibération la dotation prévue soit augmentée.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. Les crédits destinés aux services d'animation sportive régressent de 18 millions à 17 millions de francs.

Le sport optionnel a été pratiqué par 253 764 élèves contre 190 000 l'année précédente, ce qui représente 6 p. 100 de l'effectif global du second degré.

Le nombre de disciplines proposées est passé de 39 à 47 en un an.

La natation a été pratiquée par 21 p. 100 des élèves, le tennis par 9 p. 100, l'athlétisme par 7 p. 100, le football par 6 p. 100 et la voile par 5 p. 100. Le hand-ball, les sports équestres et le basket-ball ont regroupé environ 4 p. 100 des élèves.

Votre rapporteur ne peut que regretter, cinq ans après la loi du 22 octobre 1975, le caractère embryonnaire du sport optionnel. La légère progression de la pratique, malgré des crédits en régression, prouve que les besoins et les bonnes volontés existent. Comme nous le souhaitons vivement, un effort particulier devrait être consenti pour le sport optionnel, à partir du moment où le problème de l'éducation physique et sportive de l'enseignement secondaire sera résolu.

La situation de l'éducation physique et sportive dans les enseignements supérieurs reste très préoccupante. On compte 282 professeurs pour les universités, 81 pour les grandes écoles et 19 pour la fédération nationale du sport universitaire, soit un poste pour 1 700 étudiants.

Lorsque les sections « sport-études » ont été créées, nous avons applaudi. Elles peuvent, en effet, allier d'une façon intelligente les deux composantes de la culture. Par ordre d'importance, le ski, la natation, l'athlétisme, le hand-ball, le football, le judo, la gymnastique, le tennis et le rugby sont actuellement pratiqués par 3 400 élèves dans 152 sections.

Au lieu d'accroître le nombre de ces dernières, mieux vaudrait, me semble-t-il, améliorer leur résultat en prévoyant une sélection plus rigoureuse et un véritable aménagement des rythmes scolaires.

La dotation accordée pour le sport civil et les activités physiques atteint 480 millions de francs au lieu de 445 millions de francs l'année dernière. Cet accroissement ne couvre pas l'augmentation du coût de la vie. Les dépenses de personnel et de fonctionnement s'élèveront à 351 millions de francs contre 307 millions de francs en 1980, soit une amélioration d'environ 14 p. 100.

L'année prochaine, les fédérations et les clubs sportifs recevront 115 millions de francs au lieu de 118 millions de francs précédemment.

Certes, les ressources du fonds national pour le développement du sport passent de 162 millions de francs à 207 millions de francs. Mais il ne faudrait pas mélanger et ajouter les ressources budgétaires à celles du fonds national. Ces dernières sont aléatoires.

Les sommes issues du Loto et du P. M. U. ne viennent nullement en déduction des recettes fiscales puisqu'il s'agit d'un prélèvement sur des enjeux. Réduire les crédits budgétaires ou les maintenir à un niveau constant sous prétexte que les ressources du fonds augmentent serait inéquitable et contraire à la volonté du législateur.

En votant l'amendement qui permet de prélever une somme importante, 114 millions de francs, sur les enjeux du Loto, le Sénat avait stipulé qu'il entendait ainsi procurer une ressource aux associations sportives. Cette exigence parlementaire est-elle totalement respectée ? Comme bon nombre de mes collègues, je n'en suis pas certain, monsieur le ministre. Vous me rassureriez si vous pouviez affirmer aujourd'hui que la contribution, d'ailleurs involontaire, du Loto est bien réservée aux clubs sportifs et qu'elle n'a pas permis d'accroître le confort administratif de quatre ou cinq organismes parisiens dont un comité national sur lequel des critiques sévères autant que justifiées se sont abattues au début de l'été.

Le ministère estime qu'il y a maintenant dix millions de sportifs licenciés répartis dans 135 000 clubs. Les effectifs de l'athlétisme augmentent sensiblement. Le football reste le premier de nos sports, cependant que le tennis connaît un essor remarquable.

Pour les équipements, les autorisations de programme diminuent, passant de 435 millions à 347 millions de francs, soit une baisse de 20 p. 100. Quant aux crédits de paiement, ils stagnent et ne dépassent pas 76 millions de francs.

Un concours national a permis de sélectionner dix modèles de foyers polyvalents il est prévu d'en subventionner 290 pendant les trois prochaines années.

Grâce aux crédits du fonds national pour le développement du sport, il sera possible d'aménager 1 000 terrains de grands jeux en 1981 et 5 000 terrains de tennis en cinq ans. Voilà une excellente initiative.

Le ministère a entrepris une campagne afin d'obtenir des économies d'énergie. Les équipements sportifs et socio-culturels consomment, en effet, chaque année, 850 000 tonnes d'équivalent pétrole — soit 0,45 p. 100 de la consommation française — dont 70 p. 100 pour les piscines et les gymnases.

Aucune aide pécuniaire — il faut le regretter — n'est prévue pour les collectivités locales qui ont la charge très lourde de ces installations.

On compte maintenant, en France, 14 093 gymnases, 55 678 terrains de plein air, 3 204 piscines, 2 915 équipements particuliers et 7 250 locaux socio-éducatifs.

Une fois votée, la loi sur le transfert de certaines responsabilités aux collectivités locales provoquera une modification importante, car au début de chaque année les crédits d'équipement seront délégués de façon globale aux communes. Ces dernières seront alors libres d'établir leurs priorités selon les besoins locaux.

Après ce bref examen des dispositions qui nous sont proposées, que conclure ?

L'éducation physique et sportive dans les lycées et collèges, malgré un certain nombre de lacunes qu'il ne faudrait pas oublier, n'est plus un idéal si rarement atteint qu'on pouvait le croire utopique. Grâce, notamment, au plan de relance et à l'ensemble des efforts qui ont été consentis année après année, nous constatons avec plaisir une très nette amélioration. D'autres progrès doivent être obtenus, à l'école primaire notamment, et surtout au niveau de l'enseignement supérieur.

Ne conviendrait-il pas de se souvenir que la loi de 1968 dispose en son article 25 que « les universités organisent l'éducation physique et les sports en liaison avec les organismes qualifiés » ?

Ce texte est clair. Il signifie que les universités et ceux qui exercent sur elles la tutelle de l'Etat doivent mettre des professeurs d'éducation physique et des installations sportives à la disposition des étudiants.

Nous vous prions, monsieur le ministre, d'accorder la plus grande attention à cette nécessité, car il est vraiment extraordinaire que la formation intellectuelle soit assortie d'une éducation, physique et sportive jusqu'au baccalauréat et que, brusquement, au moment même où les adolescents ont peut-être le plus grand besoin de pratiquer un sport et de cultiver leur corps, ils se trouvent livrés à eux-mêmes dans un trop grand nombre d'universités qui restent sans directives et sans moyens.

Une autre insuffisance mérite d'être soulignée : elle concerne les subventions qui sont accordées pour que des animateurs organisent les longs et nombreux loisirs des jeunes dans le cadre d'une association. Tout ce que l'on veut économiser sur le soutien moral, intellectuel et physique apporté aux jeunes, on le perd au centuple par des drames et des fléaux sociaux.

Le problème de la jeunesse est un problème de civilisation qu'il faut avoir le courage d'envisager dans toute son ampleur.

Les hommes vivent de plus en plus longtemps, mais la durée de la jeunesse se prolonge moins que le temps de la maturité. Il en résulte que si un adolescent se pervertit, faute de soutien, ce sera peut-être durant l'équivalent de deux générations — un demi-siècle environ — qu'il sera un élément perturbateur dans la société et qu'il éprouvera, en lui-même, la souffrance de ne pas être ce qu'il pourrait être.

Si, au contraire, toutes les virtualités physiques et intellectuelles des enfants sont développées dans l'étude, mais aussi par le jeu, les rencontres sociales, la vie associative, le sport, l'être humain apportera durant de longues années sa richesse et sa force à la société et à ceux qui la composent.

Mes chers collègues, c'est sous le bénéfice de ces observations que, au nom de votre commission des affaires culturelles, je vous suggère d'approuver ce projet de budget. Il est acceptable si l'on se souvient des contraintes qui pèsent sur lui et si l'on

estime, avec équité, que faute d'avoir assez de moyens pour satisfaire tous les besoins, le ministre de la jeunesse et des sports s'est montré judicieux en choisissant ses priorités. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, au cours de la discussion générale, j'ai retenu une formule : « Aucun espoir. » Je voudrais la relever parce que j'ai conscience d'avoir défini et mis en œuvre, depuis trois ans, une politique en faveur de la jeunesse et des sports de ce pays. Je n'engagerai aucune polémique. En ce qui concerne les chiffres, notamment, je ne reprendrai pas les excellents exposés de vos rapporteurs. Je me contenterai de préciser les orientations générales qui sont les miennes.

Trois objectifs ont marqué et marqueront mon action : développer l'éducation physique et sportive ; accroître l'aide aux clubs ; poursuivre les actions en faveur de la jeunesse.

Développer l'éducation physique et sportive, tel est l'objectif que je vous ai annoncé, en 1978, lorsque j'ai élaboré puis mis en œuvre, avec le soutien de votre assemblée, le plan de relance. Je ne reviens sur aucune des dispositions qu'il contient.

Le projet de budget pour 1981 maintient la demande faite aux enseignants d'effectuer, lorsque les besoins du service l'exigeront, deux heures supplémentaires. J'ajoute — votre rapporteur vient de rappeler ce chiffre à l'instant — qu'au cours du VII^e Plan, de 1976 à 1980, 4 562 postes d'enseignant d'éducation physique ont été, malgré les contraintes budgétaires, implantés dans les lycées et les collèges. Grâce à cet effort, ce sont des milliers de jeunes Français, notamment dans les campagnes, qui ont pu bénéficier, pour première fois, d'un tel enseignement. Je poursuivrai cette politique qui tend à instaurer une véritable égalité des chances, notamment en faveur des jeunes Français fréquentant les collèges ruraux, et qui doit leur permettre de disposer des trois heures d'éducation physique prévues par la loi.

Quand les trois heures et les deux heures seront assurées, une étape essentielle aura été franchie et nous examinerons, alors, ensemble, ce qu'il convient de faire pour aller plus loin.

Au cours de cette discussion, quatre problèmes ont été plus particulièrement soulevés, sur lesquels vous me permettrez de présenter quelques observations.

Le premier concerne l'enseignement primaire. Je remercie M. Francou d'avoir insisté sur l'importance de l'effort accompli par l'Etat, au titre du ministère de l'éducation, en faveur de l'enseignement de l'éducation physique dans ce secteur. Je citerai simplement un chiffre : 3,5 milliards de francs sont consacrés à l'éducation physique dans l'enseignement primaire alors que le total de mon budget, pour la jeunesse et pour les sports, est à peine supérieur à quatre milliards de francs.

Cela signifie que, si nous ajoutions à l'effort accompli pour l'éducation physique dans les lycées et collèges celui qui est consenti par d'autres ministères en faveur de l'école primaire, nous dépasserions, et de loin, le 1 p. 100 que certains nous réclament. Je souhaite que M. Beullac et moi-même puissions davantage coordonner les efforts de l'Etat pour développer l'éducation physique dès l'école primaire, car assurer une meilleure formation, accroître le nombre des conseillers tant au niveau du département que de la circonscription et déterminer les conditions dans lesquelles, finalement, cet enseignement à l'école primaire est assuré constituent le fondement même de toute politique sportive dans notre pays.

Ma deuxième observation rejoint la préoccupation de M. Ruet ; elle concerne le développement du sport optionnel.

J'indique que, sur ce point, mon sentiment a évolué au cours des dernières années et que mes préoccupations aujourd'hui rejoignent celles de nombre d'entre vous.

Lorsque nous aurons atteint l'étape des trois heures d'enseignement dans les collèges et des deux heures dans les lycées, il faudra, sans doute, développer en priorité l'enseignement optionnel et faire en sorte que les directions départementales de la jeunesse, des sports et des loisirs disposent des sommes nécessaires pour conduire une action, en liaison avec les clubs sportifs, qui permette un réel développement du sport dans tous les départements.

J'ai cru comprendre que tel était le sentiment exprimé par vos commissions. Je m'efforcerai — j'en prends l'engagement — de tenir compte de cette préoccupation pour l'établissement des prochains budgets.

Ma troisième observation concerne le « franc-élève », J'ai noté les propos tenus par MM. Bonduel, Ruet et Miroudot. Je souhaite, moi aussi, que, dans le cadre de la seconde délibération, nous puissions trouver ensemble une solution qui permette de répondre aux besoins et d'augmenter les crédits à ce titre.

M. Bonduel a dit que nous devons redéfinir la place du sport à l'école et qu'une réflexion globale était nécessaire. Monsieur le rapporteur spécial, j'affirme du haut de cette tribune, comme je l'ai déjà dit aux représentants des organisations syndicales, que je suis prêt à mener une telle réflexion globale. Dès l'instant que nous avons à peu près réglé les problèmes de quantité, nous devons définir, pour l'avenir, les orientations qualitatives. Je souhaiterais, à cet égard, que le Sénat puisse soutenir l'action de tous ceux qui s'efforceront de déterminer quelle sera, dans l'avenir, la place du sport et de l'éducation physique dans une véritable éducation.

Ma dernière observation sur ce chapitre concernera les rythmes scolaires. Des expériences en la matière ont été menées à Fontainebleau et à Salon-de-Provence comme dans d'autres villes. Elles sont partiellement concluantes et je sais qu'à Fontainebleau, elles ont donné satisfaction.

Je veux qu'elles soient poursuivies, que des moyens accrus leur soient consacrés. Je souhaite — là encore en liaison étroite avec M. Beullac — que nous puissions aller plus loin dans la voie qui, seule, permettra demain de modifier la place de l'éducation physique, tant à l'école primaire que dans les lycées et les collèges. Ce faisant, nous aurons fait accomplir, en quelques années, un progrès important à l'éducation sportive dans notre pays.

La deuxième préoccupation du Gouvernement consiste à développer l'aide aux clubs. Là encore, soyons clair. En deux ans, cette aide aura pratiquement doublé pour atteindre 376 millions de francs en 1981. Elle était inférieure à 200 millions en 1978.

Je ne laisserai pas dire que nous n'avons rien fait pour aider les clubs et je remercie ceux d'entre vous qui, suivant votre commission — car c'est le Sénat qui, en cette affaire, a eu le rôle déterminant, comme M. Ruet l'a rappelé tout à l'heure — ont voté la création du fonds national pour le développement du sport : celui-ci a eu pour mérite essentiel d'accroître très sensiblement l'aide accordée aux fédérations et aux clubs.

J'ai dit devant la commission que, sur la base du rapport que j'ai déposé tant sur le bureau du Sénat, monsieur Madrelle, que sur le bureau de l'Assemblée nationale, j'étais prêt à une discussion pour étudier les orientations qu'il conviendrait de donner, dans l'avenir, à l'action du fonds national pour le développement du sport. Cet engagement pris en commission, je tiens à le renouveler en séance publique.

Il n'y a pas de « chemin oblique », il y a la volonté du Gouvernement — dont je souhaite qu'elle soit celle de tous les groupes — d'examiner, région par région, en liaison avec les dirigeants du mouvement sportif, ce que nous pouvons faire pour aider les clubs à la base. C'est d'ailleurs ce que souhaitent les dirigeants.

A cet égard, je voudrais mettre l'accent sur deux opérations exemplaires.

La première, qui concerne le football et le rugby, prévoit la création de 1 000 terrains de grand jeu. Le financement en est simple : d'abord, une subvention de l'ordre de 20 p. 100 qui peut être, mesdames, messieurs les sénateurs, abondée dans vos départements par une aide du conseil général ; ensuite, un prêt à taux réduit de la caisse des dépôts et consignations ; enfin, une bonification d'intérêt pour les prêts de la fédération française de football ou de la fédération française de rugby.

Cette opération a éveillé dans toute la France de grands espoirs. Elle est lancée et les crédits sont mis en place. Je souhaite, monsieur Cherrier, qu'elle puisse être conduite aussi bien en métropole que dans les départements d'outre-mer, avec l'accord des élus, afin de répondre à la demande de la base qui doit nous conduire à accorder la priorité aux équipements sportifs légers, notamment dans les zones rurales.

La seconde opération concerne la construction de 5 000 courts de tennis en cinq ans pour les clubs affiliés à la fédération française de tennis. J'ai signé, vendredi, la circulaire concernant cette opération. Le président de la fédération française de tennis, qui était d'ailleurs au Sénat tout à l'heure, a réuni ses présidents de ligue à la fin de la semaine dernière.

L'opération est lancée, selon des modalités à peu près semblables à celles de l'opération des mille terrains de grand jeu :

une subvention de 20 p. 100 pour le tennis sera abordée par la fédération française elle-même qui versera une subvention de 10 p. 100 du montant de la subvention de l'Etat.

Un prêt complémentaire de la caisse des dépôts et consignations sera consenti avec le même taux que pour les collectivités locales. Là encore, si vous le souhaitez, vous pourrez également obtenir une subvention départementale.

A mes yeux, ces deux opérations sont essentielles. Elles doivent se faire en accord aussi bien avec l'action engagée par les pouvoirs publics qu'avec celle que conduisent les fédérations sportives; elles doivent, à la base, réaliser les équipements que souhaitent les clubs; enfin, elles supposent la participation très large des élus, donc l'accord tant de l'Assemblée nationale que du Sénat.

Je souhaite qu'avec l'accord de tous ceux qui siègent dans cette assemblée nous puissions mettre en œuvre cette priorité qui permettra aux jeunes Français, dans quelques disciplines essentielles et populaires parmi toutes, de trouver les équipements qu'ils réclament et qu'ils n'ont pas toujours eus à leur disposition.

La troisième priorité du Gouvernement est de poursuivre les actions engagées en faveur de la jeunesse. Là encore, permettez-moi de le dire, je persiste et je signe. Je souhaite la création de nouveaux centres « information et documentation jeunesse ». Je souhaite que dans chaque région, au cours des prochaines années, un tel centre puisse exister. Il ne s'agit pas du tout, je le précise bien, d'une action directe prise en charge et conduite par l'Etat, mais d'une action d'information que toutes les associations de jeunesse et d'éducation populaire pourront mener dans ces centres dont la neutralité sera assurée par des associations qui comprendront aussi bien des représentants, du ministère que des représentants des collectivités locales ou des représentants des associations d'éducation populaire elles-mêmes.

En conséquence, nous avons tout intérêt à faire en sorte que de tels centres puissent se multiplier. La réussite du centre de Paris témoigne du succès rencontré auprès de la jeunesse de notre pays.

La deuxième priorité dans le domaine de la jeunesse concerne le développement de l'animation locale, notamment dans les zones rurales. Plusieurs d'entre vous, et particulièrement vos rapporteurs, avez souligné ce problème. Les crédits consacrés à une telle animation seront majorés en 1981 de près de 25 p. 100.

Dans chaque direction départementale, j'ai créé une cellule particulière d'animation. Cette cellule est à la disposition des élus pour examiner avec eux les conditions dans lesquelles un programme particulier, prenant en compte les spécificités de leur département, pourra être mis en œuvre.

La troisième priorité est la poursuite de l'opération de rénovation des colonies de vacances. Nombre d'entre vous y avez insisté au cours de la discussion générale.

Nous avons consacré 12 millions de francs à cette opération de rénovation en 1979 et 20 millions de francs en 1980. Je vous propose d'y affecter 25 millions de francs en 1981. Le schéma de financement est, là encore, très simple: une subvention de l'Etat de 40 p. 100, une subvention de la caisse d'allocations familiales de 40 p. 100 et une subvention du conseil général de l'ordre de 10 p. 100, si bien que l'association gestionnaire n'a à sa charge, finalement, qu'une part très modique du montant des travaux.

C'est une bonne opération qui devrait nous permettre de remettre un peu au goût du jour, si vous me permettez cette expression, certaines colonies de vacances — par exemple, ces vieux châteaux achetés après la guerre — dont les installations nécessitaient des travaux de modernisation.

Enfin, je ne saurais oublier l'effort de développement des échanges avec l'étranger, donc l'accroissement des subventions accordées tant à l'office franco-allemand pour la jeunesse qu'à l'office franco-québécois pour la jeunesse. Je me suis rendu en République fédérale d'Allemagne, à Würtzburg, pour présider, après les élections allemandes, le conseil d'administration de l'office franco-allemand pour la jeunesse.

Il est vrai, monsieur Ruet, que nous avons connu, cette année, une légère diminution des échanges du côté français. Les crédits complémentaires mis par le Gouvernement à la disposition de l'office en 1981 devraient permettre de compenser cette diminution et de connaître un nouveau développement.

Au début du mois prochain, j'irai présider au Québec le conseil d'administration de l'office franco-québécois. Là encore, nous ferons le point afin qu'avant la venue à Paris du Premier

ministre du Québec l'une des institutions créées par le général de Gaulle puisse, après plusieurs années, trouver un deuxième souffle.

Je ne voudrais pas conclure sans mettre l'accent sur une opération d'équipement à laquelle le Sénat — je le dis devant vos deux rapporteurs — a toujours porté une attention particulière: je veux parler de l'opération de construction de nouvelles salles polyvalentes — en remplacement, en quelque sorte, des « mille clubs » — opération qui a donné lieu à un concours national auquel, messieurs les rapporteurs, vous avez été associés. Dix projets ont été retenus, pour lesquels une première tranche de construction de cent salles sera réalisée en 1981. C'est une opération essentielle et je souhaiterais que vous puissiez suivre ces expériences.

Nous avons commis dans le passé, au sujet de la réalisation des salles polyvalentes, un certain nombre d'erreurs. Ainsi, dans ma circonscription, près d'une église du XV^e siècle s'élève un foyer ultramoderne avec des poutrelles d'acier, lequel, c'est le moins que l'on puisse dire, n'est pas totalement inséré dans le site.

Je souhaiterais donc que ce que nous allons faire tienne davantage compte des particularités architecturales de chaque région.

Je prends à nouveau l'engagement solennel que la collectivité locale qui ne construira pas un foyer de toutes pièces mais qui réalisera un centre en restaurant les bâtiments d'une vieille maison, peut-être délabrée, disposera, de la part de l'Etat, d'une aide égale à celle qu'elle aurait reçue si elle avait construit de toutes pièces un nouveau foyer. Ce faisant, j'ai conscience que nous menons une action non seulement en faveur de la jeunesse et des sports, mais aussi en faveur de la restauration du patrimoine ancien et, finalement, de l'animation véritable des communes rurales de notre pays.

Voilà, monsieur le président — en me félicitant, vous me permettez de le dire très fidèlement, que ce soit vous qui présidiez cette séance — et vous-mêmes, mesdames et messieurs les sénateurs, ce qu'au terme de cette discussion générale je souhaitais vous dire.

Les amendements que les uns et les autres avez déposés me permettront de préciser tel ou tel point.

Je l'indique tout clair: je ne souhaite engager aucune polémique. L'action en faveur de la jeunesse et des sports est une action nationale, elle doit recueillir l'accord de tous les groupes. C'est ma volonté personnelle et certains d'entre vous, ici, le savent. Je suis même prêt, s'il le fallait pour faire prévaloir cet intérêt national, à m'effacer sur le plan politique afin que l'opinion comprenne que cette action résulte de la volonté de tous. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs (I. — Section commune) et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 98 995 163 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.
(*Ce crédit est adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 7 millions de francs » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 300 000 francs » — (*Adopté.*)

Nous allons examiner maintenant les crédits concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs (II. — Jeunesse et sports) et figurant aux états B et C, ainsi que l'article 48.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 113 692 774 francs. »

Je suis saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 171, présenté par M. Schmaus et les membres du groupe communiste et apparenté, tend à réduire ces crédits de 40 millions de francs.

Le second, n° 183, présenté par MM. Faigt, Madrelle, Fuzier, Eeckhoutte, Carat, Baumet, Bœuf, Courteau, Chochoy, Delmas, Pic, Vidal et les membres du groupe socialiste et apparentés, vise à réduire ces mêmes crédits de 20 millions de francs.

La parole est à M. Schmaus, pour défendre l'amendement n° 171.

M. Guy Schmaus. Monsieur le président, notre amendement vise à réduire de 40 millions de francs les crédits du chapitre 31-52 affectés aux heures supplémentaires que M. le ministre entend imposer aux enseignants d'éducation physique et sportive.

Or, en ne créant que 100 postes de professeur, vous condamnez au chômage la plupart des 7 000 étudiants en U. E. R. E. P. S. qui préparent le professorat. C'est d'autant plus choquant que l'on supprime les I. P. E. P. S. sans créer les postes de professeur correspondants. Les crédits ainsi dégagés permettraient de créer 1 300 postes de professeur à la prochaine rentrée, en attendant que soit mis en œuvre un plan décennal de 25 000 postes nouveaux, grâce auxquels serait atteint l'objectif des cinq heures hebdomadaires inscrites dans la loi.

M. le président. La parole est à M. Madrelle, pour défendre l'amendement n° 183.

M. Philippe Madrelle. La mesure que nous proposons concerne le chapitre 31-52. Il nous apparaît comme particulièrement choquant, au moment où le problème de l'emploi se pose pour de nombreux étudiants en éducation physique et sportive ayant reçu ou recevant une formation de haut niveau, que l'obligation pour des enseignants en éducation physique et sportive d'effectuer des heures supplémentaires soit maintenue.

Alors qu'il faudrait encore 7 000 postes supplémentaires d'enseignant en éducation physique et sportive pour atteindre l'objectif gouvernemental des trois heures hebdomadaires dans le second degré et plus de 20 000 pour atteindre les cinq heures, objectif des socialistes, le budget pour 1981 ne prévoit que 300 créations de poste, 200 de professeur adjoint et 100 de professeur.

En supprimant les crédits affectés aux heures supplémentaires obligatoires, le Gouvernement devrait proposer l'utilisation des crédits ainsi dégagés pour la création massive de postes d'enseignant en éducation physique et sportive afin que le rythme annuel moyen de création de postes fixé par le VII^e Plan, à savoir 1 000 postes par an, soit atteint.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial. Ces deux amendements visent à réduire les crédits d'heures supplémentaires pour protester contre l'insuffisance des débouchés offerts aux professeurs d'éducation physique et sportive. Ils posent, en fait, le problème des créations de postes et de l'élargissement nécessaire des débouchés à la sortie des universités.

Selon la commission, le problème est réel, mais la solution proposée aurait sans doute pour conséquence, dans l'immédiat, d'aggraver la situation au lieu de l'améliorer quant aux heures d'enseignement.

Pour ces raisons, la commission ne peut pas y donner un avis favorable, mais elle souhaite entendre l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Depuis la mise en œuvre du plan de relance, ce sujet a donné lieu à un débat devenu traditionnel, aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, monsieur Schmaus. Vous connaissez mon sentiment. J'ai demandé aux professeurs d'éducation physique, comme aux enseignants de toutes les autres disciplines, d'effectuer deux heures supplémentaires lorsque les besoins du service l'exigent. J'ai pris cette décision en 1978. Je ne vois pas pourquoi, en fonction des horaires que vous connaissez et que je n'ai pas à rappeler, un sort particulier aurait été réservé aux enseignants d'éducation physique.

Je précise simplement, d'une part, que 500 postes d'enseignant seront créés au budget de 1981 et, d'autre part, qu'une enquête effectuée par l'inspection générale de la jeunesse et des sports a révélé que, sur plus de 7 000 lycées et collèges, moins de 100 ne bénéficiaient pas, lors de la dernière rentrée scolaire, des horaires d'enseignement fixés par la loi. C'est dire le progrès que, grâce au plan de relance, nous avons accompli en deux ans. Le déficit par semaine, qui était de 75 000 heures à la rentrée de 1977, était de 15 000 heures lors de la dernière rentrée.

Je souhaite que le Sénat continue à soutenir le Gouvernement dans l'effort, parfois difficile — je le reconnais, messieurs les sénateurs — qu'il a mené et qui se traduit par ce résultat concret : de jeunes Français qui, notamment dans les campagnes, ne faisaient pas d'heures d'éducation physique en font désormais.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 171, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 183 devient donc sans objet.

Je suis maintenant saisi de trois amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 172, présenté par M. Schmaus et les membres du groupe communiste et apparenté, vise à réduire les crédits du titre III de 5 millions de francs.

Le deuxième, n° 173, présenté par M. Schmaus et les membres du groupe communiste et apparenté, tend à réduire ces crédits de 10 millions de francs.

Le troisième, n° 184, présenté par MM. Faigt, Madrelle, Fuzier, Eeckhoutte, Carat, Baumet, Bœuf, Courteau, Chochoy, Delmas, Pic, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés, a pour objet de réduire ces crédits de 17 605 934 francs.

La parole est à M. Schmaus, pour défendre les amendements n° 172 et 173.

M. Guy Schmaus. Notre amendement vise à réduire de 5 millions de francs les crédits inscrits au chapitre 34-12 concernant le matériel et fonctionnement des services consacrés au S. A. S. en vue de leur utilisation pour augmenter les crédits du franc-élève, dont on a beaucoup parlé dans la discussion générale. En effet, leur montant a provoqué la colère des enseignants, mais aussi des parents, car ils sont en diminution en valeur absolue de 6 p. 100, soit près de 20 p. 100 en francs constants. C'est très grave dans la mesure où il y aura moins d'heures de sport dans les gymnases et sur les stades, ce qui accroîtra les charges des familles et des communes.

Je pense avoir ainsi justifié de façon très claire l'objet de notre amendement n° 172.

Quant à notre amendement n° 173, il vise à réduire de 10 millions de francs les crédits de ce même chapitre 34-12 qui doivent être affectés notamment aux services d'animation sportive.

Nous avons toujours été opposés au sport optionnel, car il traduit la volonté de « sortir » le sport de l'école, alors que, selon nous, il n'y est pas assez entré. Monsieur le ministre, j'ai d'ailleurs noté dans votre intervention que vous souhaitiez à l'avenir le développer. Ainsi, vous refusez par avance d'envisager l'application de la loi, qui prévoit cinq heures hebdomadaires.

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis, et M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ce n'est pas la loi !

M. Guy Schmaus. Si, c'est la loi, ce sont des heures réglementaires.

M. le président. Messieurs, pas de colloque, vous vous expliquerez ensuite.

M. Guy Schmaus. Je voudrais à cet égard ouvrir une parenthèse. A l'issue du match de football France-République fédérale d'Allemagne, la presse écrite, la radio et la télévision ont souligné la supériorité athlétique des Allemands et ont expliqué qu'elle était due à une formation physique de base dès le plus jeune âge et à l'école. Cela m'a frappé, parce que je pense que les enfants de notre pays sont défavorisés par rapport à ceux de la République fédérale d'Allemagne.

Selon nous, communistes, il n'est pas de solution au problème qui nous préoccupe hors de la création massive de postes d'enseignant.

Ces 10 millions de francs permettraient de créer 300 postes de plus à la prochaine rentrée, ce qui constituerait un pas dans le bon sens.

M. le président. La parole est à M. Madrelle, pour défendre l'amendement n° 184.

M. Philippe Madrelle. La mesure que nous proposons concerne l'article 50 du chapitre 34-12 relatif aux dépenses de fonctionnement des services d'animation sportive.

Nous pensons, en effet, que les nécessaires liaisons du monde scolaire et du monde sportif ne se feront pas en surajoutant des

structures hybrides du style « service d'animation sportive » ou autres, mais bien en permettant l'interpénétration des cadres et la coordination de leurs activités de l'un des secteurs à l'autre.

Le Gouvernement, qui prend conscience de l'échec de la politique des S. A. S., puisque les crédits de fonctionnement sont en régression, devrait tirer toute la leçon de cet échec en supprimant la totalité des crédits destinés aux S. A. S. et en proposant à la représentation nationale que les sommes ainsi libérées soient affectées à la création de postes d'enseignant en éducation physique et sportive.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 172 ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. A propos de l'amendement n° 172 concernant les services d'animation sportive, je me permettrai d'indiquer que c'est un vieux débat. (M. Guy Schmaus fait un signe d'assentiment.) M. Schmaus m'approuve quant à l'ancienneté du débat et non, bien évidemment, quant aux conclusions que j'en tire et qui sont, comme il le sait, contraires à ses propres propositions.

J'ai indiqué tout à l'heure, à la tribune de cette assemblée, que j'avais sur ce point particulier moi-même évolué, rejoignant les avis de vos rapporteurs et de la majorité de cette assemblée.

Vos commissions et la majorité du Sénat souhaitent un développement du sport optionnel. J'ai dit tout à l'heure à la tribune que, dès l'instant que les horaires prévus par la loi — par la loi, monsieur Schmaus, c'est-à-dire simplement trois heures et deux heures — seront atteints, nous affecterons l'essentiel des crédits complémentaires qui pourront alors être dégagés à l'affirmation du sport optionnel.

On peut critiquer cette politique, mais elle est cohérente. Je la rappelle : le premier objectif — trois heures et deux heures — c'est l'objectif du VII^e Plan, celui du Parlement ; ensuite, vient le développement du sport optionnel.

D'autres peuvent avoir une autre politique, mais le Gouvernement réaffirme, là encore, l'action qu'il a conduite depuis trois ans.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial. Monsieur le président, la commission des finances indique que les services d'animation sportive sont le cadre juridique et financier du sport optionnel à l'école. La commission partage l'opinion de l'auteur de l'amendement sur le « franc-élève », mais elle préférerait obtenir des crédits complémentaires sans rogner sur les crédits des services d'animation sportive. De ce point de vue, elle attend une réponse du ministre.

M. le président. Monsieur Schmaus, maintenez-vous votre amendement ?

M. Guy Schmaus. Oui, monsieur le président.

M. le président. Et vous, monsieur le ministre, maintenez-vous votre avis ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Bien sûr, monsieur le président. Je me suis d'ailleurs expliqué sur le sport optionnel, dont le Gouvernement souhaite le développement, alors que M. Schmaus en souhaite la réduction.

M. Guy Schmaus. C'est exact, monsieur le ministre, mais je souhaite le développement du sport à l'école.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Nous estimons d'ailleurs que le développement du sport optionnel est un bon moyen de compléter le sport à l'école.

En ce qui concerne le franc-élève, nous nous sommes exprimés au cours de la discussion générale ; je souhaite qu'en liaison avec les groupes et les commissions on puisse trouver, lors de la seconde délibération, les crédits complémentaires permettant d'augmenter la dotation du franc-élève. A cet égard, le Gouvernement est prêt à toute concertation.

M. le président. La discussion est ainsi clarifiée.

M. Jean Francou. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Si vous me le permettez, monsieur le président, j'interviendrai contre les amendements n°s 172, 173 et 174 de M. Schmaus et n° 184 de M. Madrelle ; ainsi je ne m'exprimerai qu'une fois puisqu'ils ont tous le même objet.

Je suis opposé à l'amendement n° 184 de M. Madrelle parce qu'il a tendance à renforcer encore le seul secteur qui fonctionne à peu près bien en diminuant les crédits nécessaires à ce qui fonctionne moins bien.

Je m'en suis expliqué assez longuement tout à l'heure en précisant que l'enseignement du sport dans les lycées et collèges était privilégié dans ce budget alors que le mouvement sportif et les clubs étaient en revanche moins bien traités.

En acceptant les amendements proposés par M. Schmaus, nous accentuons encore cette différence et d'une façon qui exclura la pratique du sport optionnel dans les sections d'animation sportive. Or ces sections d'animation sportive sont le seul lieu où les enseignants et les clubs peuvent se rencontrer, et se rencontrent effectivement, car, dans ces sections, un grand nombre d'enseignants d'éducation physique aident les clubs.

En outre, ces sections d'animation sportive sont les seules qui soient ouvertes pendant les vacances. On peut donc y pratiquer le sport optionnel pendant les vacances.

De plus, ces sections représentent pour les clubs un moyen de développement du sport optionnel. Les réduire encore, c'est empêcher les clubs de mieux fonctionner.

Si l'on adopte les réductions de crédits proposées par le groupe communiste, on va, sur d'autres chapitres, diminuer encore les possibilités des clubs, y compris pour les déplacements, voire pour les rencontres internationales.

Nous avons écouté tout à l'heure M. Schmaus nous dire le sentiment d'horreur qu'il avait ressenti en apprenant que pendant que l'équipe française de rugby était en Afrique du Sud, on avait eu à déplorer dans ce pays l'assassinat de deux Noirs. Si nous comprenons parfaitement le sentiment de M. Schmaus, nous souhaitons que le sport dépasse les frontières politiques et, malgré les options politiques, que les rencontres internationales puissent toujours avoir lieu. Nous ne voyons pas de différence entre le fait d'être allés à Moscou pendant que les Afghans étaient assassinés et celui d'être allés en Afrique du Sud pendant qu'il y avait des troubles raciaux. L'Afghanistan ou l'Afrique du Sud, pour nous, c'est le même combat ; et si le sport doit dépasser les frontières, il doit dépasser aussi bien celles de l'Afrique du Sud que celles de l'Union soviétique lorsqu'elle méprise, elle aussi, les droits essentiels de l'homme.

C'est pourquoi nous nous opposons à l'adoption d'amendements dont le but est de minimiser les crédits des clubs et des sections d'animation sportive. (Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 172, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 184 de M. Madrelle et je pense que, s'il était repoussé, M. Schmaus considérerait que son amendement n° 173 n'a plus d'objet. (M. Schmaus fait un signe d'assentiment.)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 184, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le crédit figurant au titre III. (Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 7 571 750 F. »

Par amendement n° 174, M. Schmaus et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire les crédits du titre IV de 10 009 885 francs.

Par amendement n° 186, MM. Faigt, Madrelle, Fuzier, Eeckhoutte, Carat, Baumet, Bœuf, Courteau, Chochoy, Delmas, Pic, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire ces mêmes crédits de 10 millions de francs.

Ces deux amendements peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

La parole est à M. Schmaus, pour présenter l'amendement n° 174.

M. Guy Schmaus. Monsieur le président, cet amendement vise à réduire les crédits d'interventions publiques inscrits au chapitre 43-91. Il s'agit des interventions publiques consacrées, là encore, aux services d'animation sportive dont l'utilisation des crédits n'est pas clairement définie.

Nous voulons attirer l'attention du Sénat sur la diminution des crédits budgétaires destinés aussi bien aux sports de masse qu'aux sports de haut niveau, ce qui prouve l'accentuation du désengagement de l'Etat contre lequel nous nous élevons.

Il conviendrait de doubler au minimum les crédits des articles du chapitre 43-92 ; article 40, « animation sportive en milieu extra-scolaire » ; article 50, « jeux Olympiques et grandes manifestations sportives » ; article 91, « déplacements en faveur du sport et des activités physiques et sportives de loisirs » ; article 10, « pratique sportive en milieu scolaire et universitaire ».

Enfin, monsieur le ministre, je viens d'apprendre, par une dépêche de l'agence France-Presse, que l'équipe de France d'aviron serait dépourvue d'encadrement en raison des compressions budgétaires. Si cette nouvelle était confirmée, voilà qui jetterait une lumière assez crue sur une situation que nous voulons modifier.

Je termine en répondant à M. Francou que, d'une part, si nous condamnons les services d'animation sportive, et tel est le sens des différents amendements que j'ai défendus, c'est précisément par ce que ces services d'animation sportive privilégient le sport sélectif au détriment du sport à l'école, alors que ce n'est qu'à l'école que les enfants, quelles que soient les conditions sociales de leurs familles, se retrouvent.

C'est pourquoi nous considérons qu'il s'agit là d'une option fondamentale.

M. Francou a fait une allusion à la tournée de l'équipe de France en Afrique du Sud. Je voudrais lui dire que si nous combattons les relations sportives entre la France et l'Afrique du Sud, c'est parce que le mouvement olympique lui-même a condamné et exclu l'Afrique du Sud du mouvement olympique pour son comportement racial. C'est la seule raison et je ne cesserai de rappeler que nous combattons les relations sportives entre la France et l'Afrique du Sud tant que cette dernière sera exclue du mouvement olympique.

J'ajoute enfin que M. Francou prétend avoir été favorable aux jeux Olympiques de Moscou. Je ne pense pas que ce soit la réalité, car il s'est trouvé dans cet hémicycle beaucoup de monde pour les condamner. Cependant, ils se sont tenus — et c'est réjouissant — malgré une majorité qui a mené le combat contre cette épreuve sportive extrêmement importante et qui a été bénéfique à la paix et aux relations amicales internationales entre la jeunesse du monde.

M. le président. La parole est à M. Madrelle, pour défendre l'amendement n° 186.

M. Philippe Madrelle. La mesure que nous proposons tend à réduire de dix millions de francs les crédits aux services d'animation sportive.

Le problème de fond pour nous, c'est que les services d'animation sportive sont à la politique sportive ce que les ressources extra-budgétaires sont au budget : un palliatif visant à masquer le désengagement de l'Etat. Je constate que le Gouvernement reconnaît l'échec de la politique des services d'animation sportive, puisque les crédits affectés cette année accusent une hausse de plus de 13 p. 100 en volume. Il nous semble que, tirant les conséquences de cet échec, le Gouvernement devrait supprimer la totalité des crédits destinés aux sections d'animation sportive et proposer l'affectation des sommes ainsi libérées à la création de postes d'enseignants en éducation physique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial. Monsieur le président, si vous le voulez bien, je donnerai l'avis de la commission des finances sur les trois amendements n°s 174, 185 et 186 qui tous proposent de réduire les crédits de ces services d'animation sportive, pour lesquels la commission des finances n'a pas cru devoir émettre un avis favorable.

Ses raisons tiennent au fait, d'une part, que ces associations d'animation sportive lui ont paru particulièrement utiles, d'autre part que les créations de postes n'apparaissent pas comme le chapitre le plus démuné du budget de 1981 dans le cadre des contraintes budgétaires qui lui étaient imposées. Il reste, bien évidemment, que la commission a choisi d'autres priorités pour ce présent budget ; franc-élève, associations de jeunes, dont il faudra revoir la redéfinition du programme dans le cadre du VIII^e Plan. C'est dans cet esprit que la commission des finances propose de ne pas donner un avis favorable à ces différents amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le Président, c'est toujours le même débat ; il s'agit encore du sport optionnel. Il faut savoir que le sport optionnel est financé sur le titre III, notamment sous forme de vacations et de mises à disposition des clubs de matériels, et sur le titre IV, d'autre part, sous forme d'une aide directe, donc par une subvention directe aux clubs.

Le Sénat a repoussé les amendements concernant le titre III. Viennent maintenant naturellement, comme chaque année, les amendements concernant la réduction des crédits du titre IV. On peut en déduire que c'est une aide directe aux clubs que les partis communiste et socialiste proposent. Le Gouvernement maintient très simplement ses propositions : il est pour le développement du sport optionnel, il est contre la réduction de l'aide de l'Etat aux clubs et il demande au Sénat de repousser ces amendements.

M. Jean Francou. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Je souhaite apporter une rectification aux propos de M. Schmaus sur le sport optionnel. Je ne crois pas qu'on puisse dire que le sport optionnel soit, dans nos communes, réservé à une élite. Il est ouvert à tous les enfants des écoles et on ne peut pas dire que ces sections d'animation sportive soient réservées à une élite chez nos jeunes. Dans mon département comme dans les autres, ces sections d'animation sportive sont fréquentées par l'ensemble des élèves.

M. Schmaus a cru m'entendre dire que je m'étais prononcé pour la participation française aux Jeux de Moscou. Il n'en est rien et je pense que le procès-verbal en fera foi. J'ai dit, en revanche, que puisque nous étions allés aux Jeux de Moscou, malgré l'Afghanistan, il n'y avait pas de raison que nous n'allions pas en Afrique du Sud, malgré la politique raciale.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais mettre aux voix l'amendement n° 174. S'il était repoussé, l'amendement n° 186 n'aurait plus d'objet.

Je mets aux voix l'amendement n° 174, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° 185, MM. Faigt, Madrelle, Fuzier, Eeckhoutte, Carat, Baumet, Bœuf, Courteau, Chochoy, Delmas, Pic, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire les crédits du titre IV de 910 000 francs.

La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le président, nous proposons de réduire de 910 000 francs les crédits consacrés aux actions d'information en faveur de la jeunesse qui figurent au chapitre 43-20, singulièrement les crédits affectés aux centres d'information et de documentation de la jeunesse et plus précisément l'article 10 de ce chapitre.

C'est en vertu de la procédure budgétaire que nous sommes obligés de proposer cette suppression de crédits, pour appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de modifier tel ou tel aspect de sa politique.

Cela ne signifie pas que nous avons l'intention de nous en prendre aux centres d'information de la jeunesse. Nous souhaiterions simplement que les 910 000 francs soient affectés au matériel d'entretien des installations sportives.

M. le président. M. le rapporteur nous a déjà fait savoir que la commission émettait un avis défavorable sur cet amendement.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. J'ai bien entendu M. Madrelle et je le remercie de ses propos. Nous poursuivons ici le débat que nous avons eu autrefois l'un et l'autre à l'Assemblée nationale.

J'ai bien compris qu'il ne s'agissait pas d'aller à l'encontre de la politique de développement des centres régionaux d'information de la jeunesse. Je vois que M. Madrelle m'approuve. J'ai d'ailleurs rappelé — il le sait bien — que ces centres sont créés dans des villes de la majorité comme dans celles de l'opposition, avec la participation des différentes municipalités. Vous connaissez le succès rencontré par ces centres. C'est ainsi, par exemple, que le centre de Paris reçoit chaque jour la visite de plusieurs milliers de jeunes, que dans chaque région qui n'a

pas encore de centres, aussi bien les élus de la majorité que ceux de l'opposition demandent une contribution de l'Etat et une participation financière du département ou de la commune pour la création et l'animation de tels centres.

Je ne crois pas que l'on puisse aujourd'hui — et je le dis publiquement à M. Madrelle — soutenir une telle réduction de crédits. Je comprends sa position, je comprends le sens de cet amendement, mais je lui demande d'aller jusqu'au terme de son raisonnement et de retirer son amendement.

M. le président. Monsieur Madrelle, votre amendement est-il maintenu ?

M. Philippe Madrelle. Oui, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 185, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° 187, MM. Faigt, Madrelle, Fuzier, Eeckhoutte, Carat, Baumet, Bœuf, Courteau, Chochoy, Delmas, Pic, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire les crédits du titre IV de 100 000 francs.

La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Cet amendement concerne spécialement l'article 60 du chapitre 43-20 : « Formation des animateurs ». Une augmentation des crédits de 0,37 p. 100 ne répond absolument pas aux besoins des associations et signifie que sera bien à la charge des collectivités locales une part de plus en plus grande de la formation des animateurs.

En proposant la réduction de ces crédits, je souhaite tout simplement que la formation des animateurs reçoive une dotation plus substantielle.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial. La commission partage le point de vue de l'auteur de l'amendement sur l'insuffisance des crédits destinés à la formation des animateurs. Elle souhaite donc interroger M. le ministre sur la possibilité de les majorer.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. On me dit : « Les crédits sont insuffisants ; nous votons leur réduction en souhaitant par là vous faire comprendre que vous devriez les augmenter. » (M. Madrelle fait un signe d'approbation.) Je vois que M. Madrelle approuve. Il faut rappeler les chiffres et l'effort consenti en faveur de la formation des animateurs. L'aide de l'Etat s'élève, si l'on tient compte des subventions, à 45 francs par jour pour les animateurs et à 50 francs par jour pour les directeurs de centre. On peut toujours dire qu'une telle aide n'est pas suffisante, et je comprends parfaitement les préoccupations que M. Bonduel est venu exprimer au ministère lorsqu'il a pris la charge, dans des conditions difficiles, de ce rapport.

J'ai rappelé, du haut de cette tribune, certaines priorités. Nous ne pouvons pas, je le dis clairement, dans une période où il est impossible d'accroître la pression fiscale, tout faire à la fois. Nous accentuons légèrement notre effort, mais nous ne pouvons pas aller au-delà.

M. le président. La commission peut-elle maintenant donner son avis ?

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial. Elle s'en remet à la sagesse du Sénat, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 187, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits sont adoptés.)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 58 000 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 6 000 000 F. » — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 289 050 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 80 000 000 F. » — (Adopté.)

Article additionnel après l'article 20.

M. le président. Par amendement n° 175, M. Schmaus et les membres du groupe communiste et apparenté proposent, après l'article 20, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« L'article 56 de la loi de finances n° 78-1209 du 29 décembre 1978 est complété comme suit :

« Le fonds national pour le développement du sport est géré :

« Au plan national, par une commission tripartite comprenant à égalité des représentants du Gouvernement, des représentants du mouvement sportif et des représentants du Parlement élus à la représentation proportionnelle.

« Au plan régional, par une commission identique comprenant des représentants de l'administration, du mouvement sportif et des conseillers régionaux. »

La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Cet amendement vise à assurer la participation des représentants du Parlement — Assemblée nationale et Sénat — aux commissions de répartition du fonds national pour le développement du sport.

L'an dernier, j'avais déjà déposé un amendement analogue. Je n'ai malheureusement pas été suivi par la majorité du Sénat. L'expérience aidant, j'ose espérer qu'il en sera autrement cette fois.

En effet, il apparaît que les crédits n'arrivent pas, tant s'en faut, à leurs destinataires, à savoir, en premier lieu, les clubs, petits et moyens. Dans la discussion, un certain écho a été donné à cette réalité. Plusieurs sénateurs, en commission des affaires culturelles notamment, ont relevé cette anomalie en indiquant qu'ils n'avaient pu à ce jour, malgré leur insistance, obtenir les informations qu'ils souhaitaient. Aussi, la présence dans ces commissions des élus de la nation serait, me semble-t-il, de nature à assurer une meilleure destination, un contrôle plus efficace et plus équitable de ces fonds publics.

J'espère que nos collègues voudront manifester leur attachement à la meilleure utilisation possible de ces crédits en votant notre amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial. Un amendement identique avait déjà été déposé l'année dernière et repoussé par le Sénat, celui-ci estimant que les parlementaires n'avaient pas à siéger dans des commissions de cette nature. Toutefois, M. le ministre avait accepté que les rapporteurs spéciaux siègent à titre consultatif à la commission nationale. A cet égard, je voudrais lui demander s'il pourrait confirmer cette position.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il s'agit, là encore, d'un débat que nous avons eu l'année dernière. Je me souviens de l'amendement de M. Schmaus et plus encore de celui de M. Ruet qui prévoyait une modification du fonctionnement des commissions de répartition du fonds national pour le développement du sport. Qu'avais-je répondu et qu'avait accepté le Gouvernement en demandant à M. Ruet de retirer son amendement ? La participation des rapporteurs du budget de la jeunesse et des sports, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, à toutes les réunions du conseil du fonds national pour le développement du sport. Il n'y a plus aucune réunion qui se tienne sans la participation de vos rapporteurs. Ils reçoivent un compte rendu et peuvent tenir le Sénat totalement informé de ce que nous allons faire.

J'ajoute qu'à la demande également du Parlement, je dépose chaque année, sur le bureau des assemblées, un rapport qui fait le point de l'utilisation des crédits du fonds national.

Pour cette année, ce rapport a été déposé et j'ai indiqué en commission que j'étais prêt à venir en discuter les conclusions. Je ne voudrais pas que l'on condamne avant même d'avoir examiné !

Je crois d'ailleurs qu'il faut — je le dis franchement à M. Schmaus — séparer un peu le sport et la politique et faire en sorte que le fonctionnement actuel du fonds puisse être poursuivi, sous la réserve que vos rapporteurs, bien évidemment, participent aux discussions. M. Roland Ruet, qui a assisté à quelques réunions, sait que, chaque fois qu'il s'est exprimé, son avis a été largement entendu et retenu par le mouvement sportif.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Guy Schmaus. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Que proposez-vous à l'échelon régional, monsieur le ministre ? Nos collègues se sont fait l'écho de la méconnaissance qu'ils ont de la répartition de ce fonds. Ils sont dans l'incapacité d'avoir des renseignements qui leur seraient cependant fort utiles.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. A l'échelon régional, monsieur Schmaus, le rapport que j'ai déposé sur le bureau du Sénat comme sur celui de l'Assemblée nationale vous donne toutes les précisions, région par région, discipline par discipline, et même département par département.

Je vous rappelle ce que je vous disais l'autre jour en commission : examinons tous ensemble ce qui va bien et ce qui va peut-être moins bien, mais ne modifions pas les règles du fonds national, qui est la novation la plus importante qui ait été introduite dans le domaine du sport depuis la fin de la guerre.

A l'échelon régional, je demande simplement le maintien de ce qui existe tant que les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat ne se seront pas prononcées sur les conclusions des rapports que j'ai déposés.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Guy Schmaus. Oui, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 175, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Article 48.

M. le président. « Art. 48. — A compter du projet de loi de finances pour 1982, le fascicule budgétaire du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs devra comporter, chaque année, un tableau récapitulatif, par ministère et par chapitre, les crédits de toute nature qui concourent à l'intervention de l'Etat en faveur du sport et de l'équipement sportif et socio-éducatif. »

Par amendement n° 176, M. Bonduel, au nom de la commission des finances, propose de supprimer cet article.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial. Il s'agit tout simplement d'un problème de rédaction et de coordination que, pour la bonne forme, la commission a souhaité régler par voie d'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je comprends parfaitement les observations de la commission des finances, qui souhaite avoir chaque année un état général permettant une bonne étude de l'ensemble des crédits affectés à la jeunesse et aux sports.

Cette préoccupation a, me semble-t-il, été retenue par l'Assemblée nationale. En effet, le rapporteur général du budget, M. Fernand Icart, a présenté un amendement, qui est devenu

l'article 49 nouveau, imposant — je le dis à M. le président de la commission des finances du Sénat en le saluant très fidèlement — à chaque ministère dont l'action est intéressée par d'autres fascicules budgétaires de déposer chaque année, en annexe de la loi de finances, un récapitulatif de l'ensemble des crédits budgétaires concernant son action. Cet article 49 nouveau devrait donner satisfaction à la commission des finances du Sénat.

S'il y a des problèmes de rédaction — nous les avons envisagés ce matin lors de la discussion du budget du tourisme ; l'article 49 nouveau prévoit les aspects budgétaires mais ne prévoit pas les aspects financiers concernant, par exemple, les prêts du Fonds de développement économique et social — peut-être ces problèmes de rédaction pourraient-ils être examinés lors de la discussion de cet article 49 nouveau au Sénat. Mais, en l'état actuel des choses, cet article 49 nouveau va tout à fait dans le sens souhaité par MM. Bonnefous et Bonduel.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 176, accepté par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, l'article 48 est supprimé.

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec l'examen des dispositions concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Services du Premier ministre.

II. — SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le secrétariat général de la défense nationale.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget pour 1981 augmente d'une année sur l'autre de 27 p. 100. Dans le rapport écrit, j'ai expliqué les causes des modifications intervenues, par titre et par chapitre. Je n'y reviendrai donc pas.

En revanche, comme je le fais chaque année, j'insisterai sur la part de ce budget consacrée à la défense civile.

Les crédits affectés à celle-ci figurent, d'une part, dans le fascicule budgétaire du Secrétariat général de la défense nationale que nous examinons aujourd'hui et, d'autre part, dans celui du ministère de la défense.

Le montant additionné des crédits provenant de ces deux sources de financement donne, pour 1981, 65 millions de francs en autorisations de programme et 50 millions de francs en crédits de paiement, soit respectivement un pourcentage d'augmentation de 91 p. 100 et 47 p. 100. Dans cette période d'austérité, cet accroissement notable des crédits d'une année sur l'autre prouve réellement un début d'intérêt du Gouvernement pour la défense civile.

Par ailleurs, le projet de répartition de ces crédits fait apparaître des rubriques de financement qui répondent mieux aux préoccupations exprimées par M. le président Edouard Bonnefous et par moi-même dans le rapport d'information approuvé par votre commission des finances et distribué en avril dernier.

J'en donnerai quelques exemples, et d'abord sur un point particulier, assez démonstratif.

A la page 116, le rapport d'information du Sénat avait mis en garde contre les effets destructeurs pour notre système de télécommunications d'une explosion nucléaire à haute altitude qui, par ailleurs, ne causerait aucun autre dommage.

Cette explosion déclencherait une impulsion électrique magnétique de forte puissance qui mettrait hors d'usage les mémoires électroniques des réseaux de télécommunications. Les pouvoirs publics se verraient ainsi privés des liaisons rapides et sûres dont ils ont évidemment le plus grand besoin en période de crise. Il faut donc améliorer la capacité de résistance de ces réseaux à l'instar de ce qui a été réalisé dans d'autres pays.

Le Gouvernement a donc prévu, pour la première fois, le financement d'une étude intitulée : « Protection des télécommunications contre l'impulsion électro-magnétique provenant d'une explosion nucléaire. » Il prévoit aussi un renforcement de la protection des points sensibles radio et télévision. Il a donc été tenu compte des avertissements du Sénat.

En second lieu, le financement de l'équipement des laboratoires de l'agriculture contre les dangers nucléaires et chimiques, interrompu de 1975 à 1979, repris en 1980, s'amplifie en 1981.

Dans ce domaine spécifique, les Soviétiques ont fait de très grands efforts, car l'éventualité de retombées radioactives rend les récoltes et l'alimentation très vulnérables. Il est donc absolument indispensable de prévoir des mesures de protection et de décontamination.

Je rappelle, ici, qu'il ne faut pas exclure l'hypothèse d'un conflit nucléaire ne concernant pas la France, mais dont le territoire ne serait pas à l'abri de retombées radioactives.

Troisièmement, dans le projet de répartition des crédits apparaissent des rubriques de financement qui accentuent la reprise de grands objectifs de la défense civile. Je les cite : planification de la mise à l'abri de la population ; établissement par le ministre chargé de l'équipement de normes techniques pour la construction des abris ; réalisation d'une plaquette sur les obligations de défense civile des entreprises.

Ces orientations nouvelles des rubriques de financement, ce doublement des autorisations de programme démontrent que l'action persévérante menée par le Sénat, comme je viens de le rappeler, en faveur de la défense civile a été prise en considération par le Gouvernement.

Mais cet accroissement de crédits et ces orientations ne doivent pas faire illusion : 65 millions de francs ne permettront pas, à un niveau suffisamment élevé, de commencer à doter la France d'un véritable programme de défense civile.

Pour accélérer ce changement de politique, et ne pas perdre trop de temps dans le démarrage d'un réel programme de défense civile, votre commission des finances propose au Gouvernement qu'au cours de la discussion budgétaire 20 millions de francs soient ajoutés au chapitre 57-02 — article 10 — du projet de budget du S. G. D. N., ce qui porterait les autorisations de programme à 85 millions de francs ; de leur côté les crédits de paiement recevraient 15 millions de francs supplémentaires.

Ces autorisations de programme supplémentaires pourraient ainsi se répartir :

Premièrement, 5 millions de francs pour, d'une part, accélérer le remplacement des sirènes d'alerte en milieu urbain, dont 40 p. 100 se trouvent hors d'âge et tomberont en panne dans les prochaines années, et, d'autre part, doter d'un système d'alerte la partie rurale de notre territoire qui en est totalement démunie.

Deuxièmement, 15 millions de francs pour l'équipement d'une troisième unité d'instruction de sécurité civile et d'une troisième colonne de secours.

Les unités d'instruction de la sécurité civile, unités militaires mises à la disposition du ministre de l'intérieur, sont composées d'appelés du contingent encadrées par des officiers et des sous-officiers des armées.

Chaque unité doit comprendre quatre compagnies disposant d'un matériel destiné à la lutte contre les effets des catastrophes aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

Ces unités constituent l'élément principal du corps de défense civile créé, sur ma proposition, par le Gouvernement le 1^{er} septembre 1972.

Elles ont non seulement la charge d'apporter des secours, en temps de paix, comme je viens de le dire, mais aussi d'instruire les 76 000 réservistes du corps civil de défense. Faute de crédits suffisants, cette mission n'est que très partiellement accomplie.

Enfin, elles ont l'obligation de préparer la mobilisation des colonnes mobiles de secours du temps de guerre par l'acquisition et le stockage du matériel d'intervention nécessaire.

Six unités auraient dû être mises en place — une par zone de défense — et douze colonnes mobiles de secours — deux par zone de défense. Or, à l'heure actuelle, seules deux unités et deux colonnes de secours ont été constituées.

L'existence du corps de défense civile et de ses unités si peu nombreuses passe actuellement inaperçue et de l'opinion publique et parfois même du Parlement. Aussi des propositions de loi déposées sur le bureau des assemblées parlementaires tendent à créer, pour les unes, un service national civil et, pour les autres, comme on vient de le voir récemment d'ailleurs, une force d'intervention humanitaire — la proposition de loi date de quelques jours.

Or, ce service national civil, cette force humanitaire d'intervention existent déjà, depuis 1972, au sein de notre service mili-

taire, grâce au corps de défense civile. Ainsi, les unités de la sécurité civile viennent-elles d'intervenir à Orléansville, après le tremblement de terre en Algérie.

Au lieu d'inventer de nouveaux dispositifs, il vaudrait bien mieux développer ceux qui existent déjà, en appliquant tout simplement les textes en vigueur.

C'est pourquoi votre commission des finances insiste pour que soit créée, dès maintenant, la troisième unité d'instruction et de secours de la sécurité civile, ainsi qu'une troisième colonne mobile de secours.

Pour ces 20 millions de francs supplémentaires, dont je viens de donner le détail, je ne dépose pas d'amendement, car il tomberait bien évidemment sous le coup de l'article 40, mais, avec l'appui de votre commission des finances, j'insiste auprès du Gouvernement pour qu'il consente, au cours de la discussion budgétaire, à cette augmentation de crédit, marquant ainsi sa volonté d'assurer, en temps utile, sa mission de protection de la population française.

Je crois nécessaire, avant de terminer cet exposé, de réfuter quatre arguments qui continuent çà et là à être avancés, pour entraver la mise en place d'une réelle organisation de la défense civile.

Premièrement, il a été récemment déclaré que le premier élément de la défense civile est la puissance de notre force de dissuasion.

Si je prolongeais cet argument dans le même sens, je pourrais dire que le second élément de la défense civile, ce sont les chars de combats, le troisième, les bâtiments de surface de la marine nationale, le quatrième, le nouveau fusil de l'infanterie, etc.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial. A s'en tenir au vrai sens des mots, la force de dissuasion est, dans la réalité, le premier élément de notre défense nationale et non pas de notre défense civile. Quant à la défense civile, elle est un autre élément de la défense nationale.

J'ai toujours été un partisan convaincu de la nécessité de la force de dissuasion française.

J'ai même été l'un de ceux — veuillez m'excuser de le rappeler — qui, le 24 octobre 1960, ont défendu, à la tribune de l'Assemblée nationale, les crédits proposés par le Gouvernement pour créer effectivement la force de dissuasion.

Mais, vingt ans se sont écoulés et, depuis cette date, les rapports de force militaire dans le monde et les problèmes stratégiques ont singulièrement évolué.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial. Sur ce point vient d'insister, au cours de ce même débat budgétaire, nos collègues de l'Assemblée nationale Jacques Cressard, Michel Aurillac, Maurice Druon, Jean Royer, Roger Fosse et Jacques Huyghues.

L'intervention de Michel Aurillac exprime bien la raison fondamentale de ces prises de position qui, maintenant, se multiplient à la suite de l'action déclenchée par le Sénat : « La défense civile réduit la vulnérabilité de notre territoire aux agressions. Elle complète la capacité de défense, concourt à son efficacité et, pour une part, la conditionne. Elle affermit, enfin, la détermination de la nation, sans laquelle notre force stratégique de dissuasion perdrait sa crédibilité psychologique. »

C'est là exactement la thèse soutenue par le rapport d'information du Sénat d'avril dernier.

Le deuxième argument contre la défense civile, consiste à dire qu'il faut choisir entre le financement du développement de notre force nucléaire et l'organisation de la défense civile. Voilà qui n'est pas du tout convaincant, car l'ordre de grandeur financière n'est pas comparable.

Les investissements militaires, en 1981, s'élèveront à 65 milliards de francs, ceux de la défense civile à 65 millions de francs, soit un millième.

Je rappelle que le budget de la défense nationale augmente, en 1981, de près de 18 p. 100, ce que j'approuve. Mais j'ajoute qu'avec une somme de 1 p. 100 des crédits d'investissement militaire, soit 650 millions de francs annuels, nous bénéficierions, au bout de quelques années, d'une défense civile réellement efficace.

Le troisième argument contre la défense civile se formule ainsi : on ne peut pas mettre à l'abri la population contre une attaque nucléaire soudaine ; le système d'alerte n'a pas le temps de prévenir et il n'est pas possible de disposer d'abris anti-souffle très coûteux partout où peut frapper une fusée nucléaire.

Cet argument laisse de côté les effets différés de l'explosion nucléaire sous forme de retombée de produits radioactifs blessant et tuant, dans un très large rayon — 500 kilomètres — autour du point d'impact. Cette retombée se produit pendant des heures après l'explosion. Alors jouent effectivement leur rôle et l'alerte et les secours ainsi que les abris peu complexes et peu coûteux contre la radioactivité.

Où en est le recensement de ces abris contre la radioactivité, ordonné par le Premier ministre par une circulaire de 1964 ?

Votre commission des finances — vous vous en souvenez — avait obtenu, en 1978, au cours de la discussion budgétaire, l'attribution de crédits pour le commencer dans cinq départements. L'année suivante, le Gouvernement l'avait financé pour vingt départements supplémentaires.

Ce recensement a été effectué par un procédé informatique d'après les fiches du patrimoine immobilier et celles de l'I. N. S. E. E., ce qui représente quelques mètres cubes de papier qui, pour le moment, ne servent à rien.

En effet, la décision gouvernementale n'a pas encore été prise de passer à la phase opérationnelle qui consiste à vérifier sur place la valeur de ces listes, à informer les maires et à distribuer une brochure indiquant comment aménager un abri.

L'information, les conseils, les contrôles, les vérifications seront effectués dans les départements par des responsables spécialisés des corps de sapeurs-pompiers et de la sécurité civile. C'est ce qui se fait actuellement dans les autres pays où la défense civile est plus avancée que dans le nôtre.

Comprenons donc que le danger nucléaire est un fait, que la dispersion nucléaire en est un autre, que personne ne se révèle capable de limiter autrement que par des accords inapplicables. Nous en sommes donc réduits à prévoir une protection de la population et à en maîtriser les moyens.

Toute paresse d'esprit, toute fuite devant les responsabilités pour raison de quiétude intellectuelle et, comme on dit, toute politique de l'autruche ne peuvent être que génératrices, pour les peuples, des plus pitoyables infortunes.

Ajoutons, pour terminer, que la participation des populations et des gouvernements à la défense civile dans un nombre grandissant de nations fait rendre une conscience aiguë de l'immense danger nucléaire et, calmant ainsi les impulsions agressives, ne peut pas être nuisible à la cause de la paix.

Sous réserve de ces observations, la commission des finances propose au Sénat d'adopter le projet de budget du secrétariat général de la défense nationale. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Girod.

M. Paul Girod. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai demandé à intervenir pour dire d'abord, à titre personnel, à quel point les thèses soutenues par M. Marcellin, remarquable rapporteur de la commission des finances, me semblent tout à fait justifiées en ce qui concerne la défense civile des populations en temps de guerre.

Je l'ai demandé également parce que mes collègues m'ont fait l'honneur de me confier le rapport pour avis de la commission des lois sur les crédits du ministère de l'intérieur concernant la défense civile et que les organismes sont très étroitement imbriqués dans ce domaine puisque le secrétariat général de la défense nationale a reversé au ministère de l'intérieur 19 millions de francs en 1980 et qu'il reversera près de 30 millions de francs en 1981 pour que le ministère de l'intérieur puisse, comme le lui impose l'ordonnance du 7 janvier 1959, organiser d'une façon générale la protection des populations civiles en temps de guerre.

Au passage, je voudrais souligner que, pour un rapporteur novice, comme sans doute pour la plupart de nos concitoyens, le système curieux d'imbrications budgétaires entre les crédits du secrétariat général de la défense nationale, les crédits propres de la défense nationale, les versements au ministère de l'intérieur puis les versements par le ministère de l'intérieur au ministère de la défense de certains autres crédits pour l'entretien de matériels, ce système curieux, dis-je, est tel qu'on a quelque peine à s'y retrouver.

Je me demande, à ce propos, s'il n'y aurait pas une recommandation très respectueuse à faire au Gouvernement pour essayer d'aboutir à une clarification permettant de savoir exactement qui fait quoi en cette matière.

Il s'agit là de la réflexion d'un rapporteur débutant et le Sénat, je l'espère, voudra bien la lui pardonner.

En ce qui concerne les versements faits par le secrétariat général de la défense nationale au ministère de l'intérieur,

M. Marcellin vient de démontrer excellemment à quoi ils doivent servir.

Je ferai un peu d'anticipation sur le rapport que j'aurai à présenter dans trois jours au nom de la commission des lois et je dirai qu'elle a estimé que le recensement des abris anti-radiations était trop lent. D'une part, il se limite à la partie informatique comme cela vient d'être souligné ; d'autre part, la vérification matérielle sur le terrain de ce que l'on a pu espérer trouver grâce à ce recensement informatique ne se fait pas ; enfin, et surtout, l'information du public sur l'utilisation éventuelle de ces abris n'est pas du tout entreprise.

Pour l'instant, on ne peut que se rapprocher de la réflexion qui vient d'être faite et selon laquelle tout cela ne sert pratiquement à rien, tout au moins dans la situation actuelle.

Il faut aussi rappeler l'existence du décret du 24 février 1939 qui rendait obligatoire, pour toute construction nouvelle, l'édition d'abris contre les attaques aériennes, disait-on à l'époque, mais c'est peut-être une nouvelle forme d'attaques aériennes que nous risquons de subir avec les radiations nucléaires.

Un rapport présenté par MM. Marcellin et Bonnefous a fait remarquer que le surcoût était en définitive extrêmement limité. Il serait de 2 à 5 p. 100, soit deux fois le prix de la moquette qu'on pose dans les constructions nouvelles, dit-on quelquefois de manière un peu plaisante.

Il y aurait là tout de même matière à réflexion pour tout le monde, Gouvernement compris. On pourrait notamment envisager une incitation fiscale à la réalisation d'équipements de ce type. On le fait bien pour l'économie d'énergie ; il vaudrait peut-être la peine de le faire aussi pour l'économie de vies humaines que pourrait entraîner éventuellement cette mesure.

Enfin, M. Marcellin a parlé de la nécessité de la création d'une troisième unité d'intervention de la sécurité civile. Je veux dire : unité d'instruction. Le lapsus que je viens de commettre est peut-être révélateur de ma pensée sur le fonctionnement actuel des unités en place. Celles-ci ne comportent que trois compagnies alors qu'il devrait y en avoir quatre, de telle sorte que la compagnie d'instruction fait trop souvent de l'intervention et pas complètement l'instruction des réservistes qu'elle devrait faire.

Il y aurait lieu d'envisager, au moins dans les années qui viennent, et probablement très vite, une montée en puissance jusqu'à leur effectif plein des deux unités qui existent.

En outre, la commission des lois partage l'analyse de M. Marcellin sur la nécessité de mettre en place un troisième unité. Celle-ci pourrait être spécialisée en particulier dans la protection contre les pollutions marines et les effets radioactifs, protection assurée actuellement par les deux unités en fonction — tout au moins pour la pollution marine car, grâce au ciel ! nous n'avons pas eu jusqu'à présent à utiliser les unités d'intervention en matière de pollution par radioactivité, ce qui désorganise ces deux unités. Il faudrait, en outre, des moyens militaires.

La commission des lois demandera, de son côté, au Gouvernement l'inscription d'une somme de 10 millions de francs pour assurer le fonctionnement de la troisième unité, car la demande de M. Marcellin, au nom de la commission des finances, n'en couvre que l'équipement.

Voilà ce que je voulais verser aux débats du Sénat, en disant que, de toute façon, nous espérons que cette troisième unité verra le jour prochainement, du moins très vite.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. le président. Monsieur Girod, pour que M. le secrétaire d'Etat ne se méprenne pas sur votre propos, je précise, d'après ce que j'ai entendu du rapport de M. Marcellin, qu'il s'agit de 15 millions de francs pour l'équipement et de 10 millions de francs pour le fonctionnement, et non de 20 millions et 10 millions de francs.

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial. En ce qui concerne les unités de sécurité civile, il faut prévoir à la fois équipement et fonctionnement.

Les sommes concernant l'équipement sont inscrites au budget du secrétariat général de la défense nationale et les sommes concernant le fonctionnement sont inscrites au budget de l'intérieur. D'un côté, nous trouvons 13 millions de francs pour l'équipement — donc pour le S. G. D. N. — et, de l'autre, 10 millions de francs pour le fonctionnement.

M. le président. Cela fait 23 millions de francs au total.

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial. Mais c'est très différent. C'est pour l'enveloppe budgétaire.

M. Paul Girod. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Girod.

M. Paul Girod. Cet échange de propos me semble une illustration parfaite de la complexité budgétaire dans laquelle se meut — si j'ose m'exprimer ainsi — la protection civile en France. J'aurai l'occasion de l'indiquer au Sénat dans trois jours, mais c'est extrêmement compliqué.

M. le président. C'est une certaine forme de camouflage. (*Souffles.*)

M. Paul Girod. Je ne suis pas allé jusque-là.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens à rendre hommage à la qualité de réflexion et à la profondeur de vue que révèle le remarquable rapport sur la défense civile que vient de nous présenter M. Marcellin.

Nous savons tous que M. Marcellin et M. Bonnefous suivent avec la plus grande vigilance les problèmes cruciaux qui sont liés à notre politique de défense et qu'ils se sont faits les avocats persévérants d'un effort accru en matière de défense civile.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, et M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial. Merci !

M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat. Tout le monde comprend aujourd'hui qu'une politique de défense véritable ne peut être qu'une politique de défense globale. Comme M. Marcellin l'a fait excellemment remarquer dans son rapport, la défense ne saurait plus se limiter aux seuls champs de bataille où manœvreraient les forces armées.

Le xx^e siècle a ouvert dans notre histoire européenne l'ère de la guerre totale qui n'épargne plus les populations civiles mais, au contraire, les expose, comme en première ligne, aux menaces de destruction massive, de démoralisation et de subversion.

A une menace globale, qui peut surgir si soudainement qu'elle rend illusoire la rassurante distinction du temps de paix et du temps de guerre, doit bien évidemment correspondre une défense à la fois globale et instantanée.

Cette défense globale, le général de Gaulle l'a fait reposer de façon prioritaire sur la dissuasion nucléaire du faible au fort. Son principe est simple : il s'agit de rendre toute attaque contre le territoire national inconcevable parce qu'elle entraînerait automatiquement, pour l'agresseur, des destructions épouvantables qui seraient sans commune mesure avec le bénéfice qu'il pourrait escompter de son opération.

Bien sûr, la politique de dissuasion n'est pas un dogme, intouchable par principe, que l'on serait tenu d'accepter contre l'évidence des faits, si d'aventure ceux-ci devaient lui être contraires. On est donc en droit de se demander si les derniers développements de l'actualité remettent en question notre dissuasion.

Dans le domaine nucléaire, ces dernières années ont été marquées par deux faits nouveaux essentiels.

Le premier concerne l'évolution du rapport des forces entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S. La supériorité stratégique des Etats-Unis a fait place à une parité quantitative globale entre les forces nucléaires des deux super-grands, l'Union soviétique prenant l'avantage pour le nombre d'engins lanceurs et pour le mégatonnage total, les Etats-Unis conservant la supériorité pour le nombre de têtes nucléaires indépendantes.

Contrairement à ce qu'on entend dire parfois, cette nouvelle situation de parité stratégique entre les deux super-grands ne rend pas l'apocalypse nucléaire plus probable. Il faut soigneusement distinguer ici l'équilibre stratégique de l'équilibre politique. En perdant leur supériorité stratégique sur l'Union

soviétique, les Etats-Unis ont perdu un important moyen de pression politique. On peut donc dire que le nouveau rapport de force entre les deux super-grands est devenu politiquement instable.

En revanche, dans le domaine stratégique, la parité équivaut à une neutralisation réciproque des arsenaux nucléaires des puissances concernées et aboutit donc à une situation de dissuasion stable.

Un tel contexte d'instabilité politique et de stabilité stratégique entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S., loin de condamner la force de dissuasion française, constitue en fait la plus éclatante justification du choix fait par le général de Gaulle de doter notre pays d'une défense vraiment indépendante.

Plus préoccupante, en revanche, est la capacité qu'ont acquise les deux super-grands de développer une stratégie nucléaire antiforces.

La technique des missiles à têtes multiples et la précision sans cesse croissante des tirs rendent théoriquement concevable le déclenchement d'une attaque nucléaire visant non plus les populations mais les forces stratégiques de l'adversaire.

Incontestablement, une telle capacité antiforces constitue, à terme, une menace pour la stratégie de la dissuasion. La parade à cette menace nouvelle doit être cherchée dans la réduction de la vulnérabilité de nos forces stratégiques, rendant du même coup impossible, parce qu'inefficace, une attaque antiforces. C'est dans cette direction que le Gouvernement fait porter son effort, comme en témoigne le constant renforcement de la composante la moins vulnérable de notre force stratégique, je veux parler de la flotte de sous-marins atomiques.

Le problème de fond que rencontre toute réflexion sur notre politique de défense porte donc sur les moyens de maintenir et d'accroître la crédibilité de notre dissuasion.

La défense civile, c'est-à-dire, en particulier, la protection des populations contre les effets d'un bombardement nucléaire renforce-t-elle ou affaiblit-elle la dissuasion ?

On pourrait sans doute soutenir qu'entre la logique de la dissuasion et la logique de l'échec de la dissuasion il faut choisir et qu'on ne peut, à la fois, fonder la défense de la France sur la dissuasion et agir comme si celle-ci allait échouer.

Mais deux arguments importants plaident en faveur de la thèse d'une certaine complémentarité de la défense civile et de la dissuasion.

Le premier est, ainsi que le rappelait M. Marcellin, un argument de fait : parmi les pays qui disposent du feu nucléaire et qui sont donc partie prenante dans la stratégie de la dissuasion, l'Union soviétique et la Chine ont développé un important programme de défense civile antinucléaire. Aux Etats-Unis mêmes, on assiste depuis peu à un regain d'intérêt et à un effort accru en faveur de la défense civile.

Le second argument avancé par M. Marcellin est un argument de principe : la réduction de la vulnérabilité des populations ne peut-elle pas contribuer à accroître la liberté de décision et la marge de manœuvre du chef de l'Etat en cas de crise grave ?

Il serait naturellement vain de vouloir clore aujourd'hui ce débat, que vous avez placé d'emblée, monsieur le rapporteur, sur un terrain dépassant largement le cadre du budget du secrétariat général de la défense nationale, que je vous soumets aujourd'hui.

Je rappellerai tout d'abord que la loi de programmation militaire votée par le Parlement définit d'une manière impérative l'enveloppe militaire par référence au produit intérieur brut. Les crédits de défense doivent, en application de cette décision, être égaux à 3,85 p. 100 de ce produit.

Si, à l'intérieur de ces crédits, un pourcentage fixe était réservé à la défense civile — le chiffre de 1 p. 100 est avancé dans le rapport de votre commission — il faudrait soit réduire les autres chapitres, pour rester dans le cadre de l'enveloppe, soit augmenter le pourcentage fixé par la loi.

Ces deux hypothèses étant exclues tant que ne sera pas modifiée la loi de programmation militaire, je ne peux que m'en tenir à l'ordre de grandeur des chiffres qui vous sont présentés.

Je remarquerai cependant que les crédits mis à la disposition du secrétariat général de la défense nationale sont en constante progression.

Personne ne peut nier — et votre rapporteur l'a soulignée — la réalité de l'effort financier réalisé par le Gouvernement, sous l'impulsion, je le reconnais volontiers, de votre commission des finances particulièrement exigeante dans ce domaine auquel elle accorde un caractère prioritaire. Les chiffres qui vous sont pré-

sentés sont tout à fait significatifs et vont bien dans le sens d'un accroissement des moyens mis à la disposition de la défense civile, conformément au vœu maintes fois exprimé par MM. Bonnefous et Marcellin.

En pourcentage, en effet, les autorisations de programme pour 1981 progressent de 91 p. 100 et les crédits de paiement de 47 p. 100 par rapport à 1980. Ces chiffres sont à comparer avec les pourcentages moyens appliqués à l'ensemble des administrations, qui sont respectivement de 13 p. 100 et de 9,5 p. 100. Ils sont, et de très loin, vous le voyez, les plus élevés.

Ils témoignent de l'intérêt que le Gouvernement porte à la politique de défense civile et au secrétariat général, dont le rôle est, dans ce domaine, de coordonner la préparation et la mise en œuvre des mesures de protection des populations.

Je demande donc au Sénat de se prononcer pour l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Depuis 1961, je n'ai pas cessé d'alerter le Sénat sur cette question. C'est vous dire combien je suis heureux de penser que M. Raymond Marcellin, avec son talent et la connaissance qu'il a de ces problèmes, ait bien voulu prendre en main cette question. Bien entendu, je m'associe aux propos qu'il a tenus.

Je crois que le moment est venu pour une assemblée comme la nôtre de suivre de très près l'évolution de ce problème de la protection civile. Je suis heureux qu'il y ait eu un début de résultat, comme l'a souligné M. Marcellin, mais j'insiste en disant qu'il ne s'agit que d'un tout petit début.

Je répète ce que j'ai déjà dit au Sénat, à savoir que les sommes importantes qui ont été consacrées à la protection civile dans la plupart des pays n'ont pas été dépensées en vain. Nous ne pouvons pas affirmer que nous avons, seuls, raison en négligeant une politique de la protection civile alors que des pays comme les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Chine — nous l'avons précisé dans notre rapport — y ont consacré et y consacrent des sommes considérables. Nous ne pouvons pas considérer que, seuls, nous détenons la vérité en ne faisant pas un effort comparable à celui qui est consenti dans de très grands pays, qui ont des moyens bien plus importants de dissuasion nucléaire. On ne cesse de nous répéter que nous possédons la dissuasion nucléaire. Mais les autres pays ont des moyens de dissuasion nucléaire infiniment plus importants que nous et, cependant, ils ont une politique de la protection civile.

De plus — et M. Marcellin a eu raison de le rappeler, voici un instant — on vous oppose l'argument selon lequel, en cas d'attaque nucléaire, il serait trop tard, on ne pourrait rien faire. D'où ma question au Gouvernement : s'il est trop tard, pourquoi le Gouvernement, les autorités civiles et militaires ont-ils consacré des crédits importants à leur protection nucléaire ? Si les civils ne peuvent pas se mettre à l'abri, comment le Gouvernement pourrait-il s'y mettre avant les autres, si ce n'est — ce dont je doute fort, d'ailleurs — parce qu'il aurait été prévenu de l'imminence d'une attaque nucléaire ? Alors, comment expliquer que les autorités civiles et militaires soient les seules à bénéficier d'une protection civile ?

Je voudrais maintenant poser une question fort importante, à laquelle aucune réponse ne m'a été faite par le Gouvernement. Je ne sais si M. le secrétaire d'Etat pourra me répondre.

La position qui a été prise récemment concernant notre politique nucléaire est très nouvelle. Jusqu'à présent, on nous avait dit qu'en cas d'attaque contre le territoire national, il y aurait une riposte nucléaire. Puis, récemment, émanant du plus haut niveau, on a pu lire que la France « répondrait à une attaque nucléaire par une riposte nucléaire ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, la différence entre ces deux positions est fondamentale, capitale devrait-on dire. En effet, attendre une attaque nucléaire pour répondre par une riposte nucléaire, c'est, si nous n'avons pas de protection civile, accepter l'anéantissement, d'autant qu'il faut, hélas, tenir compte de l'exiguïté du territoire géographique français.

Sur ce point, si grave, je n'ai pu encore obtenir une réponse.

Reste-t-on sur la position d'autrefois en disant : s'il y a une attaque contre le territoire français, nous avons la possibilité de riposte nucléaire ? Au contraire, en disant : attendons une

attaque nucléaire pour répondre par une riposte nucléaire, nous changeons complètement de politique. Il serait hautement nécessaire que nous engagions un débat sur ce point et que nous obtenions une réponse formelle de la part du Gouvernement.

Enfin — et ce sera ma dernière observation — si nous mettons tous nos moyens militaires dans ce que l'on appelle la dissuasion nucléaire, qui, jusqu'à présent, repose sur les sous-marins nucléaires, quelle sera la position de la France si les recherches actuellement poursuivies aux Etats-Unis, et dont nous avons des raisons de penser qu'elles sont déjà très avancées, aboutissent à la possibilité de détecter les sous-marins en plongée ? Nous nous trouverons alors dans une situation assez comparable à celle de 1940 : on nous avait affirmé que la ligne Maginot était impossible à franchir ; même, un maréchal, devenu ensuite chef de l'Etat, avait démontré ici même, devant la commission de la défense nationale d'alors, qu'il y avait une forêt dans laquelle il était inutile de prolonger la ligne Maginot, car, naturellement, jamais les Allemands ne pourraient passer par là ; or, c'est justement par là qu'ils sont passés !

Je dis : méfions-nous. Ne soyons pas persuadés qu'en mettant tous nos moyens dans nos sous-marins nucléaires, nous serons automatiquement protégés. Il suffirait hélas ! d'une avance technologique importante pour que cette protection disparaisse complètement.

Je ne veux pas en dire plus ce soir. Mais il s'agit d'un débat essentiel puisqu'il concerne la survie même de la nation. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat. M. le président Bonnefous comprendra bien que je ne puis engager, à l'occasion de l'examen des crédits budgétaires du secrétariat général à la défense nationale, un débat sur la défense nationale.

Je me bornerai simplement à noter que le Sénat a été effectivement entendu puisque, comme vous le savez, dans le budget actuel, les crédits destinés à la défense sont les plus importants.

Il est incontestable que nous nous sommes engagés dans une voie nouvelle — je n'en dirai pas plus — en ce qui concerne la défense civile.

Je suis persuadé qu'il résultera du rapport de M. Marcellin et des travaux de votre commission des finances des effets très positifs.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre (II. — Secrétariat général de la défense nationale) et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 1 537 265 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 26 830 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 19 218 000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous en avons terminé avec l'examen des dispositions concernant le secrétariat général de la défense nationale.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Maurice Schumann.*)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, je ne voudrais pas troubler l'ordre des débats établi par le Sénat, mais, en accord avec M. Fourcade, rapporteur spécial, je souhaiterais, avec votre assentiment, que nous examinions tout de suite le budget annexe des monnaies et médailles.

M. le président. Monsieur le ministre, vous êtes donc d'accord avec la commission des finances du Sénat, que vous avez toutes les raisons de ménager. (*Sourires.*)

Monnaies et médailles.

M. le président. Le Sénat va donc examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des monnaies et médailles.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget annexe des monnaies et médailles qui nous est proposé pour 1981 se présente dans des conditions assez particulières. Bien que présenté en équilibre, comme il est de règle pour tous les budgets annexes, il fait apparaître — et c'est une nouveauté — un important déficit d'exploitation. En outre, il n'est guère comparable avec le budget de 1980 dont l'exécution, comme il était d'ailleurs facile de le prévoir, a été profondément modifiée par rapport au texte que nous avons voté.

Comment se présente cette situation et que pouvons-nous proposer pour l'améliorer? Tels sont les deux points que, dans le temps qui m'est imparti, je me propose d'évoquer devant vous, mes chers collègues, et sur lesquels, monsieur le ministre, je me permettrai de vous interroger.

Le projet de budget des monnaies et des médailles pour 1981 s'élève à 361,6 millions de francs, contre 684,7 millions de francs prévus par le projet initial pour 1980, soit une diminution de 47 p. 100.

Les recettes, d'un montant de 237 700 000 francs, tirées de la fabrication des monnaies et médailles ne représenteront qu'un peu moins de 80 p. 100 des dépenses, et le déficit de 73,9 millions de francs qui en résultera devra être couvert par un prélèvement sur le fonds de roulement.

Comment en est-on arrivé là? Tout simplement parce que les mouvements de hausse qu'ont subis les cours de l'argent-métal ont été d'une telle ampleur qu'il a fallu, dès la fin de l'année 1979, cesser la fabrication des pièces d'argent de 50 francs. D'ailleurs ces pièces ont cessé d'avoir cours légal depuis le mois de février dernier.

Or, le produit tiré de la fabrication des pièces d'argent a représenté, en 1979, plus de la moitié des recettes d'exploitation. Il a donc suffi d'arrêter la frappe de cette seule coupure pour déséquilibrer gravement les comptes de l'administration des monnaies et médailles.

En outre, la chute des recettes est aggravée par une nouvelle réduction du programme de frappe des monnaies françaises, hors pièces d'argent, prévu pour 1981. En effet, ce programme doit passer l'an prochain de quelque 520 millions à 480 millions de pièces. Cette régression, il est vrai, se justifie par l'existence de stocks à peu près suffisants.

La diminution de recettes résultant de l'arrêt de la fabrication de la pièce d'argent et de la contraction du programme de frappe des monnaies françaises est évidemment compensée, pour une large partie, par une réduction concomitante des dépenses.

C'est ainsi que les dotations consacrées aux achats de matières premières seront ramenées d'environ 434 millions à 125 millions de francs. Les frais de sous-traitance seront également réduits, car un effort sera accompli pour augmenter la capacité annuelle de production de l'usine de Pessac dont le taux d'autonomie doit passer de 66 p. 100, en 1980, à 75 p. 100 l'an prochain.

Seules, les dépenses de personnel connaîtront une progression de 16,5 p. 100. Toutefois, je signalerai, en dehors de quelques transformations d'emplois, le non-remplacement d'ouvriers de l'établissement de Pessac admis à la retraite. A cet égard, je me réjouis — comme tout le Sénat, me semble-t-il — que le problème de la mensualisation des ouvriers de la monnaie, qui a été évoqué lors de nombreuses discussions budgétaires, ait pu être enfin résolu.

Les dépenses d'investissement sont également réduites. Toutes les études auxquelles l'administration des monnaies avait fait procéder, soit pour agrandir l'usine de Pessac, soit pour

décongestionner les ateliers de Paris, sont actuellement suspendues. Les crédits ouverts depuis 1977 en prévision de l'extension de l'établissement de Pessac ont d'ailleurs été annulés.

Telle est donc brièvement brossée la situation dans laquelle est l'administration des monnaies et médailles. Cette situation aboutit à un déficit qui, cette année, sera d'environ cinquante millions de francs et qui devrait dépasser soixante-treize millions de francs en 1981.

Le projet de budget que nous avons à examiner ne peut, dans ces conditions, être considéré que comme un budget d'attente. Il importe, en effet, non seulement de redresser les comptes de cette administration, mais surtout de définir pour l'avenir un programme de production susceptible d'assurer à la fois le plein emploi et la rentabilité d'un magnifique outil de production que nous avons la chance de posséder.

Qu'il me soit donc permis de proposer quelques éléments qui pourraient nourrir notre réflexion et surtout permettre de dégager des solutions.

En premier lieu, il faut admettre que le supplément de recettes à trouver ne peut pas venir de la fabrication des monnaies étrangères, ni même de celle des médailles, bien que celles-ci connaissent actuellement un développement intéressant.

Je précise à cet égard que, sur un peu moins de 300 millions de francs de recettes, la frappe des monnaies étrangères ne procure que 22 millions de francs et la vente des médailles un peu plus de 83 millions de francs.

De même, on ne peut espérer trouver une solution à la mesure du problème dans la frappe des monnaies françaises courantes, compte tenu de la réduction du programme de frappe que j'ai signalée voilà un instant.

En fait, il apparaît, monsieur le ministre, qu'un redressement réel et durable du budget annexe des monnaies et médailles passe par l'une des deux solutions suivantes : ou bien relancer la fabrication d'une pièce d'argent, ou bien s'orienter vers la frappe de monnaies commémoratives.

La reprise de la frappe d'une pièce d'argent s'inscrirait dans une tradition historique très ancienne. Outre qu'elles répondent au vœu du public et des amateurs de belles pièces, ces pièces permettraient jusqu'à présent d'équilibrer les comptes d'exploitation de la monnaie et de dégager même parfois des excédents qui étaient reversés au Trésor.

L'autre solution, qui n'exclut pas d'ailleurs la première, consisterait à frapper des pièces commémoratives. L'opération consiste à prendre une pièce d'usage courant et à en frapper une certaine quantité d'exemplaires avec une gravure exceptionnelle qui célèbre quelque grande figure ou quelque événement marquant. La pièce de dix francs, ou même la pièce d'argent, pourraient constituer un excellent support pour une telle frappe commémorative.

Telles sont donc quelques directions dans lesquelles nous pourrions, je crois, choisir de nous engager. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez nous indiquer votre position à cet égard.

Il importe avant tout de permettre à la Monnaie de Paris de retrouver d'abord l'équilibre de sa gestion, sous peine de compromettre l'activité économique et le rayonnement culturel dont elle est le centre.

C'est sous le bénéfice de ces observations que votre commission des finances, dans sa majorité, vous propose, mes chers collègues, d'adopter les crédits du budget annexe des monnaies et médailles. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je voudrais vous remercier, monsieur le rapporteur spécial, de votre exposé très complet et des orientations que vous avez dégagées en proposant pour l'avenir un certain nombre de solutions.

Cette année, nous sommes confrontés à un budget d'attente. Le directeur de l'administration des monnaies et médailles le regrette certainement. Mais nous avons dû tenir compte de la situation actuelle de cette administration.

Tout d'abord, comme vous l'avez rappelé, la pièce de cinquante francs en argent a dû être retirée de la circulation. Car, à une certaine époque, le prix de revient de cette pièce a dépassé sa valeur nominale. Nous avons envisagé la fabrication d'une autre pièce, éventuellement une pièce de deux cents francs.

La décision n'est pas prise, mais la porte n'est pas fermée. Je réponds ainsi à l'une de vos propositions. C'est une idée qu'il nous faut approfondir ensemble.

Ensuite, j'en arrive à votre suggestion concernant les pièces commémoratives qui peuvent être la source d'activités nouvelles. C'est une bonne idée. Je ne prends toutefois, là encore, aucun engagement précis.

Pendant un temps, nous avons pensé fabriquer une pièce de vingt francs. Mais il n'est pas possible, je crois, d'allier contre l'avis du public. Or, j'ai procédé à un sondage — un sondage peut-être pas aussi orthodoxe que ceux de la S.O.F.R.E.S. ou de l'I.F.O.P., mais un sondage sur le terrain — auprès d'un certain nombre d'usagers. J'ai vraiment senti une résistance.

La pièce de dix francs, qui est maintenant vulgarisée, est certes acceptée, mais je dirais sans plus. On lui reproche son poids et son encombrement. La pièce de vingt francs, *a fortiori*, risque vraiment d'être rejetée. Avec regret pour l'activité des monnaies et médailles, nous nous sommes donc tournés vers la fabrication d'un billet de vingt francs, ce qui, certes, ne fait pas leur affaire, mais est rationnel et répond au moins au souci du public.

Je voudrais insister maintenant sur l'aspect social de la question. C'est la troisième année que je présente ce budget et, chaque fois, je me suis heurté au problème de la mensualisation des ouvriers.

Vous le savez, des conditions particulières existaient au sein de l'administration des monnaies et médailles qu'il n'était pas facile de reconsidérer. Finalement, nous y sommes parvenus. La mensualisation est maintenant réalisée — c'était important pour nous — et l'ensemble du personnel, aussi bien à Paris qu'à Peyssac, est satisfait.

Nous avons également essayé, avec le directeur de cette administration, d'améliorer les conditions de travail. Nos efforts commencent à porter leurs fruits, mais, naturellement, dans cette période un peu difficile, il ne peut y avoir, pour l'instant, de création nette d'emplois. Tout le monde est d'accord sur ce point, mais cela ne signifie pas, pour autant, que ce budget ne soit pas appelé à un avenir meilleur.

En ce qui concerne les dépenses, nous allons instituer une comptabilité analytique qui fait jusqu'à présent défaut. Cela est compliqué — plusieurs propositions nous ont été faites — mais nous allons y parvenir.

Il est certain que pour développer dans de bonnes conditions l'activité de cette administration, il faut que soit mise en place une véritable comptabilité analytique qui permette de répondre à toutes les interrogations, ce qui n'est pas toujours facile en ce moment.

Nous allons produire, à partir de 1981, l'ensemble des flans nécessaires à la frappe des monnaies françaises. Jusqu'à présent, nous en importons. Naturellement, je retiens vos suggestions et je vous ferai savoir où nous en sommes.

Je suis convaincu que, compte tenu de la qualité des artisans et des ouvriers qui travaillent à la monnaie, compte tenu également d'un goût plus prononcé qui se manifeste dans le monde entier pour cette sorte de frappe, nous devrions pouvoir, en employant peut-être des moyens de commercialisation plus modernes et plus adaptés à notre époque, développer davantage la vente des médailles.

Vous avez cité le chiffre de 83 millions de francs. A mon avis, il pourrait, sans trop de difficultés, être doublé, à condition, bien évidemment, que le commercial — il ne faut pas avoir peur des mots — suive. Un effort important est à faire dans ce domaine et je souhaite que nous l'accomplissions.

Je désire également que ces médailles soient frappées non seulement pour la population française, mais qu'elles soient aussi vendues dans le monde entier.

Enfin, il n'est pas anormal que le budget pour 1981 soit équilibré en faisant appel aux réserves financières. En effet, nous avons lancé, au cours des précédentes années, des programmes importants qui ont permis de les constituer. Celui pour 1981 le sera un peu moins. On peut peut-être parvenir à l'équilibre, notamment en revoyant certains stocks.

Je retiens pour une large part vos suggestions et nous allons voir, en 1981, ce qu'il est possible de faire en ce sens.

D'autre part, nous allons améliorer la connaissance de la situation comptable des monnaies par la mise en place d'une nouvelle comptabilité analytique.

Ensuite, nous allons rationaliser encore le travail de l'administration des monnaies et médailles en améliorant les conditions de travail des ouvriers.

Enfin, nous allons déterminer, avec le directeur et les services, les orientations à prendre pour donner, en 1982, une activité plus forte à cette administration.

Certes, je ne réponds pas positivement à toutes vos questions, mais, je le répète, je ne ferme pas la porte à vos propositions. La création d'une nouvelle pièce d'argent n'a pu être décidée pour l'instant, mais peut-être pourrait-on aboutir à une solution qui donnerait satisfaction à tout le monde et qui permettrait d'aborder 1982 dans de bonnes conditions. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des monnaies et médailles figurant aux articles 18 et 19.

Article 18.

M. le président. « Services votés, 666 431 901 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant à l'article 18.

(*Ce crédit est adopté.*)

Article 19.

M. le président. « Mesures nouvelles :

« I. — Autorisations de programme, 12 500 000 francs. » — (*Adopté.*)

« II. — Crédits, moins 304 828 318 francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen du budget annexe des monnaies et médailles.

Economie et budget.

III. — ECONOMIE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'économie.

En vous donnant la parole, monsieur le rapporteur spécial, je tiens à vous souhaiter la bienvenue, puisque c'est la première fois que vous montez à cette tribune.

M. Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je vous remercie, monsieur le président.

L'examen des crédits accordés aux services financiers offre l'occasion au Parlement, non seulement de s'interroger sur leur efficacité et de juger des moyens à leur accorder, mais aussi de porter une appréciation sur l'application de la politique économique et financière.

La raison en est simple : regroupant des directions aussi essentielles à la mise en œuvre de cette politique que les directions du budget ou du Trésor, des impôts ou des douanes et des droits indirects, de la comptabilité publique ou de la concurrence et de la consommation, les services financiers constituent le fer de lance de toute action politique d'envergure.

Le décret du 12 avril 1978, qui porte création du ministère de l'économie et du ministère du budget, précise leurs attributions respectives et désigne les services et directions dont les missions présentent un caractère commun aux deux ministères.

Nous n'examinons aujourd'hui que la section « Economie » du fascicule intitulé « Economie et budget », les deux autres sections, « Section commune » et « Budget », ne devant nous être soumises que le 8 décembre prochain.

Le budget du ministère de l'économie est d'un poids relativement modeste, même si les actions à réaliser sont essentielles à la vie de la nation.

En effet, indépendamment de l'administration des monnaies et médailles, il regroupe les six grandes directions à faible effectif : les directions du Trésor, de la prévision, des relations économiques extérieures, des assurances, de la concurrence et de la consommation, ainsi que l'Institut national de la statistique et des études économiques.

En ce qui concerne les actions budgétaires, la section « Economie » recouvre l'administration centrale, les services d'expansion économique à l'étranger, la direction générale de la concurrence et de la consommation et l'I.N.S.E.E.

Le budget s'élèvera, en 1981, à 1 648 millions de francs, soit une majoration de 15,6 p. 100 par rapport à 1980. Il faut, cependant, noter que cet accroissement concerne essentiellement les dépenses ordinaires qui représentent 99 p. 100 du montant

total des crédits, soit 1 633 millions de francs. Leur progression est ainsi de 16,8 p. 100. Il est possible de s'interroger sur le volume des économies réalisées, compte tenu de ces chiffres, bien qu'il soit facile de constater qu'un effort a été engagé pour favoriser les exportations, pour développer l'information du consommateur et pour préparer le recensement de la population.

Il convient de noter, en ce qui concerne le personnel, que les effectifs budgétaires pris en charge seraient, pour 1981, de 10 738 emplois, soit une diminution de 29 par rapport à 1980. Cette situation fait suite à la décision de redéploiement prise également et qui a posé à certains personnels des problèmes assez pénibles.

L'examen de l'ensemble des données permet donc de constater une croissance sensible — plus 17 p. 100 — des moyens des services ; une progression moyenne — plus 15,6 p. 100 — des dépenses d'intervention ; une importante régression — moins 47,9 p. 100 en autorisations de programme et moins 46,4 p. 100 en crédits de paiement — sur l'équipement des services.

Il doit être précisé que deux services, aux dotations à peu près égales — l'expansion économique à l'étranger et l'I. N. S. E. E. — absorbent plus des quatre cinquièmes des crédits.

C'est dans ces conditions financières que le ministère de l'économie agira pour essayer d'atteindre trois objectifs majeurs : intensifier les actions d'accompagnement des exportations ; améliorer les conditions de la concurrence et renforcer le rôle des consommateurs ; préparer le recensement général de la population.

Examinons chacun d'eux.

Il s'agit, premièrement, d'accompagner les exportations. Notre commerce extérieur restera, pour longtemps encore, dépendant de l'efficacité des mesures de soutien à l'exportation.

Il faut assurer l'information des entreprises et rechercher de nouvelles couches d'exportateurs. Le service de l'expansion économique à l'étranger accentuera, en 1981, le redéploiement de ses moyens, rendu nécessaire par les profondes mutations de l'environnement économique international ; il renforcera l'implantation de postes dans les zones géographiques à potentiel favorable pour la France ; il poursuivra la mise en place d'un réseau d'experts sectoriels et il apportera aux petites et moyennes entreprises une assistance plus adaptée que par le passé.

Pour cette action, trois secteurs méritent de retenir l'attention : d'abord, la province, où un effort public d'animation doit être engagé en vue de multiplier les antennes régionales spécialisées du commerce extérieur ; ensuite, les P. M. E. où un effort prioritaire est de nature à susciter des vocations exportatrices dans des créneaux et dans des conditions qui doivent être précisés, pour inciter les entreprises déjà exportatrices à le faire plus méthodiquement et plus abondamment ; enfin, le secteur des services qui constitue un élément essentiel permettant d'assurer l'équilibre de notre balance des paiements. Il est, en effet, susceptible d'amples développements et moins exposé que d'autres à la concurrence des pays de l'Est et des pays en voie de développement.

Enfin, le centre français du commerce extérieur, le comité français des manifestations économiques à l'étranger ainsi que l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique verront leurs moyens accrus. Cependant, leur progression sera moins rapide par rapport aux deux années précédentes.

Le deuxième objectif est le suivant : améliorer les conditions de la concurrence et renforcer le rôle des consommateurs.

L'amélioration des conditions dans lesquelles joue la concurrence dans l'économie française constitue l'une des principales réformes de structure qui devrait assurer à la lutte contre la hausse des prix un caractère efficace.

Parallèlement, la libération des prix est apparue indispensable au Gouvernement pour permettre aux firmes industrielles françaises d'affronter, dans des conditions acceptables, la concurrence internationale : une complète responsabilité serait, en effet, nécessaire aux chefs d'entreprises pour orienter leur production en fonction de l'évolution du marché et, en particulier, pour mener des politiques de recherche, d'innovation et d'investissement adaptées. Ce serait la condition de la compétitivité.

Il est bien entendu que je laisserai à chacun le soin d'apprécier à sa juste valeur le résultat obtenu en ces domaines.

C'est à la commission de la concurrence qu'il appartient de donner au ministre de l'économie des avis précisant, à partir des affaires qu'elle examine, les situations qui sont acceptables et celles qui ne le sont pas. Il en résulte un rôle de surveillance générale des conditions de concurrence sur les marchés, se traduisant par des relations permanentes avec les milieux économiques locaux, des conseils donnés aux entreprises et des études générales à la requête, soit des autorités locales, soit de la direction générale de la concurrence et de la consommation. Il ne faudrait pas oublier l'action à mener en ce qui concerne le contrôle de la concentration économique et les pratiques anticoncurrentielles ; mais, pour être efficace, cette action doit être sévère.

Est-ce une affaire de moyens en personnel ? Est-ce une volonté systématique d'indulgence ? Est-ce une absence de clairvoyance ? Toujours est-il que le manque de fermeté dans la recherche des pratiques irrégulières, la lenteur de l'instruction et l'affaiblissement des sanctions sont autant de griefs qui sont couramment exposés.

Le problème est sûrement très difficile, mais une conduite claire, précise et sévère mériterait d'être exposée et souvent commentée afin d'être mieux comprise.

Les actions particulières en matière de consommation consistent, pour la direction générale de la concurrence et de la consommation, à participer à la protection, à l'information et à la formation des consommateurs. En 1981, l'action s'exercera principalement dans trois directions.

Première direction : le système de la « boîte postale 5 000 » sera complété par le développement des moyens d'accueil direct du public et par un accroissement des moyens donnés aux organisations de consommateurs.

Deuxième direction : les opérations de surveillance relatives à l'application des textes spécifiques à la consommation seront poursuivies. Elles seront coordonnées de façon à assurer une meilleure observation des règles de publicité des prix et à combattre les publicités mensongères et trompeuses.

Troisième direction : la mise en œuvre des lois du 10 janvier 1978 sur le crédit à la consommation et sur la protection des consommateurs de produits et services sera confortée.

Toutefois, pour réussir, la politique de libération progressive des prix implique évidemment l'amélioration des conditions de la concurrence. Pour cette raison, il est recherché des partenaires consommateurs responsables, c'est-à-dire avertis, éclairés, compétents qui, regroupés, puissent exercer de manière cohérente et utile la part du pouvoir économique qui leur revient.

Dans cet esprit, je place l'action de l'institut national de la consommation qui, par sa revue *50 millions de consommateurs*, par ses publications et ses émissions télévisées, concourt à la formation des consommateurs.

La question suivante peut cependant être posée : quel doit être le rôle des organisations de consommateurs ? Autonomes dans leur contre-pouvoir ? Liées étroitement à l'Etat par le biais d'actions autorisées et financées par l'Etat ? Il serait sûrement profitable pour nous tous que le Gouvernement fasse à ce sujet connaître son sentiment actualisé sur le rôle et l'importance qu'il entend laisser prendre à ces associations en les encourageant, sans évidemment les ligoter d'une manière ou d'une autre.

Le troisième objectif du ministère est la préparation du recensement général de la population en 1982. La préparation de ce recensement s'accélère, indépendamment des missions permanentes de l'I. N. S. E. E., telles que enquêtes, statistiques sur les ménages, travaux sur les entreprises, gestion des grands répertoires, analyse économique et diffusion, en signalant l'accent mis sur le développement des supports modernes de l'information : banques de données, fichiers sur bandes magnétiques.

Ainsi l'I. N. S. E. E. contribue-t-il de façon prépondérante à un développement en France du pluralisme de la prévision économique, notamment avec la création projetée de banques de données économiques accessibles à tous les utilisateurs et la mise à disposition d'organismes indépendants de prévision de modèles de projection qu'il a élaborés. L'exemple actuel est celui de la prestation faite au profit du B. I. P. E. : le bureau d'information et de prévisions économiques.

Telles sont donc les informations, réflexions et demandes d'explication qui constituent ce bref exposé. Vouloir traiter en si peu de temps des problèmes nationaux et internationaux qui relèvent de la gestion ou du devoir du ministère de l'économie serait un gageure. Les phénomènes économiques sont si complexes qu'il faudrait, pour les approcher, les comprendre

peut-être, voire essayer de proposer des solutions, des semaines, des mois, des années entières avec, en fin de compte, l'intime conviction que, dans ce domaine, l'humilité devrait toujours être de rigueur.

Ainsi, monsieur le ministre, mes chers collègues, je conclurai en rappelant que la commission des finances a adopté le rapport sur le budget du ministère de l'économie, qu'elle vous propose de l'approuver et qu'il appartiendra à notre assemblée de fixer le destin de ces propositions budgétaires. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Gérard Ehlers, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (consommation et concurrence). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis plusieurs années, en accord avec la commission, votre rapporteur souligne, à travers l'insuffisance des aides financières et des moyens techniques mis à la disposition des consommateurs — sans parler des lacunes du droit — la faiblesse, voire l'absence, d'une ferme volonté politique de donner aux consommateurs un pouvoir réel sur l'évolution de la société française. La référence constante de M. Monory à l'idée d'un contre-pouvoir des consommateurs traduit-elle un changement de cap de la politique du Gouvernement dans le sens souhaité par votre commission ?

Celle-ci avait, d'une façon générale, souligné que la suppression du contrôle des prix était inséparable du renforcement du rôle et des moyens réels des associations de consommateurs.

La vraie question, qui reste plus que jamais d'actualité, est de savoir comment l'on peut donner aux consommateurs un droit de regard réel sur la formation des prix, ce qui revient plus fondamentalement à s'interroger sur les modalités de cette formation. En effet, alors même que le taux d'inflation atteint 14 p. 100, le Gouvernement poursuit imperturbablement le processus de libération des prix engagé depuis mai 1978, étant parfaitement reconnu par ailleurs que la facture pétrolière n'entre que pour 2 ou 3 p. 100 dans l'inflation constatée.

Il n'est pas inutile de rappeler que, selon les termes mêmes employés par M. Monory lors de l'examen du précédent budget : « Pour ralentir le rythme de l'inflation et atteindre le taux de 8 p. 100, il convient de libérer les prix » — ce qui a été fait — « et, en contrepartie, de développer une politique de concurrence et de protection des consommateurs » — ce qui n'a pas été fait.

Cela nous amène à examiner rapidement, compte tenu du peu de temps qui nous est imparti, la situation, les moyens et, ajouterai-je, les droits respectifs, d'abord de la direction générale de la concurrence et de la consommation, ensuite, de l'institut national de la consommation et, enfin, des associations de consommateurs.

En ce qui concerne la direction générale de la concurrence et de la consommation, son budget est en augmentation de 17 p. 100. Il en va de même pour les crédits de personnels. L'effectif se compose de 2 185 agents pour 2 072 postes budgétaires prévus, la direction générale comptant régler les problèmes liés à ce surnombre d'agents par de nouveaux départs à la retraite et des mutations.

Il est important de signaler que si le contentieux diminue — ce qui posera un problème — le travail dit « actif » et en particulier les déplacements augmentent d'une façon importante, ce qui a nécessité un crédit supplémentaire de plus d'un million de francs au milieu de l'année 1980. La même somme étant plus ou moins prévue pour 1981, cela se traduira par une baisse indiscutable de l'activité de la direction générale.

Le contrôle des prix étant devenu une action temporaire, menacée à court terme, on assiste à une répercussion plus rapide et plus libre des hausses des coûts des entreprises. Il en va de même des services, sans qu'il soit possible de contrôler correctement ces phénomènes.

En ce qui concerne la commission de la concurrence, il convient de noter deux phénomènes importants : d'une part, les avis rendus par cette commission ne sont pas — ou le sont peu — publiés et, d'autre part, le ministre temporise considérablement les amendes décidées par ladite commission. Dans le meilleur des cas, elles sont réduites de 50 p. 100. En outre, s'agissant de la publicité comparative, il semble que M. Monory soit « pour », mais que M. Giraud soit « contre ».

Ce projet de loi, nous dit-on, est soumis à l'arbitrage du Premier ministre. Ce qui m'apparaît essentiel, c'est que les

associations de consommateurs, une fois de plus — comme d'habitude ! — ne sont au courant ni du projet ni de son contenu. Et pourtant, on veut parler en leur nom !

On nous affirme aussi que les enquêtes sont toujours possibles à la direction générale de la concurrence et de la consommation, mais que celle-ci ne possède pas d'indices des prix aux différents stades de la production. Allez vous y retrouver ! C'est une question que nous voulions vous poser.

Cela étant rapidement dit, il apparaît clairement que la direction générale de la concurrence et de la consommation ne possède pas les moyens d'appliquer la politique préconisée par le Gouvernement. L'exemple du Pas-de-Calais est très significatif de ce point de vue : 1,5 million d'habitants, 906 communes, un des plus importants tissus industriels et commerciaux de France. Pourtant, on prévoit de faire passer l'effectif de trente à vingt agents. Je précise que les crédits pour 1980 sont en diminution de 27 p. 100 par rapport à ceux de 1979. Les frais de déplacement diminuent de 35 p. 100 ; les frais de carburant diminuent de 43 p. 100 alors que le prix du litre augmente de 19 p. 100 ; enfin, les frais de téléphone diminuent de 15 p. 100. On nous a même dit que, dans certaines directions départementales, on coupait le téléphone faute de paiement régulier.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'un grand pessimisme règne au sein du personnel. Celui-ci est fortement inquiet quant à l'avenir même de la direction générale de la concurrence et de la consommation et de ses directions départementales.

Des questions sont posées avec force, mais elles ne reçoivent jamais de réponse ; c'est ce qui est très inquiétant. Où va-t-on ? La consommation va-t-elle se réduire à la tenue de stands dans les foires ? S'orientent-elles vers deux administrations : une direction de la concurrence, d'une part, et, d'autre part, une direction de la consommation appelée à disparaître ? Certains affirment même que les décisions de démantèlement seront prises après les élections présidentielles.

La question reste donc posée : veut-on véritablement faire fonctionner les services dans l'intérêt des consommateurs ?

En ce qui concerne l'institut national de la consommation, si la subvention augmente de 20 p. 100, il est bon de dire que cela permettra seulement de couvrir le prix du doublement du temps de passage à la télévision, les problèmes posés par la télématique, l'augmentation normale des traitements du personnel, les frais de fonctionnement, le loyer, etc. Allons même plus loin : l'augmentation de cette subvention ne sera même pas suffisante pour faire face aux besoins immédiats.

Un autre problème se pose. Il y a aujourd'hui obligation d'un fonds de roulement égal à un mois de budget seulement, contrairement au passé, ce qui ne permettra pas de faire face aux problèmes importants qui peuvent se poser.

Je précise en passant que six procès sont actuellement engagés par les professionnels contre l'institut national de la consommation. Cela est d'autant plus important que l'offensive des professionnels se généralise, sous l'œil bienveillant, d'ailleurs, du ministère. Cela signifie-t-il qu'ils sont au-dessus de tout soupçon ? Ce que nous pouvons dire c'est que, contrairement au personnel de la direction générale, au personnel de l'institut national de la consommation et aux consommateurs, ils disposent de moyens de pression absolument énormes.

En ce qui concerne les associations, le 30 mai 1978, M. Monory s'adressa aux organisations professionnelles en ces termes : « En matière de consommation, l'effort pour une meilleure information et une meilleure protection des consommateurs sera poursuivi et développé, à la fois sur le plan législatif et réglementaire, mais aussi dans l'action quotidienne, en liaison avec les organisations professionnelles et les organisations de consommateurs. »

Partant de la réalité et des enseignements tirés de plusieurs années d'expérience, douze organisations de consommateurs les plus représentatives font une double constatation.

Premièrement, au-delà des affirmations, les consommateurs demeurent pratiquement exclus du jeu et des choix économiques. Or, qui mieux que leurs organisations peut réellement défendre leurs intérêts ?

Deuxièmement, aucun des engagements pris par les professionnels à l'égard des organisations de consommateurs et de l'institut national de la consommation n'a été appliqué correctement, d'une part, disent-elles, faute d'engagement significatif des pouvoirs publics et, d'autre part, à cause de l'attitude des professionnels.

Des nombreux exemples qu'ils nous ont donnés il ressort à l'évidence que les représentants des consommateurs sont privés de tout pouvoir réel, que toute décision leur échappe, en parti-

culier sur le « quoi produire », le « pourquoi produire telle marchandise » et le « comment produire ». Autant de questions, autant de problèmes auxquels ils n'ont absolument pas accès.

Je voudrais dire, en deux mots, notre opinion sur le problème du veau, car il était assez paradoxal qu'à la fois le ministre et l'ensemble des médias se soient découverts un amour immodéré pour les associations de consommateurs à cette occasion. Ce que nous voulons dire, nous, plus simplement, c'est que, quel que soit le sentiment que l'on puisse avoir à propos du boycott, il n'en reste pas moins que ce recours ultime était justifié par le silence coupable des pouvoirs publics, alertés depuis de nombreuses années sur les pratiques des grandes sociétés agro-alimentaires.

Le dialogue avec les professionnels, ce peut être, nous dit-on, une bonne chose, tout le monde est pour, mais force est de constater que les professionnels, comme nous disent les représentants des associations, font durer le plaisir ; ils se réfugient derrière le manque d'emprise sur leurs adhérents ou sur leur faible représentation. Au sein des pouvoirs publics, comme par hasard, tout s'explique parfaitement, d'où cohérence politique : c'est le refus d'institutionnaliser les accord passés entre professionnels et organisations de consommateurs.

Il conviendrait donc de prendre un décret conformément à l'article 35 de la loi du 10 janvier 1978 relative à la présentation publique des documents, ce qui nous semble le minimum et correspond à une simple logique en ce qui concerne la publication des accords réalisés.

Quant aux droits et moyens nouveaux des représentants des associations de consommateurs, ils réclament toujours le dialogue avec les pouvoirs publics sur le pourquoi et le comment de la production.

En ce qui concerne la télématique, l'expérience Télétel, sur la base d'investissements privés, montre qu'elle deviendra une arme imparable dans les mains des professionnels, face aux organisations de consommateurs démunies de tout. Ne convient-il pas, monsieur le ministre, d'en assurer la maîtrise publique ?

L'important problème des petits litiges reste plus que jamais d'actualité, d'autant plus que rien n'a été fait pour tenter de rapprocher la justice du justiciable, pour en faciliter l'accès, accroître la rapidité de l'examen des dossiers. Cela passe — voilà plusieurs années que nous le disons — par une augmentation du nombre des juges et une décentralisation de l'organisation des tribunaux habilités, les organisations de consommateurs formulant l'idée, d'une part, de la possibilité d'un mandataire pour les représenter devant les tribunaux d'instance, et, d'autre part, de la faculté de regrouper les mêmes litiges afin d'éviter la multiplication des procès.

Une grande question reste posée : comment et avec quels moyens s'entourer des personnes qualifiées nécessaires, comment accéder aux expertises, aux examens de laboratoire, aux essais comparatifs, à la publicité comparative, en un mot, comment dépouiller et comprendre les résultats ? D'autant plus que les groupes de travail, nombreux au comité national de la consommation, se réunissent une ou deux fois par mois. Faute d'expert, les associations sont en général placées devant le fait accompli et la communication orale, par la force des choses, tient lieu de véritable discussion. Cela a été le cas en particulier pour l'affaire Kléber-Colombes.

Nous pourrions évidemment multiplier les interrogations, notamment à propos de l'inexistence de concurrence en matière de loyers, en matière de réfrigérateurs également quand on sait que 27 p. 100 des réfrigérateurs et moins de 20 p. 100 des congélateurs vendus en France sont produits par l'industrie française, quand on sait que sept centrales d'achats contrôlent 64 p. 100 du marché français. Voilà des questions sur lesquelles il convient de réfléchir très sérieusement.

Il me reste, avant de conclure, afin de ne pas dépasser le temps qui m'est imparti, à attirer votre attention sur deux associations qui se trouvent arbitrairement privées de tout droit : la confédération nationale du logement, qui a reçu son agrément le 30 juin 1980, mais qui, nous dit-on, n'étant pas membre du comité national de la consommation, ne peut recevoir de subventions, d'une part, et l'Indecos, d'autre part. Il serait bon que M. le ministre donne son sentiment sur ces problèmes : pour être subventionné, faut-il siéger au C. N. C. ? Nous savons que tout dernièrement le C. N. C. a été renouvelé et qu'il n'y a pas eu de modifications quant au nombre de ses participants. Quand ces associations seront-elles effectivement reconnues et subventionnées ? J'ose espérer que ce ne sera pas à la Trinité.

M. Christian Poncelet. A Pâques...

M. Gérard Ehlers, rapporteur pour avis. Il me reste à conclure. Votre commission, qui a approuvé l'ensemble des critiques contenues dans le rapport, n'a pas suivi votre rapporteur dans sa proposition de rejet du budget de la consommation, ce que — je dois vous l'avouer — je regrette beaucoup. (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est en remplacement de notre ami M. Le Pors que je lis ses réflexions.

Le budget de l'économie, comme les autres budgets, montre la cohérence de votre politique, monsieur le ministre.

Depuis 1978, vous libérez les prix. Par conséquent, il est compréhensible que vous ayez la volonté de mettre en cause le rôle de la direction générale de la concurrence et des prix, notamment en réduisant son personnel et en lui donnant un surcroît de travail ; il est logique que vous mettiez en cause le rôle de l'institut national de la consommation : l'augmentation de sa subvention ne correspond même pas aux nouvelles charges financières qui lui incombent. En outre, par un biais démagogique, vous laissez entendre que votre principal souci serait de mettre en valeur les associations de consommateurs.

En vérité, votre politique de libération des prix a pour premières victimes ceux que vous faites mine de vouloir protéger : les consommateurs et donc *a fortiori* leurs associations. En effet, c'est vous qui organisez la hausse des prix, qui répartissez la pénurie en personnels et en moyens financiers entre l'administration de la concurrence et des prix et les services des douanes, c'est vous qui restreignez l'efficacité des associations puisque vous ne les mettez pas au courant de vos projets, ni par exemple de tous les avis rendus par la commission de la concurrence et des prix, puisque vous ne travaillez pas en concertation avec elle.

Il ne faut donc pas rejeter vos responsabilités sur les personnels des administrations ni sur les associations de consommateurs. C'est trop facile.

Pour vous dédouaner encore par rapport à l'inflation, vous avez parlé à l'Assemblée nationale du montant de la facture pétrolière correspondant à un montant de 130 à 135 milliards pour 1980. En réalité, c'est de 110 à 115 milliards qu'il s'agit. Mon ami Gérard Ehlers a dit tout à l'heure ce qu'il fallait en penser.

La vérité, c'est que votre politique de libération des prix permet aux industriels de gonfler leurs prix sur le marché intérieur — les voilà, les nantis ! — favorisant ainsi la concurrence étrangère et alourdissant considérablement notre déficit extérieur. Vous vous êtes félicités à l'Assemblée nationale du troisième rang de la France dans les exportations mondiales, mais quelle importance si la France est également le troisième ou quatrième importateur mondial ? Il faut savoir que notre déficit vis-à-vis des Etats-Unis, de l'Allemagne fédérale et du Japon a augmenté de 75 p. 100 pour les neuf premiers mois de l'année par rapport à la même période de l'année dernière. Le voilà, le résultat du « dynamisme » des P. D. G. des grandes entreprises !

Vos incitations à l'investissement permettent aux industriels français d'investir à l'étranger plutôt qu'en France, où ils détruisent d'importantes capacités de production nationale et aggravent ainsi délibérément le chômage. Voilà d'où viennent les entreprises que vous appelez malades !

Votre politique de libération des prix a donc des effets désastreux, comme d'ailleurs votre politique du « franc fort ». Si « la santé d'un pays se mesure souvent à la santé de sa monnaie », comme vous voulez le faire croire, eh bien, la santé est loin d'être brillante : selon l'I. N. S. E. E., le franc a baissé de 12 p. 100 en cinq ans par rapport aux onze principales monnaies et de 2,3 p. 100 en 1980. La position relative du franc est essentiellement déterminée par l'évolution des principales monnaies capitalistes : le dollar, le mark et le yen.

Par conséquent, une autre politique est nécessaire et elle est possible. Il est possible de casser l'inflation. Pour cela, il faut imposer la vérité des prix, en réduisant tous les coûts dus aux gâchis, aux profits privés et aux cadeaux offerts au capital. C'est possible en réduisant les coûts matériels, grâce à la meilleure utilisation du patrimoine et aux nouveaux investissements et en accroissant les bénéfices des entreprises nationales, des activités utiles pour la France, pour le profit social.

Il est possible et nécessaire de défendre le franc sur la base de la croissance, d'une politique d'indépendance monétaire et de lutte contre la spéculation. En outre, il est nécessaire d'as-

sainir les circuits de distribution en réduisant le nombre des intermédiaires commerciaux, d'éliminer toutes les pratiques spéculatives et de favoriser la création et l'activité de centrales d'achats et autres formes de coopération. Il faut ensuite réformer les marchés publics pour supprimer les monopoles et les abus des trusts et enfin établir un contrôle démocratique de la formation des prix à deux niveaux, c'est-à-dire à la production et à la consommation.

Tels sont les objectifs de lutte que Georges Marchais a présentés dernièrement, qu'il défendra dans la campagne à l'élection présidentielle et pour lesquels nous demandons aux intéressés de se battre. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ceccaldi-Pavard.

M. Pierre Ceccaldi-Pavard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans une économie saine, l'épargne constitue, à la fois pour l'épargnant et pour l'Etat, le meilleur moyen d'atténuer les accidents de l'inflation et d'assurer le financement régulier de la réalisation des équipements d'intérêt public.

C'est dans cette perspective que mes amis et moi-même nous nous intéressons tout particulièrement, en fonction de notre vocation politique, au développement de l'épargne populaire.

Cette préoccupation — nous le savons — est partagée par le ministre de l'économie et le Président de la République lui-même, qui écrivait en 1976 au Premier ministre : « Sans doute, par le jeu des taux d'intérêts et par la substitution d'une forme de placement à une autre est-il possible, à une partie des épargnants utilisant les conseils des institutions financières, de protéger efficacement leur épargne. Mais il n'en va pas de même pour ceux qui ne peuvent affecter à l'épargne qu'une faible partie de leurs ressources et qui n'ont souvent recours qu'à un seul type de placement. »

Nous souhaitons donc que les mesures prises en matière d'épargne populaire et familiale favorisent les petits épargnants, en particulier les épargnants chargés de famille.

Nous vous savons gré, monsieur le ministre, des mesures que vous avez prises pour que l'orientation de l'épargne se fasse vers les secteurs productifs de l'économie et je ne veux pas rappeler les nombreuses mesures prises à votre initiative depuis votre arrivée rue de Rivoli.

La proposition formulée d'appliquer une prime supplémentaire sur les livrets A des caisses d'épargne et les livrets bleus du crédit mutuel, ou de toute autre formule qui aurait votre agrément, s'inscrit donc, pour nous, dans la perspective d'une économie plus florissante et d'un développement de l'épargne au bénéfice des Français les plus défavorisés, en particulier de ceux qui sont chargés de famille.

Dans ce sens, les épargnants souhaitent vivement connaître dès à présent ce que le Gouvernement entend faire, à compter du 1^{er} janvier prochain, au sujet de la rémunération de l'épargne liquide.

Vous avez, en effet, pris l'heureuse initiative de porter le taux d'intérêt de 6,5 à 7,5 p. 100 sur les livrets A et les livrets bleus, mesure annoncée alors comme provisoire et qui tenait compte à la fois de l'évolution des prix en France et des fortes tendances à la hausse observée sur les taux d'intérêt pratiqués sur le marché financier.

Sans méconnaître qu'une telle rémunération n'est pas très éloignée de ce que peut rapporter un portefeuille d'obligations après imposition, il faut reconnaître que nombre d'épargnants considèrent que les revenus tirés de la caisse d'épargne et du crédit mutuel ne mettent pas leur capital à l'abri de la dépréciation de la monnaie.

Dans ces conditions, nous vous demandons, monsieur le ministre, de prolonger la période pendant laquelle le taux de 7,5 p. 100 sera applicable, même si ce point supplémentaire était obtenu sous forme de prime de fidélité accordée aux épargnants qui maintiendraient leurs dépôts pendant un délai plus long.

En conclusion, monsieur le ministre, je puis vous affirmer que toute initiative pour, à la fois, protéger et favoriser l'épargne populaire recueillera notre approbation. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, messieurs les sénateurs, c'est toujours avec une pointe d'émotion que je monte à cette tribune que j'ai fréquentée dans le passé, mais j'ai beaucoup de plaisir quand je viens dans cette assemblée...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Et nous en vous entendant !

M. René Monory, ministre de l'économie. Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie également le rapporteur spécial de la commission des finances de son excellent rapport, un rapport comme on en fait à la commission des finances du Sénat, aimable, naturellement avec quelques critiques, et c'est normal.

Ce budget ne fait pas toujours apparaître l'activité réelle du ministère. Aussi je souhaite étendre quelque peu mon propos et, au fur et à mesure que j'avancerai, saisir l'occasion de souligner tel ou tel point particulier du budget.

J'entendais M. Ehlers, tout à l'heure, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan. J'avoue avoir été un peu surpris d'entendre son rapport, mais je me suis rendu compte assez vite que ses critiques et sa conclusion n'étaient pas celles de la commission des affaires économiques et du Plan, si je m'en rapporte à ce que j'ai entendu lorsqu'elle a bien voulu me recevoir.

M. Gargar est également intervenu et je conçois qu'il ne me comprenne pas. Voilà longtemps que vous savez, messieurs, que nous ne défendons pas la même société. Ce n'est donc pas la peine d'essayer de nous rejoindre. Nous n'y arriverons pas.

M. Marcel Gargar. J'en suis d'accord !

M. René Monory, ministre de l'économie. Je voudrais rappeler en quelques mots ce que j'ai tenté de faire depuis mon arrivée rue de Rivoli et comment nous avons pu mettre en place, mois après mois, une autre économie. Ce n'est pas par orgueil que je prétendrai avoir changé un certain nombre de choses. Nous sommes, et nous serons encore confrontés, à un combat économique difficile sur le plan international. Il fallait donc donner d'autres moyens de défense à notre économie.

Dans le passé, la lutte internationale, avec des frontières ouvertes sur l'extérieur, pouvait avoir un peu moins d'incidence sur notre budget et sur notre économie. En effet, le prix des produits dont on avait besoin était tout de même sans comparaison avec ce qu'il est devenu au cours de ces dernières années. Il fallait donc donner à notre économie en général, et même à notre société en général, des atouts supplémentaires pour faire face à cette situation nouvelle.

J'ai donc orienté mon action dans quatre directions : une économie libre et responsable, un appareil économique moderne, un financement pour le développement de l'économie à la hauteur de celui des partenaires avec lesquels nous sommes confrontés, enfin, une économie française et une France dans le monde à travers les accords, les protocoles ou les réunions internationales que nous pouvons suivre au niveau de ce ministère.

Premièrement, une économie libre et responsable. (*Murmures sur les travées communistes.*) Il s'agissait naturellement de rendre la liberté à notre économie et à nos chefs d'entreprise, même si cela déplait à M. Ehlers. Je considérais, en effet, que c'était la seule solution pour parvenir à un maximum de chances. Après tout, la France avait les moyens d'être comme les autres. Nous n'avons rien inventé ; nous avons seulement mis, en quelque sorte, la France à égalité de concurrence avec ses adversaires modernes. Il est vrai que cette liberté et cette responsabilité ont eu quelques résultats.

Naturellement, liberté et responsabilité devaient s'accompagner d'un certain nombre de décisions, en particulier, la liberté ne peut être que le corollaire du renforcement de la concurrence. C'est ce qui est en train de se passer dans tous les secteurs économiques, où chacun prend petit à petit sa place : producteurs, distributeurs, consommateurs.

Je trouve qu'il est injuste et faux de dire aujourd'hui que rien n'a été fait dans ce pays pour donner des moyens aux consommateurs. (*Nouveaux murmures sur les travées communistes.*) C'est tellement vrai que je sentais tout à l'heure, dans vos propos, quelque regret. En effet, lorsqu'on parle des consommateurs, vous avez l'impression que c'était jusqu'à présent le monopole du parti communiste, qui en parlait d'ailleurs d'une façon étatique et non pas responsable. Or, ce qui m'intéresse chez le consommateur, c'est qu'il trouve, lui aussi, sa liberté et sa responsabilité, et non pas qu'il soit l'objet de manipulations de la part d'un appareil qui serait en quelque sorte son guide. Le consommateur doit exister sans béquilles dans notre société, avec toute sa responsabilité. (*Interruptions sur les travées communistes.*)

C'est ce que nous sommes en train de faire. J'ai doublé les subventions aux actions en faveur des consommateurs, ainsi que, en deux ans, les subventions à leurs organisations. L.T.N.C., dont on a parlé tout à l'heure, a vu aussi ses crédits doubler.

Naturellement, on peut toujours rêver d'avoir plus. Cette année encore, dans le cadre d'un budget de rigueur et alors que nous faisons attention de ne pas trop dépenser, la part des consommateurs sera tout de même à nouveau augmentée, de l'ordre de 15 p. 100. Cela représente le double par rapport à l'évolution des autres secteurs. Cela veut dire que nous croyons à cette évolution du consommateur, élément indispensable de la concurrence. Nous y croyons tellement que nous avons été les premiers en Europe et même dans le monde à organiser des journées de consommateurs avec quinze pays.

M. Gérard Ehlers. Cela a coûté combien ?

M. le président. Monsieur le ministre, ne vous laissez pas interrompre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je ne me laisse pas interrompre, monsieur le président. Je m'amuse toujours un peu avec M. Ehlers. C'est un moment de détente. (Sourires.)

M. Gérard Ehlers. Ce n'est pas sérieux ! Il faudrait savoir combien cela a coûté.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Ces réunions de consommateurs ont regroupé quinze pays et nous nous sommes aperçus que cette initiative avait beaucoup plu et que, d'ailleurs, nous n'étions pas du tout en retard en France sur le plan de la réglementation. Naturellement, il faut appliquer cette dernière et nous avons pu constater que, dans chacun des pays concernés, il y avait des forces et des faiblesses, que nous avons sans doute à apprendre, mais que les autres ont appris beaucoup en venant en France, et qu'après tout nous ne sommes pas en queue de peloton. Aussi, je voudrais, ce soir, rendre hommage à la direction de la concurrence et de la consommation.

C'était une direction qui avait besoin, compte tenu de la mutation de notre économie, d'un changement, je dirai presque d'une petite révolution. Il fallait introduire, en quelque sorte, une nouvelle philosophie de travail en son sein, et je dois reconnaître que les agents, les cadres et les directeurs ont accepté cette transformation avec beaucoup d'enthousiasme et d'imagination. Lorsque je me rends en province et que je rencontre les directeurs et leurs collaborateurs, je me rends compte que j'ai toujours à apprendre avec eux. (Rires sur les travées communistes.)

Je suis surpris, monsieur le président, parce qu'à l'époque où j'appartenais encore à cette assemblée, les sénateurs n'interrompaient pas en permanence le ministre comme le fait M. Ehlers. C'est peut-être drôle, mais il a évolué d'une façon que je déplore quelque peu.

M. Gérard Ehlers. On voudrait des précisions !

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur le ministre.

Je prie M. Ehlers, qui aura la parole s'il le souhaite pour répondre au ministre, de ne plus l'interrompre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Quand M. Ehlers a parlé, j'ai été sage, et pourtant, je n'avais pas tellement envie de le rester.

Cette direction de la concurrence et de la consommation a fait sur elle-même un retournement extraordinaire. Je lui rends hommage d'avoir accepté ce changement et je crois d'ailleurs que son travail est devenu dans une large part plus intéressant car il est plus intéressant de proposer une philosophie nouvelle et de la défendre.

La direction de la consommation est présente dans la vie de la société économique de tous les jours.

J'étais en réunion avec mes collègues du conseil général voilà quelques jours. Je ne sais plus à quel propos, mais il m'ont dit qu'il fallait faire appel à elle. Cela devient maintenant, chez les élus, un réflexe automatique et cela le devient également au niveau des consommateurs. Cela prouve, je crois, que nous sommes sur le bon chemin.

La direction de la concurrence et de la consommation est un carrefour où se rejoignent les différents acteurs de la consommation, de la distribution et de la production, et je souhaite, comme le rapporteur pour avis de la commission des affaires

économiques, qu'il y ait maintenant de plus en plus souvent des maisons de la consommation où les consommateurs pourront se retrouver et se réunir. C'est d'ailleurs le cas dans certaines villes, car j'ai déjà eu l'occasion d'en visiter et même d'en inaugurer.

Sur le plan de la concurrence, les choses se sont donc mises en place correctement et l'on nous envie parfois certaines de nos attitudes au niveau des consommateurs.

Ceux-ci ont franchi, au cours de ces trois dernières années, un pas décisif. Ils ne sont peut-être pas toujours adultes, mais cela viendra, car il faut un certain temps. Je regrette que certaines décisions prises un peu rapidement aient pu causer quelques désagréments dans tel ou tel secteur.

C'est ce qui a motivé le dépôt d'un amendement de mon ami M. Descours Desacres, en ce qui concerne le boycott du veau. Je le dis et je le répète, le boycott ne peut être qu'une arme ultime, c'est-à-dire quand on a utilisé toutes les autres possibilités. Mon sentiment est qu'il faut la manier avec beaucoup de prudence et de discernement et faire attention que des professions ne soient pas mises en péril par suite d'un abus de son utilisation.

La commission de la concurrence, elle aussi, commence à prendre sa véritable dimension. Elle a fait du bon travail dans l'indépendance au respect de laquelle j'attache la plus grande importance. Même s'il est vrai qu'il me soit arrivé d'atténuer un peu ses recommandations, j'ai suivi ses avis. Je suis convaincu que, désormais, les forces économiques de la nation comptent avec elle.

Je continuerai, bien entendu, à suivre ses avis et à la faire travailler en complète indépendance par rapport au pouvoir politique car c'est presque une organisation juridictionnelle.

Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne l'économie de liberté et de responsabilité. Voyons maintenant ce que nous avons fait et ce que nous allons faire au niveau de la modernisation de l'appareil économique.

Tout d'abord, je me réjouis que, dans le budget pour 1981, figure — je l'avais souhaité depuis longtemps — une incitation fiscale à l'investissement, incitation non négligeable car elle s'adressera non seulement à l'industrie, mais aussi au secteur tertiaire. Elle représentera sans doute de 25 à 30 milliards de francs sur cinq ans, ce qui est un effort tout à fait considérable.

J'ai souhaité que le secteur tertiaire soit désormais pris en compte parce qu'il devient, bien au-delà de cette aide à l'investissement, un élément déterminant dans l'économie française. Il est certain qu'après une très longue période de blocage des prix, nombre d'entreprises connaissent, à la fin de 1977, de grandes difficultés. Il fallait les aider à réaliser leur financement et, surtout, il fallait créer des passerelles pour rattraper ce temps perdu et pour leur permettre de se trouver rapidement aptes à participer à la compétitivité internationale grâce à des moyens de financement sur leurs fonds propres et à des moyens de restructuration.

Nous avons procédé à de nombreuses restructurations d'entreprises et distribué de nombreux prêts. Nous avons créé, dans la loi d'orientation de l'épargne, les prêts participatifs qui, depuis, ont connu un grand succès.

Ces prêts participatifs ont cette caractéristique qu'ils sont considérés comme des quasi-fonds propres par les banques. Ils servent de levier à un effort financier.

Nous avons créé des structures, tel le fonds spécial d'adaptation industrielle pour les domaines qui sont plus particulièrement touchés comme la sidérurgie ou les chantiers navals. Il permet de créer des emplois dans les régions déprimées. Il a évité bien des drames que l'on avait craints.

Nous avons créé, à côté de ce fonds, un comité interministériel de développement industriel et de soutien de l'emploi — le C.I.D.I.S.E. — qui, en seize mois, a traité 400 dossiers de petites et moyennes entreprises, a consenti pour 600 millions de francs de prêts participatifs et a surtout permis de mobiliser beaucoup plus d'argent auprès des banques et des sociétés de développement régional, les S.D.R.

Nous avons donné aux S.D.R. des moyens plus importants. Nous leur avons permis de quadrupler, en quatre ans, leurs fonds propres et de s'intéresser, ce qu'elles souhaitaient depuis longtemps, au secteur tertiaire. C'est chose faite maintenant et les S.D.R. peuvent apporter leur concours dans ces différents moyens ou procédures.

Nous avons demandé aux banques de se décentraliser ; c'est encore insuffisant mais c'est largement et très sérieusement commencé. Certaines grandes banques ont d'ailleurs décentralisé

l'ensemble de leurs dossiers à l'échelon des capitales régionales ; la décision a ainsi été rapprochée de l'individu, ce qui est heureux.

J'ai entrepris — j'avais beaucoup appris à cet égard en tant que membre de la commission des finances du Sénat sous la houlette de son président — de modifier l'esprit des entreprises publiques.

Pendant longtemps les budgets d'exploitation des entreprises publiques ont peut-être enregistré des déficits trop importants, ce qui ne permettait pas aux gestionnaires d'atteindre l'équilibre.

Nous avons fait un effort qui s'est naturellement traduit par une augmentation des tarifs élevée mais, parallèlement, nous avons exigé des gestionnaires qu'ils respectent un certain nombre de règles. En effet, les droits et les devoirs des actionnaires et des gestionnaires doivent être sensiblement les mêmes que dans l'économie de marché.

Je ne souhaite pas que l'on crée à tout moment, d'une façon inodore et incolore, des filiales d'entreprises publiques que nous ne pourrions pas contrôler.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. René Monory, ministre de l'économie. Je souhaite, au contraire, que nous puissions faire participer chaque fois que cela est possible, et dans le cadre de la loi, davantage d'actionnaires privés pour donner un comportement d'économie de marché aux entreprises publiques. Telle est l'action que nous avons engagée. Elle n'a pas été simple, elle m'a valu quelques critiques.

Cependant, comme vous pourrez le constater prochainement, une grande banque nationale va faire appel à l'épargne, aux actionnaires privés, naturellement dans le cadre de la loi. C'est très important au point de vue du comportement des banques.

Chaque fois que cela sera possible, nous revendrons, dans le cadre du marché boursier ou autrement, des actions détenues jusqu'à présent par l'Etat, mais toujours dans les limites fixées par la loi et sans revenir sur des décisions antérieures qui ont fait leurs preuves.

Il était tout à fait normal, dans une économie de marché, de mobiliser ensemble des capitaux d'Etat et des capitaux privés. Il était utile de le faire. Ce n'était pas facile, cela constituait une autre orientation. Il en avait souvent été question à la commission des finances du Sénat. J'ai tenté de m'en souvenir pour pouvoir l'appliquer dans le cadre de mes responsabilités.

Nous avons, avec pratiquement toutes les entreprises nationales, conclu un contrat de développement, un genre de contrat de programme, dans lequel est déterminé deux ou trois ans à l'avance quel devra être l'objectif, je dirai même l'objectif d'équilibre, de ces entreprises. Je crois que tout le monde s'en félicite.

En ce qui concerne la modernisation de l'appareil productif, nous avons fait un très gros effort en matière de crédits à l'exportation. Dans ce domaine aussi, nous sommes très souvent concurrencés par nos partenaires et nous devons demeurer vigilants en permanence pour mettre nos entreprises en mesure de faire face à la concurrence des entreprises étrangères.

Nos garanties Coface, nos aides au taux du consensus, c'est-à-dire au taux d'intérêt bonifié, ont beaucoup augmenté et, dans une large mesure, les crédits mis à la disposition de l'exportation ont été plus importants que par le passé. Je rappelle, même si cela n'a pas d'importance pour certains orateurs, que nous avons été, en 1979, le troisième exportateur du monde et que nous serons sans doute parmi les quatre ou cinq premiers en 1980, ce qui prouve que nos prêts bonifiés et nos garanties Coface ont été un soutien à la modernisation de notre appareil productif.

Mais, si l'économie française est moderne, il faut aussi la financer. Or nous ne disposions pas, dans le passé, de moyens suffisants pour financer une économie en développement. La part de l'épargne liquide ou de l'épargne à vue par rapport à l'épargne stabilisée était trop forte, comparée à celle de pays comme les Etats-Unis ou l'Allemagne.

C'est la raison pour laquelle j'ai freiné un peu le développement de l'épargne à vue, l'année dernière. Je rappelle les chiffres : nous avions 72 p. 100 d'épargne à vue en France contre 45 p. 100 en Allemagne et aux Etats-Unis.

Cependant, j'avais pris un engagement vis-à-vis du Crédit mutuel et des caisses d'épargne, aux termes duquel, si leurs dépôts n'augmentaient pas plus vite, voire augmentaient moins vite que l'ensemble de l'épargne, nous procéderions à un ajustement des plafonds.

C'est ce que nous avons fait voilà quinze jours et tout le monde a compris que nous étions dans la bonne voie, d'autant que nous avons atteint sur le marché obligataire — ce qui est sain pour l'épargne française — le record historique des placements d'obligations : en 1980, nous atteindrons 110 milliards de francs.

Une partie de cet argent ira au secteur privé, une autre partie nous permettra de financer le déficit budgétaire sans recourir à la création monétaire. Il me semble important de le dire car nous vivons une période où il faut être très vigilant s'agissant de la création monétaire.

Lorsque l'on évoque l'« épargne populaire », monsieur Ceccaldi-Pavard, il faut faire attention au terme, car cela ne couvre pas forcément celle qui se place à vue. Je connais beaucoup de gens modestes que l'on peut considérer comme « populaires » et qui, parce que le taux d'intérêt était plus fort, ont choisi d'acheter des obligations. Dans ces conditions, ils bénéficieront de taux de rendement relativement favorables.

Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas aider l'épargne à vue. Il ne faut pas la pénaliser. J'ai eu l'occasion, en répondant récemment à une question orale, d'indiquer qu'aucune décision n'était prise pour le maintien du 1 p. 100 supplémentaire mais que l'évolution sur le plan international des taux ne me laissait pas penser que de grandes modifications pouvaient intervenir au 1^{er} janvier prochain. Nous prendrons notre décision en décembre ; je ne suis donc pas en mesure de vous préciser dès maintenant ce que nous ferons.

De plus, la loi d'orientation de l'épargne a donné des résultats tout à fait surprenants aux yeux de la plupart des experts, qui ne prévoyaient pas une telle réussite.

Nous enregistrerons sans doute, cette année encore, une augmentation de 4 milliards de francs du capital investi en bourse et peut-être une augmentation de près de 15 milliards de francs du capital des sociétés non cotées. Cela veut dire que ces 15 milliards proviendront de l'application de la loi d'orientation non pas en totalité, mais en partie grâce à elle.

Depuis trois ans, nous avons assisté à une évolution de la bourse. Nous sommes en train de moderniser son fonctionnement, ses moyens. Par rapport à toutes les bourses comparables, c'est la nôtre qui était la plus faible et qui avait le plus besoin d'être remontée. C'est elle aussi qui a connu les développements les plus forts ; il a été très spectaculaire en 1978, il a été encore très soutenu en 1979 et en 1980.

On peut se féliciter, dans un pays qui veut avoir une économie moderne, de disposer d'une bourse à l'image de cette économie.

Toujours à propos du financement de l'économie française, j'ajoute que la politique monétaire que nous avons menée a été responsable et rigoureuse.

On nous a reproché parfois l'encadrement du crédit. Mais il est important que nous fassions un peu moins de monnaie que de richesse chaque année. Nous avons tenu en 1978 et en 1979 — nous serons allés encore plus loin dans cette voie en 1980 — à faire sensiblement moins de monnaie que de richesse.

Mais l'économie française n'a pas été pour autant privée de moyens de financement. Elle pouvait avoir recours au marché obligataire — je l'ai rappelé tout à l'heure — aux prêts en devises et, enfin, à tous les crédits bonifiés, désencadrés.

Ainsi, en 1980, les crédits mis à la disposition de l'économie ont augmenté de 15 p. 100, compte tenu de la progression de l'autofinancement.

Naturellement, dans certains cas, des entreprises sont en difficulté, ne trouvent pas de moyens de financement, mais, globalement, l'économie française aura trouvé des possibilités de financement.

En terminant, je voudrais souligner la place que tient la France dans le monde. Une politique économique comme celle que nous menons doit s'insérer dans le développement du monde. Lorsqu'on connaît les difficultés que rencontrent actuellement un certain nombre de nos partenaires, en particulier les pays en voie de développement, il ne faut pas avoir la tentation de se replier sur soi-même et d'oublier toutes ses relations antérieures qui nous ont donné, sur le plan international, une auréole et un poids relativement importants.

Nous avons continué à pratiquer, et même à développer l'octroi de crédits à ces pays. Peut-être auront-ils quelque difficulté parfois à les rembourser, mais il serait anormal, comme certains le font aujourd'hui, de se replier sur soi-même et de ne plus rien faire.

Nous avons donc signé de nombreux protocoles. J'ai augmenté la masse des crédits mis à la disposition des pays en voie de développement, et surtout nous avons participé, dans les orga-

nisations internationales, à toutes les augmentations de capital, que ce soit dans le cadre du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, des fonds régionaux de développement. Quant à notre caisse centrale de coopération, qui apporte son soutien à des infrastructures dans les pays les plus pauvres, elle a considérablement développé son action. L'année prochaine, elle pourra certainement prêter plus de 2 milliards de francs.

En même temps, elle mobilise dans le sens d'un trilogue des capitaux arabes bonifiés de façon à les tripler par son action. La France ayant le *leadership* dans cette opération mais les risques étant pris pour une grande part par les pays producteurs de pétrole, nous avons là un moyen de défendre notre place dans ces pays.

Nous avons développé considérablement notre présence à l'étranger grâce à nos services économiques à l'extérieur. Nous avons probablement, jusqu'à ces dernières années, une représentation un peu faible. Elle s'est beaucoup développée en quantité et en qualité et, s'il nous arrive encore d'entendre quelques critiques dans le domaine industriel, la situation s'est néanmoins considérablement améliorée.

Nous avons pu, malgré toutes les difficultés que nous avons connues, avoir une balance des paiements courants, c'est-à-dire les biens industriels et le secteur tertiaire, excédentaire en 1979 et pas trop déficitaire en 1980. En effet, si la balance commerciale doit être déficitaire de 60 milliards de francs, celle des paiements le sera sans doute de moins de la moitié, ce qui veut dire que nous restons, par rapport à notre produit national brut, dans des conditions tout à fait comparables avec les autres pays. C'est la raison qui explique l'opposition présente du franc et du deutsche Mark ; sur le plan de la balance des paiements courants, nos amis allemands sont actuellement moins bien placés, mais l'Allemagne est un grand pays, et je pense que cela est passager.

Enfin, et j'en terminerai par là, on nous reproche parfois, depuis quelque temps, un franc relativement fort. Ce sont peut-être les mêmes qui nous reprochaient, il y a quelques années, les dévaluations successives du franc.

Quand je suis arrivé rue de Rivoli, fin mars, début avril 1978, juste avant les élections législatives, le franc était aux environs de 86 p. 100 de sa valeur de 1970 par rapport à toutes les monnaies qui nous servent pour nos importations et nos exportations ; il est remonté tout de suite après à 91 p. 100 et, depuis deux ans et demi, il s'est toujours situé entre 91 p. 100 et 92 p. 100 de sa valeur de 1970, ce qui n'est pas un mauvais résultat et nous place normalement dans la concurrence internationale.

Ne disons pas, comme certains industriels, qu'il s'est « apprécié ». Il ne s'est pas non plus déprécié.

Naturellement notre inflation est trop forte. J'aurai sans doute l'occasion d'en reparler, je n'ouvrirai donc pas un débat sur ce sujet ce soir.

Je considère que la tenue du franc est la résultante de notre capacité à maîtriser notre balance des paiements ; mais il faudra que nous maîtrisions également le plus rapidement possible notre taux d'inflation.

Monsieur le rapporteur, vous avez posé une question sur l'augmentation plus rapide de certains crédits par rapport à d'autres. Vous avez donné vous-même l'explication : recensement, consommateurs.

Une question a été posée à mon collègue du budget sur l'I.N.S.E.E. En ce qui concerne les statistiques qui viennent de paraître sur les salaires, je tiens à rassurer M. Larché, qui a déclaré que ces statistiques dataient de trois ans : les enquêtes ont effectivement été menées il y a deux ou trois ans, mais les chiffres ont été actualisés. Les chiffres du printemps 1980 sont donc bien les vrais chiffres.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour rendre hommage à cette grande maison qu'est l'I.N.S.E.E. J'entretiens avec l'institut les meilleures relations et, grâce à lui, je peux travailler correctement, à partir de données qui ne sont pas complaisantes, mais qui sont réelles. Je ne les critique jamais ; au contraire, je les accepte et je m'en sers.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais dire ce soir. A travers mes paroles, vous avez pu constater que c'est une véritable « révolution tranquille » que nous sommes en train de faire au niveau économique. J'espère que cette nouvelle politique économique répondra à notre espoir, un espoir tout à fait nécessaire pour les prochaines années, qui seront, je l'ai dit et je le répète, des années relativement difficiles. (*Applaudissements.*)

M. Gérard Ehlers. Je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Monsieur le président, je serai très bref pour deux raisons. La première, c'est l'heure tardive ; la deuxième, c'est parce que je sais, grâce à une déjà vieille expérience, qu'en règle générale on ne répond jamais aux questions que l'on pose.

Je me contenterai donc de faire deux réflexions.

Si j'ai bien compris, le ministre fait beaucoup, mais on ne sait pas quoi ! Tout le monde est d'accord avec le ministre, mais on ne sait pas qui ! Beaucoup de directions départementales sont visitées et satisfaites, mais on ne sait pas où ! Tout va de mieux en mieux, mais personne ne s'en est aperçu ! C'est assez extraordinaire !

Personnellement, tout cela m'inquiète beaucoup. En effet, je reçois les mêmes associations, les mêmes organisations, les mêmes directions départementales, et je veux affirmer ici qu'elles ne tiennent pas du tout, mais alors pas du tout ! le langage que vous leur prêtez. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant l'économie et le budget (III — Economie) et figurant aux états B et C.

Les crédits du commerce extérieur, inclus dans ceux de l'économie, seront examinés ultérieurement.

Les votes sur l'ensemble des titres de la section III — Economie seront réservés jusqu'à l'examen des autres crédits qu'ils contiennent.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 108 127 251 F ».

Personne ne demande la parole ?...

Le vote est réservé.

« Titre IV, plus 37 004 270 F ».

Par amendement n° 188, MM. Descours Desacres, de Bourgoing et Jean-Marie Girault proposent de réduire ces crédits de 4 200 000 francs.

La parole est à M. Miroudot.

M. Michel Miroudot. M. Descours Desacres et ses collègues du Calvados m'ont demandé de défendre cet amendement, qui tend à réduire de un million de francs l'aide aux organisations de consommateurs — chapitre 44-81 — et de 3 200 000 francs les actions concertées en matière de consommation — chapitre 44-82.

Pourquoi ? Les interventions irréfléchies de certaines associations de consommateurs — dont l'une vient d'ailleurs d'être l'objet d'une condamnation — rendent inacceptable une augmentation des aides à ces organisations, de 25 p. 100 en ce qui concerne les crédits du chapitre 44-81 et de près de 30 p. 100 pour ceux du chapitre 44-82.

Les activités économiques gravement lésées par telle ou telle de ces actions ne sauraient admettre que l'Etat encourage ces abus.

Les agriculteurs, qui ont vu s'effondrer les cours des veaux, y compris des veaux vendus à leur naissance, ne sauraient admettre que les impôts payés par eux — comme par tous les Français — soient utilisés pour aggraver la chute de leur pouvoir d'achat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Monory, ministre de l'économie. Je comprends la motivation de M. Descours Desacres et de ses collègues ; je sais que leur région a été particulièrement touchée par le boycott du veau. Bien qu'il y ait eu, heureusement, des collecteurs de viande qui ont pu respecter les engagements de collecte, un certain nombre d'éleveurs ont pu être lésés par ce boycott.

J'ai dit ce que je pensais de la méthode : contrairement à ce qu'affirmait récemment un dirigeant de fédération agricole, je n'ai jamais publiquement soutenu que le boycott était une bonne chose. Au contraire, j'ai toujours dit qu'il s'agissait d'une arme ultime, qui devait être employée avec beaucoup de discernement et après l'ouverture des négociations qui s'imposaient.

Ce processus n'a pas toujours été respecté, et je le regrette vivement. Je ne tiens pas du tout à ce que le boycott devienne, demain, une arme qui pourrait mettre en péril telle ou telle catégorie de Français.

Cela dit, je comprends, je le répète les motivations des sénateurs du Calvados. Mais je voudrais vous mettre en garde contre cet amendement, qui priverait une société de liberté, à laquelle vous aspirez — je ne crois pas que vous contestiez l'utilité, pour notre économie, de la liberté dans la responsabilité — d'un de ses moyens, car ne vous faites pas d'illusion, le jour où il n'y aura plus de consommateurs, vous retrouverez rapidement les contrôleurs.

Il est un équilibre à trouver entre toutes les parties de l'économie, mais il doit s'établir progressivement — je reconnais qu'il peut y avoir, au départ, quelques difficultés — et spontanément.

Méfions-nous : si vous supprimez les moyens des consommateurs, je crains que le mouvement ne s'arrête, qu'il ne s'inverse et qu'il ne nous ramène à une société que vous ne souhaitez pas. Je comprends parfaitement le geste de mauvaise humeur des représentants des éleveurs normands ; il est normal et légitime ; mais en venir à supprimer les crédits des consommateurs ne me paraît pas être une bonne chose. D'ailleurs, crédits ou pas crédits, ce n'est pas ce qui empêchera telle ou telle organisation de donner, au moment où cela ne sera pas souhaitable, une consigne de boycott.

Je demande à M. Miroudot d'accepter de retirer cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Michel Manet, rapporteur spécial. Votre commission des finances, tout en comprenant les motivations qui sont exprimées dans l'amendement défendu par notre collègue, ne peut lui donner un avis favorable.

Sans doute votre commission des finances n'a-t-elle pas eu le loisir de se prononcer formellement sur la modification ainsi souhaitée. Cependant elle a examiné avec beaucoup d'attention les crédits du budget de l'économie et plus particulièrement les majorations apportées au titre des mesures nouvelles en faveur tant des organisations de consommateurs que des actions concertées en matière de consommation.

Votre commission des finances non seulement a approuvé ces mesures, mais même elle a considéré qu'elles se situaient judicieusement dans le cadre de la politique de liberté des prix, qui doit s'accompagner, pour être efficace, d'un renforcement des interventions des consommateurs.

Bien entendu, les actions que mènent ces organisations ne sauraient être confuses ou inopportunes.

C'est pour qu'elles puissent s'entourer de toutes les garanties souhaitables lors des enquêtes poursuivies et à l'occasion des avis et conseils formulés que votre commission des finances avait, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1979, demandé au Gouvernement et obtenu de celui-ci qu'il inscrive des crédits supplémentaires aux chapitres 44-81 et 44-82.

Compte tenu de la position alors adoptée et de l'approbation qu'elle a donnée à la section « Economie » du projet du budget pour 1981, votre commission des finances vous demande de ne pas adopter l'amendement de réduction de crédits qui vous est proposé.

M. Gérard Ehlers. Je demande la parole contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Je ne reviendrai pas sur les problèmes du boycottage, car je m'en suis déjà expliqué.

Ce qui me frappe, c'est que l'on parle d'« interventions irréflechies », d'« augmentation inacceptable » des aides et que l'on propose une réduction des subventions.

Pour ma part, j'aimerais bien que M. Descours Desacres use de son autorité pour que nous sachions enfin combien ont coûté les « Journées européennes de la consommation », qui ont intéressé tout le monde, sauf les consommateurs !

Fondamentalement, il s'agit là, nous semble-t-il, de la continuation d'une même politique de répression. Après le projet de loi « sécurité et liberté » prévoyant de graves sanctions, y compris pour les menaces dites verbales, nous voici en présence d'une proposition qui, si elle était adoptée, mettrait les associations devant le dilemme suivant : si je parle, c'est-à-dire si j'use d'un droit démocratique élémentaire, on me supprime mes

moyens de vivre ; si je ne parle pas, si je n'agis plus, je recevrai ma subvention, mais à quoi me servira-t-elle puisque je serai dans l'incapacité de jouer mon rôle ?

Nous retournerions pratiquement un siècle en arrière si une telle proposition était adoptée. C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous sommes résolument défavorables à cet amendement.

M. le président. Monsieur Miroudot, l'amendement est-il maintenu ?

M. Michel Miroudot. M. Descours Desacres m'a demandé de le maintenir.

Les cours du veau ont chuté de plus d'un tiers après cette campagne de dénigrement, et toute une catégorie d'éleveurs est touchée.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 188, repoussé par la commission.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Le vote sur le titre IV est réservé.

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 20 860 000 F. »

« Crédits de paiement, 14 100 000 F. »

Le vote est réservé.

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant l'économie.

Rappel au règlement.

M. Serge Boucheny. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais élever une protestation à propos du déroulement de nos travaux.

Il était prévu que nous discussions du budget des monnaies et médailles à la fin de la séance. Or, pour des raisons que j'ignore dans leur détail, il a été décidé d'appeler ce budget au début de la séance de nuit.

La politique du ministre consiste à défendre toute l'année le patronat. La nôtre, que nous ne pouvons exposer qu'en cinq petites minutes, consiste à défendre les ouvriers. Il est regrettable que nous n'ayons pas pu parler comme il aurait fallu des travailleurs des monnaies et médailles.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je voudrais quand même traiter de deux questions très rapidement.

M. le président. Compte tenu des circonstances, je vous y autorise volontiers.

M. Serge Boucheny. Je vous en remercie, monsieur le président.

Il est évident que, si les revendications que je vais formuler ont déjà été satisfaites par M. le ministre, je cesserai immédiatement mon propos.

Je voudrais vous poser deux questions, monsieur le ministre.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. On ne peut pas revenir sur un budget déjà voté.

M. Serge Boucheny. Monsieur le président de la commission des finances, vous avez été le premier à accepter cette intervention dans l'ordre du jour. Vous êtes responsable devant les travailleurs de l'administration des monnaies et médailles. Si vous voulez partir, vous le pouvez.

M. le président. Monsieur Boucheny, je vous ai donné la parole pour quelques minutes, mais je ne vous autorise pas à mettre en cause M le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. On ne revient pas, je le répète, sur un budget qui a été voté. Et quand vous dites que c'est moi qui ai décidé cette modification dans l'ordre du jour, vous faites erreur, monsieur Boucheny, car je n'étais pas là. Pourquoi ne pas revenir aussi sur un budget voté ce matin ou un jour précédent ?

M. le président. J'ai autorisé M. Boucheny à un bref rappel au règlement. Il fera sous une forme succincte les observations qu'il avait l'intention de faire, mais les débats ne seront pas rouverts, étant donné que les crédits sont votés.

Veuillez poursuivre, monsieur Boucheny.

M. Serge Boucheny. Je serai bref, monsieur le président. Je voudrais évoquer le problème des ouvriers de l'administration des monnaies et médailles qui travaillent au quai Conti. Si la question a été posée et si le ministre a accordé satisfaction, je n'insiste pas.

Je dois signaler à M. le ministre que, grâce à l'activité et au travail du personnel de cette administration, la fabrication des monnaies et des médailles, surtout des médailles, s'est considérablement développée. Il est donc nécessaire d'agrandir les locaux du quai Conti et de procéder à leur modernisation. Nous espérons que cela est possible et que du personnel sera embauché.

La deuxième question que j'aurais souhaité développer concerne les revendications des travailleurs des monnaies et médailles, maintes fois exprimées, à propos de leurs conditions de vie et de logement.

Je pense, monsieur le ministre, qu'il vous sera possible de satisfaire cette revendication des ouvriers des monnaies et médailles, qui veulent travailler et être logés à Paris. Ils souhaitent obtenir de l'administration la construction de logements dans Paris. (*Très bien ! et applaudissements sur les trèves communistes.*)

Comptes spéciaux du Trésor.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les comptes spéciaux du Trésor.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le fascicule budgétaire des comptes spéciaux présente une caractéristique singulière, à savoir qu'il regroupe des comptes de nature très différente qui, bien que gérés par le seul ministère de l'économie, concernent souvent d'autres départements ministériels.

C'est ainsi, par exemple, que, parmi les comptes d'affectation spéciale, le fonds national du sport dépend du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs et que le fonds national du livre est du ressort du ministère de la culture. Autre exemple pris au sein des comptes de commerce, le compte des « fabrications d'armement » concerne exclusivement le ministère de la défense.

On constate donc une très grande hétérogénéité des comptes spéciaux et on peut s'étonner à cet égard que le Parlement n'ait qu'un seul interlocuteur gouvernemental, certes de qualité, au cours de l'analyse de ce fascicule budgétaire. Cela entraîne, en effet, de fréquents et regrettables retards dans les réponses apportées par le Gouvernement aux nombreuses questions qui lui sont posées en ce qui concerne les comptes spéciaux du Trésor.

Vos services ont été quelque peu défaillants, cette année, monsieur le ministre. Je ne vous apprends rien et je pense qu'il serait souhaitable de remédier rapidement à cet état de fait si l'on entend que le contrôle du budget de la nation puisse être effectué par le Parlement dans des conditions acceptables.

En formulant cette observation, je traduis le sentiment de la majorité, voire l'unanimité des membres de la commission des finances.

Il est exclu, dans le court laps de temps qui nous est imparti, de procéder à l'examen complet et détaillé de tous les comptes. Je ne crois pas qu'il soit utile de revenir sur chacune des observations consignées dans mon rapport auquel je vous renvoie si besoin est, mes chers collègues.

Après avoir rappelé brièvement les grandes masses des comptes, je me limiterai à faire quelques remarques et observations sur les modifications intervenues dans le nombre ou dans la présentation de certains d'entre eux, pour finalement m'attacher aux comptes qui méritent une attention plus particulière.

Sur les six catégories de comptes spéciaux, quatre seulement donnent lieu à évaluation de recettes et dépenses. Ce sont les comptes d'affectation spéciale, les comptes de commerce, les comptes d'avances et les comptes de prêts.

Le montant des crédits proposés pour ces quatre catégories de compte s'élève à 130,4 milliards de francs pour 1981 contre 114,2 milliards de francs en 1980, soit une augmentation légèrement inférieure à celle de l'année dernière : 14,1 p. 100 au lieu de 16,6 p. 100, mais qui reste cependant comparable au taux de progression des crédits du budget général.

La charge nette totale des comptes spéciaux du Trésor pour 1981 est évaluée à 3 757 millions de francs contre 3 783 millions de francs en 1980. Elle est donc sensiblement du même ordre que l'année dernière, alors qu'elle avait, au contraire, augmenté de 113,7 p. 100 en 1980 par rapport à 1979.

Les plafonds de découverts des comptes spéciaux fixés par le projet de loi de finances pour 1981 atteignent, quant à eux, un total de 6 879 millions de francs contre 6 473 millions de francs en 1980. Cette augmentation de l'ordre de 6,2 p. 100 est donc inférieure à la progression du volume des opérations des comptes spéciaux du Trésor.

Je rappelle que seuls les comptes de commerce, les comptes de règlement avec les gouvernements étrangers et les comptes monétaires peuvent faire l'objet de découverts permanents dans la limite de plafonds fixés par la loi de finances.

Le montant des autorisations de programme, enfin, s'élève à 7 533 millions de francs. Il ne progresse que de 2 p. 100 environ au lieu de 20 p. 100 en 1980 par rapport à 1979.

A la lumière de ces quelques chiffres, il apparaît que le budget des comptes spéciaux du Trésor soumis aujourd'hui à notre approbation ne présente aucune caractéristique notable quant à l'évolution des grandes masses. Il s'agit donc d'un budget que l'on peut qualifier de neutre et qui n'entraînera aucun effet dynamique important.

J'ai signalé précédemment la grande hétérogénéité des comptes spéciaux et le Sénat a demandé depuis de nombreuses années une simplification et une clarification du fascicule budgétaire qui les regroupe. Ce n'est pas vous, monsieur le ministre, qui me démentirez. Je me rappelle encore que, lorsque vous étiez rapporteur général, vous ne cessiez de demander une réduction du nombre des comptes de ce budget.

M. René Monory, ministre de l'économie. Oui, mais je n'ai pas eu satisfaction, alors que j'ai commencé à le faire. (*Sourires.*)

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial. Je vous ai donné une amorce de satisfaction et vous avez poursuivi dans cette voie.

Un effort important a été entrepris, je le reconnais, depuis l'année dernière par le Gouvernement en vue de réduire le nombre des comptes par la clôture ou le regroupement de certains d'entre eux. Ils sont passés ainsi de soixante-cinq en 1979 à cinquante-quatre en 1980. Pour l'année 1981, le nombre de comptes spéciaux du Trésor passerait de cinquante-quatre à cinquante-deux.

Nous nous félicitons de la poursuite de l'effort entrepris pour réduire les comptes spéciaux, mais nous pensons toutefois que ce fascicule budgétaire comporte encore beaucoup trop de rubriques qui devraient être supprimées, soit parce qu'elles retracent des opérations de même nature que le budget général, soit parce qu'elles sont devenues sans objet véritable.

La réduction prévue des comptes spéciaux pour 1981 résulte de la suppression d'un compte d'affectation spéciale et de la clôture d'un compte de prêts. Examinons rapidement les raisons qui motivent cette double disparition.

Le présent projet de loi de finances prévoit à son article 28 la clôture au 31 décembre 1980 du compte spécial « Prêts à la S. N. I. A. S. et à la S. N. E. C. M. A. ».

En effet la fabrication des appareils de type Concorde est maintenant terminée et les deux sociétés ont achevé au début de l'année en cours le remboursement des prêts qui leur avaient été consentis pour le financement de cette opération.

Je précise toutefois que le projet de loi de finances prévoit un crédit de 425 millions de francs en 1981 en faveur de Concorde, dont 153 millions de francs pour assurer la maintenance de l'appareil et les dernières dépenses de fonctionnement, et 272 millions de francs pour couvrir une partie du déficit d'exploitation.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Concorde, c'est un Himalaya de dépenses !

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial. On va en atteindre le sommet !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Pour ce que cela a servi.

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial. La suppression du fonds spécial d'investissement routier est la conséquence, quant à elle, de l'adoption par nos collègues de l'Assemblée nationale de l'article 6 de la première partie du projet de loi de finances et nous nous en félicitons vivement aujourd'hui. Je ne suis pas sûr que, dans l'avenir, nous soyons toujours d'accord avec cette suppression.

Le Gouvernement s'étant déclaré favorable à cette suppression, il serait souhaitable que la Haute Assemblée confirme le vote de l'Assemblée nationale et raye définitivement le F. S. I. R. de la liste des comptes spéciaux. Cette affectation est, en effet, totalement illusoire dans la mesure où les recettes de ce compte sont déterminées après que les crédits de dépenses ont été fixés.

Deux remarques importantes me paraissent devoir être faites sur le F. S. I. R. et sur sa suppression des comptes spéciaux du Trésor.

J'appelle votre attention, mes chers collègues, sur le fait que la suppression du F. S. I. R. des comptes spéciaux du Trésor nécessiterait la ventilation de ses crédits entre, d'une part, le budget du ministère de l'intérieur et, d'autre part, le budget du ministère des transports.

Dès lors, l'éclatement du F. S. I. R. demandera à ce que nous soyons extrêmement attentifs à ces deux budgets, si l'on veut pouvoir continuer à mesurer très exactement l'effort consenti en faveur de l'investissement routier, notamment départemental et communal.

Quelles sont les modifications qui ont été apportées dans la présentation des comptes ?

L'article 25 du projet de loi de finances a pour but d'élargir l'objet de l'actuel compte n° 905-10 dénommé « Exécution des IV^e et V^e accords internationaux sur l'étain ».

La France est l'un des pays initiateurs du programme intégré des produits de base par financement de stocks régulateurs et sa participation à l'exécution d'accords de produits ne manquera pas de se développer dans l'avenir. Nous ne pouvons que nous féliciter que la France participe ainsi activement à l'aide au développement de pays qui sont souvent parmi les plus pauvres.

Le plafond du découvert autorisé pour ce compte est porté à 85 096 000 francs en 1981 contre 44 896 000 francs en 1970. L'augmentation de 41 millions de francs étant représentée par l'exécution de l'accord sur le caoutchouc conclu en 1979 et actuellement soumis à ratification.

Parmi les comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, le compte 905-08 intitulé « Consolidation des dettes commerciales des pays étrangers » diminue fortement, puisqu'il est prévu que cette charge passerait de 953 millions de francs en 1980 à seulement 199 millions de francs en 1981.

Cette diminution peut surprendre en raison des difficultés croissantes des pays en voie de développement non exportateurs de pétrole à honorer leurs paiements extérieurs. En fait, cette diminution résulte d'une opération de débudgétisation.

A compter du 1^{er} janvier 1981, ce sera, en effet, la banque française du commerce extérieur qui financera la charge de la consolidation des nouvelles dettes commerciales en empruntant, pour ce faire, sur le marché financier. L'Etat se limitera, quant à lui, à fournir les bonifications d'intérêts entre le taux des ressources de la banque française du commerce extérieur et les taux consentis aux pays débiteurs.

Votre rapporteur regrette que, sous couvert de rationaliser certaines procédures financières, le Gouvernement débudgétise une partie importante d'un des comptes spéciaux du Trésor.

Cette disposition présente, en effet, de nombreux inconvénients.

Tout d'abord, une nouvelle ponction sur un marché financier, qui demeure encore étroit, sera réalisée par la banque française du commerce extérieur et l'on peut craindre — peut-être pas aujourd'hui, mais demain — que cette opération ne soit pas sans incidence sur le volume des crédits nouveaux qui seront consentis et, dès lors, sur la promotion de nos exportations.

Ensuite, l'économie pour le budget de l'Etat sera inférieure au montant du transfert, à la banque française du commerce extérieur, du financement des accords de consolidation, puisque ce budget devra prévoir les crédits nécessaires aux bonifications d'intérêts dont j'ai parlé il y a un instant.

Enfin — c'est sans doute le point le plus important — le Parlement pourra peut-être plus difficilement qu'aujourd'hui contrôler les opérations de consolidation, puisque ces dernières seront désormais réalisées par un établissement financier indépendant de l'Etat. Sur ces trois questions, j'attends bien sûr, monsieur le ministre, la réponse que vous ne manquerez pas de nous fournir, aimablement comme toujours.

Par ailleurs, le Gouvernement réalise dans ce projet de budget une opération de débudgétisation comparable en transférant, à partir du 1^{er} janvier 1981, au Crédit foncier une partie de la charge supportée jusqu'à cette date par la caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme.

Si l'on rappelle qu'une opération analogue avait déjà été menée il y a quelques années à propos du compte de prêts n° 903-06, intitulé « Prêts à la banque française du commerce extérieur pour le financement d'achats de biens d'équipements par les acheteurs étrangers », ne peut-on se demander si ces mécanismes, utiles, certes, pour limiter le déficit budgétaire ne sont pas contraires, cependant, à l'intérêt général ?

J'en arrive maintenant à l'analyse rapide de quelques comptes qui méritent une attention plus particulière.

Je parlerai, d'abord, du fonds spécial d'investissement routier.

Parmi les comptes d'affectation spéciale, il convient d'examiner les dotations inscrites à ce qui est encore, à ce jour — le budget n'est pas définitivement voté — le fonds spécial d'investissement routier.

Les autorisations de programme s'élèvent à 5 938 millions de francs contre 5 954 millions de francs en 1980, soit une légère réduction. L'ensemble des crédits de paiement progresse de 9,9 p. 100 et augmente donc moins vite que la masse des crédits du budget général.

Mais surtout, votre rapporteur ne peut manquer de faire part de son étonnement au regard de la faible progression des crédits affectés aux réseaux locaux — plus 6,6 p. 100 — par rapport à ceux qui sont affectés au réseau national — plus 11 p. 100.

Cependant, comme je l'ai indiqué, les crédits du réseau national seront inscrits au budget des transports et ceux de la voirie locale au budget de l'intérieur, ce qui nous obligera à une certaine gymnastique les années suivantes pour faire des comparaisons que nous pouvons aisément établir aujourd'hui.

Cette situation est inquiétante, car cela fait plusieurs années consécutives que les crédits affectés à la voirie locale stagnent, voire diminuent, et l'augmentation de 51 millions de francs de la subvention au réseau des routes nationales déclassées, accordée au cours de la seconde délibération à l'Assemblée nationale, ne règle pas le problème.

Il s'agit de donner, enfin, aux collectivités locales les moyens de faire face à l'augmentation des dépenses résultant de la progression des charges de ce déclassement. Il faut dire que le crédit accordé à ce titre n'avait pas été sensiblement revalorisé ces dernières années.

Cela n'augmente en aucune manière la ligne « voirie locale » du F. S. I. R. C'est pourquoi la commission des finances a donné son accord à votre rapporteur pour qu'il dépose, lors de l'examen du budget du ministère de l'intérieur, un amendement tendant à augmenter les crédits inscrits à cette ligne.

J'en viens maintenant au fonds national pour le développement du sport.

Toujours au sein des comptes d'affectation spéciale, on note une augmentation de près de 28 p. 100 des crédits de dépenses de ce fonds : 207 millions de francs contre 162 millions de francs en 1980, dont 10 p. 100 pour le sport de haut niveau et 90 p. 100 pour le sport de masse. Ainsi est clairement exprimée la volonté des pouvoirs publics de promouvoir non seulement le sport d'élite, mais encore le sport de masse.

D'autre part, parmi les comptes de commerce, il convient de porter attention au fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme. Depuis le 1^{er} janvier 1978, les prêts à moyen terme de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales constituent la procédure normale d'aide de l'Etat aux collectivités locales en vue de leur faciliter la constitution de réserves foncières.

Actuellement, le fonds national d'aménagement et d'urbanisme n'intervient plus que pour assurer le financement d'opérations réalisées directement par l'Etat et pour consentir des avances aux collectivités locales dans le cadre des plans d'action foncière signés.

Près de trois ans après l'institution de cette nouvelle procédure, on constate que les prêts accordés par la caisse d'aide

aux collectivités locales ont fortement augmenté, cette évolution étant particulièrement sensible pour les prêts à moyen terme.

Faut-il pour autant en conclure que les collectivités locales ont gagné à l'application de cette nouvelle procédure? Votre rapporteur ne le pense pas, et cela pour deux raisons principales.

D'une part, on ne peut considérer comme satisfaisante la seule augmentation des prêts de la C. A. E. C. L., dans la mesure où l'aide de l'Etat aux collectivités locales a été en diminuant ces dernières années dans le domaine de l'aménagement foncier et de l'urbanisme. On constate, au contraire, que le montant des prêts de la C. A. E. C. L. ne compense pas la diminution des crédits du F. N. A. F. U.

D'autre part, la procédure des prêts, fussent-ils accordés à un faible taux, est moins avantageuse que celle des avances, et l'on peut se poser la question de savoir si l'on n'assiste pas ici à un nouveau désengagement de l'Etat.

Parmi les comptes de prêts, la dotation du fonds de développement économique et social prévue pour 1981 diminue, passant à 4,74 milliards de francs contre 5,07 milliards en 1980. La charge nette, d'un montant de 3,5 milliards de francs, reste toutefois du même ordre que celle de 1980. Ce point a, bien sûr, fort étonné votre commission.

En effet, la loi du 13 juillet 1979 a institué les prêts participatifs qui, en ce qui concerne l'Etat, sont accordés par le F. D. E. S. Pour le premier semestre de 1980, on constate un développement du nombre des opérations: 217 contre 223 pour l'année 1979, et le bilan d'ensemble de cette institution s'avère satisfaisant. En effet, beaucoup d'entreprises sollicitent des concours financiers sous la forme de prêts participatifs. Aussi, votre rapporteur ne peut-il que regretter la diminution d'un milliard de francs, soit 50 p. 100, de l'enveloppe affectée à ces prêts en 1981.

Je m'étonne, en effet, monsieur le ministre, d'une telle diminution quand on connaît les avantages de cette catégorie de prêts. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles ils sont si souvent sollicités. Certes, le F. D. E. S. connaît, chaque année, des reports de crédits importants, mais cette non-consommation n'est-elle pas due à une certaine lenteur dans la procédure d'octroi des prêts et, notamment, à un alourdissement de la procédure du comité interministériel d'aménagement des structures industrielles?

L'action du C. I. A. S. I. est pourtant d'une incontestable utilité. Sur 963 dossiers traités depuis sa création, le comité a, en effet, permis de trouver une solution à 618 d'entre eux et, au cours de la période allant du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980, sur quatre-vingt-cinq affaires nouvelles, il en a réglé soixante-dix-huit qui concernaient 41 400 emplois. Son intervention n'est donc pas négligeable.

Deux remarques doivent cependant être faites: au fil des ans, il semble que le comité ait tendance — c'est bien naturel — à perdre son caractère d'administration de mission pour se transformer en administration de gestion; ensuite, on doit déplorer, bien souvent, l'effet réhibitoire auprès de certains créanciers de la saisine du C. I. A. S. I.

En effet, certains des industriels qui sont intervenus auprès de cet organisme se plaignent du fait que dès que l'intervention est présentée, le réseau bancaire se ferme, ce qui, par conséquent, aggrave leurs difficultés. Ils ont le sentiment qu'au lieu d'obtenir une guérison rapide, leur mal va, au contraire, en empirant. Il y aurait certainement là quelques remèdes à apporter à la manière dont est saisi le C. I. A. S. I.

J'en arrive maintenant à l'action des Codefi qui paraît, à l'évidence, satisfaisante.

Chargés, depuis 1974, de faciliter la solution des problèmes de trésorerie des entreprises, les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises peuvent également, depuis le mois de novembre 1977, décider de l'attribution de prêts autres que participatifs du F. D. E. S.

Ainsi, depuis le mois de novembre 1977, les Codefi ont-ils accordé 185 prêts du F. D. E. S., d'un montant global de 38 millions de francs, à des entreprises employant au total 11 848 personnes.

En ce qui concerne leurs attributions d'origine, les Codefi ont été saisis, depuis leur création, de la situation de 12 134 entreprises représentant un total de 999 365 emplois. C'est un bilan que l'on peut donc qualifier de globalement satisfaisant.

Je ne voudrais pas conclure avant de présenter certaines observations sur les prêts à la sidérurgie — on sait que les

difficultés rencontrées par ce secteur sont loin d'être terminées — et insister sur leurs conséquences éventuelles sur l'emploi.

A la suite du plan d'aide et de reconversion à la sidérurgie, mis en œuvre à l'automne 1978, on constate que l'évolution de la situation financière des deux groupes Usinor et Sacilor a, dans l'ensemble, été plutôt satisfaisante. Au cours de l'année 1979, ils ont connu un redressement de leur marge brute d'auto-financement; dans les deux cas, celle-ci a été positive. Les pertes nettes d'exploitation continuent, cependant, d'être élevées: 1 535 millions de francs pour Usinor et 1 367 millions de francs pour Sacilor. De plus, l'endettement à moyen et long terme reste également très important. Il apparaît donc que s'il y a un redressement de la situation financière des groupes sidérurgiques, celui-ci est encore très faible et surtout très fragile.

Le budget des comptes spéciaux du Trésor pour 1981 apparaît en résumé — je l'ai dit en commençant mon intervention — comme un budget neutre et qui ne comporte pas d'innovations importantes cette année, sinon celles que j'ai rappelées au cours de cet exposé.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les principales observations qu'appelle l'examen de ce fascicule budgétaire et sous le bénéfice desquelles la commission des finances a émis un avis favorable à son adoption. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, je voudrais répondre positivement au rapporteur qui, d'ailleurs — je l'en remercie — n'a pas formulé de fortes critiques.

S'agissant du nombre des comptes, l'on enregistre une diminution de 20 p. 100 en deux ans, ce qui n'est pas si mal. Nous avons œuvré dans le sens que vous souhaitiez. Je remarque, d'ailleurs, que, sénateur, je souhaitais semblable mesure, mais que vous n'avez jamais été aussi gentil que moi, car, secrétaire d'Etat, vous ne m'avez jamais donné satisfaction!

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial. Sur un compte seulement!

M. René Monory, ministre de l'économie. Si je compte bien, en deux ans, une quinzaine de comptes ont été supprimés. Vous voyez à quel point l'autorité que vous avez sur la commission des finances du Sénat a eu de l'influence sur moi! Vous avez satisfaction avant la lettre.

Quant au F. S. I. R. — le fonds spécial d'investissement routier — il disparaîtra en 1981. C'est la plus grande innovation. L'Assemblée nationale l'a souhaité et le Gouvernement ne s'y est pas opposé. Vous-mêmes, vous l'aviez demandé l'année dernière. Dès lors, ce n'est plus à moi qu'il faut reprocher le manque de crédits. Il faut garder vos arguments pour le ministre de l'intérieur et le ministre des transports!

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial. Vous pouvez commencer à les alerter!

M. René Monory, ministre de l'économie. En ce qui concerne la consolidation, je voudrais vous rassurer en vous répondant d'une façon positive.

D'abord, le contrôle s'exercera, puisque les bonifications continueront à figurer et, à travers elles, nous vous fournirons l'état des consolidations qui auront été réalisées. Donc, cela reviendra au même.

D'autre part, il m'a semblé que le système était plus sain. En effet, même si le compte ne disparaît pas complètement puisqu'il reste de l'argent, cela fait partie d'un refinancement bancaire. La seule chose, c'est que le taux est plus favorable que celui du marché. Donc, il y a des bonifications, mais s'il faut ajouter 500 millions ou un milliard, on les trouvera facilement.

Si le C. F. C. E. se finance sur le marché obligataire, c'est de l'argent en moins que l'Etat aura à emprunter pour compenser son déficit budgétaire. Cela ne s'ajoute pas. Sur ce plan, vous n'avez pas à vous inquiéter, car ce qui est pris par l'un n'est pas pris par l'autre. En revanche, si on dote cet organisme en crédits budgétaires et si le budget est déficitaire — et il l'est — il faudra emprunter un peu plus pour combler ce déficit. La solution adoptée me paraît donc techniquement plus saine.

En outre, un contrôle sera exercé à travers les bonifications, notamment à travers un état correspondant à ces bonifications.

Le F.N.A.F.U. figure encore dans les comptes spéciaux. Il n'a pas augmenté, c'est vrai, mais il appartiendra au ministre de l'environnement et du cadre de vie de vous répondre sur ce point.

Je terminerai par le F.D.E.S. et la sidérurgie.

Il m'a été reproché, à l'Assemblée nationale, de doter le F. D. E. S. cette année encore, tout en ayant des reports importants.

Tout d'abord, en ce qui concerne les reports, il convient de savoir ce dont il s'agit. Il y a des engagements et des dépenses. Si j'établis le bilan de l'ensemble des crédits pour 1980 et 1981, y compris les reports de 1979, cela représentera à peu près 10 milliards de francs.

En ce qui concerne la sidérurgie, par exemple, nous avons fait des plans sur deux ou trois ans. Il est normal que tous les crédits ne soient pas dépensés, mais il est également normal qu'ils soient inscrits dès lors qu'ils sont engagés.

On m'avait reproché l'existence de reports importants. Il y en avait quelques-uns, en effet, mais je puis vous dire que nous aurons des difficultés à équilibrer les engagements pour la fin 1981.

J'en viens à la deuxième phase, car il y aura un collectif budgétaire où figureront des crédits pour le F.D.E.S. J'ai subi des reproches à l'Assemblée nationale à ce sujet, mais je m'en suis expliqué et les choses se sont très bien passées.

Je ne souhaite pas que les crédits du F. D. E. S. soient moins élevés. Je reçois tous les jours des parlementaires qui me remercient d'avoir rendu hommage au C. I. A. S. I., dont les fonctionnaires sont des gens de très grande qualité et qui ne regardent pas à leur temps de travail, croyez-moi.

Nous avons déjà réglé beaucoup d'opérations, et nous en réglerons certainement encore. Mais étant donné que des conversions s'imposent dans notre économie, il est vraisemblable que de nouvelles entreprises connaîtront malheureusement des difficultés.

Nous avons créé des passerelles nouvelles, comme le C. I. D. I. S. E. et les Codefi, qui ont vu, au cours de ces dernières semaines, leurs pouvoirs augmenter. Nous avons en effet donné aux trésoriers payeurs généraux l'autorisation d'accorder maintenant des prêts d'un million de francs sans qu'il soit besoin de demander le feu vert à l'administration centrale. Cela signifie que l'on pourrait traiter, à l'échelon régional, 70 p. 100 à 80 p. 100 des entreprises avec des prêts d'un million de francs et la possibilité d'étaler les dettes auprès de la sécurité sociale ou des contributions directes.

Il ne faut pas se démunir de fonds. Il est inutile d'avoir des reports importants, ce qu'il faut, c'est essayer d'équilibrer les comptes. C'est ce que nous avons essayé de faire cette année. Les procédures fonctionnent correctement, soyez rassurés. Si la dotation initiale est un peu moins forte, c'est en raison du report.

En revanche, ce qui peut paraître contradictoire c'est que, dans quinze jours, vous verrez figurer dans le collectif budgétaire deux milliards de francs pour le F. D. E. S. Pourquoi ? Parce que, comme vous l'avez indiqué, à la suite du plan d'aide à la sidérurgie les affaires vont mieux.

Malheureusement, à la suite de la crise qui existe depuis le mois de juin, les résultats du deuxième semestre seront moins bons que ceux du premier. Il est possible que le second semestre soit déficitaire, et même l'année 1981 entière. L'arrangement que nous avons réalisé à l'échelon européen à travers les quotas dans le cadre de cette crise ne nous permettra pas, en effet, de connaître les mêmes recettes dans le secteur sidérurgique.

Fallait-il sacrifier la sidérurgie ou, au contraire, essayer de la maintenir pour l'aider à franchir ce mauvais moment ? Nous avons estimé qu'il fallait l'aider en la dotant de crédits supplémentaires. La totalité des 2 milliards de francs ira-t-elle à la sidérurgie ? Je n'en sais rien.

Vous savez — et vous êtes directement concerné, monsieur le rapporteur — que nous avons décidé d'ouvrir plus largement le C. I. D. I. S. E. aux entreprises textiles petites, moyennes et grandes.

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Monory, ministre de l'économie. Très volontiers.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, j'aimerais savoir pourquoi, dans les quotas fixés à la suite de l'arrangement européen, les aciers spéciaux ont été écartés, ce qui s'est révélé, bien sûr, plus avantageux pour l'Allemagne.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je ne saurais vous répondre, monsieur le rapporteur, car c'est le ministre de l'industrie qui a mené les négociations. Il aura l'occasion de s'en expliquer lorsqu'il viendra prochainement devant le Sénat.

Il y a aussi un problème à régler en France en ce qui concerne les aciers spéciaux. Certaines restructurations sont en cours de négociation. Mais, sur le plan européen, je le répète, je ne puis vous répondre.

En ce qui concerne l'industrie textile, nous avons décidé d'assouplir la procédure des prêts participatifs. Nous n'exigerons pas, comme nous le faisons pour la plupart des autres catégories, que le responsable apporte un montant de fonds propres égal au montant du prêt participatif. Nous assouplirons le système parce que nous savons qu'un certain nombre de ces entreprises sont en difficulté. Cette procédure peut amener à consommer quelques centaines de millions de francs.

Pour conclure, je vous remercie, monsieur le rapporteur spécial, d'avoir dit que ce budget n'appelait pas de commentaires particuliers. En vérité, nous allons dans le bon sens.

En ce qui concerne les comptes spéciaux, je suis de votre avis. Chaque fois qu'un compte peut disparaître et se rattacher à sa maison d'origine, personnellement je ne m'y opposerai pas. Je crois que c'est de la bonne gestion. Je vous remercie de votre avis favorable et j'espère que mes réponses auront suffi pour entraîner le vote favorable du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, pour répondre au Gouvernement.

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial. Je voudrais ajouter un mot en ce qui concerne l'industrie textile.

Monsieur le ministre, les efforts que vous faites pour apporter des concours financiers à l'industrie textile sont intéressants, et les industriels les considèrent comme une possibilité qui leur est donnée d'améliorer encore leurs structures, bien qu'il faille souligner que nous avons, en France, contrairement à un slogan répandu, les industries textiles les plus modernes d'Europe, voire du monde.

Mais ce à quoi nous nous heurtons actuellement, c'est à une concurrence déloyale et à des importations excessives qui ne permettent pas à cette industrie de disposer de moyens financiers suffisants sur le marché pour pouvoir écouler sa production. Dès l'instant, en effet, où ses efforts de productivité lui ont permis de présenter sur le marché un produit à un moindre prix, immédiatement celui-ci se trouve concurrencé par les produits d'importation. Il y a là un très grave problème.

Indépendamment des concours financiers que vous apportez, indépendamment des allègements que vous pourriez proposer, il est urgent, très urgent, si l'on veut que l'industrie textile se maintienne en France, que des dispositions soient prises, tant à l'échelon européen qu'en France, pour mettre fin à certaines importations qui viennent actuellement contrarier dangereusement les activités textiles, au risque de les mettre en péril ou de les voir disparaître.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les dispositions concernant les comptes spéciaux du Trésor figurant aux articles 20 A et 20 à 29 du projet de loi.

III. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

Article 20 A.

M. le président. « Art. 20 A. — Le compte spécial du Trésor « Fonds spécial d'investissement routier », ouvert par la loi n° 46-2172 du 30 septembre 1946, est clos au 31 décembre 1980. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 20 A.

(L'article 20 A est adopté.)

Articles 20 à 29.

M. le président. « Art. 20. — Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1981, au titre des services votés des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale, est fixé à la somme de 6 182 114 118 francs. » — (Adopté.)

« Art. 21. — I. — Il est ouvert aux ministres, pour 1981, au titre des mesures nouvelles des opérations définitives des dépenses civiles en capital des comptes d'affectation spéciale, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 1 244 900 000 francs.

« II. — Il est ouvert aux ministres, pour 1981, au titre des mesures nouvelles des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale, des crédits de paiement s'élevant à la somme totale de 511 643 763 francs ainsi répartie :

« Dépenses ordinaires civiles	70 573 763 F
« Dépenses en capital civiles	413 070 000
« Dépenses ordinaires militaires	18 000 000
« Dépenses militaires en capital	10 000 000

511 643 763 F. »

— (Adopté.)

« Art. 22. — I. — Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1981, au titre des services votés des opérations à caractère temporaire des comptes d'affectation spéciale, est fixé à la somme de 222 660 000 francs.

« II. — Le montant des découverts applicables, en 1981, aux services votés des comptes de commerce, est fixé à 1 722 000 000 francs.

« III. — Le montant des découverts applicables, en 1981, aux services votés des comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, est fixé à 4 751 596 000 francs.

« IV. — Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1981, au titre des services votés des comptes d'avances du Trésor, est fixé à la somme de 82 750 000 000 francs.

« V. — Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1981, au titre des services votés des comptes de prêts et de consolidation, est fixé à la somme de 5 130 000 000 francs. » — (Adopté.)

« Art. 23. — Il est ouvert aux ministres, pour 1981, au titre des mesures nouvelles des opérations à caractère temporaire des comptes d'affectation spéciale, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 250 000 000 francs et à 43 253 000 francs. » — (Adopté.)

« Art. 24. — I. — Il est ouvert aux ministres, pour 1981, au titre des mesures nouvelles des comptes de commerce, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 100 000 000 francs.

« II. — Il est ouvert aux ministres, pour 1981, au titre des mesures nouvelles des comptes de commerce, des autorisations de découverts s'élevant à la somme de 51 000 000 francs. » — (Adopté.)

« Art. 25. — L'article 30 de la loi de finances rectificative pour 1972, modifié par l'article 46 de la loi de finances pour 1976, est ainsi modifié :

« Il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte de règlement avec les gouvernements étrangers, géré par le ministre de l'économie et intitulé : « Exécution des accords internationaux relatifs à des produits de base. »

« Ce compte retrace les recettes et les dépenses résultant de la participation de la France au financement des stocks régulés prévus auxdits accords. » — (Adopté.)

« Art. 26. — Il est ouvert au ministre de l'économie, pour 1981, au titre des mesures nouvelles des comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, des autorisations de découverts s'élevant à la somme de 355 000 000 de francs. » — (Adopté.)

« Art. 27. — Il est ouvert au ministre de l'économie, pour 1981, au titre des mesures nouvelles des comptes d'avances du Trésor, des crédits de paiement s'élevant à la somme de 216 400 000 francs. » — (Adopté.)

« Art. 28. — Le compte spécial du Trésor « Prêts à la société nationale industrielle aérospatiale et à la S. N. E. C. M. A. », ouvert par l'article 31 de la loi de finances rectificative pour 1966, est clos au 31 décembre 1980. » — (Adopté.)

« Art. 29. — Il est ouvert aux ministres, pour 1981, au titre des mesures nouvelles des comptes de prêts et de consolidation, des crédits de paiement s'élevant à la somme de 2 055 000 000 de francs, applicables aux prêts divers de l'Etat. » — (Adopté.)

Le Sénat a terminé l'examen des crédits concernant les comptes spéciaux du Trésor.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 25 novembre 1980, à dix heures, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale [n° 97 et 98 (1980-1981), M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation].

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales.

Anciens combattants :

M. René Tomasini, rapporteur spécial (rapport n° 98, annexe n° 3).

M. André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 102, tome I).

Articles 44 A à 44 E.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE :

I. — SERVICES GÉNÉRAUX :

Information :

M. Henry Goetschy, rapporteur spécial (rapport n° 98, annexe n° 8).

Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 99, tome X).

II. — CULTURE ET COMMUNICATION :

Culture :

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial (rapport n° 98, annexe n° 7).

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 99, tome I).

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre dramatique ; avis n° 99, tome II).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 25 novembre 1980, à zéro heure dix minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Errata.

Au compte rendu intégral de la séance du 19 novembre 1980.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Page 4957, 1^{re} colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 32 pour l'article additionnel, après l'article 8, premier alinéa, première ligne :

Au lieu de : « L'article L. 234-17 du code des communes... » ;

Lire : « Le début de l'article L. 234-17 du code des communes... ».

Au compte rendu intégral de la séance du 20 novembre 1980.

Page 4974, 1^{re} colonne, dans le texte proposé pour l'article 9, premier alinéa, première ligne :

Au lieu de : « Après l'article L. 224-19 du code... » ;

Lire : « Après l'article L. 234-19 du code... ».

Page 4984, 1^{re} colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 34 pour l'article additionnel, après l'article 11, premier alinéa, première ligne :

Au lieu de : « La population du département de la Réunion, telle qu'elle résulte du dernier recensement général, est majorée de 10 p. 100 »,

Lire : « Le quantum de la population du département de la Réunion, tel qu'il résulte du dernier recensement général, est majoré de 10 p. 100 ».

Page 5003, 1^{re} colonne, 7^e alinéa :

Au lieu de : « notre démarche n'est pas incohérente » ;

Lire : « votre démarche n'est pas incohérente ».

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 24 NOVEMBRE 1980

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Usure : détermination du taux global.

875. — 24 novembre 1980. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre de la justice** sur la loi n° 66-101 du 28 décembre 1966 relative à l'usure. Il souhaiterait savoir si la jurisprudence intervenue en la matière (arrêts de la chambre criminelle de la cour de cassation du 30 janvier 1975 et du 8 juin 1977) doit être effectivement interprétée comme imposant, pour le calcul du taux visé à l'article 3 de cette loi, la méthode actuarielle.

*Information et protection des emprunteurs
dans le domaine immobilier : application de la loi.*

876. — 24 novembre 1980. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre de la justice** sur la loi n° 79-596 du 13 juillet 1979 relative à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier. Cette loi oblige les établissements prêteurs à formuler aux emprunteurs éventuels une offre de prêt devant obéir à certaines règles de forme et de fond énoncées aux articles 5, 7 et 8 de ladite loi. Leur non-respect est sanctionné par des peines d'amende (art. 31 et 32) notamment. Il lui demande de lui préciser si : 1° l'on doit conférer au délai de réflexion minimum de dix jours, mentionné à l'article 7, un caractère de délai « franc ». Une offre de prêt reçue le premier jour d'un mois donné ne pourrait ainsi être acceptée avant le onzième jour de ce mois (et non le dixième). Une divergence certaine d'interprétation est, en effet, observée sur ce point, selon les prêteurs ; 2° l'acceptation par l'emprunteur de l'offre, avant l'expiration du délai légal de réflexion, oblige l'intéressé à observer un nouveau délai de réflexion de dix jours, ou si l'on doit, au contraire, se contenter d'un délai de réflexion complémentaire formant, avec le délai précédemment observé, un total de dix jours ; 3° le contrat de prêt est frappé de nullité en cas de non-respect des dispositions des articles 5, 7 et 8 de la loi, ou si l'on doit, au contraire, interpréter le quatrième alinéa de l'article 31 comme excluant implicitement une telle sanction.

*Définition de la méthode de calcul du taux effectif global :
application.*

877. — 24 novembre 1980. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur la loi n° 79-596 du 13 juillet 1979 relative à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier. Il observe que les articles 4 et 5 de cette loi, imposant l'utilisation dans certain cas du taux effectif global, font, à cet effet, expressément référence à l'article 3 de la loi n° 66-1010 du 28 décembre 1966 relative à l'usure. Par ailleurs, l'article 37 de la loi susvisée du 13 juillet 1979 dispose : « un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'application de l'article 3 modifié de la loi n° 66-1010 du 28 décembre 1966 relative à l'usure ». Il souhaiterait savoir si, pour l'application des articles 4 et 5 de la loi du 13 juillet 1979 (définition de la méthode de calcul du taux effectif global), il convient de se reporter à l'interprétation jurisprudentielle de la loi du 28 décembre 1966, qui seule peut être utilisée, en l'absence de la publication du décret mentionné ci-dessus, auquel cas il y aurait lieu de recourir obligatoirement à la méthode actuarielle (Cour de cassation, chambre criminelle, 30 janvier 1975 et 8 juin 1977).

*Modifications des avenants aux contrats de prêts :
application de la loi.*

878. — 24 novembre 1980. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur les avenants aux contrats de prêts conclus dans le cadre d'acquisitions immobilières. Il souhaiterait savoir si la modification intervenant, à la demande de l'emprunteur, en cours de prêt (donc postérieurement à l'acceptation de l'offre le concernant), des conditions d'amortissement et de durée du prêt, doit être précédée d'une nouvelle production et acceptation d'offre, conformément à la loi n° 79-596 du 13 juillet 1979 relative à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier.

Utilisation des services des postes et télécommunications.

879. — 24 novembre 1980. — **Mme Cécile Goldet** s'étonne très vivement auprès de **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion** que le service des télécommunications (fichier, enveloppes, frais d'expédition...) puisse servir à acheminer un dépliant publicitaire : celui-ci est composé d'un jeu de Poë pour le « grand concours d'Anne Huare », d'un bulletin-réponse à renvoyer à Score, domicilié à la direction générale des télécommunications de Châlons-sur-Marne, et enfin d'une publicité pour une grande marque d'appareils vidéo. Elle lui demande de bien vouloir veiller à ce que les services de télécommunications ne soient pas détournés de leur mission de service public en suscitant des besoins propres à développer le marché nécessaire au lancement d'un produit nouveau.

Français de l'étranger : plus-values immobilières.

880. — 24 novembre 1980. — **M. Charles de Cuffoli** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur les conditions d'application de l'article 244 bis A du code général des impôts instituant un prélèvement d'un tiers sur les plus-values immobilières réalisées par les Français ayant leur domicile fiscal hors de France. Il lui expose qu'aux termes du second alinéa du I de cet article, ces contribuables sont tenus de désigner un représentant en France afin de garantir le recouvrement du prélèvement. Il lui expose également que certains organismes bancaires désignés comme représentants procèdent au blocage de fractions souvent appréciables du prix de cession de l'immeuble pendant la durée de la prescription fiscale et ce, à titre de garantie, bien que l'impôt exigible ait été régulièrement acquitté. Ces contribuables sont ainsi privés de sommes parfois importantes en raison de ces dispositions fiscales particulièrement contraignantes. Elles créent, par ailleurs, une discrimination entre ces contribuables et ceux qui ont leur domicile fiscal en France, lesquels peuvent percevoir le prix de cession sans délai et sans mesure de blocage. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de remédier à ces inconvénients. Au cas où il n'apparaîtrait pas possible de supprimer l'exigence de la représentation, il lui demande si le Gouvernement n'entend pas réglementer les mesures de blocage décidées par les organismes bancaires de façon à en réduire le montant et la durée dans des limites raisonnables.

Reconnaissance des diplômes délivrés à l'étranger.

881. — 24 novembre 1980. — **M. Charles de Cuffoli** attire l'attention de **Mme le ministre des universités** sur les conditions de reconnaissance, d'homologation ou d'équivalence des diplômes ou titres d'enseignement supérieur délivrés aux jeunes Français établis hors de France par les universités ou États d'Afrique, de Madagascar ou de l'île Maurice. Il s'étonne qu'un refus de reconnaissance, d'homologation ou d'équivalence soit de plus en plus fréquemment opposé à ces jeunes Français qui ont souvent suivi des enseignements dispensés par des professeurs français mis à la disposition des universités étrangères précitées. Ces mesures restrictives causent un grave préjudice à ces jeunes compatriotes expatriés vivant au foyer de leurs parents qui souhaitent les garder auprès d'eux. Il serait inéquitable que ces jeunes Français soient pénalisés pour avoir dû suivre leurs parents à l'étranger. Il lui demande en conséquence quelles mesures elle envisage de prendre en vue de remédier à cette situation.

Liste des diplômes délivrés à l'étranger et reconnus en France.

882. — 24 novembre 1980. — **M. Charles de Cuffoli** demande à **Mme le ministre des universités** de bien vouloir lui indiquer : 1° la liste des États d'Afrique, de Madagascar ou de l'île Maurice dont les diplômes ou titres d'enseignement supérieur peuvent être homologués ou reconnus en France ou admis en équivalence en distinguant selon les différentes disciplines ; 2° la liste des États d'Afrique, de Madagascar ou de l'île Maurice dont les diplômes ou titres d'enseignement supérieur ne peuvent être homologués ou reconnus en France ni admis en équivalence, en distinguant selon les différentes disciplines et en précisant chaque fois les motifs de ce refus ; 3° la liste des traités, conventions ou accords internationaux conclus dans ce domaine avec les différents États d'Afrique, de Madagascar et de l'île Maurice, ainsi que les dates de ces engagements internationaux et celles du *Journal officiel* ou, à défaut, de tout autre document public où le texte de ces accords serait paru.

Centre régional de la navigation aérienne d'Aix-en-Provence.

883. — 24 novembre 1980. — **M. Félix Ciccolini** appelle l'attention de **M. le ministre des transports** sur la situation faite au service d'exploitation du centre régional de la navigation aérienne du Sud-Est. Cette situation se caractérise avant toute chose par un manque de personnel occasionnant d'importants retards dans le trafic aérien. Ce constat s'accompagne de mesures draconiennes et discutables de l'administration. C'est ainsi qu'un délégué du syndicat national des contrôleurs aériens a été frappé d'un avertissement écrit avec retrait d'un trentième du traitement à la suite d'une demande de récupération d'une séance du comité technique paritaire local (10 juin 1980). Ce même délégué a été déclaré en situation irrégulière à la suite d'une dispense de service pour permanence syndicale accordée par l'administration centrale mais refusée par l'administration locale sous le prétexte de « nécessités impérieuses de

service ». Enfin, un autre délégué national C. F. D. T. est traduit actuellement devant le conseil de discipline pour un « refus d'obéissance ». Sans discuter des motifs juridiques de telles actions, il se permet cependant de trouver préoccupante l'attitude qui consiste à empêcher des délégués syndicaux d'accomplir leur mission d'information et de gestion en accord avec nos principes les plus élémentaires. En conséquence, il lui demande d'éclaircir ces affaires qui ajoutent un peu plus au climat de tension régnant dans cette profession.

Etablissements gérés par les caisses d'allocations familiales : exonération de la taxe sur les salaires.

884. — 24 novembre 1980. — **M. Adrien Gouteyron** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur le fait que la taxe sur les salaires est un impôt qui pèse de plus en plus lourd sur les organismes à but non lucratif, tels que les caisses d'allocations familiales, du fait que les tranches qui gouvernent l'application des différents taux d'imposition n'ont pratiquement pas été relevées depuis douze ans en fonction de l'inflation. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir exonérer du versement de la taxe sur les salaires les établissements gérés par les caisses d'allocations familiales, comme cela a déjà été fait pour la caisse des écoles et les bureaux d'aide sociale.

Drogue : information des jeunes.

885. — 24 novembre 1980. — **M. Guy Schmaus** rappelle à **Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la famille et de la condition féminine**, qu'elle a récemment affirmé à l'Assemblée nationale que les jeunes étaient désormais en mesure de trouver dans tous les établissements scolaires une information adaptée sur les problèmes de la drogue. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître pour toute la France les résultats de l'action entreprise conjointement avec le ministre de l'éducation pour assurer cette information et, particulièrement, de lui préciser si les « clubs de santé » et la documentation systématique prévus par la circulaire n° 77-107 du 17 mars 1977, existent actuellement dans chaque établissement scolaire.

Primes annuelles allouées au personnel des collectivités locales : paiement des cotisations sociales.

886. — 24 novembre 1980. — **M. Tony Larue** attire l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur le paiement de cotisations sociales assises sur les primes annuelles allouées au personnel des collectivités locales. Il lui rappelle que, par instruction du 18 mai 1977, il a indiqué que, conformément à la jurisprudence de la Cour de cassation, les justifications ayant le caractère de complément de rémunération doivent être incluses dans l'assiette des cotisations au régime de la sécurité sociale, même quand elles sont versées aux intéressés par l'intermédiaire d'un organisme, dès lors que leur financement est en fait assuré par l'employeur. Mais la circulaire du ministre de l'intérieur du 12 novembre 1979 précise que, s'agissant des agents des collectivités locales, cet assujettissement ne concerne pas les titulaires affiliés à la caisse nationale de retraite desdits agents (C. N. R. A. C. L.). Or, la ville de Grand-Quevilly, par exemple, a payé depuis plusieurs années les cotisations de sécurité sociale correspondant à la prime allouée à l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire. Cela exposé, il lui demande : 1° si le texte vise aussi bien les cotisations dues par l'employeur que les cotisations dues par les salariés ; 2° si les cotisations versées à tort pour les années 1977, 1978 et 1979 seront, comme cela semble aller de soi, remboursées à la commune.

Lycée Saint-Louis : transfert de classes.

887. — 24 novembre 1980. — **Mme Hélène Luc** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur l'inacceptable transfert en bloc de treize classes du lycée parisien Saint-Louis, fonctionnant dans des locaux loués par l'État et appartenant à la société immobilière Stanislas, représentant 500 élèves encadrés par plus de 50 professeurs et membres du personnel non enseignant, au bénéfice du collège confessionnel Stanislas et cela dans le plus complet secret. Ce transfert est triplement inacceptable : 1° il est tout à fait inacceptable que l'État cède treize classes préparatoires à l'enseignement privé, diminuant de fait, au niveau du postbac, les capacités d'accueil des établissements publics ; 2° il est tout à fait surprenant que l'équilibre financier du collège Stanislas prime sur l'emploi des finances de l'État qui pendant plus de trente ans a financé le fonc-

tionnement de l'annexe publique du lycée Saint-Louis y assurant d'ailleurs un enseignement de haut niveau. La surprise est d'autant plus grande que l'Etat s'engage à restituer au complet et en bon état d'entretien les équipements et le matériel scientifique qui a été acheté sur le budget du lycée Saint-Louis; 3° il est tout à fait incroyable que l'on fasse si bon marché de la situation de tous les fonctionnaires dont 44 professeurs qui, exerçant dans cette annexe, n'ont jamais demandé à aller vers l'enseignement privé. Tous ces éléments montrent le caractère anormal de la procédure suivie et le contenu tout à fait étonnant de la solution retenue. En conséquence, elle lui demande l'annulation immédiate du protocole signé en juillet entre le recteur de Paris et les représentants du collège Stanislas; d'utiliser le laps de temps que laisse la validité du bail jusqu'en 1990 pour trouver ou construire les locaux nécessaires au fonctionnement de ces treize classes préparatoires de l'enseignement public.

Agents rémunérés sur les budgets départementaux: ventilation.

888. — 24 novembre 1980. — **Mme Hélène Luc** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui communiquer la ventilation (par département et par catégorie) des agents rémunérés sur les budgets départementaux. Elle souhaite connaître également le pourcentage d'exécution des travaux réalisés pour l'Etat par ces agents.

Nombre de véhicules pris en charge par les budgets départementaux.

889. — 24 novembre 1980. — **Mme Hélène Luc** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui communiquer par département et services (services préfectoraux et services extérieurs de l'Etat) le nombre de véhicules pris en charge par les budgets départementaux.

*Instituts universitaires de technologie:
adaptation à l'évolution des sciences et techniques.*

890. — 24 novembre 1980. — **M. Raymond Marcellin** appelle l'attention de **Mme le ministre des universités** sur les instituts universitaires de technologie. Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour faciliter leur adaptation à l'évolution des sciences et des techniques.

*Veuves titulaires d'une allocation annuelle:
droit à pension de reversion.*

891. — 24 novembre 1980. — **M. Raymond Marcellin** appelle l'attention de **M. le ministre de la défense** sur la situation des veuves de retraités militaires décédés avant le 1^{er} décembre 1964, titulaires d'une pension proportionnelle qui ne peuvent prétendre à la reversion à leur profit de l'avantage de retraite alloué à leurs époux prédécédés. Les intéressées sont en effet titulaires d'une allocation annuelle alors qu'elles réunissent toutes les conditions requises par le nouveau code des pensions pour avoir droit à une pension de reversion, sauf la date de leur veuvage, antérieure au 1^{er} décembre 1964. Ces veuves sont très peu nombreuses — moins de 4 000 — et sont surtout des veuves de sous-officiers et d'un moins grand nombre d'officiers. Il lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que le droit à pension de reversion soit accordé aux veuves titulaires d'une allocation annuelle.

Diplôme de docteur ingénieur: informations.

892. — 24 novembre 1980. — **M. Raymond Marcellin** appelle l'attention de **Mme le ministre des universités** sur la publication récente de certains articles relatifs au diplôme de docteur ingénieur. Les informations données par la presse, à ce propos, sont contradictoires et méritent d'être clarifiées. Aussi, il lui demande: quelle formation doit être donnée aux étudiants des universités et aux élèves des grandes écoles qui souhaitent obtenir ce diplôme; quelles universités et grandes écoles sont habilitées ou doivent être habilitées

à délivrer ce diplôme; quelles carrières sont et seront ouvertes aux titulaires du diplôme de docteur ingénieur; quelles mesures elle compte prendre pour éviter que la dépréciation de ce titre ne fasse naître chez les jeunes des espoirs de débouchés que le marché du travail ne pourrait pas satisfaire par la suite.

*Informations régionales radio-télévisées:
découpage de la zone Ouest.*

893. — 24 novembre 1980. — **M. Raymond Marcellin** appelle l'attention de **M. le ministre de la culture et de la communication** sur le découpage de la zone Ouest en matière d'informations régionales radio-télévisées. Il lui signale en effet que les téléspectateurs de Loire-Atlantique ne reçoivent pas en particulier les émissions de F. R. 3 Bretagne et que celles reçues par les téléspectateurs des départements bretons ne comportent pas d'information concernant la Loire-Atlantique. Lors de sa session de novembre 1977, le conseil général de Loire-Atlantique a adopté à l'unanimité une motion demandant que les émissions de F. R. 3 Bretagne comportent un compte rendu de l'actualité de Loire-Atlantique et soient retransmises dans ce département par l'une au moins des trois chaînes de télévision qui ne diffusent actuellement que les seules informations de F. R. 3 Pays de Loire. Il semblerait qu'aucun obstacle technique ne s'oppose à l'aménagement de ces émissions d'informations régionales radio-télévisées. Aussi serait-il fort souhaitable que soient ainsi complétées utilement les dispositions de la charte culturelle permettant aux téléspectateurs de Loire-Atlantique d'accéder au programme de F. R. 3 Bretagne.

Situation de certains retraités militaires.

894. — 24 novembre 1980. — **M. Raymond Marcellin** appelle l'attention de **M. le ministre de la défense** sur la situation des retraités militaires et de leurs ayants cause titulaires d'une pension proportionnelle concédée avant le 1^{er} décembre 1964. Cette catégorie de retraités ne bénéficient pas des accessoires de pension telle que la majoration pour avoir élevé trois enfants alors que les personnels militaires retraités après cette date peuvent prétendre à ce complément de pension. Cette distinction est d'autant plus choquante que depuis 1977 les conjoints titulaires, chacun, d'une pension de retraite ont droit tous deux à cette majoration s'ils ont élevé au moins trois enfants. Il lui demande quelles mesures pourraient être prises en vue de remédier à cette situation inéquitable qui lèse un très grand nombre de sous-officiers retraités proportionnels et d'officiers dégagés des cadres.

Pensions militaires d'invalidité: calcul du taux.

895. — 24 novembre 1980. — **M. Raymond Marcellin** appelle l'attention de **M. le ministre du budget** sur les pensions d'invalidité au taux du grade allouées aux personnels militaires. Selon qu'ils ont été mis à la retraite, avant ou après le 3 août 1962, les anciens militaires de carrière perçoivent pour les blessures reçues ou infirmités contractées en service ou imputables au service, une pension d'invalidité au taux de soldat pour les retraités avant le 3 août 1962, une pension d'invalidité au taux du grade pour les retraités après le 3 août 1962. Cette situation est très injuste, puisque de deux militaires à carrière identique, celui qui a été amené à quitter plus tôt le service, en raison des blessures qui l'ont atteint ou d'une maladie contractée, est également celui dont la pension d'invalidité est calculée au taux le plus bas. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette anomalie.

Erratum

à la suite du compte rendu intégral de la séance du 15 novembre 1980. (Journal officiel du 16 novembre 1980, Débats parlementaires, Sénat.)

Page 4788, 1^{re} colonne, à la 5^e ligne de la question écrite n° 696 de **M. Michel Maurice-Bokanowski** à **M. le ministre du travail et de la participation**, au lieu de: « s'employer comme gens de maison... », lire: « travailler comme employés de maison... ».